



Third Session
Fortieth Parliament, 2010

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, July 6, 2010

Issue No. 15

**Nineteenth, twentieth and
twenty-first meetings on:**

Bill C-9, An Act to implement
certain provisions of the budget
tabled in Parliament on March 4, 2010
and other measures

APPEARING:

The Honourable Rob Merrifield, P.C., M.P.,
Minister of State (Transport)
The Honourable Jim Prentice, P.C., M.P.,
Minister of the Environment

WITNESSES:

(See back cover)

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 6 juillet 2010

Fascicule n° 15

**Dix-neuvième, vingtième et
vingt et unième réunions concernant :**

Le projet de loi C-9, Loi portant exécution
de certaines dispositions du budget
déposé au Parlement le 4 mars 2010
et mettant en œuvre d'autres mesures

COMPARAISSENT :

L'honorable Rob Merrifield, C.P., député,
ministre d'État (Transports)
L'honorable Jim Prentice, C.P., député,
ministre de l'Environnement

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*
The Honourable Irving Gerstein, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Marshall
Banks	Moore
Chaput	Murray, P.C.
* Cowan (or Tardif)	Neufeld
Dickson	Raine
Finley	Ringuette
* LeBreton, P.C. (or Comeau)	Tkachuk

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Chaput replaced the Honourable Senator Callbeck (*July 6, 2010*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Marshall (*July 6, 2010*).

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Runciman (*July 6, 2010*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Seidman (*July 6, 2010*).

The Honourable Senator Seidman replaced the Honourable Senator Finley (*July 6, 2010*).

The Honourable Senator Dickson replaced the Honourable Senator Andreychuk (*July 6, 2010*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Greene (*July 6, 2010*).

The Honourable Senator Andreychuk replaced the Honourable Senator Nolin (*July 6, 2010*).

The Honourable Senator Greene replaced the Honourable Senator Finley (*July 6, 2010*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Dickson (*July 6, 2010*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Seidman (*July 6, 2010*).

The Honourable Senator Callbeck replaced the Honourable Senator Chaput (*July 5, 2010*).

The Honourable Senator Baker, P.C., replaced the Honourable Senator Banks (*July 5, 2010*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: <http://www.parl.gc.ca>

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Irving Gerstein
et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	Marshall
Banks	Moore
Chaput	Murray, C.P.
* Cowan (ou Tardif)	Neufeld
Dickson	Raine
Finley	Ringuette
* LeBreton, C.P. (ou Comeau)	Tkachuk

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Chaput a remplacé l'honorable sénateur Callbeck (*le 6 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Marshall (*le 6 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Raine a remplacé l'honorable sénateur Runciman (*le 6 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Seidman (*le 6 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Seidman a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 6 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Dickson a remplacé l'honorable sénateur Andreychuk (*le 6 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Greene (*le 6 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Andreychuk a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 6 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Greene a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 6 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Dickson (*le 6 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénateur Seidman (*le 6 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Callbeck a remplacé l'honorable sénateur Chaput (*le 5 juillet 2010*).

L'honorable sénateur Baker, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Banks (*le 5 juillet 2010*).

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: <http://www.parl.gc.ca>

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, July 6, 2010
(40)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 9:03 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Baker, P.C., Banks, Callbeck, Day, Finley, Gerstein, Greene, Marshall, Moore, Murray, P.C., Neufeld, Ringuette and Runciman (14).

Other senators present: The Honourable Senators McCoy and Mitchell (2).

In attendance: Lydia Scratch and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Francine Pressault, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 10, 2010, the committee continued its examination of Bill C-9, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

APPEARING:

The Honourable Rob Merrifield, P.C., M.P., Minister of State (Transport).

WITNESSES:*Transport Canada:*

André Morency, Assistant Deputy Minister, Corporate Services and Crown Corporation Governance;

Laureen Kinney, Acting Assistant Deputy Minister, Safety and Security Group.

The Green Party of Canada:

Elizabeth May.

Ecojustice:

Stephen Hazell, Lawyer.

Green Budget Coalition:

Barry Turner, Chair.

The chair made an opening statement.

Mr. Merrifield made a presentation and, together with Mr. Morency and Ms. Kinney, answered questions.

At 10:10 a.m., the committee suspended.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 6 juillet 2010
(40)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 3, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Baker, C.P., Banks, Callbeck, Day, Finley, Gerstein, Greene, Marshall, Moore, Murray, C.P., Neufeld, Ringuette et Runciman (14).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs McCoy et Mitchell (2).

Également présents : Lydia Scratch et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du parlement; et Francine Pressault, agente des communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 10 juin 2010, le comité poursuit son examen du projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable Rob Merrifield, C.P., député, ministre d'État (Transports).

TÉMOINS :*Transports Canada :*

André Morency, sous-ministre adjoint, Services ministériels et Gouvernance des sociétés d'État;

Laureen Kinney, sous-ministre adjointe par intérim, Groupe de sécurité et sûreté.

Parti Vert du Canada :

Elizabeth May.

Ecojustice :

Stephen Hazell, avocat.

Coalition du budget vert :

Barry Turner, président.

Le président fait une déclaration liminaire.

M. Merrifield fait un exposé puis, aidé de M. Morency et de Mme Kinney, répond aux questions.

À 10 h 10, la séance est suspendue.

At 10:15 a.m., the committee resumed.

Ms. May, Mr. Hazell and Mr. Turner each made a presentation and, together, answered questions.

At 11:31 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, July 6, 2010
(41)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 2:01 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Banks, Callbeck, Day, Dickson, Gerstein, Marshall, Moore, Murray, P.C., Neufeld, Ringuette, Runciman and Seidman (13).

Other senators present: The Honourable Senators Angus, Frum, Lang, McCoy, Mitchell, Raine, Stewart Olsen and Tkachuk (8).

In attendance: Lydia Scratch and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Francine Pressault, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 10, 2010, the committee continued its examination of Bill C-9, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

APPEARING:

The Honourable Jim Prentice, P.C., M.P., Minister of the Environment.

WITNESSES:

Environmental Management & CCA:

Jeff Barnes, Senior Principal, Environmental Management.

Canadian Construction Association:

Michael Atkinson, President.

Mining Association of Canada:

Justyna Laurie-Lean, Vice-President, Environment and Health.

Canadian Labour Congress:

Hassan Yussuff, Secretary-Treasurer;

Adam Hodgins, National Representative.

Public Service Alliance of Canada:

John Gordon, President.

The chair made an opening statement.

À 10 h 15, la séance reprend.

Mme May, MM. Hazell et Turner font chacun un exposé puis, ensemble, répondent aux questions.

À 11 h 31, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 6 juillet 2010
(4)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 1, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Banks, Callbeck, Day, Dickson, Gerstein, Marshall, Moore, Murray, C.P., Neufeld, Ringuette, Runciman et Sedman (13).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Angus, Frum, Lang, McCoy, Mitchell, Raine, Stewart Olsen et Tkachuk (8).

Également présents : Lydia Scratch et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Francine Pressault, agente des communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 10 juin 2010, le comité poursuit son étude du projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable Jim Prentice, C.P., député, ministre de l'Environnement.

TÉMOINS :

Gestion environnementale et ACC :

Jeff Barnes, directeur principal, Gestion environnementale.

Association canadienne de la construction :

Michael Atkinson, président

Association minière du Canada :

Justyna Laurie-Lean, vice-présidente, Environnement et Santé.

Congrès du travail du Canada :

Hassan Yussuf, secrétaire-trésorier;

Adam Hodgins, représentant national.

Alliance de la Fonction publique du Canada :

John Gordon, président.

Le président ouvre la séance.

Mr. Barnes, Mr. Atkinson and Ms. Laurie-Lean each made a presentation and, together, answered questions.

At 3:01 p.m., the committee suspended.

At 3:03 p.m., the committee resumed.

Mr. Prentice made a presentation and answered questions.

At 4:08 p.m., the committee suspended.

At 4:45 p.m., the committee resumed.

Mr. Yussuff and Mr. Gordon each made a presentation and, together with Mr. Hodgins, answered questions.

At 5:58 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, July 6, 2010
(42)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:16 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Banks, Chaput, Day, Dickson, Finley, Gerstein, Moore, Murray, P.C., Neufeld, Raine, Ringuette and Tkachuk (13).

Other senators present: The Honourable Senators Angus, McCoy, Mitchell and Stewart Olsen (4).

In attendance: Lydia Scratch and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Francine Pressault, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 10, 2010, the committee continued its examination of Bill C-9, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

WITNESSES:

West Coast Environmental Law:

Josh Paterson, Staff Lawyer (by video conference).

MiningWatch Canada:

Ramsey Hart.

Canadian Environmental Law Association:

Richard D. Lindgren, Counsel.

M. Barnes, M. Atkinson et Mme Laurie-Lean font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 15 h 1, la séance est suspendue.

À 15 h 3, la séance reprend.

M. Prentice fait une déclaration puis répond aux questions.

À 14 h 8, la séance est suspendue.

À 14 h 45, la séance reprend.

M. Yussuff et M. Gordon font chacun une déclaration puis, avec l'aide de M. Hodgins, répondent aux questions.

À 17 h 58, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 6 juillet 2010
(42)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 16, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateur Baker, C.P., Banks, Chaput, Day, Dickson, Finley, Gerstein, Moore, Murray, C.P., Neufeld, Raine, Ringuette et Tkachuk (13).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Angus, McCoy, Mitchell et Stewart Olsen (4).

Aussi présents : Lydia Scratch et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Francine Pressault, agente des communications, Direction des communications.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 10 juin 2010, le comité poursuit son examen du projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n°9 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

West Coast Environmental Law :

Josh Paterson, avocat-conseil à l'interne (par vidéoconférence).

Mines Alerte Canada :

Ramsey Hart.

Association canadienne du droit de l'environnement :

Richard D. Lindgren, avocat-conseil.

The chair made an opening statement.

Mr. Paterson, Mr. Hart and Mr. Lindgren each made a presentation and, together, answered questions.

At 7:38 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le président fait une déclaration liminaire.

MM. Paterson, Hart et Lindgren font chacun un exposé puis, ensemble, répondent aux questions.

À 19 h 38, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, July 6, 2010

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-9, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures, met this day at 9:03 a.m. to give consideration to the bill (topic: Parts 3 and 15).

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call this nineteenth meeting of the Standing Senate Committee on National Finance to order. We are dealing with Bill C-9, the proposed budget implementation act 2010.

The committee began its work by hearing from departmental officials, who explained the provisions of each of the 24 parts of this bill. However, some of these explanations elicited policy questions that officials were naturally unable to speak to. Amongst others, Parts 3 and 15, which deal with the Air Travellers Security Charge and Canada Post, respectively, caught the attention of members of this committee.

While the Minister of Transport himself was not able to appear, we are pleased to welcome the Honourable Rob Merrifield, Minister of State (Transport), who will help address our outstanding questions in relation to these parts. I am sure you will take back our best wishes to the Minister of Transport as well. I am sorry we were not able to get together, but we are pleased you were able to make yourself available.

[*Translation*]

Colleagues, we have only one hour with the minister this morning.

[*English*]

He is accompanied by André Morency, Assistant Deputy Minister, Corporate Services and Crown Corporation Governance, Transport Canada. We could ask you all kinds of questions. Laureen Kinney, Acting Assistant Deputy Minister, Safety and Security Group, also from Transport Canada, I think we have met previously along the way. It is always a pleasure to have you back.

Minister Merrifield, please take the floor, and we will follow with questions.

Hon. Rob Merrifield, P.C., M.P., Minister of State (Transport): I want to thank you for inviting me. I do have the responsibility of looking after the Crown corporations under transport, so Parts 3 and 15 in Bill C-9 are my direct responsibility. I will take your comments and concerns back to Minister Baird.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 6 juillet 2010

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 9 h 1, pour poursuivre l'étude du projet de loi (sujet : parties 3 et 15).

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance est ouverte. Il s'agit de la 19^e réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales, et nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget 2010.

Le comité a commencé son étude en invitant des représentants de divers ministères qui ont expliqué les dispositions de chacune des 24 parties qui composent le projet de loi. Cependant, certaines explications reçues ont soulevé des questions de politique auxquelles les représentants ne pouvaient répondre, naturellement. Entre autres, les parties 3 et 15, qui portent respectivement sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et sur la Société canadienne des postes, ont retenu l'attention des membres du comité.

Le ministre des Transports n'était pas en mesure de comparaître aujourd'hui, mais nous avons le plaisir d'accueillir l'honorable Rob Merrifield, ministre d'État aux Transports, qui nous aidera à régler les questions restées sans réponse sur ces parties. Je suis certain que vous transmettrez nos salutations au ministre des Transports aussi. Je regrette que nous ne puissions le rencontrer, mais nous sommes heureux que vous ayez pu trouver le temps de venir.

[*Français*]

Collègues, nous avons seulement une heure avec le ministre ce matin.

[*Traduction*]

Il est accompagné d'André Morency, sous-ministre adjoint, Gestion ministérielle et Gouvernance des sociétés d'État, de Transports Canada. Nous pourrions vous poser toutes sortes de questions. L'accompagne également Laureen Kinney, sous-ministre adjointe par intérim, Groupe Sécurité et sûreté de Transports Canada. Je crois que nous nous sommes déjà rencontrés. C'est toujours un plaisir de vous revoir.

Monsieur Merrifield, la parole est à vous. Nous vous poserons ensuite nos questions.

L'hon. Rob Merrifield, C.P., député, ministre d'État (Transports) : Je vous remercie de l'invitation. Je suis responsable des sociétés d'État liées aux transports, donc les parties 3 et 15 du projet de loi C-9 me concernent directement. Je transmettrai vos commentaires et vos préoccupations à M. Baird.

I do want to address aviation security as well as Canada Post and the remailers in my opening remarks. I know you have been concerned about some of these issues, as all Canadians are.

First, with respect to airport security, when it comes to the security of our travellers, it is obviously the number one priority of our government and will stay that way. It is evolving, complex and dynamic because it changes depending upon the terrorist attack of the day.

We have seen what has happened since 9/11, which was the beginning of CATSA, the Canadian Air Transport Security Authority. It started in 2002, and its role is to be able to ensure those pre-boarding are screened appropriately, including the passenger, the carry-on bags and the checked luggage. We are also looking at non-passenger screening with regard to restricted areas to make sure we track and screen those individuals appropriately.

CATSA itself continues to respond to those challenges based on the risk management of the day and the efficiency of air transportation with respect to the national and international legal frameworks, because we are all in this together; it does not matter where you board a plane in the world. I was in Mexico City and in Tokyo, Japan, with U.S. Secretary of State Napolitano with respective countries looking at an international protocol for aviation security. It is important that when it comes to airport security, we are not in this alone but as a globe collectively.

We saw changes happen when liquid explosives got onto a plane in London to land in the United States and Canada; that made toothpaste toxic instantly. We have seen regulations change when we saw what happened December 25 with what we termed the “diaper bomber.” As terrorists test our systems and challenge new ways of being able to attack us, it changes our aviation security systems.

With regard to what happened December 25, we instantly moved into another level of security, the millimetre scanner. We have 23 of them in operation, and we have ordered 59 more; they will be rolled out in due course in our respective airports with the priority being on international travel to the United States.

To let you and Canadians know, 550 plus planes travel from Canada to the United States; 85 per cent of our international travel is to the U.S. When December 25 came along and the United States imposed 100 per cent restriction and 100 per cent secondary screening of all passengers going into the U.S., it crippled our ability to handle that for that time period until we had some relief with regard to it. We were successful in the long run, but it was very taxing.

Je veux parler de la sûreté aérienne, de Postes Canada et des entreprises de réexpédition dans ma déclaration préliminaire. Je sais que ces sujets soulèvent certaines questions qui sont pour vous une source de préoccupation, comme c'est le cas pour tous les Canadiens.

Parlons tout d'abord de la sécurité dans les aéroports. Lorsque la sécurité des passagers est en jeu, il est bien certain que le gouvernement en fait sa première priorité; ce n'est pas près de changer. Mais la situation dans les aéroports est complexe et en constante évolution, car elle varie au gré des attaques terroristes du jour.

Nous savons tous ce qui s'est produit depuis le 11 septembre. C'est dans la foulée de ces événements qu'a été créée l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, l'ACSTA, en 2002. Son rôle est de s'assurer que l'on procède au contrôle approprié des passagers qui ont droit à l'embarquement prioritaire ainsi que de leurs bagages de cabine et de leurs bagages enregistrés. Elle s'occupe également du contrôle des non-passagers dans les zones à accès limité pour s'assurer que ces personnes font l'objet d'une inspection adéquate.

L'ACSTA continue à mener ces tâches difficiles en fonction de deux critères : la gestion du risque au quotidien et l'efficacité des cadres législatifs national et international en matière de transport aérien. C'est une question qui nous concerne tous, peu importe l'endroit où nous prenons l'avion. J'ai été à Mexico et à Tokyo, au Japon, avec Mme Napolitano, la secrétaire d'État des États-Unis, et d'autres représentants de divers pays en vue d'élaborer un protocole international pour la sûreté aérienne. C'est important qu'on ne fasse pas cavalier seul pour traiter la question de la sécurité dans les aéroports, mais que tous les pays collaborent.

Nous avons été témoins de changements après qu'un passager a réussi à embarquer avec des explosifs liquides à bord d'un vol reliant Londres aux États-Unis et au Canada : le dentifrice a immédiatement été frappé d'interdiction. Nous avons été témoins de modifications aux règlements après l'attentat raté du 25 décembre, où un homme avait une bombe cachée dans son sous-vêtement. Parce que les terroristes mettent nos systèmes à l'épreuve et cherchent toujours de nouvelles façons de nous attaquer, il nous faut adapter nos systèmes de sûreté aérienne.

Après ce qui s'est produit le 25 décembre, nous avons immédiatement resserré nos mesures de sécurité en adoptant les imageurs à ondes millimétriques. Nous en utilisons déjà 23 et nous en avons commandé 59 autres, qui seront répartis entre les aéroports. La priorité sera accordée aux aéroports qui accueillent des vols à destination des États-Unis.

Je vais vous donner quelques chiffres, à vous et à la population canadienne : plus de 550 appareils relient le Canada aux États-Unis, et 85 p. 100 de nos vols internationaux sont à destination des États-Unis. Après l'incident du 25 décembre, les États-Unis ont imposé une restriction totale et un contrôle secondaire d'absolument tous les passagers à destination des États-Unis; il nous a fallu de l'aide pour respecter ces exigences parce que pendant une certaine période, nous en étions incapables. Nous avons fini par y arriver, mais ça nous a demandé beaucoup d'efforts.

On top of that, in our 2010 budget we have allocated \$95 million for cargo security funding, and we have the \$1.5 billion over a five-year period, which is for the first time secure five-year money for the running of security at airports and CATSA. That gives us some flexibility with regard to long-term planning, which has been a weak link we have had with CATSA over time.

We are now moving into an area across this country where it is important not only that we have the long-term money, the \$1.5 billion, but also that we ensure we use that money as efficiently as we possibly can. It was not only the dollars in the budget but also the announcement of a major review of CATSA, making certain that we deal with those dollars in the most effective and efficient way without compromising security.

Security is always paramount, and we will never put Canadians at risk. When individuals in Canada get on a plane, they should be able to expect that plane to land safely, and we will do everything we possibly can to make sure that is the case. That is the mandate of CATSA, and we will not compromise on that.

I will now turn to the secondary issue, which is Canada Post and the remailers. Canada Post is a Crown corporation. Its mandate, ensuring that the postal service gets through and that mail is delivered, is fundamental to Canadians. To ensure that, we did something unique. For the first time in Canada and in Canadian history, last September we brought in a service charter. The Canadian Postal Service Charter is an agreement between Canada Post and the people of Canada to be committed to a universal system, an effective and an economically viable postal service. On top of that, within that charter, we have retained a moratorium on any rural post office closures. That is where we are at with it.

Bill C-9 permitted the companies to compete. The changes we are making permit companies to compete on the worldwide outbound international mail market in Canada and to actually have that grow.

Specifically, this amendment would allow only letter exporters to collect letters in Canada for transmittal and delivery outside of Canada. The practice is called remailing and allows companies to collect large quantities of mail for businesses and customers and consolidate and transmit it through other country postal systems rather than where the mail originated. If this legislation passes, Canadian businesses will have a choice and opportunity for their outbound international mail.

Be assured that this amendment retains Canada Post's exclusive privilege to collect and deliver mail within Canada, as has been the case for decades. It also will allow Canada Post to compete in that international mail service, and I am sure Canada Post will.

En plus de toutes ces mesures, nous avons affecté 95 millions de dollars de notre budget de 2010 à la sûreté du fret aérien, et nous avons reçu 1,5 milliard de dollars pour une période de cinq ans — c'est la première fois que nous avons des fonds assurés pendant cinq ans pour les mesures de sécurité dans les aéroports et l'ACSTA. Ça nous donne une certaine marge de manœuvre pour planifier à long terme, et ainsi régler un problème que nous avons avec l'association depuis quelques années.

Nous arrivons maintenant à une étape où, dans tout le pays, il est important non seulement d'avoir des fonds à long terme, soit le montant de 1,5 milliard de dollars, mais aussi de s'assurer d'utiliser ces fonds de la manière la plus efficace qui soit. D'ailleurs, l'argent n'est pas la seule chose prévue dans le budget; il y a aussi un examen en profondeur de l'ACSTA visant à confirmer que cet argent est géré de manière irréprochable sans que la sécurité soit compromise.

La sûreté revêt toujours une importance capitale, et nous ne mettrons jamais des Canadiens en danger. Quand des gens prennent l'avion au Canada, ils devraient pouvoir s'attendre à atterrir en toute sécurité, et nous ferons tout notre possible pour que ce soit le cas. C'est le mandat de l'ACSTA, et nous ne ferons pas de compromis là-dessus.

Je vais maintenant aborder notre deuxième sujet, la Société canadienne des postes et les entreprises de réexpédition. Postes Canada est une société d'État dont le mandat, qui est de fournir un service postal et de distribuer le courrier, est essentiel pour les Canadiens. Pour garantir que son mandat est respecté, nous avons fait quelque chose d'unique en septembre dernier : pour la première fois au Canada, nous avons instauré un protocole de service. Le Protocole du service postal canadien est une entente entre Postes Canada et la population canadienne par laquelle on vise un service universel, un service postal efficace et viable sur le plan économique. Nous avons aussi conservé dans le protocole un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste en région rurale. Nous en sommes rendus là.

Le projet de loi C-9 permet la concurrence entre les entreprises. Les changements que nous apportons permettent aux entreprises de se faire concurrence au Canada sur le marché international du courrier à livrer à un destinataire à l'étranger et de participer à la croissance de ce marché.

Plus particulièrement, la modification proposée permettrait aux exportateurs de lettres uniquement de relever au Canada le courrier qui doit être envoyé à l'étranger. Cette façon de faire s'appelle la réexpédition et permet aux entreprises de rassembler de grandes quantités de courrier d'affaires ou provenant de consommateurs pour les transmettre par le biais de systèmes postaux étrangers, plutôt que de laisser le pays d'origine s'en charger. Si le projet de loi est adopté, les entreprises canadiennes pourront choisir la méthode qui leur convient pour envoyer leur courrier à l'étranger.

Je vous confirme que cette modification n'a aucune incidence sur le privilège exclusif de la Société canadienne des postes de relever et de distribuer le courrier au Canada, tâche qu'elle accomplit depuis des dizaines d'années. La modification lui permettra aussi d'être concurrentielle dans le secteur des services postaux internationaux, et je suis convaincu qu'elle tirera profit de cette possibilité.

These international remailers have been in operation for decades in this country. It is all about protecting their jobs. Our position is clear as a government. We are strongly committed to saving those jobs. There are thousands of them. It is simply the right thing to do at this time.

Thank you for allowing me to open with those remarks, and I would entertain any questions you might have.

The Chair: Thank you, Minister Merrifield. A number of senators have indicated an interest in participating in a discussion. As the minister's time is fixed, I will restrict each senator to five minutes for the first round so that everyone gets a chance. I will start with the deputy chair of the committee, Senator Gerstein, from Toronto.

Senator Gerstein: Thank you, witnesses, in particular Minister Merrifield, for attending.

I would like to talk about Part 15 for a moment. It is easy to talk about Part 15 because it is only 20 words in a multi-page bill. I suspect you might be aware that on a per-word basis, I think, we have spent more time on these 20 words than on any other part of the bill.

Mr. Minister, although you were not here, I must say we have had some very interesting witnesses appear before us. Ms. Henny Penny came and, out of these 20 words, indicated that the sky was falling and that she could clearly see the end of Canada Post entirely. Linguists appeared before us. As much as I looked at the 20 words, they saw words that even with my reading glasses I could not see: privatization; restructuring; and reduction of service, particularly in rural delivery areas. That was another category. Then, of course, on top of all of those we had the conspiracy theorists. There is clearly, they suggested, a secret agenda within these 20 words, a slippery slope, a thin edge of the wedge.

Now, a number of senators, particularly on this side, and there could be a couple on the other side as well, read the 20 words very simply and said it appears to be status quo, no change; in fact, it is almost less than status quo because for 25 years we have been doing this, and even status quo changes in 25 years. We are just doing what we have always done.

Could you expand on that? Are we missing something, since we have had so many other people indicate their views?

The Chair: How could you possibly expand on that?

Mr. Merrifield: Let me try. Some people are phobic about it, and you have to perhaps analyze their agenda. However, have no misunderstanding: When it comes to international mail, the bill does not in any way compromise the exclusive privilege of Canada Post to handle domestic mail. That is Canada Post's mandate. That is what it has to do, and it has to do it as efficiently and effectively as it possibly can. We are going through a major

Les réexpéditeurs internationaux offrent des services depuis des années au pays. Tout ce qu'on veut, c'est protéger leurs emplois. La position du gouvernement est claire. Nous tenons vraiment à sauver ces emplois, qui se comptent par milliers. C'est la chose à faire en ce moment.

Merci de m'avoir permis de présenter ma déclaration préliminaire. Je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

Le président : Merci, monsieur Merrifield. Plusieurs sénateurs ont indiqué vouloir participer à la discussion. Compte tenu de l'horaire prévu, je limiterai chaque sénateur à cinq minutes pour le premier tour; tout le monde aura ainsi la chance de prendre la parole. Commençons par le vice-président du comité, le sénateur Gerstein, de Toronto.

Le sénateur Gerstein : Je remercie les témoins de leur présence, et tout particulièrement M. Merrifield.

J'aimerais qu'on discute un peu de la partie 15. C'est facile d'en parler, car ce n'est qu'une vingtaine de mots sur des centaines de pages. Vous savez sans doute que si on se fie seulement au nombre de mots, nous avons passé plus de temps sur ces 20 mots que sur n'importe quelle autre partie du projet de loi.

Monsieur le ministre, vous n'étiez pas ici, mais nous avons entendu des témoignages très intéressants. Lorsque Mme Henny Penny a comparu devant nous, elle a interprété ces 20 mots comme la fin du monde et la fin, purement et simplement, de Postes Canada. Nous avons eu droit à un autre genre d'opinions lorsque des linguistes ont comparu. J'ai beau lire attentivement ces 20 mots, je ne vois pas, même avec mes lunettes de lecture, des mots qu'ils estiment avoir vus : privatisation, restructuration et diminution des services, surtout pour la distribution du courrier dans les régions rurales. Pour couronner le tout, il y a eu ceux qui prônaient la théorie de la conspiration. Selon eux, il ne fait aucun doute que ces 20 mots contiennent des intentions cachées, qu'ils nous engagent sur une pente dangereuse et qu'ils nous forcent à mettre le doigt dans l'engrenage.

Plusieurs sénateurs, tout particulièrement du côté du gouvernement — et peut-être aussi du côté de l'opposition — ont interprété ces 20 mots de manière très simple, en disant qu'ils n'entraîneraient pas de changement, qu'on en resterait au statu quo. En fait, c'est presque encore moins que le statu quo : ça fait 25 ans que nous fonctionnons ainsi, et même le statu quo finit par changer en 25 ans. Ce n'est que la continuité de ce que nous avons toujours fait.

Pouvez-vous nous faire part de vos commentaires à ce sujet? Je me demande si un élément nous échappe, étant donné le nombre de gens pour qui c'est une catastrophe.

Le président : Mais que pourrait-il dire de plus à ce sujet?

M. Merrifield : Laissez-moi essayer. Certaines personnes en ont peur comme de la peste, et il serait peut-être bon d'analyser leurs intentions. Mais que ce soit bien clair : le projet de loi porte sur les lettres à livrer à un destinataire à l'étranger, et ne compromet en aucun cas le privilège exclusif octroyé à la Société canadienne des postes, soit de s'occuper du courrier du régime intérieur. C'est son mandat. C'est ce qu'elle a à faire, et elle doit le

revitalization of Canada Post at the present time so that it will last long into the 21st century and will be able to compete with any postal service anywhere in the world.

If you read your papers this morning, you saw Canada Post has been allowed to do a significant amount of borrowing to be able to move into that revitalization process. We have just opened up a major sorting factory in Winnipeg, and I was pleased to be there. You should take the time to go through that facility. It will put into vivid example what we are doing with Canada Post.

Those who think the sky is falling and that there is an agenda to do anything other than to ensure Canada Post fulfills its mandate are simply wrong. Canada Post will be in a better position to be able to compete with the international remailers and to go into that international market. The bill does not compromise Canada Post's ability to do that. I believe in the long run it will make Canada Post even stronger.

Senator Gerstein: Thank you very much, Mr. Minister. That is very helpful.

Senator Ringuette: If you want to take on the issue of 20 words, maybe you can tell us why these 20 words were first in a budget bill called Bill C-14 in 2007, which was sent to committee and died in committee; then it was brought back as Bill C-44, which died in the House of Commons at first reading, and those 20 words did not even go to committee. Then Parliament was prorogued, and this stand-alone bill that had been around for three years, these 20 words, all of a sudden is part of a 900-page budget bill.

I think the 20 words have accumulated quite a lot of interest in those three years, especially as we have letters of commitment from the government to do extensive study. One letter here reads as follows:

I can assure you that the federal government has no plans to privatize Canada Post. Furthermore, I should note that no changes to Canada Post's exclusive privilege would be considered without thorough policy analysis. As you are aware, the *Canada Post Corporation Act* defines Canada Post's exclusive privilege; thus, any changes to that privilege would require legislative amendment and public debate in Parliament.

I guess those 20 words did not get the real public debate they were entitled to.

There is a question of balance with regard to the Canada Post Corporation Act, and it is the exclusive privilege that is matched with an obligation, whether for domestic or international. With the removal of its international exclusive privilege and all the commercial volume, how can we expect Canada Post to compete? We were told yesterday definitely that the remailers, which are the foreign postal administrations operating in this country to siphon

faire de la manière la plus efficace qui soit. À l'heure actuelle, nous procémons à une revitalisation importante de la Société canadienne des postes pour lui permettre d'être active tout au long du XXI^e siècle et de faire concurrence à n'importe quel autre service postal du monde.

Si vous avez lu les journaux ce matin, vous avez vu qu'on a permis à Postes Canada d'emprunter des sommes considérables pour procéder à sa revitalisation. Un nouveau centre de tri de grande taille vient d'ouvrir à Winnipeg, et j'ai été enchanté de ma visite là-bas. Vous devriez prendre le temps d'y aller. Vous verrez un exemple concret des changements que nous apportons à Postes Canada.

Ceux qui croient que c'est la fin du monde et qu'on a l'intention de faire autre chose que s'assurer que Postes Canada puisse remplir son mandat ont tort, point à la ligne. Postes Canada sera en meilleure position pour faire concurrence aux réexpéditeurs internationaux et pénétrer le marché international. Le projet de loi ne met pas en péril la capacité de Postes Canada de le faire. À long terme, je pense même que ça la rendra plus forte.

Le sénateur Gerstein : Merci beaucoup, monsieur le ministre. C'est un commentaire très pertinent.

Le sénateur Ringuette : Si vous voulez qu'on parle de la question des 20 mots, vous pourriez peut-être nous expliquer pourquoi ces 20 mots ont d'abord été présentés en 2007 dans un projet de loi d'exécution du budget, le C-14, qui a été renvoyé au comité et y est mort de sa belle mort, puis sont revenus dans le projet de loi C-44, qui a été rejeté par la Chambre des communes à l'étape de la première lecture — et qui n'a donc même pas été renvoyé au comité. Ensuite est venue la prorogation, et maintenant, on retrouve ces 20 petits mots, ce projet de loi distinct qui traîne depuis trois ans, comme par magie dans un projet de loi d'exécution du budget de 900 pages.

Je crois que ces 20 mots sont responsables de beaucoup d'intérêts accumulés au cours des trois dernières années, surtout que nous avons des lettres du gouvernement dans lesquelles il s'engage à mener une étude exhaustive. J'ai ici une lettre qui dit :

Je peux vous assurer que le gouvernement n'a aucune intention de privatiser Postes Canada. De plus, je dois préciser qu'aucun changement ne sera apporté au privilège exclusif de Postes Canada sans qu'une analyse stratégique ne soit réalisée. Comme vous le savez, la *Loi sur la Société canadienne des postes* définit le privilège exclusif de Postes Canada; par conséquent, tout changement à ce privilège exigerait un amendement de la loi et un débat public au Parlement.

Je présume que ces 20 mots n'ont pas fait l'objet du réel débat public auquel ils avaient droit.

Il y a une question d'équilibre au regard de la Loi sur la Société canadienne des postes, et le privilège exclusif à la société implique une obligation, que ce soit au pays ou à l'étranger. Si l'on enlève à Postes Canada le privilège exclusif à l'international et tout le volume commercial, comment pouvons-nous espérer que la société puisse compétitionner? Hier, on nous a dit avec certitude que les entreprises de repostage, c'est-à-dire les administrations

Canada Post's volume, want only to get to the volume. Canada Post's basic infrastructure and cost for picking up and delivering will stay, but the cream will be siphoned from its revenue.

How will the government balance that, and where, with regard to this balancing of privilege and obligation, is the obligation with regard to the remailers? I do not see their obligation in those 20 words in front of us.

Mr. Merrifield: You brought up a number of different issues there. On the public debate side, that is a very good point: Where is the public debate?

I do not know whether the committee is aware — I am sure the questioner is — that a major corporate review of Canada Post was conducted a year and a half ago. It was an extensive process with a considerable amount of independent review. This panel actually consulted broadly. The recommendations coming out of that review were that there should be a service charter and that these 20 words should be changed in this legislation.

When it comes to the House of Commons and understanding that we are in a minority situation, I want to make the committee aware that we do not work in isolation. We work with our colleagues on all sides of the house. I have a considerable number of letters here that have come to me and have been written asking us to put these 20 words into law to protect these thousands of jobs that have been there for 25-plus years. These letters are not just from any ordinary members of Parliament, although some of them are. These are from Liberal members of Parliament, but also from the then leader of the Liberal Party of Canada, Stéphane Dion. He said:

... re-mailers have been operating in Canada for several decades now. The Liberal Party does not believe that hurting these small business owners would be in the best interests of Canadians.

I agree with him.

Senator Murray: Then why did you not proceed with the bill, minister, three years ago?

Mr. Merrifield: I got another letter from the senior critic of transport, Mr. Volpe, who said the very same thing.

I have been lobbied extensively by the members in the house on this, and they are right. The reason this proposed piece of legislation is there is because there has been a challenge in the courts; there has been a stay or an appeal that will expire in December 2010. It is very important that this piece of legislation be put in a bill like this and be put forward so that there is clarity around these jobs that we are protecting. It does not compromise Canada Post.

I would say Canada Post is in a great spot to go after that cream, if that is what you want to call it, off its bottom line. I believe you have had testimony here, and we certainly have had testimony before the committee in the House of Commons, from

postales étrangères qui font affaire au pays pour empiéter sur le marché de Postes Canada, veulent seulement leur part du gâteau. L'infrastructure et les coûts fixes de Postes Canada resteront les mêmes pour le ramassage et la livraison du courrier, et ça ne fera qu'écrêmer les revenus de la société.

Comment le gouvernement compte-t-il trouver le juste milieu, et où, si l'on veut arriver à un équilibre entre le privilège et les obligations, notamment les obligations des entreprises de repostage? Je ne vois rien qui parle de leur obligation dans ces 20 mots que nous avons devant nous.

M. Merrifield : Vous avez soulevé plusieurs questions. En ce qui concerne le débat public, votre point est très intéressant : où est ce débat public?

Je ne sais pas si les membres du comité le savent — je suis certain que le député qui a posé la question le sait, lui —, mais un important examen des activités de Postes Canada a été réalisé il y a un an et demi. Ce vaste processus a impliqué de nombreuses heures d'études indépendantes. En fait, le groupe d'experts a consulté plusieurs sources. Les recommandations qui ont été faites à la suite de cet examen étaient qu'il devrait y avoir un protocole de service et que ces 20 mots devraient être changés dans la loi.

Je tiens à dire au comité que lorsqu'une question comme celle-ci arrive à la Chambre des communes, nous ne travaillons pas seuls, compte tenu de notre situation minoritaire. Nous travaillons avec nos collègues de tous les partis. J'ai un nombre considérable de lettres ici dans lesquelles on demande d'inclure ces 20 mots dans la loi de manière à protéger les milliers d'emplois en place depuis plus de 25 ans. Ces lettres ne viennent pas seulement de députés ordinaires, bien que ce soit le cas pour certaines. Elles viennent de députés libéraux, mais il y en a aussi de l'ancien chef du Parti libéral du Canada, Stéphane Dion, où il dit :

[...] les entreprises de repostage existent au Canada depuis plusieurs décennies. Le Parti libéral croit qu'il serait dans le meilleur intérêt des Canadiens de ne pas faire de tort aux propriétaires de ces petites entreprises.

Je suis d'accord avec lui.

Le sénateur Murray : Dans ce cas, pourquoi n'avez-vous pas adopté le projet de loi il y a trois ans, monsieur le ministre?

M. Merrifield : J'ai une autre lettre du porte-parole principal en matière de transports, monsieur Volpe, qui dit sensiblement la même chose.

Les députés de la Chambre ont fait pression sur moi, et ils ont raison. La raison pour laquelle ce texte de loi se trouve là est parce qu'il y a eu un appel devant les tribunaux; il y a eu un sursis ou un appel qui prendra fin en décembre 2010. Il est très important que cette disposition législative figure dans un projet de loi comme celui-ci afin de clairement protéger ces emplois. Ça ne compromet en rien les activités de Postes Canada.

Je dirais que Postes Canada est très bien placée pour mettre de la crème sur le gâteau, si vous voulez parler ainsi. Je crois que vous avez entendu un témoignage, et nous avons certainement entendu celui présenté devant la Chambre des communes par la

the CEO of Canada Post, suggesting that it is certainly prepared to compete in this area and this does not compromise Canada Post's ability to follow through on their mandate, which is the exclusive privilege of delivering mail to Canadians for Canadians.

Senator Marshall: Welcome, minister, to you and your officials. I also have a question on Part 15, Canada Post, because we have had quite a few witnesses here to discuss that section, most recently yesterday. We have heard from Canada Post and also from some small-business owners.

I would like your views on what you think the impact of this amendment will be once it is passed. Canada Post has indicated that it is willing to compete for the business. Small-business owners have indicated that their businesses have suffered quite significantly because this has been in dispute. Could elaborate on where you think the impact of this legislation is going?

Mr. Merrifield: To some degree, it is hypothetical. We do not know 100 per cent, although it will be status quo. I believe your colleague indicated that these 20 words really solidify the status quo, which is the ability of the international remailers to be able to continue to be employed in Canada.

We are allowing Canada Post to compete in this market in a more effective way as the corporation moves forward. I do not expect any skies to fall. The earth will not rumble. This will be status quo as we move forward, but it does add clarity around the ability of the international remailers to be able to compete for that international mail.

Senator Marshall: We did have one witness in particular who felt this amendment would lead to the demise of rural Canada. Could you comment on that?

Mr. Merrifield: I am a rural Canadian. I have lived on a fourth-generation dairy farm, now cropland farm, all my life, so, believe me, I would never do anything that would compromise the rural community. That is a massive leap, suggesting that these 20 words would compromise rural delivery in any way, shape or form. We have made certain of that with our charter, making sure there is a moratorium on closure of post offices, as well as making certain that there is a universal service there, and an obligation.

It is a bit of a stretch to call them post offices, but there are some in remote, rural areas that have only one postal worker in a community, quite often in his or her living room or small quarters. When that outlet burns down or the postal worker retires or dies, there is difficulty finding someone to take on that mail delivery service.

Under the charter — and this has worked effectively in a number of cases since it was brought in last September — Canada Post is obligated to consult, to do its best to ensure that delivery is

présidente-directrice générale de Postes Canada, qui laisse croire que la société est entièrement préparée à compétitionner dans ce domaine et que cela ne compromet en rien la capacité de Postes Canada de s'acquitter de son mandat, c'est-à-dire de son privilège exclusif de livrer le courrier aux Canadiens pour les Canadiens.

Le sénateur Marshall : Bienvenue, monsieur le ministre, à vous et à vos collègues. J'ai également une question concernant la Partie 15, Postes Canada, parce que nous avons eu quelques témoins qui sont venus discuter de cette partie pas plus tard qu'hier. Nous avons entendu des représentants de Postes Canada de même que des propriétaires de petites entreprises.

J'aimerais savoir quelles seront, selon vous, les répercussions de cet amendement s'il est adopté. Postes Canada s'est dite prête à compétitionner pour cette part du marché. Les propriétaires de petites entreprises, pour leur part, ont dit avoir souffert considérablement du fait que les discussions ne sont pas réglées. Pourriez-vous nous dire quelle incidence aura cette loi selon vous?

M. Merrifield : Dans une certaine mesure, ce ne sont que des hypothèses. Nous ne pouvons être sûrs à 100 p. 100, même s'il y aura statu quo. Je crois que votre collègue a indiqué que ces 20 mots solidifient réellement le statu quo, c'est-à-dire la capacité des entreprises de repostage internationales de continuer à faire affaire au Canada.

Nous permettons à Postes Canada de compétitionner dans ce marché de façon compétitive, puisque la société continue d'avancer. Je ne crois pas que le ciel va nous tomber sur la tête. La terre ne cessera pas de tourner. Le statu quo s'appliquera pendant que nous avancerons, mais permettra de clarifier davantage la capacité des entreprises de repostage internationales à compétitionner avec le marché du courrier international.

Le sénateur Marshall : Nous avons notamment entendu un témoin qui croit que cet amendement mènera à la perte du Canada rural. Qu'en pensez-vous?

M. Merrifield : Je suis un Canadien du milieu rural. J'ai vécu toute ma vie sur une ferme laitière de la quatrième génération, qui a maintenant été transformée en ferme agricole, alors croyez-moi, je ne ferais jamais rien qui nuirait à la communauté rurale. C'est une erreur monumentale de dire que ces 20 mots nuiraient aux livraisons rurales de quelque façon que ce soit. Notre charte nous en donne la garantie, notamment avec le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste et en nous assurant que les communautés disposent d'un service universel et qu'il y a des obligations.

On ne peut pas vraiment appeler cela des bureaux de poste, car dans certaines régions rurales éloignées, il n'y a qu'un seul employé des postes dans la communauté, et celui-ci travaille souvent dans son propre salon ou dans un petit bureau. S'il y a un incendie ou que l'employé des postes prend sa retraite ou meurt, il est difficile de trouver quelqu'un pour prendre la relève du service de livraison du courrier.

Selon la charte, — et cela s'est avéré efficace à plusieurs reprises depuis son entrée en vigueur en septembre dernier — Postes Canada a l'obligation de mener des consultations et de

not compromised. It is all about making sure the mail gets through, which is a fundamental of Canada Post since the Pony Express. That will not change.

Mail is changing in Canada with the advent of the communication age, the Internet and people banking online; there is to some degree a reduction of mail. At the same time, we are also seeing advances in mail as a result of the amount of buying that is done through the Internet and other places, and more parcels are going through the mail. The marketplace is shifting somewhat, but Canadians need to feel comfortable that their mail will get through and their parcels will be delivered.

The Chair: Minister, if you could keep your answers a little tighter, we would appreciate it. There might have been a follow-up question, but she lost her time.

Senator Baker: Minister, the government is substantially increasing the tax — I call it a tax — on airline tickets. These are substantial increases, ranging, on a normal ticket, from \$7 up to \$14, \$12 up to \$24, and so on as you go on. Canadians understand that you are already collecting enough money through the Air Travellers Security Charge, so what is the explanation for these substantial increases? The chair has asked you to try to keep your answers short.

Mr. Merrifield: You asked a specific question and I can keep my answer short. The charge has gone from \$4.90 to \$7.48 for a domestic one-way flight. You say that is a significant increase. That is actually a significant decrease from when the charge was implemented by the Liberal government in 2002 and it started at \$12. From 2002 until now, it has actually gone down from \$12 to \$7.48.

Senator Baker: Each of these amendments has a range; where it was \$4.67, it is now \$7.12. That is the one you just read. The maximum was \$9.33, and now it is \$14.25. Each of these amendments increased something that is already in the act. Do you not agree?

Mr. Merrifield: No. You are right to some degree. We moved the air security tax up to reflect the \$1.5 billion that we put for a five-year time period. No question about that. It is down to \$4.90 from where it was in 2002, which was \$12. We moved it up to \$7.48. The other one you mentioned, the domestic round trip, was \$9.80 and it moved to \$14.96, but it was \$24.

Senator Baker: That is imaginative.

Mr. Merrifield: Those are real numbers.

Senator Baker: You are amending a bill. You are amending the act, and your amendments increase all charges presently in the act. I can understand what you are saying, that if you go back to 2000 or 1990, the charge could have been higher in any one given year.

Mr. Merrifield: This is 2002 after 9/11 hit and when CATSA was established.

faire tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir le service de livraison. Il s'agit de s'assurer que le courrier se rend à destination, ce qui constitue le rôle fondamental de Postes Canada depuis le Pony Express. Cela ne changera pas.

Le courrier est en évolution au Canada depuis la venue de l'ère des communications, d'Internet et des opérations bancaires en ligne; le volume de courrier a sensiblement diminué. Parallèlement, nous constatons une hausse des envois par courrier en raison de tous les achats effectués par Internet ou à d'autres endroits, si bien que davantage de colis sont livrés par courrier. Le marché change, mais les Canadiens doivent avoir l'assurance que leur courrier et leurs paquets arriveront à destination.

Le président : Monsieur le ministre, si vous pouviez faire des réponses plus courtes, ce serait apprécié. Elle aurait peut-être voulu poser une autre question, mais il ne lui reste plus de temps.

Le sénateur Baker : Monsieur le ministre, le gouvernement a considérablement augmenté la taxe — j'appelle ça une taxe — sur les billets d'avion. Il y a eu d'importantes hausses, si bien que pour un billet normal, on est passé de 7 \$ à 14 \$, de 12 \$ à 24 \$, et ainsi de suite. Les Canadiens comprennent que vous percevez déjà de l'argent du Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, alors comment expliquez-vous ces hausses substantielles? Le président vous a demandé de formuler une réponse courte.

M. Merrifield : Vous avez posé une question précise, donc je peux vous donner une réponse courte. Les frais sont passés de 4,90 \$ à 7,48 \$ pour un vol intérieur aller seulement. Vous dites qu'il s'agit là d'une hausse importante. En fait, c'est une baisse importante comparée aux frais mis en place par le gouvernement libéral en 2002, où ils étaient alors de 12 \$. De 2002 à aujourd'hui, les frais sont passés de 12 \$ à 7,48 \$.

Le sénateur Baker : Mais il y a aussi d'autres chiffres; les frais de 4,67 \$ sont passés à 7,12 \$. C'est ce dont vous venez tout juste de parler. Le maximum était de 9,33 \$, alors qu'il est maintenant de 14,25 \$. Chacun de ces amendements n'a fait qu'augmenter ce qui existait déjà dans la loi. N'êtes-vous pas d'accord?

M. Merrifield : Non. Vous avez raison dans une certaine mesure. Nous avons augmenté la taxe sur la sécurité aérienne afin de tenir compte des 1,5 milliard de dollars que nous avons investis sur une période de cinq ans. Il n'y a pas de doute là-dessus. Le montant était à 4,90 \$, c'est-à-dire beaucoup plus bas que ce qu'il était en 2002, soit 12 \$. Nous l'avons remonté à 7,48 \$. Pour ce qui est de l'autre chiffre que vous avez mentionné, pour les vols intérieurs aller-retour, le montant était de 9,80 \$ et nous l'avons augmenté à 14,96 \$, alors qu'il a déjà été à 24 \$.

Le sénateur Baker : C'est très imaginatif.

M. Merrifield : Ce sont des chiffres réels.

Le sénateur Baker : Vous modifiez le projet de loi. Vous modifiez la loi, et vos amendements augmentent tous les frais qui se trouvent actuellement dans la loi. Je comprends ce que vous dites, que si on remonte à 2000 ou à 1990, les frais étaient plus élevés que n'importe quelle autre année.

Mr. Merrifield : Je vous parle de 2002, après le 11 septembre, c'est-à-dire au moment où l'ACSTA a été créée.

Senator Baker: You are not increasing the rates at all in this bill?

Mr. Merrifield: Sure we are. We are increasing them from \$4.90 to \$7.48, but they are down from where they were. That is what I am saying.

Senator Baker: There are nine different rates, whether you are travelling inside Canada or whether you bought your ticket for another place outside of the continent.

Mr. Merrifield: Do you want me to go through them all?

Senator Baker: I thought that was your next step, but let me go on to something that is probably indefensible.

The second portion of the amendments to the act will amend the regulations on the interest rates to be paid back by the minister. It says in the bill, clause 94(1), "... the sum of the basic rate in respect of the particular quarter and 2 per cent." I do not want people's eyes to cloud over, but the base rate is the short-term, three-month rate of Treasury Board bills sold at auction, as I understand it from you. The point is this: You are reducing it to zero, because you say that only the base rate in respect of a particular quarter will be paid by the minister to a corporation. The base rate today would be something like 0.01 per cent or 0.02 per cent. Why are you reducing that to the base rate? That is money that is now due from the ministry to someone who has overpaid.

Mr. Merrifield: For a total clarification on that, you should ask the Department of Finance Canada, because that department sets this rate, not Transport Canada.

Senator Baker: But you are the Minister of Transport.

Mr. Merrifield: That is true, but Finance Canada collects these funds and set this up. I believe you are talking about the rate from the time that Finance Canada collects the money to the time it is given out and the difference between the two.

Senator Baker: It is the amendment in this bill.

Mr. Merrifield: I think that is where it is. I think that is the interest rate from the time Finance Canada collects the money to the time the money is paid out.

Senator Baker: The change that is being made in the amendments to the Air Travellers Security Charge is to reduce the charge by 2 per cent. I get the impression that perhaps we should be asking this question of someone else.

Mr. Merrifield: You should be asking the Department of Finance Canada if you want anything clearer than that, because I do not have anything more than that.

The Chair: The minister and the parliamentary secretary are both away. We will try to find someone else. Thank you.

Mr. Merrifield: I can do that on your behalf and get the information to the committee.

Le sénateur Baker : Vous n'augmentez pas du tout les taux dans ce projet de loi?

M. Merrifield : Oui, nous le faisons. Nous augmentons les frais de 4,90 \$ à 7,48 \$, mais ils restent quand même plus bas que ce qu'ils ont déjà été. C'est tout ce que je dis.

Le sénateur Baker : Il y a neuf taux différents, selon que vous voyagez au Canada ou que vous achetez votre billet de l'extérieur du continent.

M. Merrifield : Voulez-vous que je les passe tous en revue?

Le sénateur Baker : Je pensais que c'est ce que vous apprêtez à faire, mais permettez-moi de vous parler de quelque chose qui sera sans doute indéfendable.

La deuxième partie des amendements proposés au projet de loi modifierait le règlement sur les taux d'intérêt remboursés par le ministre. Au paragraphe 94(1) du projet de loi, on parle du « taux de base pour le trimestre donné, majoré de p. 100 ». Je ne veux endormir personne, mais le taux de base est le taux à court terme de trois mois des factures du Conseil du Trésor vendues aux enchères, d'après ce que je comprends de ce que vous me dites. Mon point est le suivant : Vous le réduisez à zéro parce que vous dites que seul le taux de base pour un trimestre donné sera versé par le ministre à une société. Or, le taux de base d'aujourd'hui se situe autour de 0,01 ou 0,02 p. 100. Pourquoi le réduisez-vous au taux de base? On parle ici d'un montant que le ministère doit à une personne en raison d'un trop-payé.

M. Merrifield : Pour plus de clarifications à cet égard, vous devriez demander au ministère des Finances du Canada, parce que c'est lui qui établit ces taux, pas Transports Canada.

Le sénateur Baker : Mais vous êtes le ministre des Transports.

M. Merrifield : C'est vrai, mais c'est le ministère des Finances qui recueille ces fonds et qui établit les taux. Je crois que vous parlez du taux entre le moment où le ministère des Finances recueille l'argent et le moment où il rembourse la différence entre les deux.

Le sénateur Baker : C'est l'amendement proposé à ce projet de loi.

M. Merrifield : Je crois que c'est ça. Je crois qu'il s'agit du taux d'intérêt cumulé entre le moment où le ministère des Finances recueille l'argent et le moment où il verse la somme payée en trop.

Le sénateur Baker : Le changement au Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien proposé dans les amendements consiste à réduire les frais de 2 p. 100. J'ai l'impression que nous devrions poser cette question à quelqu'un d'autre.

M. Merrifield : Si vous voulez d'autres éclaircissements, vous devriez demander au ministère des Finances du Canada, parce que je n'en sais pas plus.

Le président : Le ministre et le secrétaire parlementaire sont tous les deux absents. Nous allons essayer de trouver quelqu'un d'autre. Merci.

M. Merrifield : Je peux le faire pour vous et transmettre l'information au comité.

The Chair: That would be very helpful.

Senator Baker: Can you explain why you are not paying interest to someone to whom you owe money?

The Chair: At the same time, can you tell us how much you anticipate will be collected with this fee? We have heard various figures like \$590 million to make up for the \$350 million that you have asked for in Supplementary Estimates (A). The numbers do not balance.

Mr. Merrifield: Let us get those numbers from the Department of Finance for you, and then you can share them with committee.

The Chair: It goes through general revenue and makes it difficult to understand what is going on.

Mr. Merrifield: We do not know how many passengers, so we are estimating.

The Chair: I understand.

Senator Finley: Minister, I want to talk about air security in particular.

As a fairly frequent traveler, as are most of the people around this table, I have a sense of security when I get on an airplane in Canada that I will actually get off the airplane at the appointed time and place.

I asked this question of CATSA, and the witnesses were somewhat coy about answering it. I can understand why. What has been the growth pattern of terrorist threats or hijacking threats or potential incidents since 2002? With the amount of security that we are seeing, one would assume that it is much higher than it was. Can you give us an overview of how that particular market is developing?

Mr. Merrifield: One is one too many every time you have a significant one, like the attack or potential attack of December 25. I think people around this room and the people of Canada need to realize exactly how devastating that attack could have been. Thank goodness it did not work, but it did breach our security.

We have to shore up security. That is why it is fluid. We have to make certain that we are not, as some people would say, the weak link in security, that Canada does not fall behind. We have to do everything we possibly can to make certain that when people get on a plane, it is as safe as it can be. That is our objective, albeit this is not an exact science. Not only did we announce the millimetre scanner, which is another layer of security, but we are also looking at behaviour observation, which has been brought in by a number of countries. It moves the security back from the line that you go through at CATSA to the time you drive up to the airport in your car to the time you get on the plane. It is a deeper and more integrated approach to a layer of security at our airports. We are working on a made-in-Canada approach now. It is out to tender, and we are proceeding step-by-step with regard to that.

Le président : Ça nous aiderait beaucoup.

Le sénateur Baker : Pouvez-vous expliquer pourquoi vous ne payez aucun intérêt à quelqu'un à qui vous devez de l'argent?

Le président : En même temps, pouvez-vous nous dire combien vous prévoyez accumuler grâce à ces frais? Nous avons entendu divers montants, comme 590 millions de dollars, ce qui servirait à couvrir les 350 millions de dollars que vous avez réclamés dans le Budget supplémentaire des dépenses (A). Les chiffres ne concordent pas.

M. Merrifield : Laissez-moi d'abord obtenir les montants auprès du ministère des Finances, puis vous pourrez en faire part au comité.

Le président : Comme ils font partie des recettes générales, il est difficile de comprendre ce qui se passe.

M. Merrifield : Nous ne connaissons pas le nombre exact de passagers, nous faisons donc une estimation.

Le président : Je comprends.

Le sénateur Finley : Monsieur le ministre, j'aimerais discuter de la sécurité aérienne.

Je voyage assez souvent, comme la plupart des gens assis à cette table, et quand j'embarque à bord d'un avion au Canada, j'ai un sentiment de sécurité car je sais que je débarquerai de l'avion au moment et à l'endroit prévus.

J'ai posé la question suivante à des représentants de l'ACSTA, et ils y ont répondu de façon plutôt évasive. Je peux comprendre pourquoi. Quel a été le taux d'augmentation des menaces d'actes terroristes ou de détournements d'avion et des risques d'incidents depuis 2002? L'ampleur des mesures de sécurité en place nous laisse croire qu'il y en a beaucoup plus qu'auparavant. Pouvez-vous nous donner un aperçu de l'évolution dans ce domaine?

M. Merrifield : Chaque incident sérieux est un incident de trop, comme c'est le cas de l'attentat, ou de la tentative d'attentat, du 25 décembre. Je crois que toutes les personnes ici présentes et la population du Canada doivent réellement comprendre à quel point cet attentat aurait pu être catastrophique. Dieu merci, il a échoué, mais nos mesures de sécurité ont été déjouées.

Nous devons renforcer la sécurité. C'est ce qui assure la fluidité. Le Canada doit veiller à ne pas devenir, comme diraient certains, le maillon faible en matière de sécurité, et à ne pas se retrouver derrière les autres pays. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour nous assurer que les vols sont les plus sécuritaires possible pour les passagers. C'est notre objectif, malgré ce ne soit pas une science exacte. Non seulement nous avons annoncé l'introduction du scanner à ondes millimétriques, qui est une mesure de sécurité supplémentaire, mais nous envisageons aussi d'avoir recours à l'observation du comportement, qui est déjà en usage dans certains pays. La sécurité ne se limite plus à la barrière de contrôle de l'ACSTA, mais elle s'étend depuis votre trajet en voiture vers l'aéroport jusqu'à votre embarquement. Il s'agit d'un mécanisme plus approfondi et mieux intégré qu'une simple barrière de sécurité à l'aéroport. Nous sommes actuellement à mettre en place un mécanisme propre au Canada. L'appel d'offres a été lancé, et nous procérons par étapes.

Are the threats real? Yes, they are real. Should Canadians expect that we are dealing with them in an effective way? Yes. The \$1.5 billion that we have brought in with this budget is long-term money so that we can plan in a much better way. We are doing a major review, because you can always do things more efficiently. You can target things. We have seen new equipment, for example, better X-ray equipment that can see the fluids within suitcases. However, we have not relaxed any regulations. Although better equipment is there, we have installed doors before the cockpits of airplanes. Now is an appropriate time to pause, take a step back and ask, "Are we really hitting security where it is at?" It is all done on a risk-management basis. That is what we are doing at the present time, so that we know that, in Canada, we are spending the dollars most efficiently and effectively without compromising security, and we are making security even better.

Senator Mitchell: It is good to have you here this morning. The idea that the fees were higher in 2002 should be put into context. That was six months after 9/11. A lot capital investment had to be made, from restructuring airports across the country to establishing new lines of communication and new communications systems, and so on. It was very expensive. How do we know that that expense was not necessarily sustained, or the tax that was supporting it? Well, you have been running it on \$4 dollars and some cents for the last year or two or thereabouts since you have been in government. We have gone from \$12 to \$4. Why do we have to raise it 50 per cent now, particularly when a good chunk of that money is not going to CATSA? It is not covering security anyway. It is going to general revenues, which means it is not an air travellers security charge. In fact, you said it — and, it was wonderful music to my ears, in the sense that you are getting it — it is an air travellers security tax.

I do not like taxes. Your government says it does not like taxes. Why did you increase this tax by 50 per cent?

Mr. Merrifield: If I said it was a tax, I misspoke.

Senator Mitchell: I am sure you did.

Mr. Merrifield: Have that stricken from the record. It is a charge.

Senator Mitchell: Why increase this tax by 50 per cent in this context when the money is not going to security? Let us not use security as a ruse — security is extremely important — just to raise a tax to help you figure out the deficit problem, as big as it is.

Les menaces sont-elles réelles? Oui, elles le sont. Les Canadiens peuvent-ils compter sur nous pour y faire face? Oui. Les recettes de 1,5 milliard de dollars prévues dans ce budget sont des fonds répartis à long terme qui nous permettront d'assurer une bien meilleure planification. Nous procérons à un vaste examen, parce qu'il est toujours possible d'augmenter notre efficacité. Nous pouvons viser des objectifs. Nous avons vu apparaître de nouveaux appareils, par exemple des appareils à rayons X plus performants qui permettent de voir les fluides à l'intérieur des bagages. Nous n'avons cependant pas assoupli nos règlements. Même si nous sommes mieux équipés, nous avons installé des portes à l'entrée des cabines de pilotage des avions. Le temps est maintenant venu de faire une pause, de prendre du recul et de nous demander si nos mesures de sécurité sont bien ciblées. Tout est fondé sur la gestion du risque. C'est ce que nous faisons à l'heure actuelle, de sorte que nous savons qu'au Canada, l'argent est dépensé le plus efficacement possible sans que la sécurité ne soit compromise, même qu'elle s'en trouve renforcée.

Le sénateur Mitchell : Nous sommes heureux que vous soyez avec nous ce matin. Il faut remettre en contexte l'idée que les frais étaient plus élevés en 2002. Les événements du 9 septembre s'étaient produits six mois auparavant. Il avait fallu faire beaucoup de dépenses en immobilisations, pour restructurer les aéroports de tout le pays, établir de nouvelles liaisons de télécommunications ou de nouveaux réseaux de communication, et cetera. Tout cela a coûté très cher. Comment pouvons-nous savoir que le financement de ces dépenses ou la taxe sur laquelle elles s'appuyaient étaient peut-être insuffisants? Vous avez fonctionné avec quatre dollars et quelques cents depuis un an ou deux environ, depuis que vous êtes en fonction. Nous sommes passés de 12 \$ à 4 \$. Pourquoi une augmentation de 50 p. 100 est-elle nécessaire maintenant, en particulier quand on considère qu'une bonne partie de cet argent n'est pas versée à l'ACSTA? Cet argent ne servira pas aux dépenses en sécurité. Il ira aux recettes générales, ce qui revient à dire qu'il ne s'agit pas d'un droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. En fait, comme vous l'avez dit — et c'était comme de la musique à mes oreilles, puisque cela indiquait que c'est ainsi que vous le voyez —, c'est plutôt une taxe pour la sécurité aérienne.

Je n'aime pas les taxes. Votre gouvernement prétend qu'il n'aime pas les taxes. Alors pourquoi avez-vous augmenté cette taxe de 50 p. 100?

M. Merrifield : Si j'ai dit que c'était une taxe, je me suis mal exprimé.

Le sénateur Mitchell : Je suis certain que c'est ce que vous avez dit.

M. Merrifield : J'aimerais que cela soit rayé du compte rendu. En fait, c'est un droit.

Le sénateur Mitchell : Pourquoi augmenter cette taxe de 50 p. 100 dans le contexte actuel, si cet argent ne servira pas à la sécurité? Il ne faudrait pas que la sécurité soit utilisée comme prétexte — la sécurité est extrêmement importante — simplement pour augmenter une taxe, afin de vous aider à régler le problème du déficit, aussi important soit-il.

Mr. Merrifield: There is a review on what it takes to be able to handle the costs. There is no question that CATSA has increased its equipment. The prices for X-rays, explosive detection devices, scanners, behaviour observation, and so on, have all increased. In 2002, we had about 3,000 employees; we now have over 6,000. The costs are increasing for security at airports, based on the potential attacks that have happened since and what has happened with regard to fluids. When CATSA first came into being in 2002, who would have thought that you would have to worry about toothpaste, fluids, and so on as we do today.

This is a dynamic, evolving process. It is not an exact science. We do the best we can, dealing with international standards, as well as making certain that we do what is right for Canadians in the process of keeping their security safe. This charge is there to have, as much as possible, secure funding so that we know we have the dollars to make certain, regardless of the politics of the day, that we can fulfill the \$1.5-billion obligation and that security is not compromised.

Senator Mitchell: Speaking of international standards, with this raise, Canada will now have the highest airport travellers security tax in the world on international flights. Are you suggesting that we need that much more money than the rest of the world to provide security? When I get on a plane at an American airline I feel safe. If I get on a Lufthansa or British Airways flight I would feel safe, but none of those are charging their travellers what we are charging international travellers.

Mr. Merrifield: I will not talk about what other countries do. I can tell you what we are doing.

We are doing it to make certain we have the dollars to fulfill the obligation we have to Canadians that when they get on a plane, the safety and security measures are taken seriously and are not compromised by the politics of the day or the dollars.

In the process of looking at this, when I was in Mexico City I was talking to people from Chile, Dominican Republic, Mexico and many other countries. They are all wrestling with the same thing, wondering how to fulfill their obligation with the dollars. When I was in Tokyo they were all talking about it the same way. I cannot say what the other countries will do. We take this seriously. Security is up front; it is the number one priority for Canadians, and they can feel confident and comfortable that we are doing everything we can to do it as effectively and efficiently as possible.

Senator Mitchell: You said, "outside the politics of the day." There are lots of politics of the day in the United States, and the U.S. is charging less. There are lots of politics of the day in Britain and Chile, surely, and they are charging less. Does it raise for you some sense of concern that maybe we are not doing this as efficiently as other countries might be, that we need to look at the

M. Merrifield : On a effectué un examen sur ce qu'il faut faire pour être capables d'assumer les coûts. On sait que l'ACSTA a acquis du nouveau matériel. Les coûts liés aux appareils à rayons X, aux systèmes de détection d'explosifs, aux scanneurs, à l'observation du comportement, et cetera, ont tous augmenté. En 2002, nous comptions environ 3 000 employés; aujourd'hui, nous en avons plus de 6 000. Les coûts liés à la sécurité dans les aéroports s'accroissent, en conséquence des tentatives d'attaques qui ont eu lieu depuis, et à cause du problème des fluides. Quand l'ACSTA a été mise sur pied, en 2002, qui aurait pensé qu'on devrait un jour s'inquiéter des tubes de dentifrice, des fluides, et cetera, comme on le fait aujourd'hui?

C'est un processus dynamique, en constante évolution. Ce n'est pas une science exacte. Nous faisons tout ce que nous pouvons, en tenant compte des normes internationales et en nous assurant de faire ce qu'il y a de mieux pour les Canadiens dans le cadre du processus visant à assurer leur sécurité. Ce droit est exigé pour que nous disposions, dans la mesure du possible, des fonds qui nous permettront de nous acquitter de l'obligation de 1,5 milliard de dollars et de faire en sorte que la sécurité ne soit pas compromise, et ce, peu importe le contexte politique du moment.

Le sénateur Mitchell : Puisqu'on parle de normes internationales, cette augmentation fera du Canada le pays qui exige la taxe sur la sécurité aérienne la plus élevée pour les vols internationaux. Êtes-vous en train de nous dire que le Canada a besoin de beaucoup plus d'argent que les autres pays pour assurer la sécurité? Quand je monte à bord d'un avion d'une compagnie aérienne américaine, je me sens en sécurité, et si je montais à bord d'un avion de Lufthansa ou de British Airways, je me sentirais également en sécurité. Pourtant, aucune de ces compagnies n'exige à ses voyageurs un montant aussi élevé que celui que nous demandons à nos voyageurs internationaux.

M. Merrifield : Je ne veux pas parler de ce que les autres pays font; je peux vous parler de ce qui se fait ici, au Canada.

Notre objectif est de nous assurer d'avoir l'argent nécessaire pour nous acquitter de notre obligation envers les Canadiens de faire en sorte que, lorsqu'ils montent à bord d'un avion, les mesures de sécurité sont prises au sérieux, qu'elles ne sont compromises ni par la conjoncture politique du moment, ni par un manque de fonds.

Quand j'étais à Mexico, j'ai discuté de cette question avec des gens du Chili, de la République dominicaine, du Mexique et de beaucoup d'autres pays. Tous sont aux prises avec le même problème : ils se demandent comment s'acquitter de cette obligation avec les fonds dont ils disposent. C'est également ce que tout le monde disait quand je suis allé à Tokyo. Je ne peux pas vous dire ce que les autres pays feront. Nous prenons la question au sérieux. La sécurité est à l'avant-scène; c'est la principale priorité des Canadiens, et les Canadiens peuvent être assurés que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que soient prises les mesures les plus efficaces et les plus efficientes qui soient.

Le sénateur Mitchell : Vous avez dit que ce ne devrait pas être fonction des considérations politiques du moment. Pourtant, de nombreux enjeux politiques entrent en ligne de compte aux États-Unis, où les droits sont tout de même moins élevés. C'est aussi le cas en Grande-Bretagne et au Chili. Selon vous, se peut-il que nous ne soyons pas aussi efficaces que d'autres et que nous

management of it, particularly in the context of the huge deficit that could reflect the same concerns I have about the efficacy of your government?

Mr. Merrifield: Absolutely. That is why we are doing the review. We are looking at absolutely everything in the review. Is CATSA the right vehicle? Are we doing it in the most efficient way possible to handle our obligation, which is the security of our aircraft and of the Canadians and individuals in those aircraft? That is why we are doing that review, and it is extensive.

The Chair: This may put it in context — and Ms. Kinney was taking notes here. We received evidence before this committee during these hearings that this 52 per cent increase will result in consolidated revenue of an estimated \$590 million a year; \$590 million times five years takes up to \$2.95 billion over five years, assuming similar usage of the system. The government in its budget committed \$1.5 billion. There is a difference between \$1.5 billion and \$2.95 billion. We are trying to figure out where that money is going and what it will be used for. That is what many of these questions are going to. There is quite a discrepancy and no accountability.

Mr. Merrifield: That is why we are doing a major review of CATSA right now, to determine whether we are doing it as efficiently as possible. Is the charge appropriate when we come to the end of the day? Are there other areas of security that we need to be looking at to make certain our passengers are safe? All of that is in the review.

The Chair: I know you will not give us the review because it is not complete, but we are looking for the information that would help us with this discrepancy.

Senator Callbeck: That is along the lines of the questions I want to ask you. Witnesses here the other day pointed out clearly with statistics that the amount of money the government will take in far exceeds what is being spent on security, and it is going to help pay down the deficit. Do you dispute that?

Mr. Merrifield: I will have the department speak to that.

Laureen Kinney, Acting Assistant Deputy Minister, Safety and Security Group, Transport Canada: I am not completely familiar with the estimates they did, but I have a couple of points on that. One is that the funding raised by the Air Travellers Security Charge, the ATSC, goes to CATSA and that \$1.5 billion, including the previous reference level they had in place as well.

There are small amounts funded by Transport Canada's aviation security, and some funding goes to the RCMP's protective policing, aviation and security program, where there are air marshals on board the aircraft. There is funding there.

The total income and revenue of the ATSC goes entirely to aviation security but not entirely to CATSA. That is one issue.

devions revoir la gestion, surtout étant donné l'énorme déficit qui nous afflige et qui me fait craindre un manque d'efficacité semblable de la part de notre gouvernement?

M. Merrifield : Absolument. C'est la raison pour laquelle nous effectuons un examen qui se veut exhaustif. Doit-on passer par l'ACSTA? Nous acquittons-nous de notre obligation, qui consiste à assurer la sûreté de nos aéronefs et de leurs passagers, canadiens ou étrangers, de la façon la plus efficace possible? Voilà pourquoi nous procédons à cet examen approfondi.

Le président : Permettez-moi de vous donner un peu de contexte — j'ai vu que Mme Kinney prenait des notes. Notre comité a entendu des témoignages selon lesquels cette augmentation de 52 p. 100 générera des recettes d'environ 590 millions de dollars par année, ce qui représente jusqu'à 2,95 milliards de dollars sur cinq ans, en supposant un taux semblable d'utilisation du système. Or, dans son budget, le gouvernement a consacré 1,5 milliard de dollars à cette question. On essaie donc de déterminer à quoi servira la différence entre cet investissement et les recettes prévues de 2,95 milliards de dollars. Voilà ce qu'on tente de découvrir avec nos questions, puisqu'il y a tout un écart et aucune reddition de comptes.

M. Merrifield : C'est la raison pour laquelle nous effectuons en ce moment un examen approfondi de l'ACSTA, à savoir pour déterminer si nous fonctionnons de façon optimale. Au bout du compte, le droit imposé est-il juste? Devrions-nous tenir compte d'autres éléments pour assurer la sûreté de nos passagers? L'examen répondra à toutes ces questions.

Le président : Je sais que vous ne nous fournirez pas les résultats de cette étude puisqu'elle n'est pas terminée, mais comprenez que nous essayons d'expliquer cet écart.

Le sénateur Callbeck : Les questions que je souhaite vous poser vont en ce sens. Des témoins nous ont indiqué, statistiques à l'appui, que les recettes que le gouvernement percevra dépasseront largement les investissements dans la sécurité, et qu'elles serviront donc en partie à combler le déficit. Le contestez-vous?

Mr. Merrifield : Je laisse aux fonctionnaires le soin de répondre à cette question.

Laureen Kinney, sous-ministre adjointe par intérim, Groupe de sécurité et de sûreté, Transports Canada : Je ne suis pas bien au courant des calculs qui ont été effectués, mais quelques points valent la peine d'être mentionnés. Tout d'abord, les recettes générées par le Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, le DSPTA, sont versées à l'ACSTA et contribuent au montant de 1,5 milliard de dollars et au niveau de référence précédemment établi.

De petits montants sont également versés au programme de la sûreté aérienne de Transports Canada et au Programme de protection des transporteurs aériens de la GRC, qui permet la présence d'agents de sûreté à bord des aéronefs. Voilà donc une partie du financement.

Donc, sachez que la totalité des revenus tirés du DSPTA seront réinvestis dans la sûreté aérienne, mais qu'ils ne seront pas tous versés à l'ACSTA.

The second issue is the transparency of that funding. This again is a Department of Finance area. Finance Canada brings in the income and tracks this costing. That department makes some of these estimates of what is needed in the future and the rates that are required to do that. It uses some of Transport Canada's forecasts of passenger traffic.

One point I would make is that the Office of the Auditor General reviews the five-year balancing of the ATSC income versus the aviation security expenditures. If I recall correctly, that is done on a yearly or a biennial basis and the tracking of whether or not the funds are equivalent to the costs is published. Again, it goes over a five-year period, and there are ups and downs during that period and emergencies that come up, such as the Christmas events. The Department of Finance would have to speak to that in more detail. I believe the latest report on that calculation on the past, if you will, is coming out fairly soon, but again, that is a Department of Finance area. That is done by the Office of the Auditor General, and it looks at the income received, the revenues received versus the spending.

Mr. Merrifield: We can get those numbers from the Department of Finance. I think there are some discrepancies.

The Chair: It would save us a lot of anguish if you could do that for us.

Senator Callbeck: You will get those figures then, will you?

How much of this \$1.5 billion that will be spent on airport security will go to the new machines?

Mr. Merrifield: You are talking about the millimetre scanners. The new machines are about \$250,000 each. It is about \$15 million. It is not the highest-cost item, but we are doing it over a period of time; 23 are in operation now and 59 have been ordered.

Senator Callbeck: Of the \$1.5 billion that will be spent in the next five years, what percentage is going to the machines?

Mr. Merrifield: The machines are not a large amount. I believe it is \$15 million.

Senator Callbeck: Is there other equipment?

Mr. Merrifield: Yes. This started in 2009. There was a considerable amount of refurbishment of the equipment. If you go to airports you see the blue X-ray machines that are much larger and more detailed, three dimensional. I believe they are in all of our Class 1 airports at the present time. That equipment is changing and we also have the explosive detection equipment and the millimetre scanner equipment. As well, underneath the equipment you are not seeing the X-ray machines that are actually checking your checked bags. That has been improved and is continuing to be improved as we move forward.

Senator Callbeck: Roughly what percentage of this \$1.5 billion will be spent on new equipment?

Mr. Merrifield: I do not have the actual percentage.

Ensuite, il est question de la transparence du financement. Encore une fois, cela relève du ministère des Finances, lequel touche les recettes et fait le suivi des dépenses. Le ministère prévoit les besoins futurs et établit les taux nécessaires pour les combler. Il se fonde pour se faire sur les prévisions de Transports Canada concernant le trafic de passagers.

Je tiens à signaler que le Bureau du vérificateur général examine l'équilibre établi sur cinq ans entre les recettes tirées du DSPTA et les dépenses en matière de sûreté aérienne. Si je me souviens bien, on vérifie annuellement ou biennuellement la correspondance entre les investissements et les dépenses et on publie les résultats. Au cours de la période de cinq ans, il pourrait y avoir des hauts et des bas, de même que des situations exceptionnelles, comme l'incident survenu à Noël. Il faudra vous adresser au ministère des Finances pour obtenir plus de détails. Je crois que le plus récent rapport à cet égard sera présenté sous peu, mais, je le répète, cela relève du ministère des Finances. C'est le Bureau du vérificateur général qui se charge de comparer les recettes et les dépenses.

M. Merrifield : Nous pouvons vous obtenir ces données du ministère des Finances. Je pense qu'il y a effectivement un décalage.

Le président : Cela nous épargnerait beaucoup d'angoisse.

Le sénateur Callbeck : Alors, vous le ferez n'est-ce pas?

Quelle proportion de l'investissement de 1,5 milliard de dollars dans la sûreté aérienne servira à l'acquisition de nouvelles machines?

M. Merrifield : Vous parlez des appareils d'imagerie à ondes millimétriques. Ceux-ci coûtent environ 250 000 \$ chacun, ce qui représente donc environ 15 millions de dollars au total. Ce n'est pas la dépense la plus importante, mais elle sera progressive; 23 appareils sont déjà en opération, et 59 autres ont été commandés.

Le sénateur Callbeck : Quel pourcentage de l'investissement de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans servira à l'acquisition des appareils?

M. Merrifield : Ce n'est pas beaucoup. Je crois que cela représente 15 millions de dollars.

Le sénateur Callbeck : Y a-t-il d'autre équipement?

M. Merrifield : Oui. Dès 2009, on a remis à neuf une grande partie du matériel. Dans les aéroports, vous constaterez la présence d'appareils de radioscopie bleus qui sont beaucoup plus gros et fournissent une image plus détaillée, en trois dimensions. Je pense qu'on en trouve maintenant dans tous les aéroports de catégorie 1. À cette mise à niveau s'ajoutent les dispositifs de détection d'explosifs et les appareils d'imagerie à ondes millimétriques. N'oubliez pas les appareils de radioscopie pour les bagages enregistrés, qu'on ne voit pas. Des améliorations ont été apportées et se poursuivent.

Le sénateur Callbeck : Approximativement quel pourcentage de l'investissement de 1,5 milliard de dollars servira à l'achat de nouvel équipement?

M. Merrifield : Je n'ai pas le chiffre exact.

Ms. Kinney: The numbers are not finalized, and the corporate plans are still being reviewed. Of course, each year there are amendments to that, reflecting the current environment. Over a five-year period I believe the estimate is approximately \$20 million for equipment per year. We can get some information for you when the corporate plan is published. It is a significant amount, but I do not have the percentage.

Senator Callbeck: Did you say it is a significant amount or an insignificant amount?

Mr. Merrifield: It is a significant amount.

The Chair: I would say \$1.5 billion is significant.

Senator Callbeck: Once this new equipment is bought, if it is \$1 billion, does that mean that the rates —

Mr. Merrifield: No, it will not be \$1 billion. It is \$100 million. It is big, but the \$1.5 billion over the five-year period actually will continue to move on the refurbishment of the equipment that is necessary at our airports as is. When you move into other layers of security, these funds will probably not be enough.

Senator Callbeck: Are you going to send us information?

Mr. Merrifield: We will try to rectify the information that you received with regard to finance.

Senator Callbeck: This is a big jump for Canadians to have to pay for flights. We were told the other day that a 1 per cent increase in that cost can mean a 1 per cent decrease in travellers. That will have a serious effect on tourism across this country.

Mr. Merrifield: No; let us get real. We are talking about an increase of less than the cost of a cup of Starbucks coffee per one-way flight. We had the airport authorities in and the airlines in. They move fees up a considerable amount, and they are saying they have a hard time competing, but they have moved. Parking has gone up in Edmonton; it doubled in the last year and they did not think anything of it. The airlines are charging \$25 for an extra seat, pillows, and earphones. We are not talking much more than a pair of headset earphones in a plane here for security. Therefore let us not get crazy with the numbers.

Senator Neufeld: I have two questions; one about Canada Post and one about CATSA. Where I live in Fort St. John, Canada Post has always provided good service. I have been able to get my mail all the time. I have always depended on it, and they are friendly people there. I did not know Canada Post had exclusive privileges for some things that happened outside of its borders, but the bill says, "The exclusive privilege referred to in subsection 14(1) does not apply to letters intended for delivery to an addressee outside Canada."

How long has Canada Post had that exclusive privilege?

Mme Kinney : Les chiffres ne sont pas définitifs, puisque les plans ministériels sont encore à l'étude. Évidemment, des modifications sont apportées chaque année, pour tenir compte des circonstances particulières. Sur cinq ans, je pense qu'on s'attend à investir 20 millions de dollars par année dans l'équipement. On pourra vous fournir des renseignements plus précis lorsque le plan ministériel sera rendu public. Il s'agit d'un montant considérable, mais je n'ai pas le pourcentage exact.

Le sénateur Callbeck : Avez-vous dit qu'il s'agissait d'un montant considérable ou négligeable?

Mr. Merrifield : Considérable.

Le président : Je considère un investissement de 1,5 milliard de dollars comme considérable.

Le sénateur Callbeck : S'il en coûte 1 milliard de dollars pour l'achat d'équipement, cela veut-il dire que les taux...

Mr. Merrifield : Non, cela ne s'élèvera pas à 1 milliard de dollars, mais plutôt à 100 millions de dollars. C'est beaucoup, mais le 1,5 milliard de dollars prévu sur cinq ans servira à poursuivre la remise à neuf de l'équipement déjà nécessaire dans nos aéroports. Ces fonds ne suffiront probablement pas à couvrir les autres éléments de sécurité.

Le sénateur Callbeck : Allez-vous nous fournir les renseignements pertinents?

Mr. Merrifield : Nous tenterons de rectifier les données financières que vous avez reçues.

Le sénateur Callbeck : C'est toute une augmentation pour les passagers canadiens. On nous a dit qu'une hausse de ce droit de 1 p. 100 pourrait mener à une diminution équivalente du nombre de passagers, ce qui aurait une incidence énorme sur le tourisme un peu partout au pays.

Mr. Merrifield : Non, soyons réalistes. L'augmentation pour un aller simple est moindre que le prix d'un café chez Starbucks. Nous avons consulté les administrations aéroportuaires et les transporteurs aériens. Ces derniers disent avoir beaucoup de difficulté à soutenir la concurrence, mais ont tout de même augmenté considérablement leurs frais. Par exemple, on n'a pas hésité au cours de la dernière année à faire doubler le prix du stationnement à Edmonton. Les compagnies aériennes facturent 25 \$ pour un siège supplémentaire, des oreillers et des écouteurs. Ici, il est question de sûreté, et pourtant cela ne représente pas bien plus qu'une paire d'écouteurs. Ne nous emballons pas.

Le sénateur Neufeld : J'ai deux questions, l'une sur Postes Canada et l'autre sur l'ACSTA. Où j'habite, à Fort St. John, la Société canadienne des postes a toujours fourni un bon service. J'ai toujours reçu mon courrier. J'ai toujours pu compter sur la société et ses employés accueillants. Je ne savais pas qu'elle avait des priviléges exclusifs sur ce qui se passait à l'extérieur de nos frontières, or on retrouve ce qui suit dans le projet de loi : « Le privilège exclusif octroyé au paragraphe 14(1) ne s'applique pas aux lettres à livrer à un destinataire à l'étranger. »

Depuis combien de temps Postes Canada bénéficie-t-elle de ce privilège exclusif?

Mr. Merrifield: This was challenged in the courts, and the courts said that the way our laws were interpreted would allow Canada Post that exclusive privilege, and that is why we have to change it in the Canada Post Corporation Act. That is why it is in this bill.

Right now there is an appeal process; that appeal comes due in December, so it is critical that it be in this piece of legislation. Earlier you asked why it is here; it is here because of that. We want to put some security on those jobs that are being compromised by the lack of understanding in light of the court case that was ruled on.

Senator Neufeld: Do I understand correctly that Canada Post has always had an exclusive privilege up until this process?

Mr. Merrifield: I guess that is the way the courts have interpreted it, yes.

Senator Neufeld: If that is the case, I would assume that Canada Post is probably pretty competitive. I would think any Crown corporation would think it is pretty competitive with the private sector after having years of opportunity to actually figure out how to do it the most and best and cheapest way. Canada Post has actually had a good shot at it. The CEO and president of Canada Post told us here in a statement that she is comfortable with Canada Post's being able to compete in that marketplace and in fact looks forward to competing in that marketplace.

Would you agree with what she said, which is that Canada Post has the people and the ability and can go out and compete in the open field with the private sector to provide that service?

Mr. Merrifield: Certainly. I have talked to Moya Greene about this. She is the CEO of Canada Post. She feels comfortable that she will be able to compete. The sky will not fall. For the session to open with a question as to what will happen with those 20 words, really nothing other than the security of those thousands of jobs. Canada Post will compete well and in the long run will be the better for it.

The Chair: I will now ask senators to pose their questions and I will get the questions on the record so that senators have had an opportunity, and Mr. Morency and Ms. Kinney can jot down the questions. If they have to undertake to give us answers in writing, that will be fine.

Senator Murray: With regard to the airport security fee, I hear supporters saying we have to pay a price to ensure the security of airline passengers. I agree with that; I believe we all do.

The opponents, including the people from the airline industry who were here, and it has been echoed around the table, say that you are overcharging and that some of this money is going to the general purposes of the government. I hear what Ms. Kinney says about that, but at the end of the day we are relying on the Department of Finance, and I suppose the truth will come out when the Parliamentary Budget Officer or the Auditor General gets at this, perhaps some years down the road.

M. Merrifield : Il a été contesté devant les tribunaux, lesquels ont conclu que l'interprétation de nos lois permettrait à Postes Canada d'en jouir. C'est la raison pour laquelle nous devons modifier la Loi sur la Société canadienne des postes par l'entremise de cette mesure législative.

Puisque le processus d'appel arrivera à échéance en décembre, le changement doit forcément figurer dans ce projet de loi. Vous avez demandé plus tôt pourquoi c'était le cas, alors voilà. On veut garantir ces emplois compromis par l'ambiguïté découlant de la décision judiciaire.

Le sénateur Neufeld : Donc, jusqu'à maintenant, Postes Canada bénéficiait de ce privilège exclusif?

M. Merrifield : Oui, c'est ce qu'ont conclu les tribunaux.

Le sénateur Neufeld : Si c'est le cas, j'imagine que Postes Canada est très concurrentielle. N'importe quelle société d'État penserait pouvoir affronter la concurrence du secteur privé après avoir eu des années pour déterminer la façon de faire, la meilleure et la plus rentable. Postes Canada a eu cette chance. La PDG de la société s'est dite convaincue de pouvoir soutenir la concurrence du marché, et même impatiente de le faire.

Êtes-vous d'accord avec elle? Diriez-vous que Postes Canada a l'expertise et la capacité nécessaires pour faire concurrence au secteur privé sur un marché ouvert?

M. Merrifield : Tout à fait. J'en ai d'ailleurs déjà parlé avec Moya Greene, la PDG de Postes Canada. Elle est effectivement convaincue de pouvoir affronter la concurrence. Le ciel ne nous tombera pas sur la tête. Puisqu'on s'est demandé dès le début de la séance quelle serait l'incidence de cette phrase, sachez qu'elle ne fait que garantir ces milliers d'emplois compromis. Postes Canada soutiendra la concurrence et, à long terme, ne s'en portera que mieux.

Le président : Je demanderais maintenant aux sénateurs de poser leurs questions pour qu'elles soient portées au compte rendu; M. Morency et Mme Kinney pourront prendre des notes. S'ils doivent nous répondre par écrit, cela nous convient.

Le sénateur Murray : Les partisans de l'imposition d'un droit de sécurité aéroportuaire disent que pour assurer la sûreté des passagers aériens, il faut en payer le prix. Je suis d'accord, et je pense que nous le sommes tous.

Toutefois, ceux qui s'opposent à ce droit, notamment les représentants de l'industrie aérienne qui ont comparu devant nous, disent que c'est trop cher payé, et qu'une partie des fonds seront versés au Trésor; ces propos ont d'ailleurs été repris autour de la table. Je comprends ce qu'en pense Mme Kinney, mais au bout du compte, il faut s'en remettre au ministère des Finances, alors j'imagine que toute la lumière sera faite sur cette question lorsque le directeur parlementaire du budget ou la vérificatrice générale s'y attaqueront, peut-être bien dans quelques années.

With regard to the post office, you do not expect me to be inspired or embarrassed by what Liberal members have told you. It does raise a question. If you had all this support, why did you not bring this bill forward long ago when it was a stand-alone piece of legislation? It is not as if the House of Commons was suffering from agenda overload.

Last night we had someone from Solidarité rurale du Québec, who expressed all the preoccupations that Senator Gerstein and others have referred to: privatization, deregulation, rural post offices and so forth. I think you understand the concerns of rural people. You are old enough to remember the controversies about branch lines and grain elevators and all the rest of it, so you cannot just dismiss what they say; you have to understand where they are coming from. I am sure you do. I had to say to her that while it is entirely conceivable that the government plans to do all the evil things she suggests, it is not those 20 words that will let the government do them.

It does raise the question of what is the government's vision for Canada Post. Do you exclude deregulation or privatization of Canada Post or part of it?

Finally, perhaps someone can write to me about this. It is not quite off subject. I come new to this. My understanding is that there was a contradiction between the English and French versions of the law as it stood and it was Canada Post that went to court. I presume that was under a previous government. Canada Post went to court presumably with a view to eliminating the competition. Does one of your officials know the story as to why they did that?

The Chair: Next is Senator Runciman. We will get the questions on the record first.

Senator Runciman: I want to say off the top I am not a Starbucks drinker, I am a Tim Horton's drinker. I have to say I believe most Canadians would be very appreciative and are appreciative that what you are doing to protect travellers through the air system of this country is worth the investment; it is an insurance policy that I think we all feel a great deal more comfortable about.

Senator Mitchell talked about the unique circumstances after 2001 to justify the charge that was levied at the time when this charge was brought into existence. You might want to expand on this, but I believe these were unique circumstances.

The charges in the case of domestic flights are about 50 per cent less than they were in 2002, and for international travel they are 40 per cent less than they were in 2002. You face some unique circumstances with the requirements placed on you by the United States in the wake of, as you described it, the diaper bomber and the new challenges facing all of us internationally in security issues. I thought perhaps you could expand a little more on some of the pressures you faced having to respond very rapidly to new requirements.

Senator Banks: Minister, perhaps I am antediluvian, but I think there are some things that cannot be treated in a purely business context, and they include the police, the fire department

En ce qui concerne les bureaux de poste, ne vous attendez pas à ce que je suis inspiré ni embarrassé par ce que les députés libéraux vous ont dit. Une question se pose. Si vous bénéficiez d'autant d'appui, pourquoi ne pas avoir présenté un projet de loi distinct bien avant cela? Ce n'est pas comme si la Chambre des communes était débordée.

Hier soir, nous avons entendu une représentante de Solidarité rurale du Québec exprimer toutes les craintes évoquées par le sénateur Gerstein et d'autres : la privatisation, la déréglementation, les bureaux de poste régionaux, et ainsi de suite. Je pense que vous comprenez l'inquiétude des régions rurales. Vous êtes assez vieux pour vous souvenir de la controverse entourant les lignes d'embranchement et les silos à grain, entre autres, donc vous ne pouvez pas tout simplement balayer ces préoccupations du revers de la main; vous devez les comprendre, et je suis certain que c'est le cas. J'ai dû dire au témoin en question que bien qu'il soit tout à fait possible que le gouvernement prévoit toutes ces choses odieuses qu'elle a énumérées, ce n'est pas cette phrase qui l'y autorisera.

Cela nous amène tout de même à nous interroger sur la vision du gouvernement pour Postes Canada. Écartez-vous la possibilité de déréglementer ou de privatiser une partie ou la totalité de la société?

Enfin, peut-être pourrez-vous me répondre par écrit. Je ne pense pas m'écartez trop du sujet. Je suis nouveau ici. J'ai cru comprendre qu'il y avait un décalage entre les versions anglaise et française de la loi et que c'est la raison pour laquelle Postes Canada a fait appel aux tribunaux. J'imagine que c'était sous un gouvernement précédent. La société a probablement procédé ainsi en vue d'éliminer la concurrence. L'un de vos fonctionnaires pourrait-il nous expliquer ce qu'il en est?

Le président : On passe ensuite au sénateur Runciman, puisque nous souhaitons d'abord poser toutes les questions, pour mémoire.

Le sénateur Runciman : Tout d'abord, je tiens à préciser que je ne prends pas mon café chez Starbucks, mais plutôt chez Tim Horton. Je dois dire que, selon moi, la plupart des Canadiens reconnaissent que ce que vous faites pour protéger les passagers aériens de notre pays en vaut l'investissement; c'est une police d'assurance qui nous rassure tous beaucoup.

Le sénateur Mitchell a parlé des circonstances exceptionnelles prévalant après 2001 et qui justifiaient l'imposition du droit à l'époque. Je pense qu'il s'agissait d'une situation bien particulière, mais vous voudrez peut-être nous en parler dans le détail.

Depuis 2002, les frais ont diminué d'environ 50 p. 100 dans le cas des vols intérieurs, et de 40 p. 100 pour les vols internationaux. La situation est délicate, étant donné les nouvelles exigences que vous imposent les États-Unis à la suite de l'attaque à la couche piégée, comme vous l'avez dit, et les problèmes de sécurité avec lesquels toute la planète est aux prises. Peut-être pourriez-vous nous parler davantage des pressions auxquelles vous avez dû faire face étant donné que vous deviez réagir très rapidement aux nouvelles exigences qui vous étaient imposées.

Le sénateur Banks : Monsieur le ministre, peut-être suis-je de l'époque antédiluvienne, mais je pense que certaines choses ne peuvent être prises dans un contexte purement commercial, et

and the post office. Universal penny post was invented on the basis of the assumption that the easy, high-density delivery would cover the cost of delivering mail to the Hebrides, so that everyone had equal access. I am concerned about the removal of certain long-standing — one could say forever — privileges and monopolies — let us call them what they are — of Canada Post.

We are told that Canada Post is sanguine about this change, but it was, as Senator Moore pointed out, Canada Post who took the matter to court, so I suspect that in the long term they are not all that sanguine about it.

My question has to do with airport security. Ms. Kinney said that the ATSC goes entirely to air travel security. I commend to your attention, minister, a report, *The Myth of Security at Canada's Airports*, issued by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, which dealt with the matter of airport security. That committee, of which three members of this committee were a part, also issued two other relevant reports. I think you would find the reports very useful.

During the course of that report, we tried to make a connection between the revenues that were derived at the time from the ATSC and the amount of money spent on people, equipment and all kinds of other things, and we were not successful in doing that. Having been told that it all goes toward air travel, we look forward to finding out whether that will be the case in the future, because it has not been the case in the past.

Senator Moore: Thank you, minister and witnesses, for being here.

We cannot talk about 2002 and \$12 as the context for which the current increase is put before us. That was start-up time. No one knew what would be needed, and the charges came down. We have to deal with the last couple of years. It is not appropriate, and it is a bit mischievous, to suggest that 2002 is where we are coming from.

Senator Banks mentioned reports. The Standing Senate Committee on National Security and Defence did three reports. I believe it was the last one in which we dealt with behaviour observation. We heard a witness from Israel, and you may want to look at his testimony, if you have not already. It was quite instructive. He had ideas and approaches that have now been put in place there. Some may be extreme and some may not be, but it might be helpful to you.

With regard to the scanners, during prorogation the Liberal Party had a session on airport security where we learned that an individual in Montreal had developed a scanner technology that scanned the body without showing details. I do not know whether you are aware of that. It went a long way to removing the privacy concerns of passengers. I mentioned this to members of the Homeland Security Committee in the United States in February, and they were keen on it. It might be another leading Canadian technology that we could prove in our country and push internationally.

c'est le cas des forces de police, des pompiers et des bureaux de poste. Lorsque la poste universelle à un penny a été inventée, on présumait que les livraisons faciles dans les zones densément peuplées couvriraient les coûts de l'acheminement du courrier aux Hébrides, et ainsi tout le monde aurait le même accès. Cela m'inquiète qu'on retire à Postes Canada certains priviléges et monopoles — n'ayons pas peur des mots — établis depuis longtemps, voire depuis toujours.

On nous a dit que la société voyait la chose d'un bon œil, mais, comme le sénateur Moore l'a fait remarquer, c'est Postes Canada qui a saisi les tribunaux de cette question, donc j'imagine qu'au bout du compte, elle n'est pas si optimiste.

Ma question porte sur la sûreté aéroportuaire. Mme Kinney a dit que le DSPTA serait entièrement réinvesti dans la sûreté aérienne. J'aimerais donc attirer votre attention, monsieur le ministre, sur *Le mythe de la sécurité dans les aéroports canadiens*, rapport publié sur ce sujet par le Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité. Ce comité, dont trois d'entre nous étaient membres, a aussi publié deux autres rapports tout aussi pertinents. Je pense que vous les trouverez fort utiles.

Tout au long de notre étude, nous avons essayé d'établir une correspondance entre les recettes tirées à l'époque du DSPTA et les investissements dans les ressources humaines, matérielles et autres, mais en vain. Mais nous sommes impatients de voir si, comme on nous l'a dit, tout sera réinvesti dans la sûreté aérienne, parce que cela n'a pas été le cas par le passé.

Le sénateur Moore : Je tiens à remercier le ministre et les témoins de leur présence.

On ne peut pas prétendre que l'augmentation actuelle découle de la situation en 2002 et des 12 \$. C'était tout nouveau à l'époque. Personne ne savait ce qui serait nécessaire, mais le droit a diminué par la suite. Il faut maintenant tenir compte de ce qui s'est passé au cours des dernières années. Il est faux, et un peu malveillant, de laisser entendre que la hausse découle de la situation en 2002.

Le sénateur Banks a parlé de rapports. Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense en a publié trois. Je pense que c'est dans le dernier qu'il a été question d'observation du comportement. Nous avons entendu un témoin venu d'Israël. Vous voudrez peut-être jeter un coup d'œil, si vous ne l'avez pas déjà fait, à son témoignage, que j'ai trouvé fort instructif. Certaines de ses idées et suggestions ont maintenant été mises en place. Il y en a qui peuvent paraître extrêmes, d'autres pas, mais il serait bon de prendre connaissance de ce qu'il a dit.

Concernant les scanners, lors de la prorogation, le Parti libéral a organisé une séance d'information sur la sécurité aéroportuaire. Nous avons appris qu'un fabricant, à Montréal, a mis au point un appareil qui visualise le corps, mais sans montrer de détails. Je ne sais pas si vous êtes au courant. En tout cas, cette technologie permettrait de dissiper les préoccupations des passagers touchant la vie privée. J'ai mentionné cela aux membres du Homeland Security Committee aux États-Unis, en février, et ils ont trouvé le projet intéressant. Il pourrait s'agir d'une autre technologie canadienne de pointe que nous pourrions promouvoir au Canada et à l'étranger.

I, too, will be interested in seeing where the \$1.4 billion is going. We have \$100 million for equipment and then there is a gap. It would not cost that much to do a study, so I look forward to the details on that.

The Chair: Minister, unfortunately our time is up. You could spend the next hour discussing the questions that have been raised.

If you have any closing remarks on any of the questions, that would be fine. If you could provide us with written answers as quickly as possible, that would be very much appreciated.

Mr. Merrifield: I can address most of this in a couple of minutes.

The vision for the post office is transformation. It will be more modern than ever before. Its equipment is archaic. The only place we could get people to fix it is at the Smithsonian in Washington. Canada Post is going through a major revitalization and transformation. You can be assured that our vision is for Canada Post to be able to fulfill its mandate in the most efficient way possible. It is revolutionary compared to what has been done with Canada Post for many years.

On airport security, you are absolutely right about behaviour observation. Millimetre wave is the safest equipment. It has been well accepted as far as the comfort zone, and we are concerned about the comfort of the passenger. It is not compulsory. Anyone who does not want to go through a millimetre wave scanner can have a pat-down instead, but 90 per cent plus choose the millimetre wave. It produces 1,000 times less radiation than an ordinary cell phone.

Canadians are more concerned about safety than privacy. Those who analyse the millimetre waves have no contact with the passengers, as they are in a different room.

We will get you the numbers you requested. The Department of Finance does the numbers, not Transport Canada. We deal with security, and we expend the money we have in the most efficient and effective way possible. We will continue to do that, and we will continue our review to ensure that Canadians are safe and that our postal system is strong.

The Chair: Mr. Minister, on behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, which is studying Bill C-9, which has 24 parts, 900 pages and 2,208 clauses, we appreciate your attendance here today to help us understand two portions of it.

Mr. Morency and Ms. Kinney, thank you very much for being here.

J'aimerais savoir, moi aussi, comment va être utilisé le 1,4 milliard de dollars. Un montant de 100 millions de dollars a été prévu pour l'équipement, mais il reste un écart à combler. Mener une étude ne coûterait pas très cher. J'espère avoir d'autres précisions à ce sujet.

La présidente : Monsieur le ministre, malheureusement, notre temps est écoulé. Vous pourriez passer encore une heure à discuter des points qui ont été soulevés.

Si vous avez des observations finales à faire, allez-y. Si vous préférez nous fournir des réponses écrites, nous aimerions bien les avoir le plus tôt possible.

M. Merrifield : Il ne me faudra que quelques minutes pour répondre à la plupart des questions.

La vision de Postes Canada est axée sur le changement. L'objectif, ici, est d'en faire une société plus moderne. L'équipement qu'elle utilise est archaïque. Le Smithsonian, à Washington, serait le seul à pouvoir le réparer. Postes Canada est en train de faire l'objet d'un plan de revitalisation et de transformation majeur. Nous voulons qu'elle soit en mesure de remplir son mandat de la manière la plus efficace possible. Il s'agit là d'un virage révolutionnaire par rapport à ce que Postes Canada a connu pendant de nombreuses années.

Pour ce qui est de la sécurité aéroportuaire, il est vrai que l'observation du comportement est importante. Les scanners à ondes millimétriques sont sécuritaires. L'appareil est bien accepté, le confort du passager demeurant notre souci premier. Ce contrôle n'est pas obligatoire. La personne qui ne veut pas se soumettre au scanner à ondes millimétriques peut choisir de faire l'objet d'une fouille manuelle. Toutefois, 90 p. 100 des passagers optent pour le scanner. Il émet 1 000 fois moins de fréquences qu'un téléphone portable.

Pour les Canadiens, la sécurité passe avant la protection de la vie privée. Ceux qui analysent les ondes millimétriques n'ont aucun contact avec les passagers. Les agents se trouvent dans une autre pièce.

Nous allons vous fournir les chiffres que vous avez demandés. C'est le ministère des Finances, et non Transports Canada, qui s'en occupe. Nous nous spécialisons dans la sécurité. Nous utilisons les fonds qui nous sont alloués de la façon la plus rentable possible. Nous allons continuer de le faire, et nous allons poursuivre notre étude pour assurer la sécurité des Canadiens et la solidité de notre système postal.

La présidente : Monsieur le ministre, au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, qui est chargé d'examiner le projet de loi C-9, qui contient 24 parties, 900 pages et 2 208 dispositions, nous vous remercions d'être venu nous rencontrer aujourd'hui pour nous parler de deux de ces parties.

Monsieur Morency et Mme Kinney, merci de votre présence.

Senators, we will not be quite as tight with time on this next panel. We are dealing with Part 20 of Bill C-9, which deals with environmental assessment. We have previously heard from departmental officials, and we will now begin hearing from outside stakeholders in relation to this part of the budget implementation bill.

In this panel, we are pleased to welcome Ms. Elizabeth May, the leader of the Green Party of Canada; Mr. Stephen Hazell, a lawyer with Ecojustice; and Barry Turner, former Member of Parliament and chair of the Green Budget Coalition.

Elizabeth May, Green Party of Canada: Future member of the Senate.

The Chair: We have nothing to say about that. That is the Governor General's prerogative.

[*Translation*]

We have an hour and a half with this group of witnesses. We will start with Ms. May. You have the floor.

[*English*]

Ms. May: I am very much indebted to this committee for inviting me to testify. I hope you will accept my apologies for not having a written brief for you. This is a matter close to my heart, long-standing in my previous career practising environmental law with people as fine as Stephen Hazell and working with former colleagues such as Barry Turner, whom I first met when he was a member of Parliament.

I am joined here today, although he will not be testifying, by Ard Van Leeuwen, Finance Critic with the Green Party of Canada. We have worked closely together on preparation of the budgetary measures that we put forward as a political party. I plan to set aside politics and just speak to you as a concerned Canadian, as much as it is humanly possible to set aside politics in this place.

Bill C-9 is called the "Jobs and Economic Growth Act." This is a piece of Orwellian titling. I would urge you to go back and reread *1984* and perhaps suggest they should not call a bill that has nothing to do with jobs and economic growth the "Jobs and Economic Growth Act." This could be called the "Parliamentarians Reduction Act." I will concentrate on Part 20 of this bill and the process, but I want to beg you not to allow the continued deterioration of the role of proper parliamentary procedure in the face of ruthlessness.

It is not appropriate to lard a budgetary measure with things that have nothing to do with the budget. It was done last year, egregiously in 2009, to gut the Navigable Waters Protection Act, and Senator McCoy and Senator Murray and others spoke up against that, to remove the right to pay equity of women in the federal civil service and to change the thresholds for review under the foreign investment review act. This was all done in a budget bill, and it was all explained: "You do not have to wonder why this was done. There is no hidden agenda." It was all explained in the pages of *The Globe and Mail* that this was all about a minority government ruling like a majority and knowing that if other

Sénateurs, le temps consacré aux autres témoins ne sera pas aussi serré. Nous allons nous pencher sur la partie 20 du projet de loi C-9, soit l'évaluation environnementale. Nous avons déjà entendu le point de vue des représentants du ministère. Nous allons maintenant entendre celui d'intervenants de l'extérieur.

Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Elizabeth May, chef du Parti Vert du Canada; M. Stephen Hazell, avocat auprès de l'organisme Ecojustice; et M. Barry Turner, ancien député et président de la Coalition du budget vert.

Elizabeth May, Parti Vert du Canada : Un sénateur en devenir.

La présidente : Nous n'avons rien à dire à ce sujet. Il s'agit là de la prérogative du gouverneur général.

[*Français*]

Nous disposons d'une heure et demie avec ce groupe de témoins. Nous commencerons avec Mme May. Vous avez la parole.

[*Traduction*]

Mme May : Je suis très heureuse d'avoir été invitée à comparaître devant le comité. Je tiens à vous présenter mes excuses : je n'ai pas de déclaration écrite à vous remettre. Cette question me tient à cœur. J'y ai consacré beaucoup de temps dans ma vie antérieure, lorsque je pratiquais le droit environnemental avec des gens comme Stephen Hazell. J'ai aussi travaillé à ce dossier avec d'anciens collègues, comme Barry Turner, que j'ai rencontré à l'époque où il était député.

Je suis accompagnée aujourd'hui, même s'il ne témoignera pas, de M. Ard Van Leeuwen, porte-parole des verts en matière de finances. Nous avons élaboré, ensemble, des propositions budgétaires que nous avons soumises comme parti politique. J'entends aujourd'hui mettre de côté la politique, s'il est possible de le faire dans cette enceinte, et vous parler à titre de simple citoyenne canadienne.

Le projet de loi C-9 porte le nom de « Loi sur l'emploi et la croissance économique ». On dirait un titre orwellien. Je vous encourage d'ailleurs à relire le roman *1984* et à indiquer au gouvernement que ce projet de loi, qui n'a rien à voir avec l'emploi et la croissance économique, équivaut à un sabotage de la procédure parlementaire. J'entends me concentrer sur la partie 20 du projet de loi et du processus qui y est défini. Toutefois, je vous demande de mettre un terme à ces attaques incessantes et impitoyables contre la procédure parlementaire.

Enfouir dans un projet de loi budgétaire des éléments qui n'ont rien à voir avec le budget est inacceptable. Le gouvernement a fait la même chose en 2009, lorsque la Loi sur la protection des eaux navigables a été vidée de toute substance. Les sénateurs McCoy et Murray, entre autres, ont dénoncé ce geste, contesté l'élimination du droit des femmes à l'équité salariale au sein de la fonction publique fédérale, critiqué les changements apportés aux seuils d'examen dans la Loi sur l'Investissement Canada. Tout cela a été fait d'un seul trait. L'explication était la suivante : « Vous n'avez pas à nous demander pourquoi ces mesures ont été adoptées. Nous n'avons pas de programme secret. » Le *Globe and Mail* a très bien

parties did not want to go into an election, then the government could stick anything it wanted into a budget bill. This year, if anything, it is much worse.

I am concerned about all the changes — to Canada Post, to the sale of AECL, to the changes that affect airline fees. The changes do not have any proper place in a budget bill. This is a duplicitous process that threatens the foundations of Canada's tradition and proper budgetary process. As such, even having these measures in a budget bill is an abuse of process.

I have had some long involvement with environmental assessment in Canada, so I want to speak to that primarily. Environmental assessment in this country started with an environmental assessment review process. It was initially a guideline and then became a guideline order. We have a tradition of federal environmental assessment in Canada that goes back to 1979. Through successive governments, there has always been an effort to improve the process to make it more predictable. I was working in the office of the federal Minister of the Environment at the time that we took the proposal from the Canadian Environmental Assessment Agency to Privy Council Office, to the people at the machinery of government, for permission to legislate so that we would have a predictable and fair process at the federal level for environmental review. That little meeting with machinery of government was back in 1987, so it has been a long process.

The bill came into law in 1995, I believe, and since then, the Canadian environmental assessment process and the Canadian Environmental Assessment Act have further formalized, streamlined, and reduced duplication of all kinds by agreeing to joint federal-provincial hearings. We have seen measures to reduce the levels of hearings to increase the likelihood of quicker reviews. This happened when we had two streams created in amendment. There were some projects that went to comprehensive study, and the decision was made in that set of amendments that a comprehensive study process could not later be booted up to a panel review, and some projects could go to panel review. Increasingly, we have had predictability with joint federal-provincial panels whenever there was an item of joint federal-provincial concern.

These processes have not lengthened the time for approval of projects, but they have consistently improved the planning and development of projects. Out of all the thousands and thousands of environmental assessment reviews that have happened in this country, maybe twice a panel review has actually said a project cannot go ahead. It is not as if the environmental assessment review process has stood in the way of jobs or economic growth. It never has. It has allowed large-scale projects to decide that something can be modified or steps can be taken to mitigate.

résumé la situation : le gouvernement minoritaire se comporte comme un gouvernement majoritaire; il sait fort bien que les autres partis ne veulent pas d'élections, et il peut inclure n'importe quoi dans un projet de loi budgétaire. Cette année, c'est pire encore.

Tous les changements annoncés m'inquiètent — qu'il s'agisse de Postes Canada, de la vente d'EACL, des modifications apportées aux tarifs aériens. Il s'agit ici d'une démarche trompeuse qui sape les fondements mêmes du processus budgétaire traditionnel du Canada. L'introduction de ces mesures dans un projet de loi budgétaire équivaut à un abus de procédure.

Je m'intéresse depuis très longtemps à la question de l'évaluation environnementale au Canada. Je vais donc aborder ce sujet en premier. À l'origine, le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement était l'objet d'une directive qui s'est transformée en décret. Le processus fédéral d'évaluation environnementale a vu le jour en 1979. Les gouvernements qui se sont succédé ont cherché à améliorer le processus en vue de le rendre plus prévisible. Je travaillais pour le ministre fédéral de l'Environnement lorsque la proposition de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a été soumise au Bureau du Conseil privé, aux personnes aux commandes de l'appareil gouvernemental : adopter une loi fédérale pour faire en sorte que le processus d'évaluation environnementale soit prévisible et juste. Cette petite rencontre avec les représentants du gouvernement a eu lieu en 1987. Il a fallu du temps pour atteindre cet objectif.

La loi est entrée en vigueur en 1995, si je ne m'abuse. Depuis, le processus canadien d'évaluation environnementale et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ont été officialisés et rationalisés. Les chevauchements de tout genre ont été éliminés suite à la mise en place d'audiences conjointes fédérales-provinciales. Le nombre d'audiences a également été réduit pour accélérer, semble-t-il, le processus d'examen. C'est ce qui s'est produit quand l'approche à deux volets a été créée par voie d'amendement : certains projets font l'objet d'une étude approfondie, tandis que d'autres sont soumis à une commission d'examen. Or, d'après les amendements proposés, les projets assujettis à une étude approfondie ne peuvent être renvoyés à une commission d'examen. La mise sur pied de commissions d'examen conjoint fédérales-provinciales est de plus en plus prévisible quand il y a un projet qui intéresse à la fois le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Ces initiatives n'ont pas eu pour effet de prolonger le délai d'approbation des projets. Au contraire, elles ont permis d'améliorer, de manière constante, la planification et l'élaboration de ceux-ci. Il y a des milliers et des milliers d'examens environnementaux qui sont menés au Canada. Il est peut-être arrivé à deux reprises qu'un projet soit rejeté. On ne peut pas dire que le processus d'examen de l'évaluation environnementale a nui à la création d'emplois ou à la croissance économique. Cela d'ailleurs ne s'est jamais produit. Grâce à lui, les projets de grande envergure ont pu être modifiés, voire adaptés pour en diminuer l'ampleur.

The foundation, the cornerstone of Canadian environmental assessment law has been the principle of public participation. This is reduced in several ways in this bill. I will speak briefly about the changes to energy projects, to scoping, and to public involvement and consultation.

In the wake of the BP oil disaster, do you senators really want to be remembered as the people who reduced the ability of Canadians to review the environmental impact of energy projects? This is critical. I know it is not fair that it lands on your plate. It should never have gotten as far as this. A reduction in the protections and environmental review of energy projects at this time is not the will of the Canadian people, and it would never get through without extensive hearings if it were not stuffed into a budget bill.

I will give you a real-life example, and then I will move on. Yes, the government will tell you that environmental reviews will still happen, and they will happen with other agencies — agencies that do not have the experience, the tradition or the practices of the Canadian Environmental Assessment Agency or the Canadian Environmental Assessment Act. Specifically, we were told that nuclear projects will be reviewed by the Canadian Nuclear Safety Commission and that other energy projects will be reviewed by the National Energy Board.

In the case of offshore oil, it will be either the National Energy Board, the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board or the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board. I have a lot of experience with the latter two. They are not of the order of professionalism of the National Energy Board. They represent the kind of agency that is completely unprepared, and I will use the word “incompetent,” to deal with environmental reviews of offshore energy projects before they take place.

They recently, without any review at all, announced that oil drilling is to be permitted next to the Magdalen Islands in the heart of the Gulf of St. Lawrence. No review, no discussion. They think they can do seismic testing and start drilling within a year inside the Gulf of St. Lawrence. That is the kind of thing that could happen far more routinely. The way to avoid anything off our coasts like the BP oil disaster is thorough advanced review before a project is approved, and we are weakening that in this bill.

Second is scoping. This is a deliberate attempt, quite clearly and obviously; there is no hidden story here. The Supreme Court of Canada recently ruled in the Red Chris mine case, an open-pit copper and gold mine in B.C., that the Minister of the Environment was wrong to scope the project in such a way that they would only study the tailings ponds and some ancillary measures but not the mine itself. The Supreme Court spoke clearly to the right of public consultation for environmental review and to the importance of scoping to review the entire project.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale repose sur le principe de la participation du public. Or, cette participation est, à bien des égards, compromise par ce projet de loi. Je vais parler brièvement des changements apportés dans trois domaines : les projets énergétiques, l'établissement de la portée des incidences et la consultation publique.

Dans la foulée du désastre causé par le déversement de pétrole de BP, est-ce que les sénateurs souhaitent être reconnus comme ceux qui ont réduit la capacité des Canadiens d'évaluer l'impact environnemental des projets énergétiques? Il s'agit là d'un point important. Il est injuste de vous attribuer une telle responsabilité. Les choses n'auraient jamais dû aller aussi loin. Les Canadiens ne veulent pas que les mesures de protection et la portée de l'évaluation environnementale des projets énergétiques soient restreintes. L'idée ne serait jamais acceptée sans audiences exhaustives si elle n'était pas enfouie dans un projet de loi budgétaire.

Permettez-moi de vous donner un exemple concret. Oui, le gouvernement va dire que les évaluations environnementales vont avoir lieu, qu'elles vont être menées par d'autres organismes — des organismes qui n'ont ni l'expérience ni le savoir de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ou qui ne connaissent pas à fond la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. De manière plus précise, on laisse entendre que les projets nucléaires vont faire l'objet d'une étude par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, et que les autres projets énergétiques vont être examinés par l'Office national de l'énergie.

Dans le cas des forages pétroliers en haute mer, les études vont être réalisées par l'Office national de l'énergie, l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers ou l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers. Je connais bien ces deux derniers organismes. Ils n'ont pas le même niveau de professionnalisme que l'Office national de l'énergie. Ils n'ont pas du tout l'expertise, voire la compétence voulue pour procéder à des études environnementales des projets énergétiques en haute mer, et ce, avant leur mise en œuvre.

Récemment, sans examen aucun, ils ont annoncé que des forages pétroliers seraient permis au large des îles de la Madeleine, en plein cœur du golfe du Saint-Laurent. Aucune évaluation, aucune discussion n'a eu lieu. Ils pensent pouvoir effectuer des travaux de prospection sismique et entreprendre des forages dans moins d'un an dans le golfe du Saint-Laurent. Les situations de ce genre pourraient se produire fréquemment. Pour éviter, au large des côtes, les déversements pétroliers comme celui de BP, il faut procéder à une évaluation préalable approfondie avant qu'un projet ne soit approuvé. Or, le projet de loi mine cette étape.

Passons maintenant à la portée des incidences. Il s'agit ici d'une tentative délibérée, claire, évidente. Il n'y a rien de caché. La Cour suprême du Canada a statué récemment, dans l'affaire de la mine de cuivre et d'or Red Chris, en Colombie-Britannique, que le ministre de l'Environnement avait eu tort de mener une évaluation qui visait uniquement les bassins de décantation et les mesures auxiliaires, et non la mine elle-même. La Cour a affirmé très clairement que l'évaluation environnementale devait faire l'objet d'une consultation publique et que la portée du projet dans son ensemble devait être définie.

This is separate from energy projects. With all projects across Canada, the Minister of the Environment will be empowered under this act to describe the project any way he or she wants. If you have a great big mine, you can do an environmental review on a tiny little road. That is the effect of gutting the Canadian Environmental Assessment Act in this bill. It is directly overturning the Supreme Court of Canada, which a legislative body has the right to do, I grant you, but stuffing it in a budget bill is just wrong.

Lastly, with respect to public consultation, comprehensive study as defined under the Canadian Environmental Assessment Act is specifically and only for really big projects, the kinds of things you want to make sure you give proper and adequate review. The set of amendments under Part 20 removes public consultation rights in those processes.

In the guise of a budgetary measure, in this session of Parliament, if the Senate does not stand up and stop this, we will see the clock go back on environmental assessment in this country to before 1979. You will be gutting a process that has taken decades to work up.

I beg of you, I will not make any bones about it, no matter what your party affiliation or what you might think of this, this is the time to stand up and protect this Parliament, our processes and traditions and not allow us to move into a U.S.-like budget process where everything and the kitchen sink can be larded into a bill and shoved down the throats of parliamentarians, with the additional threat in Canada, not in the United States, of everyone being scared of an election. It is just wrong, and you have to know that.

Stephen Hazell, Lawyer, Ecojustice: Thank you for the opportunity to appear. I am here on behalf of Ecojustice, a national public interest law firm, and the Sierra Club of Canada, where I formerly was director but am no longer.

The Canadian Environmental Assessment Act really needs fundamental reform, but going about it through an omnibus budget bill is not the way to do it. The problems with the act are deeply interconnected and cannot be addressed by a patchwork of band-aid solutions. Effective reform of the legislation must recognize this interconnectedness and design solutions as a package.

Ecojustice and the Sierra Club of Canada are extremely concerned that the Canadian Environmental Assessment Act, or CEAA, is being weakened through a series of piecemeal statutory and regulatory changes without benefit of serious parliamentary or public discussion, when a more comprehensive and integrated response to reform is required.

I want to run briefly through some of these various piecemeal changes that I have mentioned, of which Bill C-9 is just the most recent.

A year ago, as Ms. May mentioned, we went through the same sort of deal, where a budget implementation bill was tabled and many amendments were made to the Navigable Waters Protection Act. One primary purpose of those amendments at that time was to basically dismantle federal environmental assessment of

Il est question ici des projets autres qu'énergétiques. En vertu du projet de loi, le ministre de l'Environnement aura le pouvoir de définir, comme il l'entend, la portée de tous les projets lancés au Canada. Il est possible de procéder à une évaluation environnementale sur une très petite route dans le cas d'une mine importante. La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale va être vidée de sa substance. Le gouvernement va directement à l'encontre de la décision de la Cour suprême du Canada, ce qu'un organisme législatif peut faire, c'est vrai, mais il a tort d'ensouffrir cela dans un projet de loi budgétaire.

Enfin, concernant la consultation publique, l'étude approfondie, au sens de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ne vise que les mégaprojets, ceux qui devraient faire l'objet d'un examen en bonne et due forme. Les modifications prévues à la partie 20 éliminent l'obligation de tenir des consultations publiques.

Si le Sénat ne se tient pas debout et ne met pas fin aux efforts du gouvernement, nous allons revenir à la situation qui existait avant 1979 dans le domaine de l'évaluation environnementale. Il va miner un processus que nous avons mis des décennies à peaufiner.

De grâce, peu importe votre parti politique, peu importe ce que vous pensez, vous devez vous affirmer et protéger le Parlement, ses procédures et ses traditions, et éviter que le Canada adopte le processus budgétaire américain, où tout peut être inclus dans un projet de loi et enfoncé dans la gorge des parlementaires, et brandisse la menace d'une élection, chose qui ne se fait pas aux États-Unis. Cette façon de procéder est inacceptable, et vous le savez.

Stephen Hazell, avocat, Ecojustice : Merci de me donner l'occasion de comparaître devant vous. Je représente Ecojustice, un organisme de droit national voué à la défense de l'intérêt public, et le Sierra Club du Canada, dont je suis un ancien directeur.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale doit être revue en profondeur, mais pas par l'entremise d'un projet de loi omnibus. La loi présente des problèmes qui sont profondément interreliés et qui ne peuvent être réglés par des solutions de fortune. Une réforme efficace de la loi passe par la reconnaissance de l'existence de ces problèmes et la recherche de pistes de solution.

Ce qui inquiète au plus haut point Ecojustice et le Sierra Club du Canada, c'est que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la LCEE, est en train d'être affaiblie au moyen de modifications statutaires et réglementaires improvisées, modifications qui n'ont fait l'objet d'aucune discussion parlementaire ou publique sérieuse, alors qu'une réforme plus complète et intégrée s'impose.

Je voudrais vous parler brièvement de certaines de ces modifications improvisées, le projet de loi C-9 étant l'exemple le plus récent.

Il y a un an, comme l'a mentionné Mme May, nous avons vécu plus ou moins la même chose : un projet de loi d'exécution du budget a été déposé, et de nombreuses modifications ont été apportées à la Loi sur la protection des eaux navigables. Ces modifications ont eu pour effet, entre autres, de soustraire au

obstructions to navigation. Canadians' right to navigate was also taken out in the process, but mainly it was about how we can limit the amount of federal environment assessment that goes on. That was one set.

A number of senators of this committee were at the time members of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, including Senator Neufeld, Senator McCoy and Senator Mitchell, I believe. I am not sure whether Senator Banks was still on the committee. We talked about it then, and at that time I expressed my concern about this approach of using an omnibus bill to go about making changes to the Canadian Environmental Assessment Act. As we know, that budget was passed unamended.

There have been a number of regulatory changes, and I will not go through those, but the effect has been over the past few years to reduce the number of environmental assessments that are done federally. At one point we were up to as many as 7,000 assessments being done every year, and now the number is much smaller than that. Certainly several thousands have been taken out.

I think a more comprehensive review could be undertaken and I believe will be undertaken when the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development takes up the seven-year review of the Canadian Environmental Assessment Act in the fall. I believe there has been a reference to that effect by the house. I want to get to that in a moment.

One thought to put in your mind about Bill C-9 and the changes being made there is that one of the most egregious is the provision that allows projects to be scoped down by executive fiat. Ms. May mentioned the Red Chris case, which basically said that the Supreme Court recognized that a project is a project for environmental assessment. That is, if you have a tar sands mine, then the tar sands mine is the project and should be the one assessed for the purpose of the federal environment assessment.

Hitherto, there was some ability to scope that down. Bill C-9 allows that scoping down to be done by the Canadian Environmental Assessment Agency. In effect, you could get a tar sands mine listed on the Comprehensive Study List Regulations that, for the purpose of the federal review, would be a stream crossing. The federal review would not have anything to do with all of the important things going on, like climate change, air pollution or the destruction of boreal forests. We would focus on the stream crossing, perhaps a road going across the stream and the minor impacts that that stream crossing would have on fish habitat. We think this is very suspect.

The main point that I want to make today is that we really need to have a comprehensive review. There is a vehicle for doing that. The Canadian Environmental Assessment Act requires that the seven-year review be started as of June of this year, and the House of Commons will get going on that through its

processus fédéral d'évaluation environnementale les obstacles à la navigation. Le droit de navigation des Canadiens a également été éliminé, mais le but de cette démarche, surtout, était de limiter le nombre d'évaluations environnementales effectuées au niveau fédéral. Voilà pour le premier point.

Ensuite, plusieurs sénateurs membres du comité faisaient partie à l'époque du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Parmi ceux-ci figuraient les sénateurs Neufeld, McCoy et Mitchell, si je ne m'abuse. Je ne sais pas si le sénateur Banks était encore membre du comité. Nous avions discuté de la question, et j'avais fait part des inquiétudes que soulevait chez moi le recours à un projet de loi omnibus pour modifier la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Comme nous le savons, ce projet de loi a été adopté, sans amendement.

Plusieurs modifications réglementaires ont été apportées, mais je n'ai pas l'intention de les passer en revue. Toutefois, elles ont entraîné, au cours des dernières années, une baisse du nombre d'évaluations environnementales menées par le gouvernement fédéral. À un moment donné, jusqu'à 7 000 évaluations étaient effectuées chaque année. Aujourd'hui, il y en a beaucoup moins. Des centaines de milliers d'évaluations ont été supprimées.

Un examen plus exhaustif pourrait être effectué et le sera, je crois, cet automne lorsque le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes entamera son étude septennale de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Je pense qu'il en a été question à la Chambre. Je reviendrai sur ce point dans un instant.

Vous devez tenir compte que l'un des principaux aspects du projet de loi C-9 et des changements qu'il propose, c'est la disposition permettant de restreindre par décret la portée d'une évaluation environnementale d'un projet. Mme May a fait allusion à l'affaire Red Chris, dans laquelle la Cour suprême a conclu essentiellement que le projet de la mine aurait dû faire l'objet d'une évaluation environnementale complète. Donc, lorsqu'il s'agit d'un projet de sables bitumineux, l'évaluation environnementale fédérale doit porter sur la nature même du projet, en l'occurrence les sables bitumineux.

Jusqu'ici, on pouvait restreindre la portée d'une évaluation environnementale. Le projet de loi attribue ce pouvoir à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Une usine d'exploitation des sables bitumineux pourrait effectivement être assujettie au Règlement sur la liste d'étude approfondie, mais l'évaluation porterait sur le passage d'un cours d'eau et non sur les conséquences importantes de cette exploitation : changement climatique, pollution atmosphérique ou destruction de la forêt boréale. L'évaluation fédérale serait donc axée sur le passage d'un cours d'eau, par exemple la construction d'une route pour le franchir et ses conséquences secondaires sur l'habitat du poisson. C'est, selon nous, fort suspect.

Je veux surtout vous faire valoir aujourd'hui qu'une étude approfondie est vraiment nécessaire. Par quel moyen? En vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la période de sept ans a débuté en juin dernier. La Chambre des communes se penchera sur la question cet automne par l'intermédiaire de son

Environment and Sustainable Development Committee in the fall, which is a good thing. That has great potential and potential for engaging the public.

Why do we actually need Part 20? Why do we need to do this now, when we know we have this comprehensive review coming up in a matter of months? I do not really understand why that is the case.

In terms of recommendations by Ecojustice and Sierra Club Canada, we want first to encourage the Senate's National Finance Committee to restate its long-standing opposition to government's — Liberal and Conservative governments alike — use of budget bills to legislate on matters unrelated to budgets.

Second, we recommend that you amend Bill C-9 to remove the environmental assessment provisions, Part 20, from the bill.

Third, we suggest you refer the provisions of Bill C-9 on environmental assessment to the House of Commons Environment and Sustainable Development Committee for its consideration as part of the upcoming seven-year review.

Finally, I am aware of Senator Murray's efforts in the Senate to split the bill, and I understand that effort was not successful. We deeply regret that it was not, so I will suggest something else by way of a secondary recommendation.

If this committee cannot see its way clear to amending Bill C-9 to delete Part 20 of the bill, I would suggest that at a minimum you recommend that the House of Commons consider these amendments that are going forward now as part of its review so that the House of Commons committee would look at the full suite of these ad hoc and piecemeal changes that have happened over the past number of months. Then perhaps we can have a good discussion about what needs to happen to have a more effective Canadian Environmental Assessment Act.

Perhaps as a teaser for what I am talking about when I say there is an opportunity that all parties can support for a more effective act, I would say we have to figure out how we can use the environmental assessment process to address government priorities. Climate change is a clear priority of this government. We can talk about whether the government has been effective, but they have said it is important to them to deal with climate change. Are we using the Canadian Environmental Assessment Act to address climate change? No, we are not. It is shameful that we are not. Projects are going forward like the Kearl tar sands project, the equivalent of putting 800,000 cars on the road, with hardly a passing word from the panel on climate issues.

Are we looking at air pollution issues, which is a strong priority of this Prime Minister? Generally speaking, we are not doing that very well. We can rewrite this bill and we can try to focus on stuff that is important to the government itself, or so it says.

A different idea is that one of the biggest problems proponents have with environmental assessment, with federal environmental assessment in particular, is the great amount of time they spend

comité de l'environnement et du développement durable, ce qui est judicieux. Ce processus est très avantageux. Il permet notamment de mettre le public à contribution.

Quelle est l'utilité de la partie 20 à quelques mois à peine de l'étude approfondie? Je ne sais pas vraiment pas son utilité.

Ecojustice et Sierra Club du Canada recommandent premièrement que le Comité sénatorial des finances nationales réaffirme son opposition de longue date au recours par les gouvernements libéral et conservateur confondus aux lois d'exécution du budget pour légiférer sur des questions étrangères à celui-ci.

Nous vous recommandons deuxièmement d'amender le projet de loi C-9 en l'amputant des dispositions sur l'évaluation environnementale de la partie 20.

Troisièmement, nous vous recommandons de demander au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes d'examiner ces mêmes dispositions dans le cadre de son étude septennale imminente.

En dernier lieu, je suis conscient des efforts déployés par le sénateur Murray au Sénat pour scinder le projet de loi, efforts qui n'ont pas été couronnés de succès, je crois. Nous le déplorons beaucoup. C'est pourquoi je vous formule une recommandation accessoire.

Si votre comité ne juge pas opportun d'amender le projet de loi en supprimant la partie 20, je lui demanderais d'au moins recommander que la Chambre des communes confie à son comité de l'environnement la tâche de se pencher, dans le cadre de son examen, sur toute cette gamme de changements ponctuels et décousus qui ont été proposés ces derniers mois. Ce sera peut-être l'occasion d'examiner pertinemment les moyens de rendre plus efficace la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Tous les partis auront donc voix au chapitre. Qu'est-ce que j'entends par là? Qu'il faut trouver le moyen d'utiliser le processus d'évaluation environnementale pour examiner les priorités du gouvernement. Le changement climatique en est indéniablement une. Nous pouvons nous demander si le gouvernement a pris des mesures efficaces à ce chapitre, d'autant qu'il a affirmé qu'il en faisait son cheval de bataille. Nous servons-nous de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale pour nous attaquer au changement climatique? Non, et c'est déplorable. On met en branle des initiatives comme le projet d'exploitation des sables bitumineux de Kearl — l'équivalent de 800 000 véhicules de plus sur les routes du pays — sans obtenir l'aval des autorités en matière de changement climatique.

Nous attaquons-nous à la pollution atmosphérique, une priorité du premier ministre? En règle générale, nous faisons piètre figure. Nous pouvons changer substantiellement le projet de loi et mettre l'accent sur ce qui est important aux yeux du gouvernement ou sur ce qu'il dit être important.

Dans un autre ordre d'idées, l'évaluation environnementale, particulièrement celle du fédéral, cause d'énormes problèmes. Notamment, il faut consacrer beaucoup de temps à la collecte de

gathering information about the project. This is a significant burden for proponents. There are other ways of coming at this so that proponents face less of an information-gathering burden.

In my opinion, we do not have a proper information management system at the federal level to ensure that information gathered about one tar sands mine is actually used for the next one. We do not have a good system on that. Amendments relating to follow-up were passed a number of years ago, but that is another area where the federal government could add a lot of value.

To go back to the main point, why are we going through this nickel-and-dime process on the environmental assessment process, which is important to the future of this country, when we should be putting our eggs in the basket of the seven-year review? We hope this committee could support that seven-year review process in whatever recommendations come out of these proceedings today.

Barry Turner, Chair, Green Budget Coalition: Thank you for the invitation to appear before you. Before I begin, I would wish Senator Demers a speedy recovery in the hospital in Montreal.

On April 21, 2010, the Green Budget Coalition issued a media release critical of Bill C-9:

"The budget should not be used as a mechanism for weakening Canada's environmental protection laws," explained Barry Turner, Chair of the GBC.

I was unanimously re-elected chair in April of this year by the 21 largest conservation environmental groups in the country, collectively representing over 600,000 members. The Green Budget Coalition is in its eleventh year now.

On May 11, 2010, before the House of Commons Standing Committee on Finance, the Green Budget Coalition's manager, Andrew Van Iterson, said:

... the Green Budget Coalition requests that you remove the amendments to CEAA from Bill C-9 in order that these proposed changes can receive full parliamentary review, including a thorough review by your esteemed colleagues on the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development.

In the interim, senators, nothing has changed in the coalition's collective mind. In the interests of transparency and accountability, these proposed changes to the Canadian Environmental Assessment Act should be fully subject to proper review.

To quote my recently departed grandmother — Senator Murray, you may know the Grimes family from the Ottawa Valley. My grandmother was a Grimes and was a great, wise woman: "Good governments do good things. Great governments do the right thing." Thank you.

renseignements sur le projet. C'est un fardeau important aux yeux des promoteurs. Cependant, il existe d'autres solutions que celle-ci pour leur alléger la tâche.

À mon avis, le système fédéral de gestion de l'information ne permet pas de garantir que les données collectées pour le projet d'une usine d'exploitation des sables bitumineux seront utilisées pour une autre usine. Le système n'est pas adéquat. Des amendements ont été adoptés à cet égard il y a quelques années, mais c'est un autre domaine où le gouvernement fédéral pourrait améliorer considérablement son efficacité.

Mais je reviens à l'essentiel : pourquoi recourir à un tel procédé édulcoré alors que l'évaluation environnementale est importante pour l'avenir de notre pays et que nous devrions plutôt nous en remettre à l'examen septennal? Nous espérons que le comité préconisera l'examen septennal dans les recommandations qu'il formulera.

Barry Turner, président, Coalition du budget vert : Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître. Je voudrais préalablement souhaiter un prompt rétablissement au sénateur Demers qui est hospitalisé à Montréal.

Le 21 avril 2010, la Coalition du budget vert a critiqué le projet de loi C-9 dans un communiqué dont je vous lis un extrait :

« Le budget ne devrait pas être utilisé comme un mécanisme pour affaiblir les lois canadiennes de protection environnementale », a expliqué Barry Turner, président du CBV.

En avril dernier, j'ai été réélu président par les 21 groupes les plus importants voués à la conservation de l'environnement au Canada. Ces groupes comptent un total de 600 000 membres. La Coalition du budget vert a vu le jour il y a 11 ans.

Le 11 mai 2010, Andrew Van Iterson, gestionnaire de la Coalition du budget vert, a tenu les propos suivants devant le Comité des finances de la Chambre des communes :

[...] la Coalition du budget vert vous demande de retirer les modifications à la LCEE du projet de loi C-9 afin que ces propositions puissent faire l'objet d'une pleine étude parlementaire et être soumises pour examen à vos estimés collègues du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes.

Depuis, la coalition n'a pas changé d'avis. Pour favoriser la transparence et la reddition de comptes, c'est ainsi qu'il faudrait procéder.

Je vais citer ma grand-mère qui est décédée récemment. Au fait, sénateur Murray, vous connaissez peut-être la famille Grimes, qui habite ici dans la région. Ma grand-mère était une Grimes. C'était une grande femme, une femme sage. Elle disait : « Les bons gouvernements accomplissent de bonnes choses, mais ceux qui se démarquent accomplissent ce qui est opportun. » Merci.

The Chair: Thank you very much. That is a good quote to remember. I agree we are fortunate to have here a number of members of the Senate committee that deals with the environment and natural resources, and I will start with the former chair of that committee, Senator Banks from Alberta.

Senator Banks: Thank you, witnesses. There are those of us on this committee who agree with what you said.

Correct me if I am wrong, but I think that the provisions essentially that are contained in this act were put in place temporarily, rather like the income tax, I guess, to allow for efficiency in the introduction of budget money in the infrastructure money, for example, to ensure, to use the colloquial phrase at the time, it got to the shovels-in-the-ground projects and that it got there fast in order to stimulate the economy. Have I got it right that these are essentially the measures that were then introduced and were temporary?

Ms. May: Those measures are a very small portion of the overall package, so small, in fact, that my comments did not touch on them, and I do not think Ecojustice's comments did either.

Mr. Hazell: To answer your question directly, yes. Ms. May is quite right. There is one section that deals with this. This is problematic as well. If I could elaborate, as you said, a year ago changes to the regulations under the Canadian Environmental Assessment Act ensured that there would be no federal assessment for a variety of projects pursuant to the stimulus package. They were put forward on that basis a little over a year ago as a temporary measure.

These regulatory changes have been upgraded to statutory changes, so they are now all written into the act. I am a lawyer, and I think it most extraordinary that one would put this stuff in the legislation. Clearly the government decided it got away with it the first time around, so let us do it again. There is some concern that the regulatory authority for making these exclusions a year ago was not properly followed, that there was no adequate regulatory authority. Ecojustice and Sierra Club were in the process of an application for a judicial review on this, and our legal point in court has been made moot by these changes to the act.

Ms. May: Removing energy projects from environmental assessment, stopping public consultation rights to a comprehensive study and legislating that a minister of the environment can describe a great big project in a trivial way as he or she chooses for political expediency — those changes are not temporary. They are being written into this act, and they have nothing to do with infrastructure.

Senator Banks: That was my point. They were supposed to be economic stimulus allowances, and they are now being put into law.

Here is an argument. If you get together the money to build a big project, private money let us say, you need a lot of patient capital because those things take a long time. If you have assessment after assessment after assessment and on and on, and

Le président : Merci infiniment. C'est une citation dont il faut essayer de se souvenir. Nous sommes chanceux, j'en conviens, que plusieurs membres de notre comité fassent partie également du Comité de l'environnement et des ressources naturelles. Je vais donc céder la parole à l'ancien président de ce dernier comité, le sénateur Banks de l'Alberta.

Le sénateur Banks : Je remercie nos témoins. Certains d'entre nous partagent votre avis.

Reprenez-moi si je fais erreur, mais les mesures contenues dans le projet de loi étaient temporaires, notamment celles concernant l'impôt sur le revenu. Elles visaient, je pense, à faciliter l'injection des sommes prévues dans le budget pour notamment faciliter et accélérer la réalisation des projets d'infrastructure en vue de stimuler l'économie. Elles étaient temporaires, n'est-ce pas?

Mme May : Ces mesures représentent une faible partie de l'ensemble du projet de loi, une si faible partie en fait que je ne les ai pas abordées dans ma déclaration, et je ne crois pas que le représentant d'Ecojustice en ait parlé également.

Mr. Hazell : Je vous répondrai directement : Mme May a tout à fait raison. Il y a un article qui aborde cette question. C'est ce qui pose problème également. Je m'explique : vous l'avez signalé, le règlement d'application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale a été modifié il y a un an pour exempter divers projets de l'évaluation environnementale fédérale dans le cadre du plan de relance. Il s'agissait d'une mesure temporaire mise en œuvre il y a un peu plus d'un an.

Ces modifications réglementaires ont été intégrées à la mesure législative. Étant avocat, je trouve qu'il est inouï d'agir ainsi. De toute évidence, le gouvernement s'est rendu compte qu'il s'en était bien tiré la première fois et il n'a pas hésité à répéter l'expérience. On se demande si les pouvoirs réglementaires autorisaient les exclusions décrétées il y a un an. Ecojustice et Sierra Club avaient présenté une demande de révision judiciaire à cet égard, mais les modifications de la loi ont rendu nul l'argument juridique que nous faisions valoir au tribunal.

Mme May : Exclure des projets énergétiques du processus d'évaluation environnementale, mettre un terme à la consultation publique dans le cadre d'une étude approfondie et légiférer pour que le ministre de l'Environnement puisse décrire un projet d'envergure en banalisa ses conséquences par opportunisme politique, ce ne sont pas là des changements temporaires. Ces changements sont intégrés à une mesure législative et n'ont rien à voir avec l'infrastructure.

Le sénateur Banks : Tel était mon propos. Ces mesures étaient censées stimuler l'économie, mais on les a intégrées à la loi.

Suivez mon raisonnement : vous avez réuni les capitaux privés pour mettre en branle un grand projet et vos bailleurs de fonds font preuve de patience, car tout cela nécessite énormément de temps; or, si votre projet doit faire l'objet d'une longue série

they sometimes go on for months if not years, that tends to drive away patient capital or make it impatient and to place an impediment in the way of development. The argument is that this is merely a way of getting rid of redundancies and overkill in respect of looking at these questions and making things better for business while maintaining a certain balance.

Ms. May: We have heard that argument of duplication for a very long time. There is very little evidence for it. The House of Commons committee, when examining it in the past, could not find evidence for it.

Let us say there had been that problem in the past. Previous amendments to the Canadian Environmental Assessment Act dealt with that directly by saying that where we had both federal and provincial jurisdiction over a project, panels would proceed as joint federal-provincial review panels.

Senator Banks: That is already in place.

Ms. May: Yes. I agree with you that capital needs to be patient, and the costs to an investor in a large-scale project in Canada of following through with the environmental assessment program is essentially a drop in the bucket in their overall costs of proceeding.

The Canadian Environmental Assessment Act is clear on this point. Environmental assessment is to begin as early in the planning process as possible. That is deliberately so that there are no delays. Therefore, if your environmental review process begins at the very beginning of the germ of an idea to go ahead with something, then you are doing your environmental assessment that works along in tandem with whatever other regulatory hurdles there are. It informs the planning process. It creates better projects. It allows the proponents to say they will do better, or do more, as in the following examples. An oriented strand board mill in Manitoba said it would put in a higher grade of scrubber to get more toxics out of the air before it reaches that air shed, because the people can see the studies are coming along. The Al-Pac mill in Alberta, during the environmental assessment review process, said it could do better than it had been planning to do on the elimination of toxics at that mill. Things happen through the process of environmental review that result in better projects. Environmental reviews have not slowed down projects, despite all the rhetoric to that effect.

Mr. Turner: Senator, you may be right about affecting reluctant capital over the long term.

Senator Banks: I did not say I was right; I said that was an argument.

Mr. Turner: I said “may” as well.

Burying this kind of environmental legislative change in a federal budget is the wrong process. That is what we are saying here. There is a better, healthier, more democratic, transparent mechanism to discuss environmental changes in our legislation, and that is through the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development.

d'évaluations qui s'échelonneront sur des mois sinon des années, vos bailleurs de fonds risquent de retirer leurs billes du jeu ou de s'impatienter, ce qui fera obstacle à l'exécution de votre projet. On prétendra que c'est simplement un moyen d'éliminer le double emploi en matière d'évaluation et de favoriser les affaires en contrepartie de certains compromis.

Mme May : On nous parle de double emploi depuis fort longtemps, mais les preuves montrant que c'est bien le cas sont fort peu nombreuses. Le comité de la Chambre des communes pourrait déterminer ce qu'il en est en se penchant sur la question rétroactivement.

Nous avons déjà été aux prises avec le problème suivant, et il a fallu apporter des modifications à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale pour s'y attaquer directement : lorsqu'un projet relève à la fois du gouvernement fédéral et d'un gouvernement provincial, les deux ordres de gouvernement procèdent conjointement aux évaluations.

Le sénateur Banks : Les choses se passent déjà ainsi.

Mme May : Oui. Je conviens avec vous que les bailleurs de fonds doivent être patients. Les coûts qu'ils doivent assumer lorsqu'un projet canadien d'envergure fait l'objet du programme d'évaluation environnementale sont dérisoires par rapport à l'ensemble de leurs coûts généraux.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale précise clairement que l'évaluation environnementale doit être exécutée le plus tôt possible dans le processus de planification afin qu'il n'y ait aucun retard. Par conséquent, si l'évaluation environnementale se met en branle au stade embryonnaire d'un projet, on s'acquitte parallèlement de cette exigence et des autres exigences réglementaires. C'est intégré au processus de planification. Le projet est plus solide. Les promoteurs pourront s'engager à faire mieux ou à en faire davantage. Voici des exemples de ce que j'avance : à cause des évaluations environnementales effectuées, un fabricant de panneaux de lames orientées du Manitoba a indiqué qu'il installerait un épurateur de qualité supérieure pour éliminer davantage de matières toxiques avant qu'elles n'atteignent le bassin atmosphérique, et l'usine Al-Pac de l'Alberta a promis de prendre les mesures nécessaires pour mieux éliminer les matières toxiques. Le processus d'évaluation environnementale donne des projets plus solides. Contrairement à ce que certains prétendent, il ne constitue pas une entrave à l'exécution des projets.

M. Turner : Sénateur, vous avez peut-être raison quant à l'affectation de capitaux patients à long terme.

Le sénateur Banks : Je n'ai pas dit que j'avais raison. J'ai dit qu'il y avait un argument.

M. Turner : C'est d'ailleurs pourquoi j'ai dit « peut-être ».

Le fait de dissimuler dans un budget fédéral une telle modification législative sur l'environnement n'est pas la bonne manière de procéder. C'est ce que nous voulons dire. Il existe un meilleur moyen de discuter des changements environnementaux à la loi qui est également sain, démocratique et transparent. Il s'agit de s'adresser au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes.

Mr. Hazell: I want to provide the reference to the points Ms. May made. As far back as 1997, the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development reported that “... there is insufficient evidence of overlap and duplication of environmental regulations or activities of the federal and provincial/territorial governments.” Some years later, the Minister of the Environment reported that the federal environmental assessment system had been successful in avoiding duplication with the provinces. That report found that of the 7,000 federal assessments conducted annually, only 80 to 100 were subjected to any type of provincial assessment.

In the cases where there is some overlap and there is a provincial and federal assessment happening, the Canadian Environmental Assessment Agency has made a tremendous effort to ensure that appropriate coordination of assessments happens. The agency has established offices across Canada, and they are there to ensure that things move expeditiously. Cabinet directives have been issued on this. There has been a huge amount of effort to ensure there is no duplication and overlap in federal-provincial assessments.

As Ms. May suggested, this idea that there is duplication and overlap is a handy hot button to push, but really, as the House of Commons committee has found and ministers of the environment in the previous governments have found, it does not exist.

Senator Neufeld: I was involved a bit with environmental assessments in my previous life before coming to the Senate. I have experienced some of the delays, and I am not saying all the delays are always the federal government. There are some delays provincially as well. None of it is perfect.

Ms. May, you said that nothing has stopped jobs. I have always been of the opinion that “no” is an answer, too. You do not have to drag it out for years to give that kind of answer if in fact that is what the project requires — or “yes” as an answer.

I know there were a significant number of projects in British Columbia. In fact, when I was in the British Columbia government, almost half of all the projects being reviewed by the Canadian Environmental Assessment Agency were in British Columbia, and some were held up for a number of years.

As I understand the act, the act still applies, and the environmental assessment still applies, but at the front end, which you spoke about, the decision is made quicker on where it goes, so the process can begin. In most cases, the federal government usually figures out what it will do on average 16 months after a project is started in a province. That is where they start. To go in tandem with the provincial process is tough. During that 16 months, as Senator Banks has said, you need patient capital.

I am not saying every project should go ahead. Neither is the federal government, but it is trying to speed up a process, not relinquishing any responsibility that is already there in the

M. Hazell : J'aimerais préciser ce à quoi a fait allusion Mme May. Dans son rapport de 2007, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable concluait ceci : « il n'existe pas de preuves suffisantes de chevauchements et doubles emplois dans les réglementations ou les activités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le domaine de l'environnement. » Quelques années plus tard, le ministre de l'Environnement a déclaré que le régime fédéral d'évaluation environnementale avait réussi à éviter le double emploi avec les provinces. Ce rapport révèle que, sur les 7 000 évaluations fédérales menées annuellement, entre 80 et 100 seulement ont fait l'objet d'une évaluation provinciale quelconque.

Lorsqu'il y avait du chevauchement entre les évaluations provinciale et fédérale, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a fait des efforts remarquables pour assurer une bonne coordination des évaluations. L'agence a mis sur pied des bureaux aux quatre coins du Canada pour veiller à ce que les activités se déroulent rondement. Le Cabinet a émis des directives à cet égard. On a déployé des efforts considérables pour qu'il n'y ait pas de double emploi et de chevauchement entre les évaluations fédérale et provinciale.

Comme l'a laissé entendre Mme May, il est utile de faire appel à cette question brûlante des doubles emplois et du chevauchement, mais cet enjeu est tout à fait inexistant, comme l'ont déterminé le comité de la Chambre des communes et les ministres de l'Environnement des gouvernements précédents.

Le sénateur Neufeld : Avant de devenir sénateur, j'ai pris part à quelques évaluations environnementales. J'ai connu certains retards, et tous les retards ne proviennent pas toujours du gouvernement fédéral, à mon avis. Il y en a aussi quelques-uns du côté des provinces. Rien n'est parfait.

Madame May, vous dites que rien n'a interrompu les projets. J'ai toujours pensé que « non » est également une réponse. Il n'est pas nécessaire de laisser traîner la question pendant des années pour enfin donner une telle réponse si, en fait, c'est ce que le projet exige — et il en va de même pour une réponse affirmative.

Je sais qu'il y avait un nombre considérable de projets en Colombie-Britannique. Quand je faisais partie du gouvernement britanno-colombien, l'Agence canadienne d'évaluation évaluait presque la moitié des projets, et certains ont été retardés pendant un certain nombre d'années.

D'après mon interprétation de la loi, elle s'applique toujours, de même que l'évaluation environnementale. Cependant, comme vous en avez parlé, la décision initiale quant à l'orientation du projet est prise plus rapidement, de sorte que l'on peut entamer le processus. Dans la plupart des cas, le gouvernement fédéral décide habituellement de ce qu'il va faire au cours des 16 mois suivant le début d'un projet dans une province, en moyenne. C'est là que le gouvernement commence. Il est difficile de travailler en collaboration avec les provinces quant à leur processus. Au cours de ces 16 mois, comme l'a dit le sénateur Banks, il faut des capitaux patients.

Je ne suis pas en train de dire que chaque projet devrait aller de l'avant. Ce n'est pas le cas du gouvernement fédéral non plus, mais il essaie d'accélérer un processus sans renoncer à toute

act — and it is not. All the minister has the right to do instead of everyone sitting in their offices deciding who will do what for many months is make a decision that this board or that commission, the National Energy Board or the Canadian Environmental Assessment Agency or the Canadian Nuclear Safety Commission, will make those decisions.

Is there anything wrong with that process, still using all the things there, all the processes? Nothing has changed in the act to make it less of an environmental study, but it makes the process a little more efficient. I think you almost have to agree with me that efficiency is not a bad thing.

Ms. May: I would agree that efficiency is not a bad thing, but that is not what this does. This guts the environmental assessment process and does it permanently, unless a future government changes it back.

This is more than saying what agency energy projects go to. I think most of your comments were directed to the idea that energy projects would go to either the Canadian Nuclear Safety Commission, the National Energy Board, the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board or the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board. The scoping of the act, the changes to overturn the Supreme Court of Canada's view of proper environmental assessment, definitely changed the environmental assessment process. It is not to say that everything is the same but for a few tiny changes. They have created an opportunity for environmental assessment to be made a joke, a complete mockery of environment assessment, by allowing a minister to decide what part of a project is to be reviewed and not the whole project. That is a significant concern.

Sometimes you protect jobs by getting a proper environmental review done. I wish there had been some review of the Westray Mine before they went ahead with that. The methane levels, the kind of things that would have given people pause before pushing ahead, which resulted in the worst mining disaster in recent history, had no environmental review.

The last environmental review I was involved with before getting involved with politics was the joint federal-provincial review of the remediation of the Sydney Tar Ponds. Start to finish, from the decision of the Minister of the Environment to appoint a joint federal-provincial panel, they concluded their work in less than a year. It was some four years later that the province went ahead to say that is what they will do. Sadly, they did not read the report of the panel review. If they had, they would have realized that what they are now funding with federal taxpayers' money will not work. You cannot make the case that that process was slowed up.

responsabilité prévue dans la loi — et ce n'est pas le cas. Au lieu de laisser tout le monde, chacun dans son bureau, décider qui fera quoi pendant de nombreux mois, tout ce que le ministre a le droit de faire, c'est de décider qui va prendre ces décisions parmi l'Office national de l'énergie, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

L'utilisation continue de tous les processus en place pose-t-elle un problème quelconque? On n'a apporté aucune modification à la loi pour qu'il y ait moins d'évaluation environnementale, mais le processus devient un peu plus efficace. Vous devrez probablement reconnaître que l'efficacité n'est pas une si mauvaise chose.

Mme May : Je conviens que l'efficacité est une bonne chose, mais ce n'est pas ce que fait ce projet de loi. Il affaiblit le processus d'évaluation environnementale, et ce, de manière permanente, à moins qu'un gouvernement futur le modifie.

Cela va plus loin que de dire à quel organisme doivent être attribués les projets énergétiques. La plupart de vos observations m'ont laissé croire que les projets énergétiques seraient attribués à la Commission canadienne de la sûreté nucléaire, à l'Office national de l'énergie, à l'Office Canada — Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers ou à l'Office Canada — Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers. L'établissement de la portée des incidences sur la loi, les changements pour renverser le point de vue de la Cour suprême du Canada à propos de ce qu'est une évaluation environnementale convenable, a visiblement changé le processus d'évaluation environnementale. Cela ne veut pas dire que tout est semblable, sauf pour quelques changements. En permettant au ministre de décider quelle partie du projet sera évaluée, au lieu du projet dans son ensemble, on a créé une occasion de tourner l'évaluation environnementale au ridicule, de s'en moquer complètement. C'est une préoccupation majeure.

On peut parfois protéger des projets en leur faisant subir une évaluation environnementale acceptable. J'aurais aimé que le projet de la mine Westray ait fait l'objet d'une évaluation quelconque avant d'être lancé. Il n'y a eu aucune évaluation environnementale concernant les niveaux de méthane, ce qui aurait fait réfléchir les gens avant d'aller de l'avant. C'est le pire désastre minier de l'histoire récente.

La dernière évaluation environnementale à laquelle j'ai participé avant d'entrer en politique, c'était l'examen conjoint fédéral-provincial de la restauration des étangs de goudron de Sydney. Le travail s'est effectué en moins d'un an, à compter de la décision du ministre de l'Environnement de nommer un groupe d'experts conjoint fédéral-provincial jusqu'à la fin du projet. C'est quelque quatre années plus tard que la province a annoncé ce qu'elle allait faire. Malheureusement, les responsables provinciaux n'avaient pas lu le rapport de l'examen du groupe d'experts. S'ils l'avaient fait, ils se seraient rendu compte que le projet que finance actuellement la province avec l'argent des contribuables canadiens ne fonctionnera pas. Vous ne pouvez pas soutenir que ce processus ait été ralenti.

I know there are many concerns about the B.C. environmental assessment process, and I am not here to speak to that. Good, shared, federal-provincial action can be efficient. It does protect jobs. It protects lives and health and results in better projects.

Senator Neufeld: At the end of the day we can agree to disagree on a number of things, and that will be one. I do not believe, by any stretch of the imagination, that this bill or these changes actually gut the Canadian Environmental Assessment Act in Canada. I think to say that it would go pre-1979 is wrong.

I heard similar remarks when we did the Navigable Waters Protection Act last year. The world was going to end. People were not going to be able to canoe down creeks and rivers, and so on. I do not know whether that has happened; I have not read anything about it. Has that happened anywhere since those changes went into effect across Canada? Has there been reasonable stoppage of people who have been using navigable waters from using them since those changes?

Mr. Hazell: The issue is not whether people have been stopped from taking their canoes down the river. The issue is whether or not a dam will be built across a river that boaters and canoeists, and so on, have been using without their being notified or being able to participate in any process at all.

There is this idea that the provincial systems are great and the federal system is just duplicating all this great work that is happening at the provincial level. The problem is that the provincial processes are weak and getting weaker all the time. The Ontario process, for example, does not assess private projects at all. It only deals with public sector projects. How can there possibly be any duplication? One of the biggest infrastructure projects in Ottawa is being proposed. It is a major new bridge for cars and trucks that will be built across the Ottawa River. There is no Ontario environmental assessment, period. There are some questions about whether there will be a federal environmental assessment. Minister Baird can say, "This Kettle Island bridge will be built with infrastructure money. I can decree that I do not need a permit under the Navigable Waters Protection Act." Therefore, there will be no federal environmental assessment either. The idea that the provincial systems are wonderful and will save the day is not how we see it.

Ms. May: In direct response to what happened in the last year, since the changes put forward in the Navigable Waters Protection Act, the one case of which I am aware is the Victoria Harbour mega-yacht marina that is being put through. Transport Canada said there were no environmental impacts. They scoped down the concerns that they should have had about how the Canadian Environmental Assessment Act considers environment. You need to turn your mind to this because you may be thinking "environment" means trees and flowers. The Canadian

Je sais que le processus d'évaluation environnemental britanno-colombien fait l'objet de nombreuses préoccupations et je ne suis pas ici pour témoigner à ce sujet. Une bonne intervention partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces peut être efficace et peut effectivement protéger les projets. Cela protège les vies, la santé et les résultats de meilleurs projets.

Le sénateur Neufeld : En fin de compte, nous pouvons convenir d'être en désaccord concernant un certain nombre de points, et c'en est un. Je doute fort que ce projet de loi ou ces modifications minent la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale au Canada. À mon avis, il est injuste de dire que cela nous ramènerait à l'époque précédent 1979.

J'ai entendu des observations semblables quand nous avons examiné la Loi sur la protection des eaux navigables l'an dernier. Le monde allait s'écrouler. Les plaisanciers n'allait plus pouvoir descendre les rivières, les fleuves et ainsi de suite. J'ignore si une telle situation a eu lieu; je n'ai rien lu à ce sujet. Cela s'est-il produit quelque part depuis l'entrée en vigueur de ces modifications au pays? Les gens qui utilisaient ces eaux navigables ont-ils connu des empêchements notables depuis que ces changements ont été apportés?

M. Hazell : La question n'est pas de savoir si l'on a empêché des gens de se promener en canot sur une rivière. Il est plutôt question de savoir si un barrage sera construit sur une rivière qu'utilisent des plaisanciers et des canoteurs, entre autres, sans qu'ils soient avertis ou qu'ils puissent participer aux processus.

Il y a cette idée que les systèmes provinciaux donnent des résultats et que le système fédéral ne fait que répéter tous ces grands efforts déployés par les provinces. Or, le problème, c'est que les processus provinciaux sont faibles et s'affaiblissent de plus en plus. Par exemple, le processus ontarien n'évalue pas du tout les projets privés. Il vise uniquement les projets du secteur public. Comment pourrait-il y avoir des doubles emplois? À Ottawa, actuellement, on a proposé l'un des plus grands projets d'infrastructure. Il s'agit d'un nouveau pont important servant au passage des automobiles et des camions d'une rive à l'autre de la rivière des Outaouais. L'Ontario ne procède à absolument aucune évaluation environnementale à cet égard. On se pose certaines questions à savoir s'il y aura une évaluation environnementale fédérale. Le ministre Baird peut décider que le pont de l'île Kettle sera construit avec des fonds d'infrastructures et, par conséquent, il peut décréter qu'il n'a pas besoin d'un permis en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables. Ainsi, il n'y aura pas d'évaluation environnementale fédérale non plus. Nous ne convenons pas de l'idée selon laquelle les systèmes provinciaux sont merveilleux et qu'ils vont résoudre tous les problèmes.

Mme May : Pour répondre directement à ce qui s'est produit au cours de l'année dernière, depuis les changements apportés à la Loi sur la protection des eaux navigables, je suis au courant d'un cas, celui de la marina pouvant accueillir des mégayachts dans le port de Victoria. Transports Canada a déclaré qu'il n'y avait pas d'impacts environnementaux. Le ministère a réduit l'étendue des préoccupations qu'il aurait dû avoir quant à la manière dont s'y prend la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale pour envisager l'environnement. Il faut vous pencher sur cet aspect, car

Environmental Assessment Act and its process scopes environmental impacts to include social and economic impacts. It is the only piece of legislation we have that directs the minds of those doing the study to what are the alternatives and whether alternatives have been considered.

In the case of the mega marina, the group most aggrieved are the paddlers and the kayakers who will find that they have lost access to the routes they used to have. There is a tremendous controversy there over the way Transport Canada has rubber stamped a project with minimal consultation with the public. In terms of environmental impacts, they deliberately stated what happens to the water quality in Victoria Harbour and not that broader understanding of what environment means. It is now going to court because they failed to pay proper attention to environmental impacts.

The effect of changing a law is not what you see in one year. When you say that the objective definition of what is navigable becomes a ministerial decision in the absence of criteria, you have opened the door to future abuse. There is no question about that.

I am sorry, Senator Neufeld, but I beg you to look again at what happens when the minister can choose to say that a large project can be scoped for a tiny little aspect. That, sir, guts the Canadian Environmental Assessment Act. It is in this bill, and it should not be there.

Senator Neufeld: I am not here to defend every province's environmental assessment. I know British Columbia's relatively well, and I think it is a relatively good assessment. That is not the issue here, though. The issue is how do we successfully get projects to a stage where there is either a yes or a no. In my reading of it, this bill does not gut the Canadian Environmental Assessment Act. It makes the act work a bit better for all Canadians, whether or not you are opposed to every project.

I guess no navigable waters were affected last year, when the whole world was going to fall down and everything was going wrong. I get it from both of you that there were none —

Ms. May: Did you misunderstand my answer about Victoria Harbour?

Senator Neufeld: Let me finish. That was the question, and I did not get an answer.

The premiers from across Canada and the territorial leaders prior to this government have been lobbying the federal government to get together so that we can have environmental assessments that make good sense for Canadians and that look out for the environment — and I do not need a lecture on what environmental assessments are — and that look at jobs and

on peut penser que l'« environnement » ne concerne que les arbres et les fleurs. La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et son processus incluent les impacts socioéconomiques dans les impacts environnementaux. C'est notre seul texte de loi qui incite les personnes menant l'étude à envisager des solutions de rechange et à déterminer si elles ont été envisagées.

Dans le cas de la grande marina, les personnes les plus lésées étaient des pagayeurs et des kayakistes qui ont perdu l'accès aux voies qu'elles utilisaient auparavant. Il y a une controverse remarquable à Transports Canada concernant ce projet, car il a fait l'objet d'une approbation automatique, avec une consultation publique minimale. En ce qui concerne les impacts environnementaux, le ministère a déclaré délibérément ce qui se passait relativement à la qualité de l'eau dans le port de Victoria, sans aborder la vue d'ensemble des impacts environnementaux. L'affaire est actuellement devant les tribunaux parce que le ministère n'a pas porté l'attention requise aux impacts environnementaux.

Les répercussions découlant de la modification d'une loi ne s'observent pas en une seule année. Lorsqu'on dit que la définition objective de ce qui est considéré comme des eaux navigables devient une décision ministérielle en l'absence de critères, on ouvre la porte à des abus possibles. Cela ne fait aucun doute.

Je suis désolée, sénateur Neufeld, mais je vous prie de réexaminer ce qui se passe lorsque le ministre peut décider qu'un grand projet sera limité concernant un aspect mineur. Cela, monsieur, affaiblit la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Cette composante fait partie de ce projet de loi, et cela ne devrait pas être le cas.

Le sénateur Neufeld : Je ne suis pas ici pour défendre l'évaluation environnementale de chacune des provinces. Je connais relativement bien celle de la Colombie-Britannique et je crois qu'il s'agit d'une assez bonne évaluation. Ce n'est pas là la question, par contre. Il s'agit de savoir comment réussir à ce que les projets franchissent l'étape où l'on peut obtenir une réponse affirmative ou négative. D'après ce que j'ai lu, le projet de loi ne mine pas la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Il permet à la loi de donner de meilleurs résultats pour tous les Canadiens, que vous vous opposiez à chaque projet ou non.

Je présume que les eaux navigables n'ont aucunement été touchées l'an dernier, quand le monde entier allait s'écrouler et que tout allait de travers. Vous semblez tous les deux me dire qu'il n'y a pas eu...

Mme May : Auriez-vous mal compris ma réponse à propos du port de Victoria?

Le sénateur Neufeld : Laissez-moi finir. C'était la question, et je n'ai pas eu de réponse.

Avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, les premiers ministres provinciaux et les dirigeants des territoires ont exercé des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il les consulte. Ainsi, les Canadiens auraient des évaluations environnementales qui leur semblent logiques et qui tiennent compte, d'une manière plus globale, des projets, de l'activité

economic activity in a more holistic way. That is what premiers and territorial leaders across Canada have been doing for a number of years, not just in the past four years.

You said that changes were made to accommodate some of those things. Nothing should stand still. We should be able to make it better as we move forward all the time. That is one thing that I know. I know the premiers, and I have seen their letters. I know where they are coming from when they ask that we actually work toward a better system while maintaining the Canadian Environmental Assessment Act. That is there, and I believe that is what it does.

The Chair: You agreed to disagree with Senator Neufeld, but is there any other brief comment?

Ms. May: If these changes were defensible, why are they stuffed in a budget bill where no one has had adequate time to review them in the House of Commons?

Senator McCoy: Thank you for coming here today. I was looking for a report on plans and priorities that the Canadian Environmental Assessment Agency has built. I want to explore the thrust of your comments, which is yes we could do better at the federal level.

I think there is fundamental agreement that there is a great desire on everyone's part to have a more effective — I will not say "efficient" — environmental assessment process. In part, this series of amendments is attempting to go one step further. It also seems to me that it was written in a hurry and that they have the whole thing wrong. I have a lot of sympathy for Mr. Hazell's comments, which were that you cannot do it piecemeal. They have thrown the baby out with the bath water.

That is a long preamble, but I want to ask you about this provision that allows the Canadian Environmental Assessment Agency to become the responsible authority on things that do not go to the National Energy Board and to other energy boards or to the Canadian Nuclear Safety Commission. You used to work there, did you not, Mr. Hazell?

Mr. Hazell: I did, yes.

Senator McCoy: You are familiar with them, then.

Mr. Hazell: I am familiar with the agency, and I was the director of regulatory affairs at the time the act was brought into force.

Senator McCoy: The comprehensive study is a large project, as you have said. The responsible authority shall ensure that a comprehensive study will be done. That is what this new section 21 says. It says somewhere else that the agency will be that responsible authority.

économique et de l'environnement — et je n'ai pas de leçon à recevoir quant au concept des évaluations environnementales. C'est ce que les premiers ministres des provinces et les dirigeants des territoires des quatre coins du Canada font depuis un certain nombre d'années. Il ne s'agit pas d'une nouveauté des quatre dernières années.

Vous avez dit que l'on a apporté des changements pour tenir compte de certains de ces facteurs. Rien ne devrait être coulé dans le béton. S'il y a une chose que je sais, c'est que nous devrions être en mesure d'améliorer la situation au fur et à mesure que nous avançons. Je connais les premiers ministres provinciaux et j'ai lu leurs lettres. Je les comprends quand ils demandent que nous nous efforçons d'améliorer le système, tout en maintenant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Cette composante fait partie du projet de loi, et j'estime qu'elle donne les résultats escomptés.

Le président : Vous avez convenu de ne pas être du même avis que le sénateur Neufeld, mais avez-vous d'autres brefs commentaires à nous faire part?

Mme May : Si ces modifications étaient défendables, pourquoi sont-elles incluses dans le projet de loi d'exécution du budget, alors que personne n'a eu assez de temps pour les examiner à la Chambre des communes?

Le sénateur McCoy : Merci d'être venue ici aujourd'hui. Je cherchais un rapport sur les plans et les priorités préparé par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Je veux examiner l'idée derrière vos commentaires, à savoir que nous pourrions bel et bien mieux réussir à l'échelle fédérale.

Je pense qu'il existe un accord fondamental sur le fait que tout le monde souhaite ardemment avoir un processus d'évaluation environnementale plus efficace, et je ne dirai pas « efficient ». Cette série de modifications tente, en partie, de faire un pas de plus en avant. J'ai aussi l'impression que tout cela a été rédigé à la hâte et que les responsables se trompent sur toute la ligne. Je souscris en grande partie aux commentaires de M. Hazell, qui a dit qu'on ne peut pas procéder de façon fragmentaire. Ils ont jeté le bébé avec l'eau du bain.

C'est un long préambule, mais je voudrais vous poser une question au sujet de la disposition qui permet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale de devenir l'organisme responsable des dossiers qui ne sont pas confiés à l'Office national de l'énergie et à d'autres conseils de l'énergie ou à la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Vous y avez travaillé, n'est-ce pas, monsieur Hazell?

Mr. Hazell : Oui.

Le sénateur McCoy : Donc, vous connaissez bien cet organisme.

Mr. Hazell : Je connais bien l'agence, et j'étais le directeur des affaires réglementaires à l'époque où la loi est entrée en vigueur.

Le sénateur McCoy : Comme vous l'avez dit, l'étude exhaustive est un grand projet. L'organisme responsable devra s'assurer qu'une étude exhaustive est faite. C'est ce que prévoit le nouvel article 21. Ailleurs dans la loi, il est indiqué que l'agence sera l'organisme responsable.

Do you think they are equipped to do that?

Mr. Hazell: The Canadian Environmental Assessment Agency has been carrying out comprehensive studies for at least a decade now. I am not sure when this amendment was brought forward. The agency has significant capacity to do comprehensive studies.

There is an argument that, given how other departments have not done so terribly well in fulfilling their roles as responsible authorities — I am thinking in particular of the Department of Fisheries and Oceans, which I grant is operating with antique legislation that was not designed with environmental assessments in mind — we would all be well served if there were more centralization of functions at the Canadian Environmental Assessment Agency. You would get more standardized approaches and you could ensure better coordination with the provinces. When you have several responsible authorities, such as the Department of Fisheries and Oceans and perhaps the Department of Transport or Environment Canada, and they are all chattering about how it should go, it is easier to have one agency say, “This is the way it will be. We are the ones who will deal with the problem.”

There is an argument for centralizing some of the functions, but let us have that discussion in the context of the act as a whole and not come at it in this piecemeal way. I do not see that the act has been improved or that the process has been improved by any of these changes that have been happening over the past four or five years. I just see greater confusion as to what will happen. Trying to make sense of all of this stuff is difficult, even for lawyers.

Senator McCoy: I have read the Red Chris mine decision. It seems to me that the Supreme Court of Canada judgment said you cannot scope down a project in order to avoid taking a certain track under the act, but once you are on a track, you can certainly do things to minimize duplication, delays and unnecessary work. You take the description as the proponent gives it; if it is on the comprehensive list, you are into a comprehensive study or a review panel, right?

Mr. Hazell: That is right.

Senator McCoy: Once you are there, there are provisions in the act, and the judge actually said to make use of them, which I am not sure the federal civil servants did in the Red Chris case. It seems to me that this proposed legislation, which introduces the new section 15.1, is an overreaction to what the judge said. Would you agree with that?

Mr. Hazell: Yes, I would agree with that.

Ms. May: I agree with everything you said, Senator McCoy.

The Chair: I think Mr. Hazell wanted to comment.

Mr. Hazell: No. Thank you, chair.

Senator McCoy: They have definitely thrown out the public participation.

Ms. May: That is for comprehensive study.

Croyez-vous qu'elle a tout ce dont elle a besoin pour le faire?

M. Hazell : L'Agence canadienne d'évaluation environnementale procède à des études exhaustives depuis au moins 10 ans. Je ne sais pas trop à quel moment cette modification a été proposée. L'agence dispose de moyens importants pour mener des études exhaustives.

Il y a un argument selon lequel, étant donné que les autres ministères ont remarquablement bien réussi à assumer leur rôle d'organisme responsable — je pense en particulier au ministère des Pêches et des Océans qui, je le concède, mène ses opérations en vertu d'une loi désuète qui n'a pas été conçue en tenant compte des évaluations environnementales —, nous serions tous beaucoup mieux servis si les fonctions étaient plus centralisées à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Nous aurions des approches plus harmonisées, ce qui nous permettrait d'assurer une meilleure coordination avec les provinces. Lorsqu'il y a plusieurs organismes responsables, comme le ministère des Pêches et des Océans et peut-être le ministère des Transports ou Environnement Canada, et qu'ils discutent tous de la marche à suivre, il est plus facile d'avoir un organisme qui dit : « Voici comment nous allons le faire. Nous sommes ceux qui vont s'occuper du problème. »

Il y a un argument selon lequel il faut centraliser certaines des fonctions, mais permettez-nous d'en discuter dans le contexte de la loi dans son ensemble plutôt que d'essayer de le faire à la pièce. Je ne considère pas que la loi ou le processus aient été améliorés par l'une ou l'autre des modifications qui ont été apportées au cours des quatre ou cinq dernières années. Je ne vois qu'une grande incertitude au sujet de ce qui va se passer. Essayer de trouver la logique dans tout cela est difficile, même pour des avocats.

Le sénateur McCoy : J'ai lu le jugement au sujet de la mine de Red Chris. Il me semble que le jugement de la Cour suprême du Canada dit qu'on ne peut pas réduire l'ampleur d'un projet pour éviter certaines dispositions de la loi, mais une fois que vous avez commencé, vous pouvez certainement faire des choses pour réduire les chevauchements, les délais et le travail inutile. Vous prenez la description telle que le promoteur vous la donne. Si elle se trouve sur la liste exhaustive, vous mettez en œuvre une étude approfondie ou un comité de révision, n'est-ce pas?

M. Hazell : C'est exact.

Le sénateur McCoy : À cette étape, il y a des dispositions dans la loi, et en fait, le juge a dit de les utiliser, et je ne suis pas certain que les fonctionnaires les ont utilisées dans le cas de la mine Red Chris. Il me semble que le projet de loi, qui présente le nouvel article 15.1, est une réaction excessive aux propos du juge. Souscrivez-vous à cette affirmation?

M. Hazell : Oui.

Mme May : J'approuve tout ce que vous avez dit, sénateur McCoy.

Le président : Je pense que M. Hazell voulait faire un commentaire.

M. Hazell : Non. Merci, monsieur le président.

Le sénateur McCoy : Les responsables ont, sans contredit, écarté l'aspect de la participation du public.

Mme May : Dans le cas de l'étude exhaustive.

Senator McCoy: That is on the front end. They have definitely thrown out the requirement for a report to the minister to decide whether it would be either a comprehensive study or a review panel. That is what Senator Neufeld is saying: We need to shorten the front end of the process so that there are not so many delays at the federal level.

Now we have the situation where we are trying to correct a management problem with a legislative solution, in my view. You have agreed with me as to what I have characterized the changes to be.

Ms. May: I think we have not so much a management issue as a political issue. When you read the budget text, not the bill itself, Bill C-9, but a section of the budget that is strangely called "Green Jobs and Growth" but then goes on to describe massive energy projects, uranium mines, coal, natural gas and oil, it does not mention anything that I would consider green. However, that section of the budget is where the government raised the issue for the first time that energy projects would be removed from the Canadian Environmental Assessment Act and would go to those other agencies. I am not certain that will in any way speed up a process.

I do not know that the Canadian Nuclear Safety Commission will find it has adequate resources to do environmental assessments or will know how to do them. Let us assume the Canadian Nuclear Safety Commission, following what must have been a chilling effect of having its president fired for following the law, does the kind of job it has done. I have appeared before their members on behalf of non-governmental organizations' concerns in the past before coming involved with the political party. The Canadian Nuclear Safety Commission will now find itself mandated for some large and important environmental reviews if a new nuclear reactor is proposed, bearing in mind that no new nuclear reactor has been approved in this country since 1978. It will be a long process; it could be difficult.

The energy projects have been taken away from the Canadian Environmental Assessment Act regime altogether. I may be wrong, but my assumption is that it goes to the Nuclear Safety Commission and they have the whole job. How do they know how to proceed? The National Energy Board is a very interesting agency, but let us be clear. I practised law in the past and appeared before the National Energy Board, which is a quasi-judicial body. It makes it harder for the average member of the public or a First Nations community to participate in the hearings. You pretty much have to hire a lawyer to get there. I am sure you are familiar with the fact that once you hire a lawyer to get there, things do not necessarily go faster.

We are taking bodies that were never created to do environmental assessments and public participation. They have been mandated under the bill to provide public participant funding to agencies that never did that: the Canadian Nuclear

Le sénateur McCoy : Il s'agit du début du processus. Les responsables ont vraiment laissé de côté l'exigence de faire rapport au ministre pour déterminer s'il faudrait mener une étude approfondie ou mettre sur pied un comité de révision. D'après le sénateur Neufeld, nous devons raccourcir le début du processus pour qu'il n'y ait pas tant de retards à l'échelle fédérale.

Nous nous retrouvons maintenant dans une situation où nous essayons de corriger un problème de gestion à l'aide d'une mesure législative, à mon avis. Vous avez convenu de ce que j'ai dit au sujet des modifications.

Mme May : Je pense que ce que nous avons n'est pas tant une question de gestion qu'une question politique. Quand on lit le texte du budget, et non pas le projet de loi en soi — le projet de loi C-9 —, mais un article du budget étrangement intitulé « Croissance et emplois respectueux de l'environnement » dans lequel on parle de projets énergétiques importants, de mines d'uranium, de charbon, de gaz naturel et de pétrole, il ne mentionne rien que je considérerais comme vert. Cependant, c'est dans cette partie du budget que le gouvernement a, pour la première fois, avancé l'idée que les projets énergétiques seraient retirés de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et seraient attribués à ces autres organismes. Je ne suis pas certaine que cela accélérerait le processus de quelque façon que ce soit.

Je ne sais pas si la Commission canadienne de sûreté nucléaire considérera qu'elle dispose des ressources nécessaires pour procéder à des évaluations environnementales ou si elle saura comment les faire. Supposons qu'elle effectue le même genre de travail que ce qu'elle a déjà fait, après avoir vu — avec stupeur — sa présidente être congédiée pour avoir respecté la loi. Dans le passé, avant d'être membre d'un parti politique, j'ai comparu devant la commission pour lui faire part des préoccupations d'organisations non gouvernementales. La Commission canadienne de sûreté nucléaire aura maintenant le mandat de mener des études environnementales importantes et approfondies si la construction d'un nouveau réacteur nucléaire est proposée; nous devons nous rappeler qu'aucun nouveau réacteur nucléaire n'a été approuvé dans ce pays depuis 1978. Ce sera un long processus qui pourrait être difficile.

Les projets énergétiques ont été complètement retirés de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Je pourrais avoir tort, mais je présume que la responsabilité incombe à la Commission canadienne de sûreté nucléaire et qu'elle s'occupera de tout. Comment peut-elle savoir comment procéder? L'Office national de l'énergie est un organisme très singulier, mais soyons clairs. J'ai exercé le droit dans le passé et j'ai comparu devant l'Office national de l'énergie, qui est un organisme quasi judiciaire. Cela rend plus difficile la participation d'un simple citoyen ou d'une communauté des Premières nations aux audiences. Il faut, pour ainsi dire, faire appel aux services d'un avocat pour y aller. Je suis certaine que vous savez fort bien que le fait d'engager un avocat ne signifie pas que les choses vont plus vite pour autant.

Nous demandons à des organismes qui n'ont pas été créés pour s'occuper des évaluations environnementales et de la participation du public. En vertu du projet de loi, ils ont reçu le mandat de fournir des fonds d'aide financière aux participants à des

Safety Commission, the National Energy Board and the other ancillary offshore boards, the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board and the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board. At least in the first instance, it is not necessarily clear to me, unless these agencies plan to make a mockery of the job they have just been given, that anything will go faster, because they are entering unknown territory in which they will have to develop a public participant scheme. They will have to figure out how to accommodate public participation in a quasi-judicial process. In other words, I predict a mess.

Senator Gerstein: Ms. May, many consider B.C. to be a very green province. I believe that is where you are thinking of running the next time.

Ms. May: I have lived in British Columbia for the last year.

Senator Gerstein: Would you agree it is a very green province?

Ms. May: Every part of Canada is green.

Senator Gerstein: Many consider that to be a green province, and many consider *The Vancouver Sun* to be a leading paper and a most influential newspaper, probably the most influential newspaper in B.C. It was with some interest that I read its editorial of May 27, 2010, entitled "Adding common sense to the environmental review process." We do not often get common sense in politics. If I may just read in part:

As anyone working on infrastructure projects in Canada, particularly in the resource sector, will attest, the current environmental review process can delay projects by years and dramatically drive up their costs.

The cause of this unfortunate state of affairs is that . . . the federal authorities have been duplicating effort already thoroughly and efficiently undertaken by their provincial counterparts.

The article goes on to say that Bill C-9 — the bill we are talking about today —

. . . seeks to correct these deficiencies by putting the minister of the environment in charge. . . .

This doesn't mean the process is weakened. On the contrary, even routine public infrastructure projects that are exempt from review, could be subject to environmental assessment if the minister believed there was any chance of negative consequences.

The editorial concludes by declaring:

The inclusion of common sense in the environmental review process will benefit both the economy . . .

organismes qui n'ont jamais fait cela : la Commission canadienne de la sûreté nucléaire, l'Office national de l'énergie et les autres commissions auxiliaires, à savoir l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers. Je ne vois pas trop bien comment, du moins dans le premier cas — à moins que ces organismes prévoient tourner en ridicule le travail qui vient de leur être attribué — quoi que cela pourrait accélérer le processus, parce qu'ils entrent dans un territoire inconnu pour lequel ils devront élaborer un processus de consultation publique. Ils devront essayer de savoir comment faire de la place à la consultation publique dans le contexte d'un processus quasi judiciaire. En d'autres mots, je prévois un désastre.

Le sénateur Gerstein : Madame May, nombreux sont ceux qui considèrent la Colombie-Britannique comme une province très verte. Je crois que c'est l'endroit où vous songez vous présenter aux prochaines élections.

Mme May : J'ai vécu en Colombie-Britannique pendant la dernière année.

Le sénateur Gerstein : Êtes-vous d'accord pour dire que c'est une province très verte?

Mme May : Toutes les parties du Canada sont vertes.

Le sénateur Gerstein : Nombrieux sont ceux qui considèrent que c'est une province verte, et nombreux sont ceux qui considèrent que le quotidien *The Vancouver Sun* est un chef de file et un journal très influent, probablement le journal le plus influent en Colombie-Britannique. C'est avec un certain intérêt que j'ai lu son éditorial du 27 mai 2010, intitulé « Adding common sense to the environmental review process ». Le bon sens est rare en politique. Si vous me le permettez, voici en partie ce qu'on peut y lire :

Comme pourront en témoigner tout ceux qui travaillent à des projets d'infrastructure au Canada, particulièrement dans le secteur des ressources naturelles, le processus d'évaluation environnementale actuel peut retarder des projets pendant des années et faire grimper les coûts de façon importante.

La cause de cette situation déplorable est que... les responsables fédéraux ont reproduit des études déjà entreprises de façon rigoureuse et efficace par leurs collègues provinciaux.

Plus loin, l'article fait état que le projet de loi C-9 — le projet de loi dont nous parlons aujourd'hui...

[...] cherche à corriger ces lacunes en faisant du ministre de l'Environnement le responsable [...]

Cela ne veut pas dire que le processus est affaibli. Au contraire, même les projets d'infrastructure publique de routine qui sont exemptés des évaluations environnementales pourraient y être soumis si le ministre considère que le projet pourrait avoir des effets négatifs.

L'éditorial se termine par ceci :

L'inclusion du bon sens dans le processus d'évaluation environnementale sera bénéfique tant pour l'économie [...]

— hence, why it is in this budget bill —
 . . . and the environment.

How do you respond to this?

Ms. May: The greenest part of British Columbia is Southern Vancouver Island, where the *Victoria Times Colonist* had an editorial that mirrored that of *The Globe and Mail* nationally to say that this was bad process.

Senator Gerstein: I do not think this was *The Globe and Mail*. This is *The Vancouver Sun*.

Ms. May: I know you said *The Vancouver Sun*. *The Globe and Mail*, the *Victoria Times Colonist* and other papers across this country have pointed out that it is dangerous to start the process —

Senator Gerstein: I am not talking about the editorial in the *Victoria Times Colonist*.

The Chair: Senator Gerstein, let her finish.

Senator Gerstein: She is not responding to my question. I am talking about an editorial in *The Vancouver Sun*.

Ms. May: *The Vancouver Sun* editorial is *The Vancouver Sun* editorial. The *Victoria Times Colonist* had an editorial that said this was bad process to lard things that were non-budgetary into a budget bill; so did the national paper *The Globe and Mail*, and so have other papers across Canada. I will not comment on *The Vancouver Sun* editorial process other than to say that it is a minority even among newspapers that wrote editorials on this topic.

Senator Gerstein: Would you not think it is common sense, though, what they are talking about doing?

Ms. May: I think that putting non-budgetary matters into a bill is wrong in principle. It is an abuse of process. It is so deeply wrong that we should not even be seeing this bill at this table.

Senator Gerstein: Well, it is good to see something that is common sense.

Senator Mitchell: The government is very good at spinning issues and branding its positions and taking what looks to be an irrefutable value that might apply over here and applying it to something else and trying to justify, and often with some success.

What they have done here really is couched the environmental assessment reduction initiative in this idea, which we have heard and you have said, that duplication, delay and all these reasons will mean projects will not get built.

Is it not the case that there are many reasons that major projects are delayed, and they are not, as you are saying, just, if at all, environmental assessment issues? There are oil price issues if

... d'où son inclusion dans le projet de loi d'exécution du budget...
 [...] que pour l'environnement.

Comment réagissez-vous à cela?

Mme May : La partie la plus verte de la Colombie-Britannique est le sud de l'île de Vancouver, où le *Times Colonist* de Victoria a publié un éditorial qui faisait écho à celui publié à l'échelle nationale par le *Globe and Mail*, dans lequel on soutenait qu'il s'agissait d'un mauvais processus.

Le sénateur Gerstein : Je ne pense pas que c'était le *Globe and Mail*. Ceci est le *Vancouver Sun*.

Mme May : Je sais que vous avez dit le *Vancouver Sun*. Le *Globe and Mail*, le *Times Colonist* de Victoria et d'autres journaux au pays ont fait remarquer qu'il est dangereux de commencer le processus...

Le sénateur Gerstein : Je ne parle pas de l'éditorial du *Times Colonist* de Victoria.

Le président : Sénateur Gerstein, permettez-lui de terminer.

Le sénateur Gerstein : Elle ne répond pas à ma question. Je parle d'un éditorial du *Vancouver Sun*.

Mme May : L'éditorial du *Vancouver Sun* est l'éditorial du *Vancouver Sun*. Le *Times Colonist* de Victoria a publié un éditorial qui disait — tout comme le quotidien national *The Globe and Mail* et d'autres quotidiens à la grandeur du Canada — qu'il s'agissait d'un mauvais processus qui introduisait des questions non budgétaires dans le projet de loi d'exécution du budget. Je ne ferai pas de commentaire sur l'éditorial du *Vancouver Sun*, si ce n'est pour dire que la position du journal ne fait pas l'unanimité même parmi les journaux qui ont écrit des éditoriaux à ce sujet.

Le sénateur Gerstein : Ne croyez-vous pas que ce dont ils parlent, cependant, c'est le simple bon sens?

Mme May : Je pense qu'il est mauvais en principe d'incorporer des questions non budgétaires dans un projet de loi d'exécution du budget. Il s'agit d'une utilisation abusive de la procédure. Ce n'est si fondamentalement mauvais au point que nous ne devrions même pas être saisis de ce projet de loi à cette table.

Le sénateur Gerstein : Eh bien, il est bon de voir quelque chose qui a du bon sens.

Le sénateur Mitchell : Le gouvernement est passé maître dans l'art de jeter de la poudre aux yeux, de camper sur ses positions et de prendre une valeur qui semble être irréfutable et qui pourrait être applicable ici et de l'appliquer à quelque chose d'autre et d'essayer de le justifier, ce qu'il réussit à faire assez souvent.

Ce qu'ils ont fait en réalité, c'est qu'ils ont intégré le principe de réduction de l'évaluation environnementale à cette idée. Ce que nous avons entendu dire, et vous l'avez dit aussi, c'est que ce double emploi, ces retards et toutes ces raisons signifient que des projets n'aboutiront pas.

N'est-il pas vrai qu'il existe de nombreuses raisons pour lesquelles des projets importants sont retardés, et ce n'est pas seulement — s'il s'agit vraiment de cela —, comme vous le dites,

they drop; there are interest rate issues if they go up; and there are any number of reasons why things can be delayed. There are recessions that stop projects as well.

Could you explain this idea that environmental assessments do not delay and maybe give us some idea of what does delay projects?

Mr. Hazell: Environmental assessment is often a convenient whipping boy. I have been involved in the environmental assessment of the Mackenzie gas project, which has taken an awfully long time, and no one is happy about that. There have been all sorts of delays in that. Part of it relates to the comprehensive claims regimes that are established in the Northwest Territories and the fact that we had to have two separate hearing processes. That was unfortunate, but the law drove that.

Many of the delays in the Mackenzie gas project were because the proponent itself downed tools. They said they would not continue with this until they have some benefit agreements signed with First Nations peoples. That happened for a number of different reasons during the course of that very long review process. It is convenient at the end of the day, but now, people looking back on the Mackenzie gas project say, "That took five years. How terribly inefficient the government is," and so on.

Certainly that was part of it, but another major part of it was that Imperial Oil and the other companies were using the leverage they had in the political system so that they could pay less to First Nations and Inuit communities.

Ms. May: I would agree with that. I would again draw our attention to the fact that the environmental assessment process is to begin as early as is practicable, as early in the planning process as possible. Ministerial directive in ordering reviews can also set timelines. That is a far more efficient way to deal with this issue than to start trying to parcel out environmental reviews to different agencies that do not necessarily have any experience doing them.

Again, I go back to the review of the Sydney tar ponds. It was unusual at the time, but Minister Dion, when he was Minister of the Environment, set a specific due date; he said he wanted it done by such-and-such a date and it was done. The average review time for environmental reviews at the time, I believe, was nine months. It can be done start to finish very efficiently.

What are the reasons for delays? Again, Imperial oil did not have approval from headquarters to proceed with the project. They also were using the time; in pursuing the environmental assessment, they would hold up and they were late tabling their full review. A lot of the delays were due to the proponent in that instance, and yet environmental assessment is held up as a whipping boy.

une question d'évaluation environnementale? On parle du prix du pétrole si celui-ci est en baisse, des taux d'intérêt s'ils augmentent et il y a une multitude de raisons qui expliquent pourquoi les choses peuvent être retardées. Les récessions peuvent aussi interrompre des projets.

Pourriez-vous nous expliquer l'idée selon laquelle les évaluations environnementales ne retardent pas les projets et peut-être nous donner une idée de ce qui retarde les projets?

M. Hazell : Les évaluations environnementales sont souvent un bouc émissaire utile. J'ai participé à l'évaluation environnementale du projet gazier du Mackenzie, qui s'est étirée sur une très longue période, et personne n'est heureux de la situation. Il y a eu toutes sortes de retards, qui sont en partie liés aux programmes de revendications territoriales globales qui ont été mis en œuvre dans les Territoires du Nord-Ouest et au fait que nous avons tenu deux processus d'audiences distincts. C'était malheureux, mais c'est ce que la loi exigeait.

Bon nombre des retards dans le cadre du projet gazier du Mackenzie sont attribuables au fait que le promoteur lui-même a cessé le travail, sous prétexte qu'il ne poursuivrait pas les travaux tant qu'il n'aurait pas signé des ententes relatives aux avantages avec les peuples des Premières nations. Cette situation s'est produite pour un certain nombre de raisons différentes au cours de ce très long processus d'évaluation. En fin de compte, c'est pratique, mais maintenant, les gens pensent au projet gazier du Mackenzie et ils disent : « Il a fallu cinq ans. Voyez comme le gouvernement est tout à fait inefficace », et cetera.

C'était certainement une partie du problème, mais une autre partie importante, c'est que l'Impériale et les autres entreprises utilisaient leur poids politique pour verser moins d'argent aux collectivités inuites et des Premières nations.

Mme May : Je partage ce point de vue. J'aimerais encore une fois attirer votre attention sur le fait que le processus d'évaluation environnementale doit commencer le plus tôt possible, dès le début du processus de planification. Les directives ministérielles qui exigent la tenue d'une étude peuvent aussi établir un calendrier. Il s'est agi d'une façon beaucoup plus efficace de s'occuper de ce problème que d'essayer de répartir les évaluations environnementales parmi différents organismes qui n'ont pas nécessairement d'expérience dans ce domaine.

Encore une fois, je reviens à l'examen du projet des étangs bitumineux de Sydney. C'était quelque chose d'inhabituel, à l'époque, mais le ministre Dion — alors ministre de l'Environnement — a établi un délai précis; il a dit qu'il voulait que ce soit terminé avant telle ou telle date et cela a été fait. À l'époque, je crois que la durée moyenne d'une évaluation environnementale était de neuf mois. On peut le faire de façon très efficace du début à la fin.

À quoi sont dus les retards? Encore une fois, l'Impériale n'avait pas reçu de son siège social l'autorisation d'aller de l'avant. L'entreprise jouait aussi avec le temps : mener une évaluation environnementale lui permettait de retarder le projet et de retarder le dépôt de son examen approfondi. Dans ce cas, un grand nombre des retards sont attribuables aux promoteurs et pourtant, on blâme toujours l'évaluation environnementale.

Senator Mitchell: The biggest case made under that argument is the idea that there is duplication. It seems to me to be logically impossible that there would be a great deal of that in any event. First there are the joint commissions, as you have pointed out, but also there are completely and utterly different jurisdictions that are covered by completely and utterly different bills. Under the Navigable Waters Protection Act, no review is done by the province. Under migratory birds, I do not think there is a review done by the province. There is no logical argument or reason why there should be an actual overlap and why these things could not be done simultaneously anyway, if they are not already.

Ms. May: The interesting thing is that this government is taking apart environmental assessment and arguing that these things can be done provincially and that the federal government does not want to get in their way. However, it took a bold step, which we support, to say we should have a national securities commission. I do not understand. To be able to have fair and predictable regime, sometimes you need to ensure you have one overarching piece of legislation and one place people go. A national securities commission makes sense in logic. Why it is then that this government wants to dismantle the environmental assessment regime?

Senator Mitchell: My final question stems from something Mr. Hazell said that really caught me, and it has been reiterated by others. An oil sands project, for instance, can be scoped down to a river, and no consideration whatsoever need be given to climate change implications.

I want to make that point more than anything, but do you think that is at the back of their minds? About this time when they should be getting really focused on climate change — they should have a long time ago — they are actually finding yet another way to diminish and reduce their focus on that.

Mr. Hazell: I do not know what the motives are for doing this. There is perhaps a sense on the government's part that the tar sands development is for the province to decide and that the federal government really should not be getting involved in that at all. These should be provincial decisions, and the province should go ahead with them. Maybe that really is where the government is coming from. However, on the other hand, we do have international obligations with respect to climate change. We do have laws passed by this Parliament relating to reducing greenhouse gas emissions. Why should we not be using the environmental assessment legislation to try to influence developments such as tar sands, which are carbon-intensive, in order to meet our international and other legal obligations? It may be a philosophy of government that the federal government really should not be having anything to do with regulating large-scale non-renewable resource development.

Le sénateur Mitchell : Le plus bel exemple de ce qui est soutenu par cet argument, c'est l'idée du double emploi. À mon avis, il est logiquement impossible qu'il y en ait beaucoup, dans tous les cas. Il y a d'abord les commissions mixtes, comme vous l'avez fait remarquer, mais il y a aussi des autorités complètement et foncièrement différentes qui seront assujetties à des lois complètement et foncièrement différentes. En vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, aucun examen ne doit être fait par la province. En vertu de celle sur les oiseaux migrateurs, je ne pense pas que les provinces sont responsables des examens. Aucun argument logique ou aucune raison n'explique le fait qu'il devrait y avoir un chevauchement, ni pourquoi ces choses ne peuvent pas être faites simultanément de toute façon, si ce n'est pas déjà le cas.

Mme May : Ce qui est intéressant, c'est que le gouvernement démantèle les évaluations environnementales et affirme que ces choses peuvent être faites à l'échelle provinciale et que le gouvernement fédéral ne veut pas les empêcher de le faire. Cependant, le gouvernement s'est avancé audacieusement, et nous l'avons appuyé, pour dire que nous devrions avoir une commission nationale des valeurs mobilières. Je ne comprends pas. Pour pouvoir profiter d'un système équitable et prévisible, on doit parfois s'assurer d'avoir une mesure législative globale et un organisme responsable. Une commission nationale des valeurs mobilières, c'est logique. Pourquoi le gouvernement veut-il donc démanteler le système d'évaluation environnementale?

Le sénateur Mitchell : Ma dernière question découle d'une observation que M. Hazell a faite — et que d'autres ont répétée — et qui a vraiment retenu mon attention. Un projet de sables bitumineux, par exemple, peut être limité à une rivière, et on n'a pas besoin de se soucier daucune façon de ses effets sur les changements climatiques.

Je tiens à le préciser plus que toute autre chose, mais pensez-vous qu'ils y pensent? À une époque où le gouvernement devrait vraiment se concentrer sur les changements climatiques — ce qu'il aurait dû faire il y a longtemps —, il trouve encore une fois, en réalité, le moyen de diminuer et de réduire l'attention qu'il accorde à cette question.

M. Hazell : Je ne sais pas ce qui incite le gouvernement à agir ainsi. C'est peut-être qu'il considère que le développement des sables bitumineux relève de la province et que le gouvernement fédéral ne devrait vraiment pas s'en mêler. Ces décisions devraient être prises à l'échelle provinciale, et la province devrait aller de l'avant. Voilà peut-être l'intention du gouvernement. D'autre part, cependant, nous avons des obligations internationales en ce qui concerne les changements climatiques. Le Parlement a adopté des lois relatives à la réduction des gaz à effet de serre. Pourquoi n'utiliserions-nous pas les lois sur les évaluations environnementales pour essayer d'influencer les projets de développement comme ceux des sables bitumineux, qui sont à intensité carbonique élevée, pour respecter nos obligations internationales et nos autres obligations juridiques? Le gouvernement fédéral a peut-être comme philosophie qu'il ne devrait vraiment pas avoir à se mêler des questions relatives à la réglementation du développement à grande échelle des ressources non renouvelables.

Senator Callbeck: Ms. May, you mentioned that public consultation rights would be removed. Senator McCoy referred to this. Will this be in the comprehensive studies? I would like you to talk about this and explain the whole thing.

Ms. May: The amendments to the Canadian Environmental Assessment Act created this fork in the road for large projects, so that it was either going to be a panel review or a comprehensive study. Up to that point there had been the notion they could be sequential. You could go to a comprehensive study and then conclude that you really need a panel review because there are sufficient levels of public concern. The act was changed, being driven by the very concerns that Senator Neufeld has spoken to. I believe the concerns that have been raised here have been dealt with in the way the act has been amended.

One of the elements of concern was that it just created a big stop sign on large projects that says they will go to comprehensive study and they will not go any further. You could never get it to a panel review from there. Because a cornerstone of the act and its principles has always been public participation and consultation, they made sure that the comprehensive study process, which I want to underscore, is entirely a paper process. It means that there are reports available for the public to read and opportunities for the public to create written submissions, but it has no hearings and no public face. Comprehensive studies are a paper process with rights of the public to access information and to file written comments. That aspect of public consultation will be removed if this bill is passed.

It does not cost the government a lot and it does not slow things down. However, for all projects to be dealt with under the Canadian Environmental Assessment Act, if they are large enough to be designated for comprehensive study, the public will no longer have a right to obtain the information being reviewed by the agency or to file written comments.

Senator Callbeck: Will you give a few examples of comprehensive studies in Atlantic Canada where there was public consultation that would not have happened under Bill C-9?

Ms. May: The Confederation Bridge was a panel review, and that was before they created this bifurcated process where you go one way or the other and a comprehensive study can never go to a panel review.

There was a comprehensive study review of an aquaculture project in St. Ann's Bay. Transport Canada was involved because it involved navigable waters since the mussel buoys would make it difficult to navigate that waterway. Transport Canada, Coast Guard, the Department of Fisheries and Oceans and Environment

Le sénateur Callbeck : Madame May, vous avez mentionné que le droit de tenir des consultations publiques devrait être retiré. Le sénateur McCoy en a parlé. Ces consultations seront-elles incluses dans les études exhaustives? J'aimerais que vous nous en parliez et que vous nous expliquez toute l'affaire.

Mme May : Les modifications à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ont créé ce choix en ce qui concerne les grands projets, de façon à ce que l'on doive procéder par commission d'examen ou par étude exhaustive. Jusque-là, il y avait la notion que ces processus pourraient être séquentiels. Vous pourriez procéder à l'étude exhaustive pour conclure qu'en réalité, vous avez besoin d'une commission d'examen parce qu'il existe un niveau de préoccupation de la part du public qui le justifie. La loi a été modifiée en fonction des mêmes préoccupations que celles dont le sénateur Neufeld a parlé. Je crois que les préoccupations qui ont été soulevées ici ont été réglées par la façon dont la loi a été modifiée.

On craignait entre autres que la loi ne faisait que créer un obstacle pour les grands projets, à savoir qu'une étude exhaustive devrait être faite et que le processus n'irait pas plus loin. On ne pourrait jamais, à partir de cette étape, passer à une commission d'examen. Comme la loi est fondée sur les principes de la participation et de la consultation du public, le gouvernement a veillé à ce que le processus d'étude exhaustive — et c'est ce que je veux souligner — soit un processus qui se déroule entièrement sur papier, ce qui signifie que le public a accès à des rapports et peut soumettre des mémoires écrits, mais qu'il n'y a ni audience ni interaction directe avec le public. Une étude exhaustive est un processus qui se fait par écrit et qui s'accompagne du droit du public d'avoir accès aux renseignements et de soumettre des commentaires écrits. Cet aspect de la consultation publique sera aboli si le projet de loi est adopté.

Les consultations publiques ne sont pas coûteuses pour le gouvernement et ne ralentissent pas le processus. Cependant, en ce qui concerne tous les projets qui seront examinés en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, s'il s'agit de projets assez importants pour qu'une étude exhaustive soit nécessaire, le public n'aura plus le droit d'obtenir les renseignements qui seront examinés par l'organisme ou de soumettre des commentaires écrits.

Le sénateur Callbeck : Allez-vous nous donner quelques exemples d'études exhaustives, au Canada atlantique, qui ont donné lieu à des consultations publiques qui n'auraient pas eu lieu en vertu du projet de loi C-9?

Mme May : Dans le cas du Pont de la Confédération, il y a eu une commission d'examen, et c'était avant que le gouvernement ne crée ce processus à deux voies où il est possible d'aller d'un côté ou de l'autre et où une étude exhaustive ne peut jamais être suivie d'une commission d'examen.

Il y a eu une étude exhaustive dans le cas d'un projet d'aquaculture à St. Ann's Bay. Transports Canada a participé à cette étude parce qu'elle mettait en cause les eaux navigables puisque les filières de moules auraient entravé la navigation sur cette voie navigable. Transports Canada, la Garde côtière canadienne, le

Canada shared jurisdiction through a comprehensive study. There were rights of public participation through paper comments. The public would no longer have the right to do that.

Senator Callbeck: I thought you said they would still be able to make submissions.

Ms. May: No. This proposed law changes that. The public consultation rights to comprehensive study, as described in Bill C-9, would mean no rights to information or to file written comments on comprehensive studies. I believe it was in 2001 that the government changed the act to say that they were listening to the people who were constantly lobbying the government about the phantom duplications that no one can find in real life. They said there would be either a panel or a comprehensive study, and since the comprehensive study would not have hearings, they would enshrine in the law the right of public consultation on them. This legislation takes away that right to file written comments. Under Bill C-9 it will become a black-box process.

Senator Callbeck: Under public consultation the public has no say whatsoever?

Ms. May: The public will still have a right to appear if it is a panel review, but not on comprehensive studies. They are the rarest of rare.

Senator Ringuette: I want to put on the record a letter that was sent to the members of this committee as an opinion from the Canadian Bar Association with regard to Part 20, which we are currently considering. They say:

Part 20 proposes significant amendments to the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA). In our view, those provisions should be struck from Bill C-9, contained in a stand-alone Bill and subject to informed and focused public consultation and consideration by Parliament.

The Canadian Bar Association has the same view as the three of you have proposed.

Mr. Hazell, you indicated earlier that in Ontario no provincial environmental assessment is done on privately funded projects.

Mr. Hazell: That is correct, unless it is designated by the provincial Minister of the Environment. They are generally not reviewed by the provincial government, but they may be designated.

Senator Ringuette: I will give you an example and ask for your comments. In the last few months, some proposals have been made public that Canadian tax dollars would be given to a U.S. family-owned company to build a second bridge between Windsor

ministère des Pêches et des Océans et Environnement Canada ont partagé les responsabilités dans le cadre d'une étude exhaustive. Le public avait le droit de participer en présentant des commentaires écrits. Le public n'aurait plus le droit de le faire.

Le sénateur Callbeck : J'ai cru comprendre que vous avez dit que le public serait toujours en mesure de soumettre des commentaires écrits.

Mme May : Non. Le projet de loi change tout cela. Le droit du public de participer à une étude exhaustive, comme le prévoit le projet de loi C-9, signifierait que, dans le cas des études exhaustives, il n'y aurait aucun droit en matière d'accès aux renseignements ou de soumission de commentaires écrits. Je crois que c'est en 2001 que le gouvernement a modifié la loi pour dire qu'il écoutait ceux qui ne cessaient de haranguer le gouvernement au sujet des doubles emplois fantômes que personne ne pouvait trouver dans la réalité. Le gouvernement a dit que ce serait soit une commission d'examen soit une étude exhaustive, et puisque celle-ci ne comporterait pas d'audiences, il enchaînerait le droit du public d'être consulté dans la loi. Le projet de loi abolit ce droit de soumettre des commentaires écrits. En vertu du projet de loi C-9, le processus deviendra une sorte de trou noir.

Le sénateur Callbeck : Dans le cadre de consultations, le public n'aura pas voix au chapitre, d'aucune façon?

Mme May : Le public aura toujours le droit de comparaître s'il s'agit d'une commission d'examen, mais pas s'il s'agit d'une étude exhaustive. Il s'agit de cas très rares.

Le sénateur Ringuette : Je voudrais faire figurer au compte rendu un extrait d'une lettre qui a été envoyée aux membres du comité et qui représente l'avis de l'Association du Barreau canadien en ce qui concerne la partie 20, que nous examinons actuellement. On y lit :

La partie 20 du projet de loi C-9 propose d'importantes modifications à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). À notre avis, les nouvelles dispositions doivent être radiées et un projet de loi séparé doit traiter de ces questions, à la suite d'une consultation publique ciblée et éclairée et d'un examen du projet de loi par le Parlement.

L'Association du Barreau canadien propose la même chose que trois d'entre vous.

Monsieur Hazell, vous avez indiqué plus tôt qu'en Ontario, il n'y a aucune évaluation environnementale à l'échelle provinciale pour les projets financés par le secteur privé.

M. Hazell : C'est exact, à moins que le ministre de l'Environnement de la province ne l'exige. Les projets ne sont généralement pas examinés par le gouvernement provincial, mais celui-ci peut exiger une évaluation environnementale.

Le sénateur Ringuette : Je vais vous donner un exemple et vous demander de commenter. Au cours des derniers mois, on a proposé publiquement qu'on donne l'argent des contribuables canadiens à une entreprise familiale américaine pour la

and Detroit. Because it is private money, although it comes from federal taxpayers, there would be no Ontario assessment, or only if directed by the provincial minister. Is that correct?

Mr. Hazell: My understanding of that Detroit-Windsor bridge is that the Ontario process is being applied because some Crown land is involved. I am not that familiar with the project, but it is my understanding that the Ontario provincial government is currently involved in the assessment of that project. However, they have decided that they will not be involved in the Kettle Island crossing here in Ottawa.

Senator Ringuette: How would this legislation affect the Detroit project?

Mr. Hazell: It would be handled under the cooperation agreements between the provincial and the federal governments. I am sure that the federal government has a role in the assessment of this Detroit-Windsor crossing, but I am not familiar with the details of that.

Ms. May: It is an international waterway.

Mr. Hazell: It may be subject to the Navigable Waters Protection Act licensing. We do not know that, because Minister Baird could say that we do not really need it for that.

Senator Ringuette: Because of the decision in scope that this legislation gives?

Mr. Hazell: No, because of last year's changes and the broad authority that the Minister of Transport has to decree that for any given project, no matter how big it is or how much obstruction to navigation there is, there is no need for a Navigable Waters Protection Act licence and hence no need for a federal environmental assessment. In this case, I think the federal government is involved. That situation has not arisen, but it could have.

The Chair: On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, thank you very much Mr. Turner, Ms. May and Mr. Hazell for helping us.

Ms. May: I am deeply grateful for the opportunity to speak to members of the Senate. I urge you to look at this and see if you cannot ensure that the damage that will be done by this bill is arrested.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, July 6, 2010

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-9, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures, met this day at 2:01 p.m. to give consideration to the bill (topic: Parts 20 and 21).

Senator Joseph A. Day (Chair) in the chair.

construction d'un deuxième pont entre Windsor et Détroit. Parce qu'il s'agit de fonds privés, même s'ils proviennent des contribuables canadiens, il n'y aurait aucune évaluation environnementale provinciale en Ontario, sauf si elle était exigée par le ministre provincial. Est-ce exact?

M. Hazell : Je crois comprendre que dans le cas du pont entre Windsor et Detroit, le processus de l'Ontario s'applique parce que des terres de la Couronne sont concernées. Je ne suis pas très au courant des détails du projet, mais je crois comprendre que le gouvernement provincial de l'Ontario participe à l'évaluation de ce projet. Cependant, le gouvernement de l'Ontario a décidé qu'il ne participerait pas au projet de la liaison interprovinciale de l'île Kettle, ici à Ottawa.

Le sénateur Ringuette : Quelle incidence aurait cette loi sur le projet de Detroit?

M. Hazell : Le projet serait géré en fonction des ententes de coopération qui existent entre les gouvernements provincial et fédéral. Je suis certain que le gouvernement fédéral joue un rôle dans l'évaluation du passage international Windsor-Detroit, mais je n'en connais pas tous les détails.

Mme May : Il s'agit d'une voie navigable internationale.

M. Hazell : Le projet peut être assujetti à la délivrance de permis prévu par la Loi sur la protection des eaux navigables. Nous ne le savons pas, parce que le ministre Baird pourrait dire que nous n'en avons pas vraiment besoin dans ce cas-ci.

Le sénateur Ringuette : En raison de la portée du pouvoir de décision qu'accorde le projet de loi?

M. Hazell : Non, en raison des modifications qui ont été apportées l'an dernier et des pouvoirs étendus dont dispose le ministre des Transports : il peut décréter que pour un projet quelconque — peu importe son ampleur ou à quel point il entrave la navigation —, il n'est pas nécessaire de demander un permis délivré en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables ni, par conséquent, de procéder à une évaluation environnementale fédérale. Dans ce cas, je pense que le gouvernement fédéral participe. La situation n'est pas survenue, mais elle aurait pu se produire.

Le président : Monsieur Turner, madame May et monsieur Hazell, au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je vous remercie beaucoup de nous avoir aidés.

Mme May : Je suis très reconnaissante d'avoir eu l'occasion de parler aux membres du Sénat. Je vous prie d'examiner cette question et de voir si vous pouvez vous assurer d'empêcher les dommages qui seront causés par ce projet de loi.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 6 juillet 2010

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui à 14 h 1 pour l'étude du projet de loi (sujets : parties 20 et 21).

Le sénateur Joseph A. Day (président) occupe le fauteuil.

[English]

The Chair: This is the twentieth meeting of the committee in relation to Bill C-9, the budget implementation bill 2010. Over our previous meetings, this committee has heard from the Minister of Finance, departmental officials and outside stakeholders who are interested in or impacted by the legislation.

This afternoon, we will be focusing on Part 20 and Part 21 of the bill, which deal with environmental assessments and the Canada Labour Code, respectively.

In the first panel, we will continue our consideration of Part 20, which we began this morning. We are pleased to welcome Mr. Michael Atkinson, President of the Canadian Construction Association, CCA; Mr. Jeff Barnes, who, in addition to speaking in his own right as Senior Principal, Environmental Management, at Stantec Inc., will also be supporting Mr. Atkinson; and Ms. Justyna Laurie-Lean, Vice-President, Environment and Health, Mining Association of Canada, MAC.

Let us start with Ms. Laurie-Lean, and then we will go to Mr. Atkinson and Mr. Barnes.

Justyna Laurie-Lean, Vice-President, Environment and Health, Mining Association of Canada: I will try to be brief. Thank you very much for this opportunity to talk to you about Part 20.

The Mining Association of Canada is one of the sectors that is most impacted by the Canadian Environmental Assessment Act, CEAA. Approximately half of all comprehensive studies are of mining industry projects under the act.

I have been with the Mining Association of Canada for 19 years, and, throughout that time, I have worked on the CEAA from when the act was first being passed through Parliament. I was a member of the minister's Regulatory Advisory Committee, RAC, on the CEAA. I participated in all the early interpretation work on the act and the development of regulations. I was also very engaged in the review of the CEAA that resulted in the amendments that came into force in 2003.

Through all of that, our objectives at the Mining Association of Canada have been timeliness, predictability and certainty. We have lobbied quite consistently, and, through lobbying, we have supported increased funding for departments to ensure there was the capacity to deliver. We supported increased public participation, greater departmental management priority and attention to the CEAA, and we have supported the creation of the Major Projects Management Office.

In spite of all that, we feel that the results have really disappointed. Industry does not always have credibility, so I will point you to the report of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development. He did a chapter on the CEAA in his fall 2009 report, and it very much reflects some of the same views I hear when I talk to my members. The process continues to suffer from delays and lack of coordination, focuses on expensive and frustrating processes and is unable to demonstrate value to the environment or society.

[Traduction]

Le président : Il s'agit de notre vingtième réunion concernant le projet de loi C-9, Loi d'exécution du budget de 2010. Au cours de nos séances précédentes, nous avons entendu le ministre des Finances, des représentants ministériels et des intervenants externes que le projet de loi proposé intéresse ou touche directement.

Cet après-midi, nous allons porter notre attention sur les parties 20 et 21 du projet de loi, lesquelles traitent respectivement des évaluations environnementales et du Code canadien du travail.

Avec notre premier groupe de témoins, nous allons poursuivre l'étude de la partie 20 que nous avons amorcée ce matin. Nous sommes ravis d'accueillir M. Michael Atkinson, président de l'Association canadienne de la construction (ACC); M. Jeff Barnes, qui en plus d'intervenir à titre de directeur principal de la Gestion environnementale pour Stantec Inc., va également appuyer M. Atkinson; et Mme Justyna Laurie-Lean, vice-présidente, Environnement et Santé, Association minière du Canada (AMC).

Commençons avec Mme Laurie-Lean, avant d'écouter M. Atkinson puis M. Barnes.

Justyna Laurie-Lean, vice-présidente, Environnement et Santé, Association minière du Canada : Je vais essayer d'être brève. Un grand merci pour cette occasion de vous entretenir de la partie 20 du projet de loi.

L'industrie minière et l'un des secteurs les plus touchés par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). Environ la moitié des études approfondies menées en application de cette loi visent des projets réalisés dans le secteur minier.

Je suis à l'emploi de l'Association minière canadienne depuis 19 ans, ce qui m'a permis de m'intéresser de près à la LCEE, et ce, depuis son adoption par le Parlement. J'ai d'ailleurs été membre du Comité consultatif de la réglementation chargé d'appuyer le ministre relativement à la LCEE. J'ai ainsi pu contribuer aux travaux préliminaires d'interprétation de la loi et d'établissement des règlements. J'ai également pris une part active dans l'examen de la LCEE qui a mené aux modifications entrées en vigueur en 2003.

Tout au long du processus, les objectifs de l'Association minière canadienne sont demeurés la rapidité d'exécution, la prévisibilité et la certitude. Nous avons exercé sans cesse des pressions en faveur d'un financement accru des ministères pour qu'ils puissent répondre à la demande. Nous avons préconisé une participation plus soutenue de la population et une meilleure place pour la LCEE dans l'ordre de priorité des ministères tout en appuyant la création du Bureau de gestion de grands projets.

Malgré tout, nous trouvons les résultats vraiment décevants. Comme l'industrie n'a pas toujours la crédibilité voulue, je vous renvoie au rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable. Son rapport de l'automne 2009 comporte un chapitre sur la LCEE où l'on retrouve pour une bonne part certains des points de vue que je peux entendre en discutant avec les membres de notre association. Le processus continue de souffrir des retards et du manque de coordination; on met l'accent sur des mécanismes coûteux qui créent des frustrations tout en étant incapable de faire valoir des avantages tangibles pour l'environnement ou la société.

What is the problem, and is there any way to fix it? The fundamental barrier to improving timeliness and coordination has been the delay within the federal process in triggering the act.

The triggering decision, at least for mining projects, can take 18 months. I would contrast that to other countries and some provinces where four weeks is the norm. We are talking about a period of 12 to 18 months, sometimes longer, and that is before the federal process starts. Because the federal process starts long after the provincial process is well under way and sometimes finished, we cannot have coordination or proper consultation. We are really going through the motions and making a mockery of the whole concept of early planning and a thoughtful process.

When we looked at Part 20 of Bill C-9, clause 2154 attracted our attention. I apologize if the numbering has changed in the process; I am not a lawyer. This is the part that would enable the Canadian Environmental Assessment Agency to act as the responsible authority for comprehensive studies and, most important for us, to initiate a CEAA comprehensive study before a triggering decision is made.

There is a subsequent safety provision that says that if it turns out that there is no trigger, the assessment can be stopped. However, it allows the agency to start an assessment. Right from the beginning, when the proponent first approaches both levels of government and says that they have a project, the agency can start.

If the agency does use this — and I emphasize “if” — in such a way as to trigger it early, then there would be hope for coordination with the provincial process, reduce delays and make it a coordinated and potentially useful process.

As I read it, this does not alter the basic structure of the CEAA. There is no fundamental change. It does not address all the practical problems that have been identified with the act. We hope that the upcoming CEAA review will go much more into the structure. However, we hope it will provide immediate relief by removing the triggering delays and the disruption that it causes and that it will provide a chance for more timeliness and better coordination.

The Chair: Thank you. There may well be some questions in relation to that section and others around it in due course. I will call on Mr. Atkinson next, and then I will go to Mr. Barnes.

Michael Atkinson, President, Canadian Construction Association: The Canadian Construction Association, CCA, certainly appreciates the invitation to appear before you today. We represent some 16,000 member firms from coast to coast to coast in Canada that are active in the non-residential construction industry. Our members essentially build everything except

Où se situe le problème et y a-t-il des solutions possibles? Le principal obstacle à l'accélération du processus et à une meilleure coordination vient du temps que met le gouvernement fédéral à déclencher l'application de la loi.

Il faut parfois attendre jusqu'à 18 mois, tout au moins dans l'industrie minière, pour qu'on décide d'aller de l'avant. Je peux vous dire que dans d'autres pays et dans certaines provinces la norme à cet égard est de quatre semaines. Nous parlons ici d'une période de 12 à 18 mois, parfois davantage, avant même que le processus fédéral ne s'enclenche. Comme le mécanisme fédéral n'entre en jeu qu'une fois le processus provincial en cours depuis longtemps déjà, lorsqu'il n'est pas carrément terminé, il faut renoncer à toute coordination ainsi qu'aux consultations nécessaires. En fait, on procède machinalement sans accorder toute la réflexion voulue aux fins de la planification préalable.

Lorsque nous avons pris connaissance de la partie 20 du projet de loi C-9, c'est l'article 2154 qui a retenu notre attention. Vous m'excuserez si le numéro de l'article a pu changer depuis que le processus est en marche; je ne suis pas une spécialiste. Il s'agit des dispositions qui permettraient à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale de devenir l'autorité responsable des études approfondies et, ce qui importe encore davantage à nos yeux, d'entreprendre une telle étude avant même que la décision d'enclencher le processus n'ait été prise.

Une disposition subséquente permet de s'assurer que l'étude peut être interrompue si jamais les autorités fédérales décident de ne pas aller de l'avant. Quoi qu'il en soit, l'agence est autorisée à amorcer une étude. Elle peut le faire dès le départ, à partir du moment où le proposant fait ses premières démarches auprès des deux ordres de gouvernement pour présenter son projet.

Si l'agence — et j'insiste sur le « si » — se prévaut de cette disposition de manière à accélérer le déclenchement du processus, on pourrait espérer être en mesure d'assurer la coordination avec les instances provinciales, de diminuer les retards et d'optimiser le déroulement du processus.

D'après ce que je puis comprendre, ces mesures ne modifient en rien la structure de base de la LCEE. Aucun changement fondamental n'est apporté. On ne traite pas ici des différents problèmes relevés dans l'application de la loi. Nous espérons que le prochain examen de la LCEE permettra de s'intéresser de beaucoup plus près à sa structure. Nous souhaitons toutefois que les mesures proposées ici permettent d'améliorer la situation dans l'immédiat en supprimant les retards dans le déclenchement du processus et les perturbations qui en découlent, ce qui pourrait ouvrir la voie à une plus grande rapidité d'action et à une meilleure coordination.

Le président : Merci. Il y aura peut-être des questions relativement à cet article et à d'autres qui s'y rattachent. Je vais maintenant demander à M. Atkinson de prendre la parole, après quoi nous écouterons M. Barnes.

Michael Atkinson, président, Association canadienne de la construction : Il va de soi que l'Association canadienne de la construction (ACC) se réjouit de l'invitation à comparaître devant vous aujourd'hui. Nous représentons quelque 16 000 entreprises membres qui sont actives dans le secteur de la construction non résidentielle dans toutes les régions du Canada. Nos membres

single-family dwellings. As an industry, construction accounts for just under 7 per cent of Canada's gross domestic product, GDP, placing construction just slightly behind financial services and manufacturing in the overall contribution to the nation's economy.

The reason I mention this is to show that the construction industry is a true barometer of the total Canadian economy. As we go, so does the economy.

At CCA, we have a keen interest in the Canadian Environmental Assessment Act, its administration and how it both enables and affects the business of our members. Since its inception in 1992, we have demonstrated this interest through our active participation on the Regulatory Advisory Committee to the Minister of the Environment on the Canadian Environmental Assessment Act.

CCA is very supportive of effective and efficient environmental assessment and believes that it is a key contributor to sustainable development in Canada. That said, however, our members are greatly concerned about matters of efficiency and effectiveness that have caused uncertainty and unpredictability in the process, delays that are attributable more to bureaucratic confusion, uncertainty and unpredictability that have nothing whatsoever to do with improving environmental stewardship.

Accompanying me today — and to whom I would like to give the rest of my time — is Mr. Jeff Barnes, who will outline our association's position on the particular amendments before you in Bill C-9.

Mr. Barnes is a senior principal with Stantec Consulting Limited in Fredericton, New Brunswick. Stantec is also a member of our organization. Mr. Barnes is a former member of our board of directors and a current representative, as I mentioned earlier, on the Regulatory Advisory Committee to the Minister of the Environment. At Stantec, he is the national service area leader for assessment, planning and compliance and, in that role, is responsible for Stantec's environmental assessment practice, directing more than a thousand professionals across Canada. His experience as a practitioner extends back more than three decades, well before the establishment of the legislative framework for environmental assessment in Canada.

Believe me when I tell you that Mr. Barnes is one of Canada's leading voices in the area of environmental assessment, and we are pleased that the Canadian Construction Association has him represent us on the Regulatory Advisory Committee and that he is here today. I would like to turn over the rest of my time to Mr. Barnes.

The Chair: I should make a declaration of interest. I know Stantec quite well, and my nephew works for Stantec in Halifax.

Jeff Barnes, Senior Principal, Environmental Management, Environmental Management & CCA: We have 5,000 employees in Canada.

construisent en fait tous les types de bâtiments à l'exception des résidences unifamiliales. L'industrie de la construction compte pour un peu moins de 7 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) du Canada, ce qui nous place tout juste derrière les services financiers et la fabrication pour ce qui est de la contribution globale à l'économie nationale.

Si je vous cite ces chiffres, c'est pour vous montrer que l'industrie de la construction est un véritable baromètre de l'économie canadienne dans son ensemble. Quand le bâtiment va, tout va.

L'ACC s'intéresse vivement à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, à son administration et à la façon dont elle facilite et touche les activités de nos membres. Depuis les tout débuts en 1992, cet intérêt s'est manifesté via notre participation active au Comité consultatif de la réglementation du ministre de l'Environnement au sujet de la LCEE.

L'ACC est extrêmement favorable à une évaluation environnementale efficace et efficiente, car celle-ci peut jouer un rôle clé dans le développement durable au Canada. Nos membres sont toutefois fortement préoccupés par les problèmes d'efficience et d'efficacité qui ont rendu le processus incertain et imprévisible en causant des retards davantage attribuables à une méconnaissance bureaucratique qui sont loin de favoriser une amélioration de la gérance environnementale.

Je suis accompagné aujourd'hui de M. Jeff Barnes et j'aimerais maintenant lui céder la parole concernant les différentes modifications proposées dans le projet de loi C-9.

M. Barnes est directeur principal pour Stantec Consulting Limited à Fredericton au Nouveau-Brunswick. Stantec est l'une des entreprises membres de notre association. M. Barnes a déjà siégé au sein de notre conseil d'administration et est l'un de nos représentants actuels au Comité consultatif de la réglementation dont je vous parlais tout à l'heure. Chez Stantec, il est responsable national de l'évaluation, de la planification et de la conformité, ce qui fait qu'il est en charge des pratiques d'évaluation environnementale de l'entreprise, avec plus d'un millier de professionnels travaillant sous ses ordres au Canada. Son expérience pratique du secteur remonte à plus de 30 ans, soit avant même l'établissement du cadre législatif pour l'évaluation environnementale au pays.

Vous pouvez me croire lorsque je vous dis que M. Barnes est l'un des experts les plus chevronnés au Canada dans le secteur de l'évaluation environnementale, et l'Association canadienne de la construction se réjouit de l'avoir comme représentant au sein du Comité consultatif de la réglementation. Nous sommes très heureux également de l'avoir à nos côtés aujourd'hui et je vais maintenant lui laisser le reste du temps qui m'est alloué.

Le président : Je me dois de faire une déclaration d'intérêt. Je connais assez bien Stantec; mon neveu travaille pour cette entreprise à Halifax.

Jeff Barnes, directeur principal, Gestion environnementale, Gestion environnementale et ACC : Nous comptons 5 000 employés au Canada.

Thank you very much. Mr. Chair, honourable senators, ladies and gentlemen, as Mr. Atkinson indicated, the Canadian Construction Association views the proposed amendments to the CEAA as both helpful and appropriate, and we endorse their inclusion in this bill as proposed.

We believe that the amendments address several key problems with the act, namely, there are too many assessments of inconsequential projects that delay projects unnecessarily and waste valuable resources of proponents, the public and government agencies alike, with little value added from an environmental-protection perspective. The comprehensive study track decision process implemented under section 21 by amendment to the act in 2003 has proven to increase process uncertainty and lengthen comprehensive studies by many months, as Ms. Laurie-Lean mentioned, again with little or no value added from an environmental protection perspective. Furthermore, decision making for comprehensive studies rests with federal authorities that trigger the requirement for an environmental assessment, leading to uneven and inconsistent application of the law and with limited opportunity to build agency knowledge and capacity due to this diffusion of responsibility amongst the various agencies, who must do assessments as is now written.

I will address each of these points in more detail.

The first point about too many assessments of inconsequential projects. Each year, approximately 6,000 environmental assessments occur under the Canadian Environmental Assessment Act. The vast majority are pro forma in nature and do nothing to complement the extensive planning and design processes undertaken by architects, engineers and environmental scientists, including compliance with both local and provincial environmental regulations, as well as, increasingly, design specifications dictated by building-rating systems such as the Leadership in Energy and Environmental Design Green Building Rating System, or LEED.

This fact in itself would suggest to anyone that we are doing too many environmental assessments; the bar of entry is far too low. Amendments to the Law List Regulations and to the temporary exemptions for inconsequential projects under *Building Canada: Modern Infrastructure for a Strong Canada* fund and other funds have both served to eliminate many unnecessary environmental assessments over the last year or more, without compromising environmental assessment goals and processes designed to mitigate environmental damage through better planning and built-in contingencies.

Merci beaucoup. Monsieur le président, honorables sénateurs, mesdames et messieurs, comme l'indiquait M. Atkinson, l'Association canadienne de la construction considère que les modifications proposées à la LCEE sont utiles et appropriées, et appuie donc leur inclusion dans ce projet de loi.

Nous croyons que ces modifications permettront de régler plusieurs problèmes importants reliés à la loi, à savoir le trop grand nombre d'évaluations de projets sans conséquences environnementales, ce qui a pour effet de retarder indûment les projets et de gaspiller les ressources des proposants, du public et des agences gouvernementales, sans que cela soit très bénéfique du point de vue de la protection de l'environnement. Le processus décisionnel sur le suivi de l'étude approfondie mis en œuvre en vertu de l'article 21 par voie de modification à la loi en 2003 a eu pour effet d'accroître l'incertitude et de prolonger de plusieurs mois la durée des études approfondies, comme le mentionnait Mme Laurie-Lean, sans apporter là non plus beaucoup de valeur ajoutée en matière de protection de l'environnement. En outre, les décisions relatives aux études approfondies continuent à relever des instances fédérales responsables du déclenchement du processus d'évaluation environnementale, ce qui entraîne une application variable et incohérente de la loi tout en n'offrant à l'agence que peu d'occasions d'acquérir les connaissances et les capacités requises en raison de l'éparpillement des responsabilités entre les différentes entités devant procéder aux évaluations, comme le veut le libellé actuel de la loi.

Je vais maintenant traiter plus en détail de chacun de ces éléments.

Parlons d'abord des trop nombreuses évaluations portant sur des projets sans conséquence environnementale. Chaque année, quelque 6 000 évaluations environnementales sont menées en vertu de la LCEE. La vaste majorité de ces évaluations sont de nature générique et n'ajoutent rien aux mesures exhaustives de planification et de conception prises par les architectes, les ingénieurs et les spécialistes de l'environnement, pour assurer notamment le respect de la réglementation environnementale locale et provinciale, sans compter, de plus en plus, les normes de conception dictées par les systèmes de cotation des bâtiments comme LEED.

À la lumière de ces éléments, il apparaît évident que les évaluations environnementales sont trop nombreuses, que le seuil établi est beaucoup trop bas. Des modifications au Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires ainsi qu'aux exemptions temporaires pour les projets de petite envergure dans le cadre de *Chantiers Canada : une infrastructure moderne pour un Canada fort* et d'autres fonds ont contribué à éliminer bon nombre d'évaluations environnementales superflues depuis un peu plus d'un an, sans compromettre l'atteinte des objectifs en matière d'évaluation environnementale et les processus conçus pour atténuer les dommages à l'environnement grâce à une meilleure planification et à des mesures de prévoyance intégrées.

We believe that the amendments under the proposed new section 7.1 will strengthen environmental assessment across Canada by freeing federal regulators to focus on projects of larger consequence, thereby enabling our members to build the projects of benefit to Canada without unnecessary bureaucratic delay.

I will speak now to the second point, the elimination of the comprehensive study track decision process by these amendments.

The proposed amendments to section 21 will have the effect of eliminating the comprehensive study track decision process that arose from amendments to the legislation aimed at improving process certainty back in 2003, arising from the five-year review of the act in 2000. While intended to improve process certainty and mitigate the risk of late referral to a review panel, the 2003 amendments have resulted in a protracted administrative process that typically takes six to eight months or more, as Ms. Laurie-Lean mentioned, to determine the scope of assessment and whether it will be referred to a review panel, with little real value added, just an administration process. This has proven to be a key area of assessment delay and uncertainty for industry. Its elimination is supported fully by CCA.

The amendment under proposed new section 21.1(1) will see a much speedier determination of the scope of assessment, public interest and whether or not a referral to a review panel is warranted. The agency will be held publicly accountable from an early stage with a requirement for early public notice and engagement.

I will now speak to the third point, centralizing decision-making authority.

The proposed amendments to sections 11, 15 and 21 all serve to concentrate decision making and administrative authority respecting comprehensive studies with the Canadian Environmental Assessment Agency. This amendment affords the opportunity to improve the consistency of decision making, the quality of decisions and to increase agency knowledge, capacity and learning in the administration of environmental assessment.

From a Canadian Construction Association perspective, the proposed changes that allow the National Energy Board, NEB, and the Canadian Nuclear Safety Commission, CNSC, to administer comprehensive studies make sense. Both agencies have formalized project approval processes, including environmental assessment under the CEAA, and have concentrated specialist knowledge in the energy and nuclear industry respectively. Therefore, this amendment helps eliminate unnecessary redundancy and will improve the timeliness of assessments.

In conclusion, the Canadian Construction Association members strongly support the amendments as proposed in Bill C-9 and believe that they will improve process efficiency and timeliness;

Nous croyons que les modifications proposées dans le cadre du nouvel article 7.1 vont améliorer le processus d'évaluation environnementale dans tout le Canada en permettant aux instances réglementaires fédérales de se concentrer sur les projets plus lourds de conséquences, ce qui rendra possible pour nos membres de mener à terme des projets qui profiteront à tout le Canada sans avoir à composer avec des retards bureaucratiques indus.

J'en viens au second point que j'ai soulevé, à savoir les modifications éliminant le processus décisionnel pour le volet étude approfondie.

Les amendements proposés à l'article 21 auront pour effet d'éliminer le processus décisionnel de suivi pour les études approfondies instauré pour apporter une plus grande certitude lorsque la loi a été modifiée en 2003 à la suite de l'examen quinquennal mené en 2000. Bien qu'elles visaient à réduire l'incertitude et les risques d'un renvoi tardif à une commission d'examen, les modifications de 2003 ont eu comme résultat un processus administratif trop lourd qui exige généralement de six à huit mois, ou encore davantage comme l'indiquait Mme Laurie-Lean, pour déterminer la portée de l'évaluation et s'il y a lieu de référer le dossier à un comité d'examen. Il s'agit simplement d'un processus administratif qui procure très peu de valeur ajoutée véritable. Pour notre industrie, c'est l'une des raisons principales de l'incertitude et des retards dans l'évaluation. L'ACC appuie donc sans réserve l'élimination de ce processus.

La modification proposée en vertu du nouveau paragraphe 21.1(1) permettra de déterminer beaucoup plus rapidement la portée de l'évaluation, l'intérêt du public et la pertinence d'un renvoi à une commission d'examen. L'agence sera tenue publiquement responsable dès le départ étant donné l'obligation d'aviser rapidement la population et de lui offrir la possibilité de prendre part au processus.

Je vais maintenant traiter de mon troisième point qui concerne la centralisation du pouvoir décisionnel.

Les modifications proposées aux articles 11, 15 et 21 ont toutes pour but de concentrer entre les mains de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale le pouvoir décisionnel et l'autorité administrative relativement aux études approfondies. C'est l'occasion d'accroître la cohérence et la qualité des décisions tout en permettant à l'agence de mieux développer ses connaissances et ses capacités dans l'administration de l'évaluation.

Du point de vue de l'ACC, les modifications proposées permettant à l'Office national de l'énergie (ONE) et à la Commission canadienne de la sûreté nucléaire (CCSN) d'assurer l'administration des études approfondies sont tout à fait logiques. Ces deux instances peuvent déjà compter sur des processus bien structurés d'approbation de projets, incluant un volet d'évaluation environnementale en vertu de la LCEE, ainsi que sur l'expertise de spécialistes des secteurs de l'énergie et du nucléaire, respectivement. Cette modification élimine donc les dédoublements inutiles, ce qui permettra de procéder plus rapidement aux évaluations.

En conclusion, les membres de l'Association canadienne de la construction appuient vivement les modifications proposées dans le projet de loi C-9 et estiment qu'elles auront pour effet d'accroître

reduce uncertainty around the comprehensive study track decision process; centralize decision making and improve the quality and consistency of decision making; lessen the number of environmental assessments of inconsequential projects, while affording an opportunity to focus government resources on the management of projects of greater environmental consequence; and, finally, improve the possibility of harmonization with other jurisdictions and facilitate the desirable circumstance where, for one project, there is one assessment.

I will now turn things back to my colleague Mr. Atkinson for our closing thoughts.

Mr. Atkinson: Honourable senators, CCA members strongly support the need for a comprehensive and cohesive set of federal environmental assessment regulations. However, even with these amendments, the act will still create jurisdictional uncertainty for many types of projects. CCA will be bringing forward a more comprehensive list of proposed regulatory amendments as the House of Commons carries out its legislated review of the Canadian Environmental Assessment Act later this year. That said, we believe the amendments contained in Bill C-9 are an important step forward in addressing some of the deficiencies of the current act and strongly support its passage.

The review by Parliament of the act itself will probably take several years. The Canadian Construction Association sees the measures in this bill as a good band-aid solution for some of the deficiencies that are primarily procedural, are not going to impact on environmental stewardship and assessment and should be made as soon as possible.

Again, in closing, we would like to thank you for the opportunity to appear before you today. We look forward to answering your questions and hearing your comments.

The Chair: Thank you, Mr. Atkinson. I will now go to Mr. Barnes and Senator McCoy because, Mr. Barnes, you raised an issue that was raised this morning when Ms. May was here, and that is in relation to proposed new section 21.1(1).

Following our session this morning, Ms. May indicated that she might have over spoken on this particular matter and might have misled the panel. Senator McCoy was involved in that debate. I would like to give the floor to Senator McCoy to help clarify that issue.

Senator McCoy: Thank you, chair. You and I discussed this with Ms. May, the witness from this morning. I think you were involved in this conversation as well, Senator Neufeld.

l'efficience et la rapidité du processus; de réduire les incertitudes découlant du processus décisionnel de suivi des études approfondies; de centraliser la prise de décisions pour en hausser la qualité et la cohérence; de diminuer le nombre d'évaluations environnementales de projets sans conséquences, tout en permettant de cibler les ressources gouvernementales sur la gestion de projets ayant de plus grande répercussion sur l'environnement; et, enfin, d'accroître les possibilités d'harmonisation avec d'autres sphères de compétence et de faciliter ainsi la réalisation du principe souhaité d'une évaluation par projet.

Je vais maintenant rendre la parole à mon collègue, M. Atkinson, qui va conclure notre présentation.

M. Atkinson : Honorables sénateurs, les membres de l'ACC sont tout à fait conscients de la nécessité de pouvoir compter sur un ensemble complet et cohérent de règles fédérales en matière d'évaluation environnementale. Cependant, même avec les amendements proposés ici, la loi continuera de susciter certaines incertitudes quant aux autorités responsables pour plusieurs types de projets. L'ACC proposera une liste plus détaillée de modifications réglementaires lorsque la Chambre des communes procèdera à l'examen législatif de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale plus tard cette année. Cela étant dit, nous estimons que les modifications contenues dans le projet de loi C-9 constituent un important pas en avant pour corriger quelques-unes des lacunes de la loi actuelle et nous appuyons sans réserve leur adoption.

Il faudra compter sans doute plusieurs années pour l'examen de la loi elle-même par le Parlement. L'Association canadienne de la construction considère que les mesures prévues dans ce projet de loi constituent une solution provisoire efficace pour certains problèmes touchant principalement les procédures, qu'elles n'auront pas d'impact sur l'évaluation environnementale et la gérance de l'environnement et qu'elles devraient être mises en œuvre le plus rapidement possible.

En terminant, nous aimerions vous remercier encore une fois de nous avoir donné l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui. Nous nous ferons maintenant un plaisir de répondre à vos questions et d'écouter vos observations.

Le président : Merci, monsieur Atkinson. Je vais maintenant m'adresser à M. Barnes et au sénateur McCoy parce que M. Barnes a soulevé une question que nous avons examinée ce matin en présence de Mme May relativement au nouveau paragraphe 21.1(1) qui est proposé.

À la suite de sa comparution de ce matin, Mme May a indiqué qu'elle craignait nous avoir induits en erreur en allant un peu trop loin relativement à ce point. Le sénateur McCoy a participé à cette discussion. Je lui donne maintenant la parole pour qu'elle puisse apporter les éclaircissements voulus.

Le sénateur McCoy : Merci, monsieur le président. Nous avons discuté tous les deux de la question avec Mme May, qui comparaissait devant nous ce matin. Je pense que le sénateur Neufeld a également participé à la conversation.

Ms. May said that she omitted to mention a subclause. In discussing the public consultation changes in connection with section 21 and the comprehensive studies, she said that it had been eliminated. She meant to say that it had been eliminated at the front end of the process but not entirely. She particularly wanted us to ensure that the committee understood that that is what she had meant. She certainly did not want to leave any misapprehensions.

The Chair: The question, Mr. Barnes, is with respect to your comment halfway down page 3, where you say, "The agency will be held publicly accountable from an early stage with a requirement for early public notice and engagement." Is there public engagement at the early stage?

Mr. Barnes: Yes. I would argue that there has been little change in that regard with this amendment. In fact, the amendment affords a similar level of consultation early in the process, and, arguably, it brings the consultation further forward in the process.

In the existing situation, the administrator of the comprehensive study, the Canadian Environmental Assessment Agency with the responsible authorities, will go through a process of developing a draft-scope-of-assessment document, which is their first interpretation of how the act is triggered and what they would like to see assessed. They put that out for consultation, and they are mandated to do that under the existing legislation.

With this amendment under proposed section 21.1(1), within 10 days of the notice of commencement that an assessment has started, this new section obliges the agency or the responsible authority, which would be the agency or NEB or CNSC, to give notice. The proposed new section reads as follows:

Within 10 days after the inclusion of the Internet site of a notice of commencement of the comprehensive study, the responsible authority shall give a notice, in any manner that it considers appropriate, providing the public with an opportunity to comment on the project and the conduct of the comprehensive study.

That to me is an early input to guide the public's view of the project and how to do the scoping associated with the assessment. It calls for a much earlier involvement than at present. It is a slight change, but if anything, it is an improvement in that regard.

The Chair: Am I reading correctly that the engagement is correspondence as opposed to a physical appearance?

Mr. Barnes: Yes, but that is the way it is presently. It is published on an Internet site now, and that is what they are saying in the bill as well. However, this wording allows great latitude for early engagement. It is good for the environmental assessment to find out what people think. The thought behind this being a good thing is that one of the key decisions faced by the minister is whether to refer the project to a review panel. This early notice will cause early consideration of the public's view of the project and enable the minister to make an early call for a review panel, if

Mme May a indiqué qu'elle avait omis de mentionner un alinéa. En parlant des modifications apportées à l'article 21 concernant la consultation du public et les études approfondies, elle a dit qu'elle avait été éliminée. Ce qu'elle voulait dire en fait c'est qu'on l'a éliminée au départ, mais pas dans l'ensemble du processus. Elle tenait absolument à ce que le comité comprenne bien ce qu'elle voulait faire valoir. Elle ne souhaitait certes pas induire le comité en erreur.

Le président : Ma question, monsieur Barnes, concerne votre commentaire du milieu de la page 3 de votre exposé où vous dites que l'agence sera tenue publiquement responsable dès le départ du fait de son obligation d'aviser rapidement la population et de l'inviter à participer au processus. Est-ce que le public peut participer dès l'amorce du processus?

Mr. Barnes : Oui. Je dirais que cet amendement ne change que peu de choses à la situation actuelle. En fait, la modification permet un niveau de consultation similaire aux premières étapes du processus et on pourrait dire qu'elle fait intervenir la consultation à un stade plus avancé.

À l'heure actuelle, l'administrateur de l'étude approfondie, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale de concert avec les autorités responsables, va rédiger une ébauche de document sur la portée de l'évaluation, laquelle constitue la première interprétation de la manière dont la loi devrait être appliquée et des éléments que l'on devrait évaluer. Selon la loi actuelle, ce document doit être rendu public à des fins de consultation.

Avec la modification proposée ici dans le cadre du nouveau paragraphe 21.1(1), l'autorité responsable, c'est-à-dire l'agence, l'ONE ou le CSNC, serait tenue d'informer le public dans les dix jours suivant la publication de l'avis du début de l'évaluation. Le nouveau paragraphe proposé se lit comme suit :

Dans les dix jours suivant le versement au site Internet de l'avis du début de l'étude approfondie du projet, l'autorité responsable donne avis au public, selon les modalités qu'elle estime indiquées, de la possibilité de lui faire des observations sur le projet et l'exécution de l'étude approfondie.

Il s'agit selon moi d'une façon de connaître rapidement le point de vue de la population sur un projet pour mieux guider la portée de l'évaluation. Le public serait invité à participer beaucoup plus rapidement qu'à l'heure actuelle. Ce n'est pas un changement majeur, mais c'est tout de même une amélioration.

Le président : Si je comprends bien, les observations du public doivent être formulées par écrit, plutôt qu'à la faveur d'une audience. Est-ce bien cela?

Mr. Barnes : Oui, mais c'est déjà le cas actuellement. L'avis est publié sur le site Internet et c'est aussi ce que prévoit le projet de loi. Cependant, le libellé proposé ici offre une plus grande marge de manœuvre aux fins d'une mobilisation précoce. Il est bénéfique pour l'évaluation environnementale de connaître le point de vue des gens. Il est bon de savoir à quoi s'en tenir, car le ministre doit notamment décider si le projet doit être référé à une commission d'examen. En publiant dès le départ cet avis, on pourra connaître rapidement l'opinion du public, ce qui permettra au ministre

the minister so chooses. That is positive because the study track decision process amendment in 2003 was aimed at dealing with the uncertainty that you could go through a comprehensive study and have a panel called on you at the end. It was thought to be a good idea, but it turned out to be a bureaucratic delay. This will bring it right up front with the public's immediate engagement, at least early in the process, and what the public thinks about the project can influence the minister.

Senator McCoy: You, Elizabeth May and I agree on so much. I suppose it comes to interpretation because we are predicting what the officials will do. There is absolutely no doubt that it used to drive us crazy when we were doing environmental assessments in Alberta when the federal government would do things sequentially: They would screen and then do a comprehensive study followed by a panel. The process would go on and on, and they never made up their minds. It was dithering at its worst.

Therefore, steps have been taken to try to make the process more effective. However, at no place were the participation and the time-honoured way of doing full-blown assessments, in particular a comprehensive study, dropped. It seems they have eliminated the old calling for comments on terms of reference for an environmental assessment, which is what used to be required. Now, they put the notice up and then let people talk or send in their comments.

You are saying that agency will use that in the time-honoured way, while others are asking whether they will do that. It is hard to predict.

Mr. Barnes: You make a very good and valid point that this legislation affords the opportunity to act in an efficient and effective way. It remains to be seen whether the agencies are able to do that. This bill does not impede their doing that and, in fact, forces them early on to make this public notice and seek the public's input. That creates accountability because they have to make it known to the public that they are interested in understanding the public's view about the proposed project before the scoping decision is made. It affords the public an opportunity to express concern about the project and request that certain elements be addressed in the assessment. That enables assimilation and incorporation of the public's concerns in the scoping decisions that follow by the agencies.

Currently, the agencies perform the preliminary draft scope and release it to the public. They have already thought a good deal about it without actually consulting the public first.

Senator McCoy: It is always easier to throw darts at a bull's eye than it is to design the bull's eye. Therefore, that will actually help.

d'avoir recours sans tarder à une commission d'examen s'il le juge approprié. Il s'agit d'une amélioration par rapport au processus de décision du volet étude approfondie instauré dans le cadre des modifications apportées à la loi en 2003 pour dissiper l'incertitude quant à l'éventuel recours à une étude approfondie ou à une commission d'examen. On croyait que c'était une bonne idée à l'époque, mais elle s'est traduite par des retards dans le processus administratif. On veut ici corriger le tir en permettant à la population de participer dès le départ, ou tout au moins aux premières étapes du processus, pour que son point de vue au sujet du projet puisse influencer le ministre dans sa décision.

Le sénateur McCoy : Vous, Elizabeth May et moi-même avons beaucoup de points de vue en commun. Je suppose que cela devient une question d'interprétation, car nous essayons d'anticiper le comportement des responsables. Je peux vous assurer que notre patience a été mise à rude épreuve lorsque nous voulions effectuer des évaluations environnementales en Alberta pendant que le gouvernement fédéral s'en tenait à une séquence bien établie. Il procédait à un examen préalable, avant de mener une étude approfondie suivie d'une commission d'examen. Le processus s'éternisait sans qu'aucune décision ne soit prise. C'était le summum de la valse hésitation.

Des mesures ont donc été prises pour accroître l'efficacité du processus. On n'a toutefois jamais laissé tomber le principe de la participation et la pratique bien ancrée de procéder à des évaluations complètes, et plus particulièrement à des études approfondies. On semble avoir éliminé l'invitation à commenter les paramètres d'une évaluation environnementale, comme cela était exigé auparavant. Maintenant, on se contente de publier l'avis pour laisser les gens le commenter ou communiquer leurs observations.

Vous indiquez que l'agence va appliquer ces dispositions suivant les principes consacrés par l'usage, alors que d'autres s'interrogent à ce sujet. Il est difficile de le savoir à l'avance.

M. Barnes : Vous avez tout à fait raison de dire que ce projet de loi nous fournit l'occasion d'agir de manière efficiente et efficace. Reste à savoir si les autorités responsables sont en mesure d'y parvenir. Ce projet de loi ne les empêche pas de le faire et les oblige en fait à publier dès le départ cet avis pour obtenir la contribution du public. Cela permet de les responsabiliser, car on doit indiquer à la population que l'on souhaite connaître son point de vue au sujet du projet proposé avant qu'une décision ne soit prise quant à la portée de l'évaluation. Les citoyens peuvent exprimer leurs préoccupations à propos du projet et demander que certains éléments soient abordés lors de l'évaluation. Les préoccupations des gens peuvent ainsi être prises en compte dans les décisions prises subséquemment par les autorités responsables relativement à la portée de l'évaluation.

À l'heure actuelle, les agences établissent le document préliminaire définissant la portée de l'évaluation avant de la rendre publique. Elles ont déjà beaucoup réfléchi à la question avant que la population ne soit consultée.

Le sénateur McCoy : Il est toujours plus facile de lancer des dards sur une cible que de concevoir la cible elle-même. Alors, ces changements vont effectivement être utiles.

I would like to talk about the scoping. We use that term in two ways in the context of the Canadian environmental assessment process. One is to determine which track it goes on. I thought the Supreme Court of Canada did a good job of making the distinction. Once you are on the comprehensive study track, you can become very effective and adopt other environmental assessments, cooperate with the provinces and do many other things.

However, you have no choice if it entails a big mine, with which you would be familiar, I presume. It requires a comprehensive study because it is thought to be a consequential project. These amendments have nothing to do with the 5,000 or 8,000 screenings that might be inconsequential, apart from the infrastructure stimulus package projects. It all has to do with these consequential projects. I do not have a question because I see you nodding that you agree with me.

Mr. Barnes: We make good points.

Senator McCoy: I cannot remember which one of you said that you would like to see a larger discussion around continuing to massage this process until it becomes truly effective. In our Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, we had the pleasure of meeting with Gaétan Caron, the chair and CEO of the National Energy Board, two or three times. Mr. Caron described how great strides had been made in project management, in particular through the Major Projects Management Office, MPMO. Therefore, much of it seems to depend on the ability to manage projects. I think that we are all hoping that the agency and the board will be able to finance this.

What has been left out of the bill that would make it effective? In some way, perhaps, it has been a rush job. I have put my views on the table, and I am interested in hearing your views on that. What has been left out?

Mr. Barnes: We came here today to talk about Part 20. Certainly, as Mr. Atkinson mentioned in his comments, a number of issues are associated with the Canadian Environmental Assessment Act and its administration. I alluded to some of them — too many assessments, the bar being too low, et cetera. Those areas may require further work, maybe through the parliamentary review and further amendment. We are here today to speak to these particular amendments, evaluate them and see the opportunity they present. The slow bureaucratic process associated with the comprehensive study track, which Ms. Laurie-Lean mentioned, has proven to be a bureaucratic delay of 6 months to 18 months just to start the assessment. That is a real impediment to investment, projects and our economy. This concern is dealt with in the amendments that I referenced. We would probably speak to many other things in the parliamentary review around the fundamental aspects of the Canadian

J'aimerais parler de l'établissement de la portée de l'évaluation. Cette activité englobe deux aspects dans le contexte de l'évaluation environnementale au Canada. Il s'agit d'abord de déterminer quelle voie on va emprunter. Je crois que la Cour suprême a bien réussi à établir la distinction. Une fois que vous avez opté pour l'étude approfondie, il vous est possible de travailler de manière très efficace en reconnaissant les résultats d'autres évaluations environnementales, en collaborant avec les provinces et en déployant différents autres outils.

Vous n'avez toutefois pas le choix si votre projet vise une grande exploitation minière, un secteur que je crois que vous connaissez assez bien. Une étude approfondie est requise, car on estime que le projet peut avoir des répercussions sur l'environnement. Les modifications proposées ici ne touchent en rien les quelque 5 000 à 8 000 examens environnementaux préalables pouvant viser des projets sans conséquences sur l'environnement, si l'on fait exception de ceux rendus possibles par le Fonds de stimulation de l'infrastructure. Elles concernent toutes ces projets de plus grande envergure. Je n'ai pas vraiment de question à ce sujet, car je constate que vous indiquez être d'accord avec moi.

M. Barnes : Nous avons d'excellents arguments.

Le sénateur McCoy : Je ne sais plus trop lequel d'entre vous a dit souhaiter un plus vaste débat afin de continuer à réfléchir sur ce processus en vue d'en optimiser l'efficacité. Notre Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a eu le plaisir d'accueillir à deux ou trois reprises M. Gaétan Caron, président et premier dirigeant de l'Office national de l'énergie. M. Caron nous a parlé des progrès considérables réalisés en matière de gestion de projet, surtout au Bureau de gestion de grands projets. La capacité de bien gérer les projets semble donc primordiale. Je crois que nous espérons tous que l'agence et l'office seront en mesure de financer le tout.

Y a-t-il d'autres mesures que l'on aurait pu inclure dans ce projet de loi pour accroître l'efficacité? D'une certaine manière, on peut dire que l'on a précipité les choses. Je vous ai fait part de mes points de vue, j'aimerais maintenant savoir ce que vous en pensez. Qu'est-ce qui a pu être oublié?

M. Barnes : Nous sommes ici aujourd'hui pour parler de la partie 20. Il va de soi, comme l'a mentionné M. Atkinson dans ses observations, qu'un certain nombre de problèmes sont associés directement à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et à son administration. J'ai d'ailleurs mentionné quelques-uns de ces problèmes dont le trop grand nombre d'évaluations et le seuil beaucoup trop bas. Il convient de se pencher plus à fond sur ces questions, peut-être dans le cadre de l'examen parlementaire et des nouvelles modifications qui pourront être apportées à la loi. Nous sommes ici aujourd'hui pour parler des modifications proposées dans ce projet de loi-ci, en évaluer l'efficacité et voir quelles possibilités elles offrent. La lenteur du processus bureaucratique associée au volet étude approfondie, dont Mme Laurie-Lean nous a parlé, a été à l'origine de retards de 6 à 18 mois avant même que l'évaluation puisse être amorcée. Il s'agit d'un véritable obstacle aux investissements, aux projets et à l'activité économique. Une

Environmental Assessment Act, how it is structured, who does what and who is responsible. There are many good aspects in the amendments in that regard.

Senator McCoy: That is what you hope. I think we are all putting great faith in the agency, members of whom are here. Thank you.

Senator Baker: Senator McCoy gave the example of the case involving the mining industry in British Columbia. Her last question concerned that, and your response was that you hope this bill would quicken the process at the front end. However, the provincial assessment process in that case, which was determined this year by the Supreme Court of Canada, started on October 27, 2003, and went on until July 22, 2005; and the federal process started in May 2004 and went on until April 2006, so there is not much of a difference in the start time.

It is the amount of duplication that shocks the ordinary person when examining those cases. I would have thought that may have been your major concern. The substance of gravamen of the mining industry in that circumstance was that under both the provincial and the federal rules, there had to be a public hearing, and the question was whether the public hearings had to be held in duplicate fashion. Of course, the trial judge said, yes, and the Supreme Court of Canada agreed.

In your start date, we are still not considering the fact that you will have to go through the same procedure with the province and that you will still have the existing duplication.

Ms. Laurie-Lean: The length of time between does vary quite a bit, so it depends. British Columbia is particularly proactive in hurrying the federal government along. They actually go out of their way to do so. The pilot MPMO initiative was there as well. A number of cases have taken 18 months and so on.

Even the six or seven months in this case is too long to have a coordinated process. For 19 years, we were promised one project, one assessment. If we start six months later, we can never marry them up. If it was duplication, we would say that it is a waste of taxpayers' money. From a proponent's standpoint, if it is at least being done in a coordinated way, it is not a huge increase in effort for the proponent. Where you are not only duplicating but are also on a separate time track, the same community is consulted twice in a short period of time. There is always the argument that if it is done twice, it will be done well. However, the reality is that when the process is duplicated, each party thinks the other will look after things, which results in finger pointing and lack of accountability.

solution est apportée à cet égard dans les modifications auxquelles j'ai fait référence. Nous pourrons sans doute discuter de bien d'autres questions lors de l'examen parlementaire concernant les aspects fondamentaux de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, de sa structure, des différents responsables et du rôle de chacun. Il y a de nombreux éléments positifs dans les modifications proposées à ce sujet.

Le sénateur McCoy : C'est ce que nous espérons. Je crois que nous faisons tous énormément confiance aux gens de l'agence dont nous accueillons certains représentants ici. Merci.

Le sénateur Baker : Le sénateur McCoy a donné l'exemple d'un cas dans l'industrie minière en Colombie-Britannique. Cette dernière question concernait ce cas et vous lui avez répondu espérer que ce projet de loi permette d'accélérer le processus au départ. Cependant, d'après le relevé établi cette année par la Cour suprême du Canada, le processus provincial d'évaluation s'était amorcé en l'espèce le 27 octobre 2003 pour se poursuivre jusqu'au 22 juillet 2005; et le processus fédéral avait débuté en mai 2004 pour prendre fin en avril 2006, ce qui ne change pas grand-chose pour ce qui est de la date du début de l'étude.

Ce sont les nombreux dédoublements qui offusquent le simple citoyen lorsqu'il prend connaissance de ces cas. J'aurais pensé que ce serait votre préoccupation principale. Dans le cas cité en exemple, les doléances de l'industrie minière concernaient surtout les règles provinciales et fédérales qui exigeaient toutes deux la tenue d'audiences publiques. On s'interrogeait sur la pertinence de tenir deux audiences sur un même dossier. Bien évidemment, le juge de première instance a conclu que cela était nécessaire et la Cour suprême du Canada a confirmé son verdict.

Pour ce qui est du début de l'étude, on ne tient toujours pas compte du fait qu'il faudra se livrer aux mêmes formalités avec la province et que l'on devra encore composer avec ce dédoublement.

Mme Laurie-Lean : Comme l'écart de temps peut varier considérablement, tout dépend de la situation. La Colombie-Britannique est ainsi particulièrement énergique dans ses efforts pour forcer la main du gouvernement fédéral. C'est également dans cette province que l'on a réalisé le projet pilote du Bureau de gestion de grands projets. Dans bon nombre de cas, il a fallu 18 mois, voire davantage.

Même un délai de six ou sept mois est trop long pour permettre toute coordination du processus. Voilà 19 ans que l'on nous promet une seule évaluation par projet. Si nous débutons avec six mois de retard, nous ne pourrons jamais fusionner les processus. S'il s'agit de dédoublement, on peut dire qu'on gaspille l'argent des contribuables. Du point de vue du proposant, l'effort supplémentaire exigé ne serait pas si énorme si l'on fonctionnait de façon coordonnée. L'effet combiné du double emploi et des échéanciers distincts fait en sorte qu'une même collectivité peut être consultée à deux reprises dans une courte période de temps. Il y en a toujours qui prétendent qu'en dédoublant les consultations, on s'assure de leur efficacité. Cependant, lorsqu'un processus est dupliqué, chacun des intervenants croit que l'autre va s'occuper de certaines choses et essaie de lui faire porter la responsabilité sans s'acquitter de sa part du fardeau.

In going to the CEAA review, our initial argument will be that we think we need to eliminate the duplication at the source. Therefore, we would go much further than this and say that a federal assessment should not be triggered unless there is no provincial assessment; rather, ensure federal participation in the provincial assessment. That is at least for our industry, which is, from a constitutional perspective, provincially regulated.

The B.C. government is pushing strongly and has been lobbying for equivalency provisions in the CEAA—and we agree with that—going beyond a coordinated process to saying, “Your process will meet our needs, so we will not do one.”

That still raises some questions because you have to make the decision to trigger your process to say that they can do it and that you will not do anything about it. Therefore, equivalency does not go quite far enough.

Senator McCoy mentioned that I said, “if the agency” uses these powers in the appropriate way. Yes, I did say “if” in my remarks. It has been 19 years. We have been promised much. We have been promised one project, one assessment; and early triggering — “in unless out” is what the agency called it.

The 2003 amendments contained so many promises that did not come to fruition, so I will not bet the barn that these will deliver. However, we at least have hope that it will be used in the right way and provide some relief.

Senator Baker: Mr. Barnes mentioned — I think on three occasions — one project, one assessment. He has really hammered that home. When one thinks about it, many federal-provincial agreements talk about and mandate the coordination that you are talking about, and it still does not seem to have much effect. Do you have any suggestions on how to force the issue, Mr. Barnes?

Mr. Barnes: Yes. I will give you an illustration, from New Brunswick, of a hypothetical project that requires both a federal comprehensive study and a provincial comprehensive environmental review. New Brunswick has regulated timelines around the development of draft and final guidelines, guidelines being the scoping decision of government about what has to be assessed. The regulated timelines say that it can be no longer than 120 days after the decision that a comprehensive review is required by the province. The Canadian Environmental Assessment Agency says that, in an ideal circumstance, the comprehensive study track decision process takes about five and a half or six months. In practice, it is from eight to eighteen months.

In a case such as this in New Brunswick, the province is ready to start the assessment with the final guidelines ready to go, and the comprehensive study track decision is still not made. We do

Lors de l'examen de la LCEE, nous allons d'abord faire valoir qu'il faut éliminer le double emploi à sa source. Ainsi, nous irions beaucoup plus loin que ce qui est proposé ici en disant qu'une évaluation fédérale ne devrait être déclenchée que s'il n'y a pas d'évaluation provinciale; il faut plutôt s'assurer que les instances fédérales participent à l'évaluation provinciale. C'est tout au moins le cas pour notre industrie qui relève, d'un point de vue constitutionnel, de la réglementation provinciale.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique exerce de fortes pressions en faveur de l'inclusion de dispositions d'équivalence dans la LCEE — et nous sommes tout à fait d'accord. Plutôt que de simplement coordonner les processus, on pourrait dire à l'autre partie que son processus répond à nos besoins et que nous n'allons donc pas procéder à notre propre évaluation.

Cela soulève tout de même certaines questions, car au moment de prendre la décision de déclencher ou non le processus, il faut s'assurer que l'autre partie est en mesure de le faire si l'on choisit de ne pas agir. Par conséquent, les équivalences ne sont pas nécessairement suffisantes.

Le sénateur McCoy a repris le commentaire que j'ai fait dans mes observations préliminaires en précisant que les choses pourront s'améliorer « si » l'agence utilise ces pouvoirs de façon appropriée. C'est bien ce que j'ai dit. Voilà maintenant 19 ans que l'on nous promet toutes sortes de choses. On nous a promis une seule évaluation par projet et des décisions plus rapides quant au déclenchement du processus.

Comme les modifications apportées en 2003 renfermaient un grand nombre de promesses qui n'ont jamais abouti, je n'oserais pas parier sur la concrétisation de celles-ci. Nous pouvons toutefois espérer que l'on saura en faire bon usage pour améliorer quelque peu la situation.

Le sénateur Baker : M. Barnes a mentionné — en trois occasions, je crois — le principe d'une seule évaluation par projet. À bien y penser, bon nombre d'ententes fédérales-provinciales ont pour objet le type de coordination dont vous parlez et ne semblent pas donner beaucoup de résultats. Avez-vous des suggestions pour améliorer les choses, monsieur Barnes?

M. Barnes : Oui. À titre d'exemple, pensons à un projet réalisé au Nouveau-Brunswick qui exigerait une étude approfondie du gouvernement fédéral et un examen environnemental détaillé de la province. Les règlements du Nouveau-Brunswick établissent certains échéanciers précis pour l'ébauche et l'élaboration finale des lignes directrices qui servent à déterminer l'ampleur de l'évaluation menée par le gouvernement. Selon ces échéanciers, les lignes directrices doivent être émises au plus tard 120 jours après la décision de procéder à un examen environnemental détaillé par la province. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale fait valoir que, dans le meilleur des scénarios possibles, le processus de décision quant au suivi de l'étude approfondie devrait prendre entre cinq mois et demi et six mois. Dans les faits, il faut compter de 8 à 18 mois.

Dans un cas comme celui-ci au Nouveau-Brunswick, la province serait prête à amorcer l'examen en s'appuyant sur la version finale des lignes directrices, mais aucune décision n'aurait

not know yet whether it is a federal review panel or a comprehensive study, and we do not know yet what the scope of the assessment is, so the two are out of sync.

The amendments before us on the comprehensive study track will centralize the decision making around comprehensive study scope with the agency, which affords the opportunity to get on with the business, perhaps in better sync with what the other jurisdictions are doing. The opportunity for harmonization would be facilitated. It would not necessarily always happen in this new regime, but it could not happen in New Brunswick before. This scenario exists in other provinces as well. The same situation exists in B.C. The provinces are always waiting for the feds to catch up in comprehensive studies.

Senator Baker: We all recognize that each jurisdiction has different responsibilities. The provinces' responsibilities differ greatly from those of the federal jurisdiction. The result of the Supreme Court of Canada decision was that public hearings had to be held all over again on the same issues in the same manner. Where there are different jurisdictions with different issues at stake, how do you see this coming together? You keep repeating, "one project, one assessment." How are we to marry the two so that you get one project, one assessment?

Mr. Barnes: It must be done in small steps, unfortunately, because it is a complicated process where we have devolved responsibility to the provinces from the federal level. Our Constitution creates this conundrum.

There is an opportunity to harmonize if the agencies are willing to cooperate and if the laws do not prevent it. The *MiningWatch Canada v. Canada (Fisheries and Oceans)* decision — sometimes referred to as the Red Chris case — basically said that you cannot be cute and avoid a comprehensive study by limiting your project or doing clever scoping. The court also recognized that what it ordered may lead to duplication in the process, but it said that it could not be helped because the law is that way.

The court did point to the importance for harmonization, and I think the gauntlet is dropped by that Supreme Court of Canada decision. Facilitated by these comprehensive study changes, the feds now have an opportunity to be in sync with the province. The two levels can better harmonize and rely upon each other's hearings and documents. They can move toward one project, one assessment by agreement.

été encore prise quant à l'étude approfondie par le gouvernement fédéral. On ne saurait pas encore si le gouvernement fédéral aura recours à une commission d'examen ou à une étude approfondie, et on n'aurait toujours pas déterminé la portée de l'évaluation, ce qui montre bien qu'il y a manque de synchronisation entre les deux processus.

Les modifications proposées ici centraliseront le processus de décision en permettant à l'agence de déterminer la portée de l'étude approfondie, ce qui offre l'occasion d'aller plus facilement de l'avant, peut-être même de façon mieux synchronisée par rapport aux mesures prises par les autres gouvernements. Les possibilités d'harmonisation seraient meilleures. Ce nouveau régime ne garantit pas que ce serait toujours le cas, mais c'est préférable à la situation actuelle où la synchronisation est tout simplement impossible avec le Nouveau-Brunswick, notamment. J'aurais pu vous donner le même exemple avec d'autres provinces. C'est aussi le cas en Colombie-Britannique. Les provinces sont toujours en train d'attendre les études approfondies du gouvernement fédéral.

Le sénateur Baker : Nous sommes tous conscients que les différents gouvernements ont leurs sphères de compétence respectives. Les responsabilités des provinces diffèrent grandement de celles du gouvernement fédéral. À la suite de la décision rendue par la Cour suprême du Canada, des audiences publiques ont dû être tenues à nouveau, de la même manière et sur les mêmes questions. Lorsque différentes sphères de compétence et différents enjeux sont en cause, comment croyez-vous que l'on peut combiner le tout? Vous ne cessez de réclamer une seule évaluation par projet. Comment allons-nous fusionner les deux pour vous donner ce que vous demandez?

M. Barnes : Il faut malheureusement procéder par petites étapes successives, car il s'agit d'un processus complexe où des responsabilités fédérales ont été dévolues aux provinces. C'est notre Constitution qui est à l'origine de ces complications.

Il y a une possibilité d'harmonisation si les agences sont disposées à coopérer si les lois ne les empêchent de le faire. L'arrêté *MiningWatch Canada c. Canada (Pêches et Océans)* — parfois appelé l'affaire Red Chris — conclut essentiellement que l'on ne peut pas faire le malin en limitant la portée de son projet pour éviter une étude approfondie. La Cour a également reconnu que sa décision pouvait mener à un dédoublement du processus, mais a précisé qu'il lui était impossible de faire autrement étant donné la teneur de la loi.

Dans sa décision, la Cour suprême du Canada a souligné l'importance de l'harmonisation, invitant ainsi les autorités à faire le nécessaire. Grâce à ces changements touchant les études approfondies, le gouvernement fédéral a maintenant la possibilité de travailler en synchronisation avec les provinces. Les deux ordres de gouvernement sont désormais en mesure de mieux harmoniser leurs travaux en s'appuyant sur les audiences tenues et les documents produits de part et d'autre. On peut ainsi se diriger vers l'objectif d'une seule évaluation par projet.

Senator Neufeld: This is music to my ears. For years, British Columbia has fought to at least become better harmonized than we are now. I have never said that we should not have good environmental assessments. We should have good environmental assessments, but we need to work together.

Ms. Laurie-Lean, you commented on many of the things that you had been promised. This morning, we heard some testimony saying that if, in fact, we adopt this terrible thing, if we do not pull it out of this budget and study it for another 20 years, then we will be taking environmental assessment back to 1979. You said that you have been working with the Mining Association of Canada for 19 years, so that date is even a little before that. Could you tell me what you think of that statement? That is basically the statement we were given. We would be going backwards to before 1979.

Ms. Laurie-Lean: I will point to the commissioner's report. If you read it, that would not be a bad thing. The commissioner found a lot of expense and a lot of process but could not find any documentation of any benefit to the environment or society from all these environmental assessments. That is the sad part. I am not arguing for none, but it is a sad part.

Senator McCoy: Who said that?

Ms. Laurie-Lean: There are examples in other countries and other jurisdictions where one environmental assessment, done fairly quickly, will accommodate a whole range of interests. They do it by asking questions and responding, but they have a fairly defined and disciplined process, which we do not have. Honestly, I do not think these amendments could make matters any worse than they are now.

The Chair: We were hoping for something better, presumably.

Ms. Laurie-Lean: It depends; the amendments can be implemented. Basically, they do not change what is in the act or the nature of the process. They move the decision making, in essence, from a certain department to the agency, relying on the agency being able to discharge the duties in a way that the department was not able or not willing to do. They remove some of the constraints. They do not remove the requirement to consult, but they remove the prescriptiveness of that consultation and the prescriptiveness of the process and leave a little more discretion. If that discretion is used well, if that discretion is used flexibly to respond to the needs and to coordinate better with provinces, it will be a well-functioning act. If that discretion is used in the way that it has been in the past, foot-dragged, going through the process to meet the letter but not the spirit of the law and so on, then, yes, we will not be any better off.

Senator Neufeld: You would agree with me that making the decision up front, earlier, will put the federal process more in sync with the provinces' process. I am not commenting about any other province. I know British Columbia, and I know that we have a time frame. We have 180 days. No is an answer. Get on

Le sénateur Neufeld : Voilà des propos réjouissants. Depuis des années, la Colombie-Britannique s'efforce d'améliorer tout au moins l'harmonisation. Je n'ai jamais dit que les évaluations environnementales n'ont pas leur importance. Il faut effectuer de bonnes évaluations environnementales, mais il faut travailler ensemble.

Madame Laurie-Lean, vous avez parlé de toutes ces choses que l'on vous a promises. Ce matin, on nous a dit que si nous adoptions ces terribles mesures, si nous ne les retirions pas de ce projet de loi d'exécution du budget pour les étudier pendant encore 20 ans, nous allons ramener l'évaluation environnementale à sa situation de 1979. Vous nous avez indiqué que vous travaillez pour l'Association minière canadienne depuis 19 ans, alors il faut remonter encore un peu plus loin. Que pensez-vous de cette déclaration? C'est à peu près ce qu'on nous a dit. Nous reculerions jusqu'avant 1979.

Mme Laurie-Lean : Je vous renvoie au rapport du commissaire. Il serait bon que vous en preniez connaissance. Le commissaire a mis au jour une grande quantité de dépenses et de processus administratifs, mais n'a pu trouver aucune preuve d'avantage quelconque pour l'environnement ou la société découlant de toutes ces évaluations environnementales. C'est ce qui est vraiment triste. Je ne dis pas qu'il ne devrait pas y en avoir, mais c'est tout de même regrettable.

Le sénateur McCoy : Qui a dit ça?

Mme Laurie-Lean : Il y a des exemples de cas, dans d'autres pays et sous d'autres gouvernements, où une seule évaluation environnementale, menée assez rapidement, permet de répondre à un large éventail de besoins. On pose des questions et on trouve des solutions, mais en s'appuyant sur un processus rigoureux assez bien défini, ce qui n'est pas notre cas. En toute franchise, je ne crois pas que les modifications proposées pourraient empirer les choses.

Le président : Je dirais que le but visé était plutôt de les améliorer.

Mme Laurie-Lean : Tout dépend; les modifications peuvent être apportées. Pour l'essentiel, elles ne changent pas la teneur de la loi ou la nature du processus. Il s'agit en fait de transférer la responsabilité du processus décisionnel d'un ministère à l'agence, en misant sur le fait que celle-ci sera en mesure de s'acquitter de cette tâche, alors que le ministère n'était pas apte ou disposé à le faire. Quelques-unes des contraintes sont éliminées. L'obligation de consulter demeure, mais on en extrait le caractère prescriptif, tout comme dans le processus dans son ensemble, pour laisser une plus grande marge de manœuvre. Si celle-ci est utilisée à bon escient et avec la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins tout en assurant une meilleure coordination avec les provinces, la loi donnera de bons résultats. Si cette marge de manœuvre est utilisée comme on l'a fait dans le passé, avec beaucoup d'hésitation, en se livrant au processus pour respecter la lettre de la loi, et non son esprit, alors la situation ne s'améliorera pas.

Le sénateur Neufeld : Vous conviendrez avec moi que le fait de prendre la décision d'emblée, au début de la démarche, assura une meilleure synchronisation entre le processus fédéral et celui des provinces. Je ne parle d'aucune province en particulier. Je connais la situation en Colombie-Britannique et je sais que nous avons un

with making a decision. This process of actually making the decision ahead of time instead of all the departments fighting for 18 months, on average, to decide who will take it will actually get us a little closer to the dates that Senator Baker talked about so that we can actually be doing one project and one assessment. Would you agree with that, if it is used correctly?

Ms. Laurie-Lean: Yes.

Senator Neufeld: We were also led to believe that if you had a big oil sands project, a minister — not pointing at any ministers, but a minister, regardless of what party — could make a decision to actually not even have an environmental assessment on the project but to just have an environmental assessment on a small bridge that is crossing a small river to reach that oil sands project. Help me through that process a little, please. Does anyone want to speak to this?

The Chair: This is the minister's right to scope.

Mr. Barnes: A clause in this amendment affords an opportunity for scoping by the minister. I read that as an opportunity to take advantage of minimizing duplication where the opportunity presents itself. In other words, the minister has the authority to declare, "I have looked at the B.C. process on this project. I agree with the guidelines that they have produced, and we will rely upon all or some aspects of their process in leading to our decision." That could include perhaps a more limited scope or fewer steps, for example, around that. I read it that way and not necessarily as an opportunity to do clever scoping, as I mentioned to Senator Baker, to avoid doing assessment. It is actually to avoid doing duplication. It affords that opportunity.

Ms. Laurie-Lean: I would add that you would not really gain much out of gaming the system that way because the requirement of whatever triggered the environmental assessment still remains. If it were a Fisheries Act — I will say the word — authorization, all the issues that would have to be considered in that would still have to be covered. If the key parts were scoped out of the assessment, the project would not be further ahead.

Senator Neufeld: British Columbia would love the equivalency — we have lobbied for that for a long time — to accept our assessment as good enough to actually satisfy the federal one. We could probably easily do that. It is still up to the central agency, the federal government, to make that decision. They have the decision whether to do it or not.

We have it in our act in British Columbia. We can actually go to the federal government and say, "You do it, and we are good with that." All we are asking is the federal government to actually come back and do the same thing, and you can get to one project, one review, and satisfy all the needs that need to be satisfied.

échéancier. Nous disposons de 180 jours. Un refus est toujours possible. Il s'agit qu'une décision soit prise. En prenant ainsi une décision dès le départ plutôt que de laisser aux ministères 18 mois, en moyenne, pour se quereller afin de décider qui prendra la responsabilité, nous nous rapprochons des échéances citées par le sénateur Baker pour en arriver à l'objectif d'une seule évaluation par projet. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation, si l'on procède de façon appropriée?

Mme Laurie-Lean : Oui.

Le sénateur Neufeld : On nous a légalement laissé entendre que, dans le cas par exemple d'un grand projet d'exploitation des sables bitumineux, un ministre — sans dire lequel, mais un ministre, peu importe le parti — pourrait décider qu'aucune évaluation environnementale ne sera menée sur le projet, mais qu'elle portera uniquement sur le petit pont enjambant une petite rivière pour atteindre le site du projet. J'aimerais que vous m'aidez à comprendre. Est-ce que quelqu'un peut nous en dire plus long?

Le président : C'est la prérogative du ministre quant à l'établissement de la portée de l'évaluation.

M. Barnes : Une des dispositions proposée permet effectivement au ministre d'établir la portée. J'y vois une possibilité de minimiser les dédoublements lorsque l'occasion se présente. Autrement dit, le ministre a la possibilité de déclarer : « J'ai examiné le processus mené par la Colombie-Britannique pour ce projet. Je suis d'accord avec les lignes directrices établies et nous allons fonder notre décision sur la totalité ou une partie des points soulevés lors du processus provincial. » Cela pourrait par exemple prendre la forme d'une portée plus restreinte ou d'un nombre réduit d'étapes. C'est mon interprétation; je n'y vois pas nécessairement une occasion de faire le malin, comme l'indiquait le sénateur Baker, en établissant la portée de manière à éviter l'évaluation. Le but visé est en fait d'éviter les dédoublements. C'est ce que permettent ces dispositions.

Mme Laurie-Lean : J'ajouterais qu'il ne serait pas vraiment avantageux de contourner le système de cette manière, car les critères déclenchant le processus d'évaluation environnementale continueraient de s'appliquer. Si l'autorisation — si je puis m'exprimer ainsi — concernait la Loi sur les pêches, il faudrait encore se pencher sur toutes les questions à considérer. Si les éléments essentiels étaient exclus de la portée de l'évaluation, le projet ne pourrait pas aller de l'avant.

Le sénateur Neufeld : La Colombie-Britannique aimerait beaucoup qu'un facteur d'équivalence s'applique — nous exerçons des pressions en ce sens depuis longtemps déjà — afin que nos évaluations soient considérées comme suffisamment valables pour répondre aux critères fédéraux. Ce serait sans doute facilement réalisable. Il revient encore au gouvernement fédéral d'en décider.

C'est prévu dans notre loi en Colombie-Britannique. Nous pouvons faire valoir au gouvernement fédéral que l'évaluation qu'il a effectuée nous suffit. Nous voudrions seulement que le gouvernement fédéral puisse faire la même chose, ce qui nous permettrait d'en arriver à l'objectif d'une seule évaluation par projet en répondant à tous les besoins à combler.

The Chair: Thank you, Senator Neufeld. I will take that as a comment since you had already asked your last question earlier. Senator Runciman is waiting to ask his question.

Senator Neufeld: Thank you. I would like that on the record.

Senator McCoy: I want to break processes here. There is one little factoid I want to put on the table, with your indulgence, please.

The Chair: Senator Runciman.

Senator McCoy: In the timelines, in that case that you read out, the proponent took six months after the application provincially to apply to the federal government, so it is not always the difference in processes.

Senator Neufeld: They were waiting for the feds.

Senator Runciman: Anyway, you two can debate it.

Senator McCoy: Thank you.

Senator Runciman: You are welcome. It is great to see the witnesses here today. We appreciate your expertise in this area. Most of us around this table do not have that level of understanding of the challenges. We also appreciate the fact that you do not have any political axe to grind.

Mr. Barnes, you have written extensively on this. I have an article here wherein you described the process in a little stronger language than you used today. You describe the environmental assessment system in Canada as being in crisis. You reference, in that article, one specific area that I would like you to talk about, namely, the complexity of the system and the overlapping jurisdictions being an impediment to investment in Canada.

I am tying this into something that Ms. May said this morning. The chair said that she over spoke on one issue, but I think she over spoke on a number of issues. In any event, she said that environmental assessments have not deterred projects. You are talking about what is happening with respect to impediment to investment in Canada. Could you expand on that concern and perhaps in some way tie it into jobs and implications for this country? Is that possible?

Mr. Barnes: How much time do we have? Environmental assessment is not intended to deter projects. In fact, if you read the purpose of the Canadian Environmental Assessment Act, it is actually to make better planning decisions leading toward sustainable development. I am paraphrasing, but basically it is intended to plan better projects, not stop projects. I think that is a mis-characterization of the intent of the CEAA.

I have written some papers that are critical of the Canadian Environmental Assessment Act, and Mr. Atkinson alluded to the fact that when the parliamentary review goes forward, I will be

Le président : Merci, sénateur Neufeld. Je vais considérer qu'il s'agit d'un commentaire de votre part, car vous aviez déjà posé votre dernière question. Le sénateur Runciman attend pour poser la sienne.

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie. Je voulais que cela figure au compte rendu.

Le sénateur McCoy : Si vous me permettez une légère interruption, il y a un fait que j'aimerais rectifier.

Le président : Sénateur Runciman.

Le sénateur McCoy : Dans cette décision que vous nous avez citée, le requérant a attendu six mois après sa demande à la province pour en présenter une au gouvernement fédéral, alors ce ne sont pas toujours les processus qui sont responsables.

Le sénateur Neufeld : C'est le gouvernement fédéral qui se faisait attendre.

Le sénateur Runciman : Peu importe, vous pourrez en débattre tous les deux.

Le sénateur McCoy : Merci.

Le sénateur Runciman : Il n'y a pas de quoi. Nous sommes ravis de vous recevoir comme témoins aujourd'hui. Nous sommes très heureux de pouvoir compter sur votre expertise dans ce domaine. La plupart d'entre nous ne connaissons pas nécessairement à fond ces dossiers. Nous nous réjouissons également du fait que vous n'avez aucun intérêt politique à défendre.

Monsieur Barnes, vous avez beaucoup écrit à ce sujet. J'ai devant moi un article dans lequel vous décrivez le processus de façon un peu plus mordante que vous l'avez fait aujourd'hui. Vous dites que le système canadien d'évaluation environnementale est en crise. Dans cet article, vous traitez d'une problématique particulière dont j'aimerais que vous nous parliez aujourd'hui, à savoir la complexité du système et les chevauchements entre sphères de compétence et qui font obstacle aux investissements au Canada.

Je fais le lien avec ce que Mme May nous a dit ce matin. Le président nous a souligné tout à l'heure qu'elle était allée trop loin relativement à un aspect particulier, mais je crois personnellement qu'elle l'a fait pour bon nombre de questions. Elle a notamment dit que les évaluations environnementales n'ont jamais dissuadé les promoteurs de projet. Vous indiquez ici que l'on fait obstacle aux investissements au Canada. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet et peut-être nous parler également des répercussions sur les emplois et sur notre pays? Est-ce possible?

M. Barnes : Vous me laissez combien de temps? L'évaluation environnementale n'a pas pour but de dissuader les promoteurs de projet. En fait, si vous lisez l'objectif de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, vous verrez qu'elle vise à permettre de meilleures décisions de planification aux fins du développement durable. Je paraphrase, mais il s'agit essentiellement de planifier de meilleurs projets, et non de mettre un frein aux projets. Je crois que l'on présente ici sous un faux jour l'intention de la LCEE.

J'ai rédigé quelques articles où je faisais la critique de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et M. Atkinson a souligné que j'allais profiter du processus d'examen parlementaire

advocating — and I believe we will advocate through CCA, also — the view that one of the fundamental problems with the act as it is now is this duplication that we have been talking about, the lack of reciprocity, the ability to substitute, and so on. That is really central to the notion of one project, one assessment.

I presented my most recent paper to the International Association for Impact Assessment in Geneva in April of this year, which was a follow-up paper to a previous paper where I spoke to the same subject in 2005. In the most recent paper, I basically argued that I think the federal government needs to take on a position of leadership on these issues with respect to environmental assessment in Canada. To do that, we need the development of a national framework for environmental assessment. We do have such frameworks in other areas where provinces and the federal government cooperate, such as in health and so on, to achieve national objectives and provincial objectives collectively. This national framework for environmental assessment would outline the basic elements of an environmental assessment process that are necessary to have a good environmental assessment. These basic elements would include scoping, public consultation, review of the environmental assessment, transparency in process, publicly available information on a website, et cetera.

In that case, that national framework would be agreed to by all provinces, territories and boards. They would not necessarily need to have exactly the same environmental assessment process, but the same elements and basic characteristics would be required. In doing that, it would enable what Senator Neufeld was referring to, namely, that if someone brings forward a project in a province or another jurisdiction, it allows everyone else to say that that project is in New Brunswick or B.C., so they will do the assessment following the national framework. Then everyone else can stand down.

Folks with expert knowledge in Fisheries and Oceans Canada or Environment Canada, for example, can participate in that process as experts in what they are experts in. With respect, they are not experts in the administration of environmental assessment; they are fisheries experts or transportation experts. Therefore, they can stay within their jurisdiction and their mandate.

If we had a framework that allowed reciprocity between the processes, then there would be much more standing down. That means the federal government can get out of the business of the provinces — we have devolved many of these matters to the provinces. It will allow the opportunity for provinces, territories and boards to get on with assessments within their mandate to a national framework standard, which would have a similar process, a basic standard with one set of documents, one process and one person or agency to go to.

I do not think it is all that difficult. I recognize that some challenges exist. We have not spoken about the protection of Aboriginal rights and interests and how that can have an effect. However, certainly one agency can have that discussion instead of multiple agencies. Therefore, this may be the way for us to go in the

pour faire valoir — et je crois que c'est également le point de vue de l'ACC — que l'un des problèmes fondamentaux de la loi réside maintenant dans ce dédoublement dont nous parlons, ce manque de reciprocité, cette incapacité à considérer un processus équivalent à un autre, et cetera. Des solutions à ce sujet sont essentielles si l'on veut concrétiser le concept d'une seule évaluation par projet.

En avril dernier, à Genève, j'ai présenté mon plus récent article à l'International Association for Impact Assessment. J'y faisais le suivi d'un exposé précédent dans lequel je traitais du même sujet en 2005. Dans ce plus récent article, j'exprimais essentiellement l'avis que le gouvernement fédéral doit assumer un rôle de leadership pour les questions touchant l'évaluation environnementale au Canada. Pour ce faire, nous devons établir un cadre national pour l'évaluation environnementale. Nous avons des cadres semblables dans d'autres secteurs où les provinces et le gouvernement fédéral coopèrent, comme celui de la santé notamment, en vue d'atteindre collectivement les objectifs nationaux et provinciaux. Ce cadre national permettrait de définir officiellement les éléments de base requis pour une évaluation environnementale efficace. On y traiterait entre autres de l'établissement de la portée, des consultations publiques, de l'examen de l'évaluation environnementale, de la transparence du processus et de l'information à diffuser sur un site Internet.

Un cadre national semblable serait établi avec l'accord de l'ensemble des provinces, des territoires et des agences responsables. Il ne serait pas nécessaire que chacun utilise exactement le même processus pour l'évaluation environnementale, même les mêmes éléments et critères fondamentaux devraient s'y retrouver. On pourrait ainsi en arriver à ce que proposait le sénateur Neufeld tout à l'heure. Lorsque quelqu'un présente un projet dans une province ou un territoire, tous les autres intervenants peuvent se dire que c'est cette province ou ce territoire qui prendra en charge l'évaluation en se conformant au cadre national. Toutes les autres parties se tiennent donc à l'écart.

Des spécialistes de Pêches et Océans Canada ou d'Environnement Canada, par exemple, pourraient participer au processus en leur qualité d'experts dans leurs domaines respectifs. Sauf tout le respect que je leur dois, ce ne sont pas des spécialistes de l'administration de l'évaluation environnementale; ce sont des experts des pêches ou des transports. Ils peuvent ainsi se limiter à leur domaine de compétence et à leur mandat.

Si nous avions un cadre assurant la reciprocité des processus, chacun s'en tiendrait davantage à sa propre sphère de compétence. Ainsi, le gouvernement fédéral pourrait éviter de s'ingérer dans les affaires des provinces, auxquelles nous avons confié bon nombre de ces responsabilités. Cela permettrait aux provinces, aux territoires et aux différentes commissions et agences d'effectuer les évaluations conformément à leur mandat en suivant les normes établies dans le cadre national qui assurerait un processus similaire, un seul ensemble de documents et un responsable unique.

Je ne crois pas que cela soit si difficile. Je suis conscient qu'il peut y avoir quelques complications. Nous n'avons pas parlé de la protection des droits et des intérêts des Autochtones et des répercussions qui peuvent s'ensuivre. Cependant, ces questions pourraient certes être examinées par une seule instance, plutôt que

long term. In the parliamentary review, we should be looking at what the impediments are to the one assessment and reciprocity between jurisdictions. I think it just means cooperation, and we have done it in other areas of government and society in Canada already.

Senator Marshall: I would like your opinion on one of the sections in the legislation that exempts projects funded under many federal agreements from the environmental assessment process, unless the minister determines otherwise. Many of those federal funding programs are quite old. There is a reference to one back in 2003.

Would you have any comments on that section? Is it trying to close the barn door after the horse has gone, or are there still many projects to be funded?

Also, I am sure there will be other federal agreements in the future, so where do you see that coming from, bearing in mind this amendment is there?

Mr. Barnes: This particular amendment is aimed at facilitating the continued avoidance of wasting resources on projects that have no consequence to the environment but are captured by the assessment process. Safeguards are in the amendments that came through with respect to the Building Canada Plan and other amendments last year, and this extends those. There are protections that if it is in or near a watercourse or near a sensitive area, the exemption does not exist.

Senator Marshall: That is right.

Mr. Barnes: This is trying to expand and extend the success of this initial short-term measure that we had last year to a longer term for these inconsequential projects. That will have the effect of freeing up our membership in the Canadian Construction Association to get on with building these projects that do not really require an environmental assessment. However, it will also free up resources to administer the assessments of big projects more effectively and efficiently.

Senator Marshall: Would not most of those projects already have been completed? Some of these funds were announced years ago; the Municipal Rural Infrastructure Fund was announced in the 2003 budget. I would think that most of those projects are completed now.

Will that amendment pick up many projects or a few leftover projects? What is its magnitude?

Mr. Atkinson: My understanding is that these amendments extend exemptions to projects under the Building Canada Fund, which would run to 2013-14. There may well be projects still under that fund that have not commenced yet or have not been given all the approvals, vis-à-vis funding.

par plusieurs à la fois. C'est donc peut-être l'orientation que nous devrions prendre à long terme. À l'occasion de l'examen parlementaire, nous devrions nous pencher sur les obstacles au principe d'une seule évaluation par projet et à la réciprocité entre les différentes administrations. Je pense que tout est une question de coopération, et nous sommes parvenus à le faire dans d'autres secteurs du gouvernement et de la société au Canada.

Le sénateur Marshall : J'aimerais connaître votre opinion au sujet d'une des dispositions de la loi qui exemptent du processus d'évaluation environnementale les projets financés dans le cadre de différentes ententes fédérales, à moins que le ministre en décide autrement. Bon nombre de ces programmes fédéraux de financement ne datent pas d'hier. On fait d'ailleurs référence à un de ces programmes qui remonte à 2003.

Avez-vous des commentaires au sujet de cette disposition? N'est-il pas trop tard pour une telle mesure, ou y a-t-il encore plusieurs projets à financer?

En outre, je suis persuadé que d'autres ententes fédérales seront éventuellement conclues, alors comment voyez-vous tout cela se concrétiser, compte tenu de la modification qui est proposée?

M. Barnes : La modification dont vous parlez vise à faire en sorte qu'il soit toujours possible d'éviter de gaspiller des ressources pour ces projets qui n'ont aucune répercussion sur l'environnement, mais qui sont actuellement visés par le processus d'évaluation. Ces balises visent à compléter celles incluses dans certains amendements apportés l'an dernier ainsi que dans les modifications concernant le plan Chantiers Canada. Certaines garanties prévoient notamment que l'exemption ne s'applique pas si le projet a lieu le long d'un cours d'eau ou à proximité d'une zone vulnérable.

Le sénateur Marshall : C'est exact.

M. Barnes : On s'efforce de miser sur les succès obtenus grâce à cette mesure initiale à court terme prise l'an dernier en faisant en sorte qu'elle s'applique à plus long terme à tous ces projets n'ayant pas d'impact sur l'environnement. Nos membres au sein de l'Association canadienne de la construction pourront ainsi aller de l'avant avec ces projets pour lesquels une évaluation environnementale n'est pas vraiment nécessaire. En outre, cela libérera également des ressources pour procéder de façon plus efficace et efficiente à l'évaluation des projets de grande envergure.

Le sénateur Marshall : La plupart de ces projets ne seraient-ils pas déjà terminés? Une partie de ces fonds ont été annoncés il y a plusieurs années; le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale a été annoncé dans le budget de 2003. Je serais portée à croire que la plupart de ces projets sont maintenant terminés.

Est-ce que cette modification visera de nombreux projets ou seulement quelques-uns qui auraient été laissés en plan? Quelle en est l'ampleur?

M. Atkinson : Je crois que ces modifications assurent l'application de l'exemption aux projets réalisés grâce au Fonds Chantiers Canada qui sera accessible jusqu'en 2013-2014. Il est fort possible que certains de ces projets n'aient pas encore débuté ou n'aient pas encore obtenu toutes les approbations requises par rapport au financement.

My understanding was that these amendments extend those exemptions that were given to the stimulus programs out of the 2009 budget, I guess it would be, to include projects funded under the Building Canada Fund, which goes out to 2013-14, if my memory is correct.

Senator Marshall: Was the experience that a large amount of money or time was wasted doing environmental assessments on some projects that have been completed?

Mr. Atkinson: As Mr. Barnes has said, the problem was that, if you did not put that into the legislation, certain triggers would require assessments to be done of projects that common sense would determine would not have a consequence for the environment. It was a means to ensure that that trigger would not be pulled for those projects.

Most of the stimulus projects were supposed to be ready for construction to begin with, so one would have assumed that the environmental assessments would have been out of the way by the time they came out for our people to get involved in bidding on those projects. As Mr. Barnes has said, my understanding was that if you did not do that, the hands of the administrators of the act would be tied because of those triggers being activated.

Senator Marshall: Assuming there will be future federal funding programs for infrastructure, I do not think the legislation is extended to programs yet to be announced. Would you expect to see that?

Mr. Atkinson: I think much of that depends on the parliamentary review of the act.

The Chair: You are anticipating that that will take several years.

Mr. Atkinson: How long that process will be depends on whether you see the glass as half full or half empty. If it is a thorough, comprehensive review of the legislation, one would think it would not be as quick as one might like.

The Chair: Was the seven years half full or half empty?

Mr. Atkinson: I will leave that to you to decide.

The Chair: Thank you very much. I understand the minister has arrived, and our time has just concluded with this particular session. I am left with Senator Runciman on my list for round two, which we will try to make up to him somewhere along the way.

On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, Ms. Laurie-Lean, thank you very much for being here. Ms. Laurie-Lean is with the Mining Association of Canada; Mr. Jeff Barnes is with Stantec; and Mr. Michael Atkinson is with the Canadian Construction Association. Thank you for bringing before us your daily experiences with environmental assessments.

We are very pleased that we have with us this afternoon, for a one-hour session, the Honourable Jim Prentice, P.C., M.P., Minister of the Environment. As we studied the bill, minister, a

À ma connaissance, ces modifications visent à étendre l'application des exemptions accordées pour les programmes de stimulation prévus dans le budget de 2009, si je ne m'abuse, pour inclure les projets financés dans le cadre du Fonds Chantiers Canada qui se poursuivra jusqu'en 2013-2014, si ma mémoire est fidèle.

Le sénateur Marshall : A-t-on constaté que l'on avait gaspillé beaucoup d'argent ou de temps pour procéder à des évaluations environnementales sur certains des projets terminés?

M. Atkinson : Comme l'indiquait M. Barnes, le problème vient du fait qu'en l'absence de mesures législatives en ce sens, certains critères vont déclencher l'amorce du processus d'évaluation pour des projets qui, de toute évidence, n'ont aucune conséquence pour l'environnement. On voulait ainsi s'assurer que cet effet déclencheur n'intervienne pas pour les projets en question.

La plupart des projets admissibles au fonds de stimulation étaient censés de toute manière être prêts à construire, ce qui fait que l'on peut présumer que les évaluations environnementales avaient déjà été effectuées lorsque nos membres étaient invités à présenter leurs soumissions. Comme le mentionnait M. Barnes, je crois que si l'on ne prenait pas de telles mesures, les administrateurs de la loi auraient eu les mains liées en raison de l'activation de ces effets déclencheurs.

Le sénateur Marshall : En présumant qu'il y aura d'autres programmes fédéraux de financement pour les infrastructures, je ne crois pas que ces mesures législatives visent les programmes qui ne sont pas encore annoncés. Pensez-vous que ce sera le cas?

M. Atkinson : Je pense que cela dépend en grande partie de l'examen parlementaire de la loi.

Le président : Vous prévoyez qu'il faudra compter plusieurs années.

M. Atkinson : Tout dépend du degré d'optimisme de chacun. Si l'on procède vraiment à un examen approfondi et détaillé de la loi, il faut s'attendre à ce que cela soit moins rapide que certains puissent l'espérer.

Le président : L'estimation de sept ans est-elle pessimiste ou optimiste?

M. Atkinson : Je vous laisse en juger.

Le président : Merci beaucoup. Je crois que le ministre est arrivé, et le temps prévu pour cette portion de notre séance est terminé. J'avais encore le sénateur Runciman sur ma liste pour le deuxième tour, mais nous devrons essayer de faire amende honorable ultérieurement.

Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je tiens à remercier sincèrement pour leur comparution Mme Laurie-Lean, de l'Association minière du Canada; M. Jeff Barnes, de Stantec; et M. Michael Atkinson, de l'Association de la construction du Canada. Merci de nous avoir permis de profiter de votre expérience concrète de l'évaluation environnementale.

Nous sommes très heureux de pouvoir accueillir cet après-midi l'honorable Jim Prentice, ministre de l'Environnement, qui sera avec nous pendant une heure. Au fil de notre étude de ce projet de

number of policy questions were raised, and departmental officials referred those on to the political side. We are pleased that you are able to be here to help us with questions on portions of Bill C-9 that undoubtedly honourable senators will want to raise.

You have the floor if you would like to make some introductory remarks; then we will go to a question and answer period.

The Hon. Jim Prentice, P.C., M.P., Minister of the Environment: Thank you, I will do that. Ladies and gentlemen, senators, thank you for inviting me here today as the minister responsible for the Canadian Environmental Assessment Act and the Canadian Environmental Assessment Agency. I have some officials from the agency here with me.

I appreciate your efforts over the course of these hot summer days to give these proposed amendments a thorough review. I have been quite involved in the development of these amendments, so I welcome your questions.

I am a strong believer in the environmental assessment process. Improving a project's design to prevent environmental harm before construction is both prudent and obviously cost-effective.

[Translation]

Unfortunately, some problems inherent in the federal environmental assessment process need to be fixed. It is prone to delay, which causes a lack of harmonization with the provinces. It does not benefit the environment and it harms the economy. In recent years, almost all informed observers have pointed out the urgent need for reform. Notable among them is the External Advisory Committee on Smart Regulation, which submitted its report in 2004 or 2005 to the previous government and to provincial premiers and ministers.

[English]

Unfortunately, the federal environmental assessment process has not worked as well as it needs to and requires fixing. It is prone to delay. These delays have caused difficulties in harmonization with the provinces. It has not benefited the environment, and it has also harmed the economy.

Mr. Chair, I will briefly provide three examples from different parts of Canada that reinforce this process and these concerns. The federal environmental assessment decisions, for example, on the Ruby Creek mine in British Columbia, were indeed completed. They were completed 18 months after the provincial process terminated, not because of environmental concerns or technical issues, but because of a 16-month internal delay in the federal government in the commencement of the process. I leave to your imagination the effects of having a federal process conclude a year and a half after the provincial process has concluded.

loi, monsieur le ministre, différentes questions touchant les politiques ont été soulevées et les fonctionnaires du ministère nous ont priés de nous adresser aux politiciens. Nous sommes donc ravis de vous accueillir aujourd'hui pour répondre aux questions des honorables sénateurs concernant différentes dispositions du projet de loi C-9.

Si vous voulez faire des remarques préliminaires, je vous en prie, vous avez la parole; ensuite, nous passerons aux questions.

L'honorable Jim Prentice, C.P., député, ministre de l'Environnement : Merci. Cela me va. Mesdames et messieurs, merci de m'avoir invité en ma qualité de ministre chargé de l'application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et de ministre responsable de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Je suis d'ailleurs accompagné de représentants de cette agence.

Je suis bien conscient des efforts que vous consacrez, en ces journées de canicule, à l'examen approfondi des modifications proposées à la loi. Comme j'ai moi-même été mêlé de très près à leur élaboration, c'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Je suis un partisan convaincu du processus d'évaluation environnementale. Il est à la fois prudent et, de toute évidence, rentable d'améliorer un projet pour prévenir des dommages à l'environnement avant le début de sa réalisation.

[Français]

Malheureusement, il faut corriger certains problèmes inhérents au processus fédéral d'évaluation environnementale. Il est sujet à des retards, ces retards entraînant des redoublements avec les provinces. Cette situation ne profite pas à l'environnement et nuit à l'économie. Presque tous les observateurs avertis ont souligné, au cours des dernières années, la nécessité urgente d'une réforme. Il s'agit notamment du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente qui, en 2004 ou 2005, a remis son rapport au précédent gouvernement, aux premiers ministres et ministres des provinces.

[Traduction]

Malheureusement, le processus fédéral d'évaluation environnementale, parce qu'il a déçu, a besoin d'être corrigé. Il a tendance à prendre du retard. Ces retards ont compliqué l'harmonisation avec les provinces, aux dépens de l'environnement et, aussi, de l'économie.

Monsieur le président, je donnerai rapidement trois exemples corroborants, pris dans différentes régions du Canada. Des décisions fédérales ont effectivement fait suite à l'évaluation environnementale, par exemple, du projet de la mine du ruisseau Ruby, en Colombie-Britannique, mais 18 mois après la fin du processus homologue de la province. Ce retard n'était pas dû à des préoccupations pour l'environnement ni à des problèmes techniques, mais il provenait du retard de 16 mois pris par le gouvernement fédéral à faire démarrer le processus. Imaginez les effets d'une différence d'un an et demi entre la fin d'un processus fédéral et celle d'un processus provincial.

Moving to Manitoba, the federal decision on the Wuskwatim dam occurred close to two years after the province issued its report — a 21-month delay in that case. In Nova Scotia, two federal authorities conducted two separate comprehensive studies of the Keltic Petrochemicals Ltd. and the LNG facility. In this case, the federal process and decision lagged a full year behind the province. In this case, not only did we not achieve one project, one assessment, but we also had two levels of government involved and three assessments taking place simultaneously.

These three projects, a mere illustration of the problem, represent \$6.7 billion and thousands of jobs for Canadians. There was duplication between governments, and duplication diverts taxpayers' dollars away from concrete actions that protect the environment. I think it is fair to say that we would all rather see the money spent on mitigation, monitoring, research and setting aside protected areas, actions that would yield positive environmental results.

The proposed amendments that are the subject of our discussions today will address the source of these problems that delay these and other projects.

[Translation]

First of all, moving forward with projects on a timely basis is an important part of the economic action plan. In March 2009, the government made use of regulations in order to temporarily exclude current public infrastructure projects with negligible environmental impact from the requirement to be subject to an environmental assessment. The proposed amendments would make these exclusions permanent and would include them in the schedule attached to the act. The main difference would be the addition of a protection provision that would allow the Minister of the Environment to require an environmental assessment for a project when one is justified.

[English]

This is essentially a saving provision.

Scoping is the second issue covered by these amendments. In setting the boundaries for the environmental assessment, scoping is and always has been a crucial step that has been a significant source of delay. The landscape of scoping changed in January of this year, with the Supreme Court's decision in *MiningWatch Canada v. Canada* — a decision that ruled that the act does not provide authority to scope projects down. I know that we will discuss that.

The proposed amendments are a response to that decision. They are not, I would emphasize, an attempt to overturn the ruling of the Supreme Court of Canada. They are not a return to the past, where any official in any department could scope down or narrow the scope of a project. Instead, the bill proposes that authority to properly scope a project would flow through the

Au Manitoba, la décision fédérale concernant le barrage Wuskwatim est tombée près de deux ans après la publication du rapport de la province — avec, plus précisément, un retard de 21 mois. En Nouvelle-Écosse, deux autorités fédérales ont effectué deux études approfondies distinctes de l'installation de gaz naturel liquéfié et de Keltic Petrochemicals Ltée. Dans ce cas, le processus et la décision fédéraux ont retardé d'un an par rapport au processus provincial. Non seulement n'avons-nous pas respecté la règle d'une évaluation par projet, mais, simultanément, deux gouvernements ont réalisé trois évaluations.

Ces trois exemples, qui montrent simplement l'étendue du problème, représentent 6,7 milliards de dollars et des milliers d'emplois pour les Canadiens. Il y a eu entre les gouvernements répétition inutile du travail, qui empêche l'argent des contribuables d'aboutir à des mesures concrètes de protection de l'environnement. Je pense qu'il est juste de dire que nous préférerions tous que cet argent aille à des mesures d'atténuation et de surveillance, à la recherche, à la création de zones protégées et à des mesures qui donneraient des résultats positifs pour l'environnement.

Les modifications dont nous discuterons aujourd'hui s'attaquent à la racine des retards subis par les projets dont je viens de parler et par d'autres projets.

[Français]

En tout premier lieu, aller de l'avant avec les projets en temps utile constitue une partie importante du plan d'action économique. En mars 2009, le gouvernement s'est servi de règlements pour exclure temporairement les projets d'infrastructure publique courants dont les effets environnementaux sont négligeables de l'obligation de faire l'objet d'une évaluation environnementale. Les modifications proposées rendraient ces exclusions permanentes et les intégreraient dans l'annexe de la loi. La principale différence serait l'ajout d'une disposition de la protection qui permettrait au ministre de l'Environnement d'exiger l'évaluation environnementale d'un projet lorsque celle-ci est justifiée.

[Traduction]

Il s'agit essentiellement d'une disposition qui permet de faire des économies.

La détermination de la portée de l'évaluation est le second objet des modifications proposées. En fixant des limites à l'évaluation environnementale, elle a toujours constitué une étape cruciale, une cause importante de retards. En janvier dernier, le jugement de la Cour suprême dans l'affaire *MiningWatch Canada c. Canada* — selon lequel la loi n'autorise pas le déclassement des projets — a modifié les conditions dans lesquelles on détermine la portée de l'évaluation environnementale. Je sais que ce sera un sujet de discussion entre nous.

Les modifications proposées répondent à ce jugement. Il ne s'agit pas de le renverser, j'insiste là-dessus, ni de retourner au passé, alors qu'un fonctionnaire d'un ministère quelconque pouvait diminuer la portée de l'évaluation d'un projet. Nous proposons plutôt, dans le projet de loi, que ce pouvoir passe par le ministre de l'Environnement. Dans un souci de transparence, il est tenu de fixer

Minister of the Environment. To ensure transparency, the minister is required to set public conditions on the use of this authority. I do not intend to use these provisions to weaken the environmental assessment process.

Furthermore, the scoping decision cannot alter the assessment track. In other words, projects that are on the comprehensive study list regulations will receive a comprehensive study. This means a thorough assessment with opportunities for public participation backed by participation funding.

Mr. Chair, I want to share a quote in support of a reasonable scoping from the factum prepared for the Supreme Court of Canada. This is a quote from Ecojustice and MiningWatch Canada, and it states:

While there is an ordinary meaning to “project,” there is still room for some discretion by responsible authorities and the application of judgment under section 15 in defining reasonable boundaries through a scoping decision. However, that judgment must be reasonable and must be consistent with the act.

Mr. Chair, I agree with this statement, except I believe that accountability on the use of the authority is important enough to reside with the Minister of the Environment, not with a number of federal authorities.

A third problem relates to a diffusion of authority that has been a real problem on major projects. In effect, under the federal system, no one has been in charge of the process.

An environmental assessment may be in equal measure the responsibility of the Fisheries and Oceans Canada, Environment Canada, Transport Canada and so on, each with different mandates and views. In fact, that has been, for the most part, the source of the delays within the federal system. Bureaucratic gridlock has often been the result. The proposed amendments will break this gridlock by making a single agency — which I submit is the agency that should be responsible, namely, the Canadian Environmental Assessment Agency — responsible for most comprehensive studies, and I will be coming forward with mandatory timelines to complement this change.

In short, in getting the federal house in order, we will be in a much better position to cooperate with the provinces so that a single environmental assessment meets the legal requirements of both the provincial and federal jurisdictions. We will achieve that goal, which is sometimes stated as one project, one assessment.

We can also expect environmental gains. Mr. Stephen Hazell, a respected leader in the environmental community, has recommended this very change. In his 1998 book, *Canada v. The Environment: Federal Environmental Assessment*, he says, “The conduct of comprehensive studies could be transferred from federal authorities to the Canadian Environmental Assessment Agency.”

That is exactly what these changes do in part, Mr. Chair.

publiquement les conditions dans lesquelles il utilisera ce pouvoir. Je n'ai pas l'intention d'utiliser ces dispositions pour affaiblir le processus d'évaluation environnementale.

En outre, la décision prise à l'égard de la portée de l'évaluation ne peut pas modifier la nature de l'évaluation. Autrement dit, les projets visés par le Règlement sur la liste d'étude approfondie seront l'objet d'une étude approfondie, c'est-à-dire d'une évaluation minutieuse avec possibilité de participation du public qui peut, à cette fin, bénéficier d'une aide financière.

Monsieur le président, à l'appui d'une détermination raisonnable de la portée d'une évaluation, je tiens à citer un passage du mémoire préparé pour la Cour suprême du Canada par Ecojustice et MiningWatch Canada (Mines Alerte Canada) :

En dépit de la signification ordinaire de « projet », les autorités peuvent encore faire preuve de discernement et de jugement dans la définition, sous le régime de l'article 15, de limites raisonnables pour une décision concernant la portée d'une évaluation environnementale. Toutefois, ce jugement doit être raisonnable et conforme à la loi.

Monsieur le président, je suis d'accord avec cette affirmation, sauf que je crois que l'exercice de l'autorité est suffisamment important pour que ce soit le ministre de l'Environnement qui en soit responsable et non un certain nombre d'autorités fédérales.

Un troisième problème concerne la dilution de l'autorité, véritable problème pour les projets d'envergure. En effet, à l'échelon fédéral, personne n'était chargé du processus.

L'évaluation environnementale peut relever également de Pêches et Océans Canada, d'Environnement Canada, de Transport Canada, et cetera, chaque ministère possédant des mandats et des opinions différents. De fait, cette répartition a été, en majeure partie, la cause des retards subis dans le système fédéral. Le résultat a souvent été une espèce de congestion bureaucratique. Les modifications proposées permettront de détruire ce bouchon en faisant en sorte qu'un seul organisme — qui, je le maintiens, devrait être l'organisme responsable, c'est-à-dire l'Agence canadienne d'évaluation environnementale — soit chargé de la plupart des études approfondies et je proposerai des échéanciers obligatoires pour compléter ce changement.

Bref, en balayant le pas de notre porte, nous serons mieux en mesure de collaborer avec les provinces pour qu'il suffise d'une seule évaluation environnementale pour répondre aux exigences légales de la province et de l'État fédéral. Nous atteindrons ce but, que l'on résume parfois par le slogan un projet, une évaluation.

Nous pouvons également nous attendre à des gains pour l'environnement. M. Stephen Hazell, écologiste réputé, a recommandé exactement ce changement. Dans le livre qu'il a publié en 1998, *Canada v. The Environment : Federal Environmental Assessment*, il affirme que la réalisation des études approfondies pourrait passer des autorités fédérales à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

C'est exactement à ce résultat qu'arrivent en partie ces modifications, monsieur le président.

Why proceed with these amendments at this time? Frankly, there is no time to wait. We know what the problems are. The Commissioner of the Environment and Sustainable Development recommended that the changes be undertaken. The Canadian Environmental Assessment Agency, he said, should propose to the Minister of the Environment options for resolving serious long-standing federal coordination problems, including the scoping of projects and other related issues. This was the recommendation of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, as I recall, only two years ago.

With the Supreme Court of Canada *MiningWatch Canada v. Canada (Fisheries and Oceans)* decision, the number of projects that will undergo a more thorough comprehensive study will likely double. This is good from an environmental perspective, as long as we can avoid the current mess of delays and duplications.

If these amendments were to come into force next week, the Canadian Environmental Assessment Agency would be responsible for 22 projects already in the system worth over \$15 billion of investment. Over time, this figure will increase. Certainty is also needed for the thousands of infrastructure projects that are part of the Canada's Economic Action Plan, and our economic recovery cannot wait.

In conclusion, Mr. Chair, a more efficient and timely process will be good for the economy. Strengthening the role of the Minister of the Environment and the Canadian Environmental Assessment Agency will be good for the environment. It is with those multiple objectives in mind that these amendments have been brought forward. I am pleased to respond to your questions.

The Chair: Thank you very much, minister. Many senators are interested in participating. I commence with Senator Ringuette.

Senator Ringuette: You just said in your statement that it is not your intention to reduce the scope of environmental assessment. Our job is not to look into your intentions. Our job is to look into the increase in authority that you are receiving in this budget bill.

In last year's omnibus budget bill, there were environmental issues in regard to waterways. This year in the omnibus budget bill, there are changes again — I would dare say, important changes — to environmental processes. We have learned this morning that, in the fall, the House of Commons will be reviewing the seven-year review.

If these issues are so important and if you have received input about their necessity, why have you not asked in a stand-alone bill, at least, in the House of Commons, or asked the House of Commons committee last fall to give an early start to the review process?

Pourquoi adopter ces modifications maintenant? Franchement, il n'y a pas de temps à perdre. Nous connaissons la nature des problèmes. Le commissaire à l'environnement et au développement durable les a recommandées. Il a dit que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale devait proposer au ministre de l'Environnement des solutions aux problèmes graves de coordination qui existent depuis longtemps à l'échelon fédéral, y compris en ce qui concerne la détermination de la portée de l'évaluation des projets et d'autres questions connexes. Si je me souviens bien, cette recommandation du commissaire date de deux ans à peine.

Par suite du jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *MiningWatch Canada c. Canada (Pêches et Océans)*, le nombre de projets qui subiront une étude approfondie doublera probablement. C'est bon pour l'environnement, pour autant que nous puissions éviter le gâchis actuel des retards et des doubles emplois.

Si les modifications proposées entraient en vigueur la semaine prochaine, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale serait chargée de 22 projets qui sont déjà engagés dans le système et qui représentent plus de 15 milliards de dollars d'investissements. Graduellement, ce chiffre augmentera. Les milliers de projets d'infrastructure qui font partie du Plan d'action économique du Canada ont également besoin de certitude, et le rétablissement économique de notre pays ne peut pas attendre.

En conclusion, monsieur le président, l'économie profitera d'un processus plus efficace, plus rapide; l'environnement, du renforcement du rôle du ministre de l'Environnement et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. C'est avec ces objectifs multiples à l'esprit que nous avons proposé ces modifications. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur le ministre. Beaucoup de sénateurs sont désireux de participer. Je donne la parole au sénateur Ringuette.

Le sénateur Ringuette : Vous venez de dire que vous n'avez pas l'intention de réduire la portée de l'évaluation environnementale. Notre travail ne consiste pas à sonder vos intentions. Il est plutôt d'examiner les pouvoirs supplémentaires que vous acquérez grâce à ce projet de loi budgétaire.

Dans le projet de loi omnibus sur le budget de l'année dernière, les cours d'eau étaient l'enjeu environnemental. Cette année, dans le projet de loi omnibus sur le budget, il y a encore des changements — j'oserais dire des changements importants — aux processus environnementaux. Nous apprenons, ce matin que, à l'automne, la Chambre des communes sera saisie de l'examen prévu de la loi après ans d'existence.

Si ces changements sont si importants et si vous avez reçu des observations sur leur nécessité, pourquoi n'avez-vous pas demandé, à la faveur d'un projet de loi distinct, au moins, à la Chambre des communes, ou au comité de la Chambre des communes, l'automne dernier, d'entreprendre plus tôt le processus d'examen?

Mr. Prentice: Clearly, a review of the environmental assessment process will be in legislation that is statutorily mandated. That will take place according to the timetable that is set out in the statute. The provisions that are before you do not in any way impede that statutory review. They will be part of the legislative framework that is reviewed by the committee in due course. I support that statutory review. It is important; it will result in significant discussion and some important changes, I assume, to the legislation.

In the meantime, given the economic circumstances of this country, it is important that we ensure that the environmental assessment process is working. The changes that have been put forward in Bill C-9 are important; I agree with you in that respect. They accomplish four significant things, which I have referred to in my opening statement, that will ensure that the assessment process is operating efficiently and thereby assist us in our economic recovery.

First, they effect a statutory implementation of the exclusion regulation, which was put in place a year ago and which we have found to be very successful. They essentially incorporate that exclusion regulation into statutory form to ensure, out of an abundance of caution, that the environment is protected. A safety provision has been included that allows the Minister of the Environment to refer any project for an environmental assessment.

Second, they assign responsibility for the comprehensive study process to a federal agency, which I submit needs to happen and that it should be assigned to the Canadian Environmental Assessment Agency.

Third, they deal with the *MiningWatch Canada v. Canada (Fisheries and Oceans)* decision, and ensure that there is, within the federal government, some authority to deal with the issue of the proper scoping of a project.

Fourth, they deal with some of the systemic problems that we have had with the tracking process.

Those four changes are important. They are critical in making the assessment process function in a satisfactory way to eliminate delays and duplication and to ensure harmonization with the provinces.

Senator Ringuette: I believe that they did not suddenly become major issues in March. They have been issues earlier because you put forth regulations — never mind legislation — last year changing these issues, and here we are looking at taking regulations and putting them into legislation. I will ask my question again. If this is so important, why did you not ask the House of Commons last fall — I am sure they would have agreed with you — to take an early start in the mandatory review of the environmental assessment?

Mr. Prentice: The mandatory review will carry out on the timetable, which has been set for it, and it will be a comprehensive review.

M. Prentice : Manifestement, une loi prescrira un examen de l'évaluation environnementale, selon un calendrier qu'elle établira. Les dispositions dont vous êtes saisis n'empêchent nullement cet examen. Elles feront partie du cadre législatif qui sera examiné en temps utile par le comité. J'appuie cet examen fixé par la loi. Il est important; il devrait conduire à des discussions intenses et à des modifications importantes de la loi.

Entre-temps, compte tenu des circonstances économiques dans lesquelles se trouve le pays, il importe d'assurer le bon fonctionnement du processus d'évaluation environnementale. Les modifications que nous proposons dans le projet de loi C-9 sont importantes, j'en conviens. Elles accomplissent quatre objectifs importants, auxquels j'ai fait allusion dans ma déclaration préliminaire, qui assureront le bon fonctionnement du processus d'évaluation et qui, en conséquence, nous aideront dans notre effort de rétablissement économique.

Premièrement, elles permettent de mettre en œuvre, dans la loi, le règlement d'exclusion que nous avons mis en place il y a un an et qui s'est révélé extrêmement efficace. En gros, elles donnent à ce règlement la forme d'une loi pour assurer, par grand souci de prudence, la protection de l'environnement. Une disposition sur la sécurité a été ajoutée, pour permettre au ministre de l'Environnement de soumettre tout projet à une évaluation environnementale.

Deuxièmement, elles confient la responsabilité de l'étude approfondie à un organisme fédéral. Cela, je le maintiens, est indispensable, et l'organisme devrait être l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Troisièmement, elles répondent au jugement rendu dans l'affaire *MiningWatch Canada c. Canada (Pêches et Océans)*, et elles font en sorte que, à l'échelon fédéral, une autorité se charge de la définition convenable de la portée de l'évaluation d'un projet.

Quatrièmement, elles s'attaquent à des problèmes systémiques qui ont perturbé le suivi.

Ces quatre modifications sont importantes. Elles sont essentielles au fonctionnement satisfaisant du processus d'évaluation, grâce à la suppression des retards et du double emploi et grâce à l'harmonisation avec les provinces.

Le sénateur Ringuette : D'après moi, ces enjeux ne sont pas devenus soudainement majeurs en mars. C'était des enjeux avant, parce que vous avez promulgué des règlements — quand ce ne sont pas des lois — l'année dernière, sur ces enjeux, et nous sommes ici à examiner la transformation de règlements en lois. Je repose ma question. Si le problème est si important, pourquoi n'avez-vous pas demandé l'automne dernier à la Chambre des communes — je suis certaine qu'elle aurait été d'accord avec vous — d'entreprendre dès ce moment l'examen obligatoire de l'évaluation environnementale.

M. Prentice : L'examen obligatoire se fera d'après le calendrier établi à cette fin et il sera exhaustif.

The changes being made, to respond to your question, in Bill C-9 are, in general terms, changes that have been called for by the Commissioner of the Environment and Sustainable Development in Canada over the last several years. They have been called for by the smart regulator in 2005. They have been called for repeatedly on almost every occasion by the premiers and the Council of the Federation for the past 10 years.

These changes are necessary, and, in our current economic circumstance, they are certainly necessary.

Senator Neufeld: Thank you, minister, for coming today. We heard earlier testimony that these changes would remove issues from environmental assessment projects and give them to the Canadian Nuclear Safety Commission or the National Energy Board to deal with. I am not as familiar with the Canadian Nuclear Safety Commission as I am with the National Energy Board, but maybe you could explain it to us. We have tried to reinforce that the same rules will still apply; maybe you can help us a little with that. The environmental assessment will still apply, but you will use a different process or a process that has been ongoing for a long time. Maybe you could expand on that, please.

Mr. Prentice: Certainly. I will come back to the subject of the National Energy Board and the Nuclear Safety Commission. What is taking place there is simply that there is no change to the legislation or to the regulations. It is simply an exercise of the delegation authority that exists under section 43 of the CEAA. That is not being changed; that authority is present and is simply being exercised in the case of two respected agencies. We will come back to that.

What I understand the committee has heard about the removal of public consultation rights is untrue. That is not happening with these amendments. The amendments maintain the same number of public consultation opportunities as currently exists in the statute.

If I might just walk you through those opportunities for public consultation, the first opportunity is right at the beginning of the environmental assessment process. If you look at clause 2156, or proposed new section 21.1 of the legislation that is before you, you will see that that legislative provision is maintained as a first opportunity for public participation.

Second, there is an opportunity for public participation during the conduct of the comprehensive study itself. That exists in the legislation. It is not being changed by this process. In fact, if you look at proposed new section 21.2 as referenced in this provision, there is an added reference to that right of public consultation. That does not change.

The third opportunity that remains in the act allows the public to comment on the comprehensive study once the report is completed. Once again, this exists in the statute; it is not being changed in any way.

Essentially, the ability of the public to participate in the comprehensive study process and in the environmental assessment process has been maintained. It is a right to an ability to participate

Pour répondre à votre question, les modifications que propose le projet de loi C-9 ont généralement été demandées, ces dernières années, par le commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada. Le rapport sur la réglementation intelligente de 2005 les a demandées. Idem, à répétition, à presque toutes les occasions, par les premiers ministres et le Conseil de la fédération, ces 10 dernières années.

Ces modifications sont nécessaires, et, compte tenu de la conjoncture, elles s'imposent.

Le sénateur Neufeld : Merci, monsieur le ministre, de vous être déplacé. Nous avons entendu plus tôt des témoignages selon lesquels, grâce à ces modifications, la Commission canadienne de sûreté nucléaire ou l'Office national de l'énergie seraient désormais saisis de certaines questions, qui ne relèveraient plus des projets d'évaluation environnementale. Je connais mieux l'Office que la Commission; vous pourriez nous expliquer son fonctionnement. Nous avons essayé de maintenir l'application des mêmes règles; vous pourriez nous aider un peu à ce sujet. L'évaluation environnementale continuera de s'appliquer mais vous utiliserez un processus différent ou un processus qui s'applique depuis longtemps. Nous aimerions, s'il vous plaît, en savoir davantage.

M. Prentice : Volontiers. Je reviens à la question de l'Office national de l'énergie et de la Commission de sûreté nucléaire. Il se passe que, tout simplement, ni la loi ni les règlements ne seront modifiés. Il s'agit simplement d'un exercice de délégation de pouvoirs, prévue par l'article 43 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Rien ne change à cet égard; ce pouvoir, déjà prévu, s'exerce simplement dans le cas de deux organismes respectés. Nous y reviendrons.

Ce que le comité a entendu, si j'ai bien compris, au sujet de la disparition du droit de consultation du public est faux. Les modifications n'y touchent pas. Elles maintiennent au nombre actuellement prévu dans la loi les possibilités de consultation du public.

Si vous me permettez de les récapituler, la première occasion se présente dès le début du processus d'évaluation environnementale. On voit, à la lecture de l'article 2156, le projet d'article 21.1 de la loi dont vous êtes saisis, que cette disposition législative maintient cette première occasion.

La deuxième occasion offerte au public se présente pendant l'étude approfondie même. Elle est prévue dans la loi. Elle n'est pas modifiée. De fait, le projet d'article 21.2, dans la disposition susmentionnée, réitere ce droit de consultation, qui ne change pas.

La troisième occasion, qui subsiste dans la loi, permet au public de faire connaître ses observations sur l'étude approfondie, une fois le rapport terminé. Là encore, elle reste intouchée.

En gros, le public conserve la capacité de participer à l'étude approfondie et au processus d'évaluation environnementale. Il a le droit de participer d'abord à l'établissement de la méthodologie

initially on how the comprehensive study is to be done; second, to participate in the study itself; and, third, an opportunity to participate once the study has been completed. Therefore, there is a very broad and comprehensive ability to publicly participate.

Senator Neufeld: I want to put a quick question on the record.

Steve Kallick from Pew Environmental Group did an interview with the Canadian Press this last Saturday talking about the great things that the Ministry of the Environment and the Canadian government have been doing for the environment. He was saying that the efforts to preserve the Canadian boreal forest were amazing and extraordinary, adding that scientists hope that Canada can inspire other countries.

Peter Lee from Global Forest Watch Canada agreed with the findings of Pew Environmental Group, calling the government's action on conservation staggering. He added that he had never seen anything like it in his lifetime.

Not all news is bad news. Some is good news, and I wanted to leave you with that instead of another question. You have answered my first question very well. Thank you.

The Chair: We will be voting in one hour in the Senate Chamber. I will let you know when we get closer to that time. It will be around 4:20. We are okay as far as this particular witness is concerned.

Senator Banks: Minister, so that you know, I am opposed to some of these provisions and to the inclusion of these measures in this act for reasons that I am sure you have heard about.

You have referred and we have heard others refer to the question of scoping. Scoping has been, I think you will agree, the main problem with respect to the length of time to which you were referring because, previously, various government departments had to somehow get together and agree on what the scope of an environmental assessment would be. The Fisheries and Oceans Canada might have one view, you might have another view and Natural Resources Canada might have yet another view. It was that process, generally speaking, to which can be ascribed, generally speaking, the length of time that federal participation in environmental processes took. Have I got that right?

Mr. Prentice: I think, in sum, that has been a big part of the problem, yes.

Senator Banks: My question boils down to whether this legislation is the way to solve that problem as opposed to other means that are administrative and that do not require legislation to put into place a concentration of power in one office. I know what your commitment is to the environment, but I do not know what your successors or his or her successors might be 10 years hence or 20 years hence.

There is a certain amount of rigour, a certain amount of inclusiveness that is and has been contained in the act since CEAA was invented and that is being watered down a little by this, in the view of some, and that is my view.

de l'étude approfondie; ensuite de participer à l'étude même; enfin, de participer une fois l'étude terminée. Sa capacité de participation est donc intégrale.

Le sénateur Neufeld : Je tiens à poser une petite question, pour le compte rendu.

Steve Kallick, du groupe environnemental Pew, a fait une entrevue avec la Presse canadienne, samedi dernier, sur les grandes réalisations du ministère de l'Environnement et du gouvernement du Canada en matière d'environnement. Il a dit que les efforts visant à préserver la forêt boréale canadienne étaient étonnantes et extraordinaires, ajoutant même que les scientifiques espéraient que le Canada puisse de la sorte servir de modèle à l'étranger.

D'accord avec ce constat, Peter Lee, de Global Forest Watch Canada, a qualifié de colossale l'action du gouvernement en matière de conservation. Il a ajouté qu'il n'avait jamais rien vu de tel de toute sa vie.

Les nouvelles ne sont pas toutes mauvaises. Je voulais vous laisser avec cette impression plutôt que de continuer à vous interroger. Vous avez très bien répondu à ma première question. Merci.

Le président : Dans une heure, nous serons appelés à voter dans la salle du Sénat. Je vous préviendrai peu avant. Ce sera autour de 16 h 20. Avec notre témoin, nous aurons amplement le temps.

Le sénateur Banks : Monsieur le ministre, je vous le dis, je suis contre certaines dispositions et contre l'inclusion de ces mesures dans la loi, pour des raisons dont, j'en suis convaincu, vous avez entendu parler.

Vous avez fait allusion, et nous avons entendu d'autres personnes le faire également, à la question de la détermination de la portée de l'évaluation environnementale. Je pense que vous en conviendrez, elle a été la principale cause des retards auxquels vous avez fait allusion parce que, auparavant, elle devait être concertée entre divers ministères. Chaque ministère, Pêches et Océans, votre ministère, Ressources naturelles, pouvait avoir là-dessus une opinion. C'est à cette concertation que l'on peut généralement imputer la longueur de la participation fédérale dans les processus environnementaux. N'est-ce pas la raison?

M. Prentice : Je pense, en somme, que c'était une grosse partie du problème, effectivement.

Le sénateur Banks : Ma question se résume à ceci : ce projet de loi est-il la façon de résoudre ce problème, par rapport à d'autres moyens administratifs, qui n'exigent pas une concentration de pouvoirs au profit d'un joueur à la faveur d'une loi. Votre engagement à l'égard de l'environnement ne fait pas de doute, mais qu'en sera-t-il chez vos successeurs dans 10 ou 20 ans?

Dès le début, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale possédait une certaine rigueur, une certaine cohérence que, d'après certains, et j'en suis, le projet de loi dilue un peu.

In 2001, the scoping issue was addressed and the then Minister of the Environment said that something had to be done about it. Then in 2003, a coordinator was established to try to fix this problem. Then again in 2003, a cabinet directive was made to fix this problem, and then your government made another cabinet directive in 2007, I think it was, to fix this problem.

I gather that the problem is being fixed by legislation rather than fixing the bureaucratic spaghetti bowl that kept getting in the way of applying the act efficiently. Have I got that about right?

Mr. Prentice: Essentially, I think you do. Let me just emphasize, I have put a great deal of work into these provisions myself to try to solve the problem that we are facing. You are right in that this legislation has been around for a lengthy period of time. These problems have bedevilled successive governments. Issues were raised in 2001, as you say. In 2002-03, there was a cabinet directive. In 2004-05, a series of legislative changes were brought forward that did not end up fixing the problem; they arguably made it worse. There was another cabinet directive in 2007. The essence of the problem is that a project comes in the front door of the federal government, and no single agency has been responsible for the environmental process. In the meantime, a provincial process is invoked and starts down the road of carrying out a fulsome environmental assessment. In the meantime, within the federal government, Fisheries and Oceans Canada, Environment Canada, Transport Canada, perhaps National Defence and others are wrestling with the project individually in their own ways, subject to their own interpretation of what needs to be done.

In some cases, it has absurdly resulted in different departments invoking different environmental reviews, not only parallel reviews but different types of reviews. Therefore, clearly, what has to happen is that someone needs to be responsible. I would submit that logic says that it should be an environmental agency that is responsible for the environmental process; hence, the Canadian Environmental Assessment Agency and the Minister of the Environment.

These changes have attempted to ensure that those agencies and that minister is responsible for the process and that they become the trustees of the process to move things along and ultimately make decisions.

I am convinced, having put the work that I have into this, that this will solve many of the problems that we are facing in the federal system at this point.

Senator Banks: I understand that. If we could rely on someone such as you being in that chair all the time, that might be fine, but we are fixing a policy and management problem with a law. It is a law that confers upon the chair in which you sit extraordinary authority. I appreciate your answers.

Mr. Prentice: I would not say that it is extraordinary authority. It is a focused authority in the hands of the responsible party, namely, the Minister of the Environment. I would say that logic dictates that it should be in the hands of whoever the Minister of

En 2001, le ministre de l'Environnement a déclaré qu'il fallait trouver une solution au problème de la portée des évaluations. En 2003, on a nommé un coordonnateur à cette fin. La même année, le Cabinet a émis une directive en ce sens, puis, en 2007, votre gouvernement a émis une autre directive du Cabinet, pour, je pense, corriger ce problème.

J'en déduis qu'on corrige le problème au moyen d'une loi plutôt que par la suppression du dédale bureaucratique qui empêche l'application efficace de la loi. N'ai-je pas à peu près raison?

M. Prentice : En gros, je pense que vous avez raison. Permettez-moi de simplement souligner le fait que j'ai consacré beaucoup de travail à ces dispositions, personnellement, pour essayer de résoudre le problème auquel nous faisons face. Vous avez raison en disant que cette loi existe depuis longtemps. Les problèmes que vous mentionnez ont tracassé les gouvernements successifs. Comme vous l'avez dit, le problème a été soulevé en 2001. En 2002-2003, il y a eu une directive du Cabinet. En 2004-2005, on a apporté une série de modifications législatives qui n'ont pas corrigé le problème; on pourrait même dire qu'elles l'ont empiré. En 2007, il y a eu une autre directive du Cabinet. L'essentiel du problème est qu'aucun organisme fédéral particulier n'est chargé du processus environnemental d'un projet dont le gouvernement fédéral est officiellement saisi. Entre-temps, dans la province compétente, le processus se met en branle, pour aboutir à une évaluation environnementale complète. Pendant ce temps, à l'échelon fédéral, Pêches et Océans, Environnement Canada, Transports Canada, la Défense nationale peut-être et d'autres ministères se débattent individuellement avec le projet, avec leurs propres moyens, chacun interprétant à sa manière la tâche à faire.

Dans certains cas, cela a donné lieu à des absurdités. Par exemple, différents ministères ont entrepris des évaluations non seulement parallèles mais différentes. Visiblement, quelqu'un doit se charger de ces études. Je maintiens que ce devrait logiquement être un organisme du secteur de l'environnement; d'où l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et le ministre de l'Environnement.

Les modifications proposées visent à s'assurer que ces organismes et que ce ministre soient chargés du processus et qu'ils deviennent les agents qui feront bouger les choses et qui, en fin de compte, prendront les décisions.

Avec tout le travail que j'y ai mis, je suis convaincu qu'elles mettront fin à de nombreux problèmes actuels du système fédéral.

Le sénateur Banks : Je comprends. Si nous pouvions compter sur quelqu'un comme vous, qui occuperait toujours ce poste, nous aurions raison de nous réjouir, mais nous opposons une loi à un problème stratégique et à un problème de gestion. Cette loi accorde des pouvoirs extraordinaires à la personne qui occupe votre poste. Je vous remercie de vos réponses.

M. Prentice : Je ne dirais pas qu'il s'agit de pouvoirs extraordinaires. C'est un pouvoir concentré entre les mains d'une personne responsable, c'est-à-dire le ministre de l'Environnement. J'ajouterais que la logique commande qu'il en

the Environment is and whoever is at the Canadian Environmental Assessment Agency as opposed to Transport Canada, Fisheries and Oceans Canada or somewhere else.

Senator Banks: I am sorry, chair, but I want to make a point that will take 10 seconds.

I agree, but people correctly called for the placing of the authority in one place, as was referred to earlier, a securities commission, for example, or emergency response. It used to be the same thing. It was willy-nilly. No one knew who was in charge. Now we know who is in charge. It needs to be in one place.

However, the people who called for that did not call for a reduction in what I will loosely refer to as rigour. That is to say, they did not say that certain aspects of the law, the CEAA as it existed, could be excused from being applied in certain circumstances. That is my point. However, I appreciate your answer, minister. Thank you.

Senator Marshall: Thank you, minister, for being here today.

We have heard from a number of witnesses about Part 20 of Bill C-9. Just preceding your arrival, we heard from representatives of the Canadian Construction Association and the Mining Association of Canada. Based on their testimony, it appears that the amendments were well received. They cited some of the same problems that you mentioned in your introductory remarks about delaying the assessments, assessments of inconsequential projects and things of that nature.

One of the issues that came up a number of times during the previous testimony is the idea of one assessment process instead of a federal process and a provincial process. Is there some way to harmonize this or to have one process that would be federal-provincial?

What are your views on that? Would you be able to give us any insight as to whether there has been discussion with any of the provinces on that issue?

Mr. Prentice: The legislative changes before you are intended to get the federal house in order. By doing that, it will position the federal government to be able to coordinate with the provinces. These changes should effectively eliminate the circumstances I have described, where a provincial process is started and finished before the federal process has even reached a consensus on how to proceed. By solving that problem, we will be able to harmonize, for the most part, on most projects with the provinces and avoid unnecessary duplication and delays.

These legislative changes do not create a system of provincial substitution for a federal environmental process. Public discussion has taken place about that. The premiers have pushed for those changes. I have had extensive discussions with a number of the premiers — in particular, Premier Campbell and Premier Williams — about those changes, and they may be the subject of later discussion in terms of the parliamentary review.

soit ainsi, peu importe qui il est et peu importe qui dirige l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, par opposition au responsable de Transports Canada, de Pêches et Océans Canada ou d'une autre organisation.

Le sénateur Banks : Je suis désolé, monsieur le président, mais je tiens à faire une mise au point qui prendra une dizaine de secondes.

Je suis d'accord, mais, à juste titre, les gens ont demandé que le pouvoir soit centralisé, comme il en a été question plus tôt, entre les mains d'une commission des valeurs mobilières, par exemple, ou de la sécurité civile. Avant, c'était la même chose. Bon gré mal gré. Personne ne savait qui était responsable. Maintenant, nous savons. Il faut que le responsable soit à un endroit.

Cependant, ces gens n'ont pas demandé de diminution de ce que j'appellerai, un peu approximativement, la rigueur. C'est-à-dire qu'ils n'ont pas demandé de cesser d'appliquer dans certaines circonstances certains aspects de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. C'est ce que je voulais dire. Cependant, monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse.

Le sénateur Marshall : Merci, monsieur le ministre, d'être parmi nous.

Nous avons entendu les observations d'un certain nombre de témoins sur la partie 20 du projet de loi C-9. Les représentants de l'Association canadienne de la construction et de l'Association minière du Canada, qui vous ont immédiatement précédé, ont semblé dire que les modifications étaient bien reçues. Ils ont mentionné certains problèmes que vous avez énumérés dans vos remarques sur les retards subis par les évaluations, des évaluations de projets sans conséquence et des choses de cette nature.

L'une de leurs idées-forces, répétée un certain nombre de fois, c'est celle d'un processus unique d'évaluation plutôt qu'un processus fédéral et un processus provincial. Y a-t-il moyen d'harmoniser ces deux processus ou d'en avoir un seul, qui serait fédéro-provincial?

Quelle est votre opinion à ce sujet? Pourriez-vous nous dire si des discussions ont eu lieu à ce sujet avec une province?

M. Prentice : Les modifications législatives dont vous êtes saisis visent à faire balayer le pas de sa porte au gouvernement fédéral. Ce faisant, il sera bien placé pour coordonner ses mesures avec celles des provinces. Ces modifications devraient parvenir à mettre un terme aux circonstances que j'ai décrites, en vertu desquelles un processus provincial commence et se termine avant même que le consensus ne soit formé sur la méthodologie du processus fédéral. En corrigeant ce problème, nous serons en mesure d'harmoniser la plus grande partie de la plupart des projets que nous avons en commun avec les provinces et d'éviter le double emploi et les retards inutiles.

Ces modifications législatives ne mettent pas sur pied un système qui permet de remplacer le processus environnemental fédéral par le processus de la province. Des discussions publiques ont eu lieu à cet égard. Les premiers ministres ont exercé des pressions. J'ai longuement discuté avec certains — notamment Campbell et Williams — et la question risque de revenir sur le tapis, à l'égard de l'examen parlementaire. Cependant, j'insiste sur

However, I would emphasize that these changes do not effect a process of substitution of provincial decision making for federal decision making; they simply ensure that the federal house is in order. I am convinced that, in large measure, that will solve the problem.

Senator Marshall: I realize that these amendments will not do anything to the provincial requirements. However, based on the testimony we have heard, some organizations feel that it would be a big plus to have greater harmonization or one process.

Mr. Prentice: As a general rule, we should aspire to one project, one assessment, providing that that assessment meets the legal requirements of both the provincial and federal governments, and providing it is robust, protects the environment and is done expeditiously. I think the consensus is that having duplicative processes is not in anyone's interest.

Senator Marshall: Do you feel that the comprehensive review of the legislation that is getting under way now will consider that?

Mr. Prentice: I am quite sure that that is an area that will be the subject of examination in the comprehensive review, yes.

Senator Angus: Welcome, minister. I understand you are just back from China, so we are privileged that you should appear before us on your first day back.

I am one who, unlike Senator Banks, is favourable to these provisions that you have brought forward, and I want to compliment you on the work you say that you have done personally, using your vast experience as a lawyer in the environmental field, to sort of strain that spaghetti that my friend Senator Banks has talked about and to bring clarity to this important field of our legislative system.

However, a number of new duties and more work have been ascribed to the agency as a result, I believe, of these amendments. Can you assure us that the agency has enough financial and human resources to adequately and efficiently make use of these new provisions?

Mr. Prentice: That is a fair question. If the Canadian Environmental Assessment Agency will be the keeper of the process here, then they presumably will have to be resourced to do that. I meant to offer this point previously in response to a question by Senator Banks.

In a significant way, the agency has already been doing, over the last two years, what this legislation sets out. We identified that this was a problem in terms of the way in which the system was functioning, and so based on a cabinet directive in 2007, we began to focus authorities on the part of the agency. They lacked the legal authority to make binding decisions, but they did have the capacity and were given the direction by cabinet to become the shepherds of the process, if not the trustees of the process. We know that this will work.

As part of that, in Budget 2007, an additional \$11 million per year was allocated to the Canadian Environmental Assessment Agency as part of this process so that they would have the

le fait que les modifications ne mettent pas en branle le remplacement d'une prise de décision fédérale par une prise de décision provinciale; elles visent simplement à rationaliser nos méthodes. Je suis convaincu que, dans une grande mesure, cela contribuera à résoudre le problème.

Le sénateur Marshall : Je vois bien que ces modifications ne modifieront en rien les exigences des provinces. Cependant, d'après les témoignages que nous avons entendus, des organisations estiment qu'il serait nettement avantageux de mieux harmoniser les processus ou d'en avoir qu'un seul.

M. Prentice : En règle générale, nous devrions aspirer à ne mettre sur pied qu'un projet, à ne faire qu'une évaluation, à la condition que cette évaluation satisfasse aux exigences légales des provinces et du gouvernement fédéral et qu'elle soit étoffée et diligente et qu'elle protège l'environnement. Je pense qu'on s'accorde à dire que le double emploi n'est dans l'intérêt de personne.

Le sénateur Marshall : Estimez-vous que l'étude approfondie de la loi qui s'annonce portera sur ce problème?

M. Prentice : J'en suis tout à fait sûr.

Le sénateur Angus : Bienvenue, monsieur le ministre. Si je ne m'abuse, vous êtes tout juste de retour de Chine. Nous sommes donc privilégiés de vous accueillir parmi nous dès le premier jour de votre retour.

Contrairement au sénateur Banks, je suis bien disposé à l'égard des modifications que vous proposez et je tiens à vous féliciter pour le travail que vous dites y avoir consacré personnellement, en tirant profit de votre vaste expérience d'avocat dans le domaine de l'environnement pour, en quelque sorte, faire disparaître le dédale auquel mon ami le sénateur Banks a fait allusion et clarifier cet important domaine de notre système législatif.

Cependant, je crois que ces modifications ont eu pour résultat de charger l'agence d'un certain nombre de nouvelles tâches et de lui donner plus de travail. Pouvez-vous nous assurer que les ressources financières et humaines de l'agence sont suffisantes pour tirer le meilleur parti de ces nouvelles dispositions?

M. Prentice : C'est une question raisonnable. Si l'Agence canadienne d'évaluation environnementale doit être la gardienne du processus, dans ce cas-ci, alors il faut présumer qu'elle disposera des ressources à cette fin. J'avais l'intention d'en parler, un peu plus tôt, en réponse à une question du sénateur Banks.

L'agence a déjà nettement commencé à faire, au cours des deux dernières années, ce que la loi a déterminé. Nous avons constaté que ceci constituait un problème pour le fonctionnement du système. C'est ainsi que, à la lumière d'une directive du Cabinet émise en 2007, nous avons entrepris de concentrer les pouvoirs à l'agence. Sans pouvoirs légaux pour prendre des décisions qui liaient, l'agence pouvait cependant devenir l'accompagnatrice, sinon l'administrateur du processus et elle avait reçu du cabinet des instructions à cette fin. Nous savons que cela marchera.

Dans le budget de 2007, nous avons attribué à cette fin à l'agence une enveloppe supplémentaire de 11 millions de dollars par année dans le cadre de ce processus, pour qu'elle puisse

capacity to be on top of these files. That was about a 60 per cent increase in their budget. They have taken on those functions, and they are well positioned to be able to carry on and do this work.

Senator Angus: Do you know, offhand, what is the total budget of the agency?

Mr. Prentice: The total budget of the agency is \$16 million, as I recall.

Senator Angus: I suppose we can do the math, if \$11 million a year is a 60 per cent increase. In any event, we do hear from environmental groups that are trying to suggest that this streamlining of the environmental assessment process will have the unintended consequence of diminishing the review because instead of having a variety of jurisdictional influence in that regard, there will now be just the one; we could be throwing the baby out with the bathwater because there is simply not enough money and people. I think you are assuring us that subsequent budgets, as well, will supplement this.

Mr. Prentice: I will provide the figures on the aggregate budget of the agency and the public participation funding envelopes and so on, but suffice to say that we have very good people in the Canadian Environmental Assessment Agency. However, they have been functioning with a system and a process that does not work, and it does not work for a number of reasons. First, no one has been in charge of the process; no one has been responsible for ensuring that the process works. This will change that. There have been fragmented and multiple authorities across the federal government, where individual departments can do different things, at a different time pace, according to a different interpretation of the legislation. That will change.

We know that if the agency has good people and has the authority, and if we provide the legal certainty, the process will work much better.

Senator Mitchell: Minister, in your opening comments you mentioned that with the Ruby Creek mine, the Wuskwatim dam and the Nova Scotia LNG projects, in each case the federal work or environmental assessment lagged the province by about 18 months, two years, and one year, respectively. You can say, on the one hand, that that perhaps indicates not your conclusion that something is wrong with the federal process but that something is wrong with the provincial process — it is very light — and we certainly would not want to diminish the federal process down to that level; or, on the other hand, the provincial process is much more efficient, and the people there manage it much better and seem to work with it much more effectively.

We need to be looking at the problem that you have as a management problem because you are not managing these processes. These people work for you. You can tell them to start earlier. You can tell them to move more quickly. You can give them better resources so that they can do that. Why is it that you jump to the conclusion that something is inherently wrong

toujours avoir la maîtrise de ces dossiers. Ce montant constituait une augmentation d'environ 60 p. 100 de son budget. L'agence s'est chargée de ces fonctions et elle est en position de poursuivre et de réaliser ce travail.

Le sénateur Angus : Connaissez-vous, au pied levé, le budget total de l'agence?

M. Prentice : Pour autant que je sache, il totalise 16 millions de dollars.

Le sénateur Angus : Je suppose que nous pouvons le calculer nous-mêmes, si 11 millions de dollars par année représentent une augmentation de 60 p. 100. De toute façon, d'après des groupes d'écologistes, cette rationalisation du processus d'évaluation environnementale aura la conséquence inattendue de diminuer la portée de l'examen, parce qu'on remplacerait les multiples compétences à cet égard par une seule; nous risquerions de nous débarrasser du bon comme du mauvais, faute, simplement, de ressources financières et humaines suffisantes. Je pense que vous nous assurez que, dans les budgets ultérieurs, également, des montants seront prévus à cette fin.

M. Prentice : Je fournirai les chiffres sur le budget total de l'agence, sur les enveloppes consacrées à la participation du public, et cetera, mais il suffit de dire que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale possède un personnel très qualifié. Cependant, pour un certain nombre de raisons, on les a fait travailler avec un système et un processus qui ne fonctionnent pas. D'abord, personne n'était vraiment chargé du processus; personne n'a eu à s'assurer qu'il fonctionnait. Grâce aux modifications, ce n'est plus le cas. À l'échelon fédéral, il y avait des pouvoirs morcelés et multiples, en vertu desquels chaque ministère pouvait faire des choses différentes de celles de son voisin, à un rythme différent, selon une interprétation différente de la loi. Cela est terminé.

Nous savons que si l'agence possède les pouvoirs nécessaires et le personnel qualifié, le processus fonctionnera beaucoup mieux, si nous nous occupons d'assurer la certitude légale.

Le sénateur Mitchell : Monsieur le ministre, dans vos remarques préliminaires, vous avez mentionné que, dans le cas des projets de la mine du ruisseau Ruby, du barrage Wuskwatim et des gaz naturels liquéfiés de Nouvelle-Écosse, l'évaluation environnementale fédérale ou le travail fédéral avait retardé d'environ 18 mois, 2 ans et 1 an, respectivement par rapport à celle de la province. D'une part, on pourrait prétendre que cela ne traduit peut-être pas, comme vous le concluez, une carence dans le processus fédéral, mais, plutôt, que quelque chose va de travers dans les processus provinciaux — ils sont très superficiels — et nous ne voudrions certainement pas abaisser le processus fédéral à ce niveau; on pourrait également dire, au contraire, que le processus provincial est beaucoup plus efficace et que les fonctionnaires provinciaux le gèrent beaucoup mieux et ils semblent travailler beaucoup plus efficacement.

Nous devons considérer le problème que vous combattez comme un problème de gestion, parce que vous ne gérez pas ces processus. Ces personnes travaillent pour vous. Vous pouvez leur dire de commencer plus tôt; d'accélérer le tempo. Vous pouvez leur donner de meilleures ressources, à cette fin. Pourquoi tirez-vous des conclusions hâtives sur une déficience inhérente du

with the environmental assessment process? Why is that the nut of the delay when it could simply be that you are not managing it properly?

Mr. Prentice: I think I am managing it properly. I reached the conclusion — I did not jump to the conclusion — after spending a great deal of time studying the problems with the environmental assessment process, frankly, that have bedevilled successive governments and ministers. I was concerned from the outset as to why it was not working. I was concerned that virtually every respected commentator in our country who has looked at the process has commented that it was not working. I was determined to find out why and to fix the problem.

With respect, I do not have the capacity to give instructions to someone at Fisheries and Oceans Canada or Transportation Canada or National Defence. The problem lies therein, namely, in diffused authorities across the federal government. As I said, a project comes in the front door and no one is responsible for the environmental assessment process; everyone is responsible for the environmental assessment process. It is not that the federal process has been more rigorous. Frankly, it has not been. It has been almost entirely duplicative of what the provinces are doing. It simply is invoked anywhere from a year to two years later and results in a process that is entirely duplicative. That is not in anyone's interest. It is not in the interest of the environment. It is a misallocation of resources, and I am of the view that these changes will fix that problem.

Senator Mitchell: If these changes can fix that problem by giving you more managerial authority, then why do you also need the power to scope projects — that is, to limit the range over which you will review a project? You cannot have it both ways, but you are arguing to make that case.

Mr. Prentice: I think you must have it both ways. If an agency in the federal government will be responsible for the assessment process, presumably it follows that they would have the responsibility of scoping what that process should be; otherwise, it is a non sequitur.

Frankly, that is the problem we had before. Across the federal government, multiple agencies had the authority to scope down a project. A project would come in the front door of the Government of Canada. The Minister of the Environment might have felt that that project required a comprehensive study; someone at Fisheries and Oceans Canada, DFO, at an official level, may have felt differently and could make a different scoping decision. We could have conflicting scoping decisions. Frankly, the biggest part of the delay within the federal system — at least a year of the delay — involved discussions by multiple departments on what the scope should be.

With these changes, that authority now resides with the Minister of the Environment to make an appropriate and a reasonable choice on scoping that would protect the environment.

processus d'évaluation environnementale? Pourquoi incriminer les retards alors que ce pourrait simplement être le résultat de votre mauvaise gestion?

M. Prentice : Je pense que ma gestion est convenable. Je suis arrivé à cette conclusion — et elle n'est pas hâtive — après une longue étude des problèmes touchant le processus d'évaluation environnementale qui, disons-le franchement, ont tracassé des gouvernements et des ministres successifs. Dès le début, j'ai voulu savoir pourquoi il ne fonctionnait pas. J'étais préoccupé par le fait que c'était la conclusion à laquelle presque tous les commentateurs respectés que l'on trouve au pays et qui ont examiné le processus étaient arrivés. J'étais déterminé à trouver une explication au problème et à le corriger.

Sans vouloir vous contredire, je n'ai pas la capacité de donner les directives à quiconque à Pêches et Océans Canada ni à Transports Canada ni au ministère de la Défense nationale. Le problème réside donc dans la dilution des pouvoirs dans tout l'appareil fédéral. Comme je l'ai dit, à l'échelon fédéral, personne n'est chargé du processus très officiel d'évaluation environnementale; en même temps, tout le monde l'est. Ce n'est pas que le processus fédéral a été plus rigoureux. Honnêtement, il ne l'a pas été. Il a presque complètement répété ce que les provinces faisaient. Il se déroule un an à deux ans plus tard, et fait entièrement double emploi. Ce n'est dans l'intérêt de personne ni de l'environnement. C'est un gaspillage de ressources. J'estime que les modifications proposées permettront de corriger ce problème.

Le sénateur Mitchell : Si ces modifications peuvent corriger le problème en vous donnant plus de pouvoir de gestion, pourquoi alors avez-vous besoin du pouvoir de déterminer la portée des projets — c'est-à-dire de limiter les domaines sur lesquels portera votre examen d'un projet? C'est tout l'un ou tout l'autre. Or, vous plaidez pour les deux.

M. Prentice : Je pense qu'il faut les deux. Si un organisme fédéral est chargé du processus d'évaluation, il s'ensuit, à première vue, qu'il aura la responsabilité de déterminer ce sur quoi le processus devrait porter; sinon, c'est illogique.

C'est, à franchement parler, le problème que nous avions avant. À l'échelon fédéral, de nombreux organismes avaient le pouvoir de réduire la portée d'un projet. Le projet était soumis officiellement à l'administration fédérale. Le ministre de l'Environnement pouvait être d'avis qu'il avait besoin d'une étude approfondie; quelqu'un, à Pêches et Océans, détenant un poste officiel, pouvait être d'un avis différent et pouvait décider en conséquence de la portée de l'évaluation. Des décisions opposées pouvaient ainsi se prendre. Bref, la plus grande partie des retards accumulés dans le système fédéral — au moins un an de ce retard — provenait de discussions sur la portée de l'évaluation entre de multiples ministères.

Selon les modifications proposées, ce pouvoir, c'est désormais le ministre de l'Environnement qui le détient, pour faire un choix approprié et raisonnable sur la portée de l'évaluation qui

That decision needs to be made quickly when the project comes in at the front end so that we can begin the process of a proper, robust, science-based environmental assessment.

Senator Mitchell: Of course, you do not need that scoping power to make the scope bigger.

Mr. Prentice: That authority exists.

Senator Mitchell: Clearly, you are getting the scoping authority to make the scope smaller. However, we do not see the criteria under which you would determine how small.

My final question with respect to scoping will be quick. Climate change is huge. It is becoming increasingly important — not quite quickly enough in the minds of some, but it is getting there. With the emergence of huge projects again such as oil sands projects and power projects across the country, you would want to think that climate change effects, emissions, will be part of the environmental assessment process and not scoped out, if I can use that term.

Now that you will have all this authority over environmental assessments, can you give us your commitment that you will ensure that major projects of that nature will be assessed for their greenhouse gas emissions in a rigorous, comprehensive, effective way that will allow you to make good policy decisions about climate change initiative?

Mr. Prentice: I can assure you that the scoping provision will not be used to weaken the environmental assessment process. That is not the nature of this. The proper scope of an environmental assessment will always be an issue in any process. It is a central feature in any environmental assessment process because we have to decide how broadly based the study should be. It is a central feature, for example, in all American legislation dealing with environmental assessments. The provisions that are before you simply ensure that they are in the hands of a responsible party, namely, the Minister of the Environment, as a single source of decision making. The minister will have the responsibility to put guidelines in place as to how and when the scoping authority will be exercised.

I wish to emphasize something that has not been raised yet. These scoping authorities have been the largest source of litigation between Canadians and their government relative to the environmental assessment process. There have been criticisms of a lack of transparency in particular. These provisions are very transparent. It is built into the legislation that when a scoping decision is made, there is an obligation to make that decision public. If someone disagrees with it, they have their remedies at that point. Much of the criticism in the past has been that scoping was taking place behind closed doors with the public not necessarily even knowing what the scoping choice had been. These are responsible changes.

protégerait l'environnement. Cette décision doit être prise rapidement quand arrive le projet, de sorte que nous pouvons entreprendre une évaluation environnementale scientifique, étouffée et convenable.

Le sénateur Mitchell : Bien sûr, vous n'avez pas besoin de ce pouvoir pour élargir la portée de l'étude.

Mr. Prentice : Ce pouvoir existe.

Le sénateur Mitchell : Visiblement, vous obtenez ce pouvoir pour diminuer la portée de l'étude. Cependant, il reste à voir les critères en vertu desquels vous détermineriez la mesure dans laquelle vous la diminueriez.

J'ai une petite question, ma dernière, sur la détermination de la portée des études environnementales. Le changement climatique prend beaucoup de place. C'est un problème de plus en plus important — que certains tardent à percevoir de la sorte, mais cela s'en vient. Avec la remise à la mode des projets colossaux, comme ceux des sables pétrolifères, ou des projets énergétiques dont le chantier va d'un bout à l'autre du pays, on pourrait penser que les effets sur le changement climatique, les émissions, feront partie du processus d'évaluation environnemental et qu'ils n'en seront pas exclus.

Maintenant armé de tous ces pouvoirs sur les évaluations environnementales, pouvez-vous nous engager à nous dire que vous verrez à ce que les grands projets de cette nature fassent l'objet d'une évaluation rigoureuse, exhaustive et efficace de leurs émissions de gaz à effet de serre, qui vous permettront de prendre de bonnes décisions stratégiques en matière de changement climatique?

Mr. Prentice : Je peux vous assurer que la disposition concernant la détermination de la portée ne servira pas à affaiblir le processus d'évaluation environnementale. Ce n'est pas la nature de cette disposition. La portée convenable d'une évaluation environnementale sera toujours un enjeu dans tout processus. C'est un élément central de toute évaluation environnementale, parce que, dans ce cas, il faut décider de ce sur quoi, en général, elle portera. Il en est ainsi, par exemple, dans toutes les lois américaines portant sur les évaluations environnementales. Les dispositions dont vous avez été saisis font en sorte que les évaluations environnementales sont confiées à une personne responsable, c'est-à-dire au ministre de l'Environnement, qui est le seul décideur. Il sera chargé d'énoncer des lignes directrices sur les modalités et le moment de l'exercice du pouvoir concernant la détermination de la portée des évaluations.

J'aimerais souligner un point dont il n'a pas encore été question. Ces pouvoirs de détermination de la portée de l'évaluation environnementale ont été la principale pomme de discorde entre les Canadiens et leur gouvernement. On a notamment déploré le manque de transparence. Les dispositions en question sont très transparentes. La loi prévoit que lorsqu'une décision est prise sur la détermination de la portée d'une évaluation, il faut rendre cette décision publique. Si quelqu'un n'est pas d'accord avec la décision, on peut alors appliquer des remèdes. Par le passé, la plupart des critiques déploraient les décisions prises à huis clos sur la portée des évaluations et pas nécessairement communiquées au public. Les modifications proposées sont responsables.

The Chair: Thank you, Mr. Minister.

Senator Baker: Minister, I hate to keep going on about scoping because I can imagine that people listening to us and watching us are now saying, "What in goodness name are they talking about, this scoping business?"

Senator Angus: It the same as a submarine.

Senator Baker: Yes, just the same as a submarine.

However, minister, therein lies the problem: scoping. It is not so much the scoping that is done after the procedures mandated by law are carried out, but it is the scoping that was done previously to scope the authority down — that is, to scope it so that you would not be required to do certain things that would be required if a comprehensive study was being carried out.

You say, minister, that you will not be scoping down an application so that the requirements of a comprehensive study will not have to be met. Surely that was the main question in the case that you cited of MiningWatch Canada. Surely that was the main issue being addressed by the court.

Was the responsible authority — namely, DFO in that case — lawful in determining that although the project was on the list, there need not be public hearings? By stating, in your conclusion, that you will not scope the authority down — that is, you will not scope down the projects on the list — are we not ending up with the same problem as before? That is, under federal law, you will be required to have public hearings similar to those required by provincial law, and you will have a duplicate of public hearings, the very thing that the Supreme Court of Canada, in an offhanded way, suggested was improper?

Mr. Prentice: First, it sounds as though you have also read the *MiningWatch Canada v. Canada (Fisheries and Oceans)* decision. I read it with some care. It was not a prescription of how the environmental assessment process should work. It has been interpreted as such by some people, but it was a more narrow assessment of the environmental legislation and the decision that had been made by an official at DFO and whether or not that individual had the authority to make the choice to scope down that they did. The Supreme Court of Canada simply said that they did not and that that authority did not exist in law.

It does not obviate the fact that someone has to be responsible for determining the proper scope of an environmental assessment, whether it will be narrow, broad or in-between. That choice has to be made by someone. Realistically, we cannot have an assessment process that does not have a scoping decision. These proposed changes ensure that a responsible person, namely, the Minister of the Environment, has the range of opportunity to fully scope a

Le président : Merci, monsieur le ministre.

Le sénateur Baker : Monsieur le ministre, je déteste devoir insister sur cette question de détermination de la portée des évaluations parce que j'imagine que les personnes qui nous écoutent et qui nous regardent se disent actuellement : « Pour l'amour du ciel, de quoi parlent-ils, qu'est-ce que cette affaire de détermination de la portée des évaluations environnementales »?

Le sénateur Angus : C'est comme la portée d'un canon.

Le sénateur Baker : Oui, exactement la même chose.

Cependant, monsieur le ministre, le problème réside bien dans la détermination de cette portée. Ce n'est pas tant la décision prise après que l'on s'est plié aux exigences de la loi, mais celle qui est prise avant de diminuer l'autorité — c'est-à-dire de ne plus s'obliger à certaines choses exigées par une étude approfondie.

Vous dites, monsieur le ministre, que vous ne déclasserez pas une demande de manière à ne pas devoir satisfaire aux exigences d'une étude approfondie. C'était assurément la principale question dans l'affaire de MiningWatch Canada (Mines Alerte Canada) que vous avez citée et la principale question que le tribunal a étudiée.

Est-ce que l'autorité responsable — Pêches et Océans, en l'occurrence — a agi légalement en déterminant que, bien que le projet ait figuré sur la liste, il n'était pas nécessaire d'organiser d'audiences publiques? En déclarant, dans votre conclusion, que vous ne déclasserez pas l'autorité — c'est-à-dire que vous ne déclasserez pas les projets figurant sur la liste — ne nous retrouvons-nous pas avec le même problème qu'auparavant? C'est-à-dire que, en vertu de la loi fédérale, il faudra tenir des audiences publiques semblables à celles qu'exigent les lois provinciales, ce qui en doublera le nombre, exactement ce que la Cour suprême du Canada a laissé entendre, avec désinvolture, que ce n'était pas convenable?

M. Prentice : Premièrement, vous semblez avoir lu également le jugement de l'affaire *MiningWatch Canada c. Canada (Pêches et Océans)*. Je l'ai lu assez attentivement. Ce n'était pas une directive sur le bon fonctionnement du processus d'évaluation environnementale, comme certains l'ont cru. C'était davantage une évaluation pointue de la législation en matière d'environnement et de la décision d'un fonctionnaire de Pêches et Océans Canada, pour déterminer si cette personne avait le pouvoir de déclasser l'évaluation environnementale comme elle l'a fait. La Cour suprême du Canada a simplement affirmé qu'elle ne détenait pas ce pouvoir et que la loi ne l'accordait pas.

N'empêche que quelqu'un doit être chargé de déterminer la portée, grande, petite ou intermédiaire que doit avoir une évaluation environnementale. Quelqu'un doit prendre cette décision. Il est irréaliste de ne pas pouvoir prendre cette décision. Grâce aux modifications proposées, un responsable, c'est-à-dire le ministre de l'Environnement, est entièrement capable de déterminer la portée de l'évaluation d'un projet, de prendre une décision

project and make a proper scoping decision, and to do so with public consultation and a non-duplicative process that will allow a full, robust environmental assessment process in a consistent and transparent way.

Senator Callbeck: This has come up before, and I want to ensure that my understanding is correct. On public consultation, I was concerned that if Bill C-9 passes, Canadians will have less opportunity to publicly indicate their opinions about any project that will be assessed. After listening to you, Mr. Prentice, my understanding is that this will not affect it at all.

Mr. Prentice: My point is that you have heard from witnesses who have said, in the context of comprehensive studies, that this will reduce significantly the ability for public consultation. That is not the case. I have been quite attentive to that in the bill before you to ensure that we have the same degree of opportunities for public consultation that we had before. The bill is quite clear in that respect.

Senator Callbeck: You said, "comprehensive studies." Is that the case in everything?

Mr. Prentice: The comprehensive studies I refer to are the projects that require environmental assessment. The bill before you also deals with what I would refer to as routine public infrastructure projects that have been expedited.

One year ago, we put in place a regulation that identified certain categories of routine public infrastructure projects that, based on our historical experience, did not involve negative environmental consequences. They might be projects for the betterment of the environment. We put in place a regulatory process that expedited those projects and did not slow them down with an environmental assessment. It worked successfully. We were able to construct public infrastructure projects quickly without any environmental issues or complaints. It has been so successful that we have built it into the proposed legislation. If there is a case where the environment is at risk, although it is a routine public infrastructure project, there needs to be an assessment. Out of an abundance of caution, we have built a safety net provision into the bill at clause 2153, proposed new section 7.1(3). It says that the minister, on any occasion, may designate a project as requiring an assessment even though it is on the exemption list. That is sound public policy.

Senator Callbeck: Is there anywhere, in any of these processes whether a comprehensive study, a joint review or other, that the opportunity for public consultation will be less?

Mr. Prentice: With the exception of the routine public infrastructure projects, which I have just described, the provisions in the bill do not reduce the opportunity for public consultation. They expedite the process, focus the decision-making authority and vest it where it properly should be with the environmental minister and the environmental agency. They do not reduce the opportunity for public input.

convenable à cet égard et de le faire en consultant le public, sans faire double emploi, ce qui permet une évaluation environnementale complète, étayée, cohérente et transparente.

Le sénateur Callbeck : Cela a déjà été mentionné, et je veux m'assurer que je comprends bien la question. En ce qui concerne la consultation du public, je craignais que l'adoption du projet de loi C-9 ne réduise, pour les Canadiens, les possibilités de faire connaître publiquement leurs opinions sur les projets qui seront évalués. Après vous avoir écouté, monsieur Prentice, je crois comprendre que le projet de loi n'aura aucune influence à cet égard.

M. Prentice : Je pense que vous avez entendu des témoins prétendre que, en ce qui concerne les études approfondies, le projet de loi réduira sensiblement la capacité de consulter le public. C'est faux. Nous avons pris bien soin, dans le projet de loi, de nous assurer de conserver, pour le public, les mêmes occasions de consultation qu'auparavant. Le projet de loi est tout à fait clair à cet égard.

Le sénateur Callbeck : Vous avez parlé d'études approfondies. Est-ce toujours le cas?

M. Prentice : Les études approfondies auxquelles j'ai fait allusion sont les projets qui ont besoin d'une évaluation environnementale. Le projet de loi traite également de projets courants d'infrastructure publique, dont l'exécution a été accélérée.

Il y a un an, nous avons promulgué un règlement qui identifiait certaines catégories de projets courants d'infrastructure publique qui, d'après les antécédents, ne comportaient aucune conséquence négative pour l'environnement. Nous avons mis en place un processus réglementaire qui permettait d'en accélérer la réalisation et qui ne les ralentissait pas par une évaluation environnementale. Cela a très bien fonctionné. Nous avons été en mesure d'en réaliser rapidement, sans causer de problème à l'environnement ni recevoir de plaintes à cet égard. La réussite a été telle que nous avons intégré ce mécanisme dans le projet de loi. S'il advient que l'environnement est menacé, même s'il s'agit d'un projet courant d'infrastructure publique, l'évaluation est obligatoire. Par grand souci de prudence, nous avons rédigé une disposition qui sert de filet de sécurité et qui se trouve à l'article 2153 du projet de loi, c'est-à-dire le nouveau paragraphe 7.1(3). D'après lui, le ministre peut, quand il le désire, décider qu'un projet a besoin d'une évaluation même s'il ne figure pas dans la liste d'exemption. Cela relève d'une saine politique publique.

Le sénateur Callbeck : Y a-t-il des occasions où, dans l'un de ces processus, que se soit une étude approfondie, un examen conjoint ou autre chose, le public aura moins l'occasion d'être consulté.

M. Prentice : À l'exception des projets courants d'infrastructure publique, dont je viens de parler, le projet de loi ne diminue pas la possibilité de consultation du public. Il accélère le processus, il se concentre sur le pouvoir de prise de décisions et il l'accorde là où il devrait légitimement se trouver, c'est-à-dire au ministre de l'Environnement et à l'agence chargée des évaluations environnementales. Il ne réduit pas la possibilité pour le public d'être consulté.

Senator Callbeck: My other question is on scoping, which has been talked about a great deal. You said that you can assure us that scoping will not weaken the environmental assessment process. That is fine while you are the minister. You have said that you care about the environment. However, how can you assure us that, 20 years from now, we will not have a minister who does not care for the environment as you care and determines in one project that scoping will be next to nothing?

Mr. Prentice: The assessment you need to make is whether the environment is better protected in the long term, irrespective of who holds the office of Minister of the Environment, by a scoping authority that is vested in the hands of that minister as opposed to a scoping authority in the hands of an official at another government department.

I would submit to you that the scoping authority is being placed where it should be and where it probably should have been all along: in the hands of the Minister of the Environment, whose responsibility is to protect the environment. He or she should be in a position to make the right choice, and there will be choices. With respect to how this will work over the long term, scoping will always involve a decision on someone's part of how narrowly or broadly scoped the project should be; and that is unavoidable.

Senator Murray: My first question is an interpretive problem that will betray my lack of understanding. Does the scoping authority provided to the minister extend to projects for which the Nuclear Safety Commission or the National Energy Board is the responsible authority?

Second, I noticed that the scoping authority of the minister may be delegated to a responsible authority. I know that there is widespread expectation that the present incumbent will do just that. You may want to comment on that. I believe you said that you are coming forward with a set of criteria or guidelines with respect to delegation. If I heard you right, what do you have in mind?

Mr. Prentice: You are talking about the confluence of the scoping decision and the delegation of authority. If I may provide a fairly circuitous response, the delegation of authority exists under section 43 of the CEAA. This provision was misinterpreted by some people following the announcement of the budget. There is no intent in the bill to broaden the jurisdiction of the National Energy Board or that of the Canadian Nuclear Safety Commission. Rather, the intent is to avoid duplication on the part of the agency over projects already within jurisdiction of the National Energy Board. Neither the National Energy Board's jurisdiction nor that of the Canadian Nuclear Safety Commission will change. Each has a jurisdiction expressed in their respective statutes that stays the same. We are trying to avoid a duplicative process.

The authority to scope rests with the minister, who prescribes the parameters, regulations and guidelines on that authority. That will apply to any delegation of the authority, including the delegation under section 43, which would be to the Nuclear Safety Commission or to the National Energy Board. They would not

Le sénateur Callbeck : Mon autre question porte sur la détermination de la portée de l'évaluation, sujet dont on a beaucoup parlé. Vous dites que vous pouvez nous assurer que cette détermination n'affaiblira pas le processus d'évaluation environnementale. C'est très bien, pendant que vous êtes ministre. Vous avez affirmé votre dévotion à l'égard de l'environnement. Cependant, pouvez-vous nous assurer que dans 20 ans, nous n'aurons pas un ministre qui ne se souciera pas autant que vous de l'environnement et qui réduira à presque rien la portée de l'évaluation environnementale d'un projet?

M. Prentice : Vous devez répondre à la question suivante : l'environnement est-il mieux protégé à long terme, peu importe le titulaire du portefeuille de l'Environnement, par un pouvoir qui, en matière de détermination de la portée de l'évaluation, est confié à ce ministre ou à un fonctionnaire d'un autre ministère?

Je me permets de maintenir que le pouvoir, en cette matière, est placé là où il devrait être et là où il aurait dû toujours se trouver : entre les mains du ministre de l'Environnement, chargé de protéger l'environnement. Le ministre devrait être en mesure de prendre la bonne décision, et il y en aura à prendre. À long terme, il faudra toujours une décision sur la portée des projets; c'est inévitable.

Le sénateur Murray : Ma première question découle d'un problème d'interprétation qui trahira ma difficulté de comprendre. Le pouvoir accordé au ministre en matière de portée de l'évaluation s'étend-il aux projets dont la Commission canadienne de sûreté nucléaire ou l'Office national de l'énergie sont responsables.

Deuxièmement, j'ai remarqué que le ministre pouvait déléguer son pouvoir de détermination de la portée de l'évaluation à une autorité responsable. Je sais que l'on s'attend généralement à ce que le titulaire le fasse effectivement. Vous pouvez y aller de vos observations à ce sujet. Je crois que vous avez dit que vous alliez proposer un ensemble de critères ou de lignes directrices concernant la délégation de ce pouvoir. Si j'ai bien entendu, qu'avez-vous l'intention de faire?

M. Prentice : Vous parlez de la convergence entre la décision relative à la portée de l'évaluation environnementale et la délégation de pouvoir. Si je peux me permettre une réponse assez complexe, la délégation de pouvoir est prévue à l'article 43 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Cette disposition a fait l'objet d'une interprétation erronée de la part de certaines personnes, à la suite de l'annonce du budget. Dans le projet de loi, il n'est pas question d'élargir les compétences de l'Office ou de la Commission. Leurs compétences ne changeront pas. Chacune de ces organisations possède des pouvoirs qui sont fixés dans les lois respectives qui ont présidé à leur création et qui ne changent pas. Nous essayons d'éviter un processus qui favorise le double emploi.

Le pouvoir, en matière de détermination de la portée d'une évaluation, est détenu par le ministre, qui prescrit les paramètres, les règles et les lignes directrices relatifs à ce pouvoir. Cela s'appliquera à toute délégation de pouvoir, y compris celle qui est prévue par l'article 43, à la Commission ou à l'Office. En quelque sorte, ces

exercise their jurisdiction independent of the overall rules for scoping, if you will. That is how we would put the guidelines in place, but ultimately they will have to make the decision on scoping.

Senator Murray: However, you could do it for them.

Mr. Prentice: We could prescribe guidelines that they would be required to follow.

Senator Murray: That is with respect to the Canadian Nuclear Safety Commission and the National Energy Board.

Senator McCoy: Minister Prentice, I had to speak in the Senate, so I apologize for missing some of your comments.

My question for you is about the Canadian Environmental Assessment Agency and the resources it will have in order to undertake these expanded roles. I have a copy of your *2010-2011 Report on Plans and Priorities*, section 1.2, "Planning Summary," "Financial Resources," which I took from the Internet, that shows what you are projecting for fiscal years 2010-11, 2011-12 and 2012-13.

It shows you are planning to go from a total of almost \$30 million this and next fiscal year, and then I see a precipitous drop of \$11 million to \$17 million in fiscal year 2012-13, which is about one third less. In full-time equivalents, FTEs, in human resources you are projecting a similar drop.

If you are predicting that there will be fewer resources two or three years out, it is more difficult to accept an assurance that the agency will indeed have the clout now that it is the environmental czar.

Mr. Prentice: That is a fair question. Before you arrived, I made the point that if this authority is vested in the hands of the Canadian Environmental Assessment Agency, the agency must be properly resourced for this purpose. The budget of the Canadian Environmental Assessment Agency prior to 2007 was \$16 million to \$17 million. In 2007, an additional \$11 million per year was allocated, bringing the budget of the agency up to approximately \$29 million, which has been adequate to carry out its functions and to take on, in a preliminary or pilot way, the responsibilities that are at the heart of this legislation. We found that it has worked quite well. We did need to augment the agency's budget by \$11 million to do that. It was part of a broader \$20-million initiative in the government, of which \$11 million went to the Canadian Environmental Assessment Agency. That \$11 million was approved as a budgetary allocation for a certain number of years. The document to which you are referring simply recognizes the reality of allocated budgeted resources at this time.

I do not anticipate a precipitous drop in funding. The document reflects a drop three years from now, as you said, because we have not yet allocated the additional resources going beyond the three-year pilot project.

organisations n'exerceront pas leur pouvoir indépendamment des règles globales concernant la détermination de la portée de l'évaluation. C'est l'orientation que nous donnerions aux lignes directrices mais, en fin de compte, ce sont ces organisations qui devront prendre une décision sur la portée de l'évaluation.

Le sénateur Murray : Cependant, vous pourriez le faire à leur place.

Mr. Prentice : Nous pourrions prescrire des lignes directrices qu'elles seraient tenues de suivre.

Le sénateur Murray : C'est par rapport à la Commission canadienne de sûreté nucléaire et à l'Office national de l'énergie.

Le sénateur McCoy : Monsieur le ministre, il m'a fallu prendre la parole au Sénat. Vous voudrez bien m'excuser de ne pas avoir entendu certaines de vos observations.

Ma question concerne l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et les ressources dont elle disposera pour se charger de ces rôles élargis. J'ai un exemplaire de votre rapport sur les plans et les priorités 2010-2011, section 1.2, Sommaire de la planification, Ressources financières, que j'ai trouvé dans Internet et qui montre vos projections pour les exercices 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.

On voit que vos ressources financières prévues sont de près de 30 millions au cours du présent exercice et du suivant, puis qu'elles chutent de 11 millions pour atteindre 17 millions au cours de l'exercice 2012-2013, soit un tiers de moins de ce qu'elles étaient. Les équivalents temps plein, ou ETP, sous la rubrique des ressources humaines, présentent une chute semblable.

Si vous prévoyez moins de ressources dans deux ou trois ans, il est plus difficile d'accepter l'assurance que l'Agence aura en effet beaucoup d'influence, maintenant qu'elle détient l'autorité absolue en matière d'environnement.

Mr. Prentice : C'est une bonne question. Avant votre arrivée, j'ai mentionné que si ce pouvoir était confié à l'agence, elle devait être convenablement pourvue à cette fin. Son budget, avant 2007, se chiffrait à 16-17 millions de dollars. En 2007, elle a reçu 11 millions de plus par année, ce qui a porté son budget à environ 29 millions, ce qui a été suffisant pour l'exercice de ses fonctions et pour se charger à titre provisoire ou pilote, des responsabilités qui sont au cœur de ce projet de loi. Nous avons constaté qu'elle s'était assez bien débrouillée. Nous n'avions pas besoin d'augmenter son budget de 11 millions pour obtenir ce résultat. Cela faisait partie d'une initiative de plus grande envergure de 20 millions de dollars du gouvernement, dont 11 millions sont allés à l'Agence. Ces millions ont été autorisés comme affectation budgétaire pour un certain nombre d'années. Le document auquel vous faites allusion reconnaît simplement la réalité des ressources budgétisées qui sont actuellement affectées à l'Agence.

Je ne prévois pas de chute du financement. Le document révèle une chute dans trois ans, comme vous l'avez dit, parce que nous n'avons pas encore affecté les ressources supplémentaires au-delà du projet pilote triennal.

There is no intent on the part of the government to leave the agency in a position of taking on additional responsibilities without the resources to do so. We will ensure that it has the necessary resources. It does now, and it will in three years.

The Chair: Will we be getting figures from your officials that will help sort these numbers out for us?

Mr. Prentice: I think I just gave them to you.

The Chair: They did not sound the same as the numbers we heard earlier.

Senator Moore: We heard \$60 million earlier.

Mr. Prentice: Let me give you the exact numbers. The budget of the Canadian Environmental Assessment Agency prior to 2007 was \$17.5 million. It was augmented by \$11 million, taking it to \$28 million. That is the current budget of the agency. Pursuant to a cabinet directive that reaches its close in fiscal year 2013 —

The Chair: Unfortunately, we cannot chase down these numbers any further at this time.

Mr. Prentice: My officials will ensure that you receive all the figures.

The Chair: That will be very helpful. We must go to the Senate for a vote.

On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, I thank you, Minister, for taking the time to be with us.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: I welcome our next panel of witnesses. I apologize for the delay this afternoon; we had an unexpected vote in the chamber.

The focus of this meeting is Part 21 of Bill C-9 but we understand that there might also be some comments on Part 15. We have held extensive hearings on Part 15, but additional comments will be welcomed. Part 15 is on Canada Post and Part 21 is on occupational health and safety. Bill C-9 has 24 parts, so if you want to address other areas, I am sure honourable senators would be interested in listening.

Our first witnesses are Hassan Yussuff, Secretary-Treasurer, and Adam Hodgins, National Representative, from the Canadian Labour Congress, CLC. We will also hear from John Gordon, President of the Public Service Alliance of Canada, PSAC.

Mr. Yussuff, please proceed.

Hassan Yussuff, Secretary-Treasurer, Canadian Labour Congress: I believe you said that the committee has held extensive discussions on Part 15 prior to our appearance today. We are in your hands. We testified before the house on the same issue, and we are

Le gouvernement n'a nullement l'intention de charger l'Agence de responsabilités supplémentaires sans s'assurer de la doter des ressources nécessaires qui lui permettront de s'en acquitter. Elle les possède actuellement et elle les possédera dans trois ans.

Le président : Les représentants de votre ministère nous communiqueront-ils des chiffres qui nous aideront à y voir plus clair?

M. Prentice : Je pense que je viens de vous les fournir.

Le président : Ils ne ressemblent pas aux chiffres que nous avons entendus plus tôt.

Le sénateur Moore : Nous avons entendu parler de 60 millions de dollars.

M. Prentice : Permettez-moi de vous citer les chiffres précis. Le budget de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, avant 2007, se chiffrait à 17,5 millions de dollars. Augmenté de 11 millions, il a atteint 28 millions, son niveau actuel. En vertu d'une directive du Cabinet dont l'effet prend fin au cours de l'exercice 2013...

Le président : Malheureusement, nous devrons abandonner la quête de ces chiffres pour le moment.

M. Prentice : Le ministère s'assurera de vous les communiquer tous.

Le président : Ils nous seront très utiles. Nous devons nous rendre au Sénat pour une mise aux voix.

Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir pris le temps de venir nous voir.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

Le président : Je souhaite la bienvenue à notre prochain groupe de témoins. Je vous prie d'excuser notre retard qui est dû à un vote imprévu à la Chambre.

Nous allons nous concentrer sur la partie 21 du projet de loi C-9, mais nous allons probablement aussi parler un peu de la partie 15. Nous avons tenu des audiences exhaustives sur la partie 15, mais les observations supplémentaires seront les bienvenues. La partie 15 porte sur la Société canadienne des postes, et la partie 21 sur la santé et la sécurité au travail. Le projet de loi C-9 comporte 24 parties. Donc, si vous souhaitez aborder d'autres sujets, je suis sûr que les honorables sénateurs vous écouteront avec intérêt.

Nos premiers témoins sont Hassan Yussuff, secrétaire-trésorier, et Adam Hodgins, représentant national du Congrès du travail du Canada, ou CTC. Nous entendrons également John Gordon, président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, ou AFPC.

Monsieur Yussuff, allez-y.

Hassan Yussuff, secrétaire-trésorier, Congrès du travail du Canada : Je crois vous avoir entendu dire que le comité avait tenu des discussions exhaustives au sujet de la partie 15 avant notre comparution d'aujourd'hui. Nous sommes à votre

here to reiterate the points we made on Part 15. We could go through the testimony again, or we could submit the brief for your indulgence.

The Chair: Your brief has been submitted, so a summary would be fine. Are you familiar with Part 21 of the bill?

Mr. Yussuff: I am somewhat familiar, but my colleague may have more extensive comments to make on Part 21.

On Part 15, this budget bill seems to encompass everything but the kitchen sink. Canada Post is an important Crown corporation that provides essential services across the country in every community. Given what the government proposes in this bill, we believe that the proposed changes to Canada Post should have been severed from the bill and dealt with separately. The remail business is an important revenue generator for Canada Post. The changes proposed in the budget bill will affect Canada Post's ability to meet its obligations.

We recognize the importance of this institution with respect to the service it provides to Canadians, the cost and the use of the mail system across this country. Obviously, this will be challenged because of proposals in the bill. We recognize that the argument has been made to the government that this will not cause harm to Canada Post in meeting its obligations. We differ in that regard. We would simply say to honourable senators that this is an important matter. We value Canada Post and the essential service it provides to Canadians from coast to coast. Of course, we would like Canada Post to continue its exclusive jurisdiction over international mail. The courts finally passed judgment on the mandate of Canada Post and confirmed that this was an exclusive right of Canada Post.

The argument has been made by the remailers that the bill will have an impact on their business and might cost them jobs. That may be true, but, again, we believe that most of what has been done to date has been illegal under the current Canada Post mandate. Canada Post provides employment for many Canadians. Many of our affiliates are represented in this area. Canadians enjoy the benefit of Canada Post's service from coast to coast regardless of community size and business size. Canada Post is an important asset that we need to maintain.

This portion of Bill C-9 should be severed and dealt with separately. If the government chooses to change the mandate of Canada Post, we should have broad public hearings so that Canadians can appreciate what the government proposes. We would be more than happy to participate in such a process.

The Chair: Mr. Gordon, please proceed.

disposition. Nous avons déjà témoigné devant la Chambre sur le même sujet et nous sommes ici pour redire la même chose sur la partie 15. Nous pouvons témoigner de nouveau ou vous soumettre notre mémoire pour information.

Le président : Vous avez déjà déposé votre mémoire, alors nous pourrions nous contenter d'un résumé. Connaissez-vous bien la partie 21 du projet de loi?

Mr. Yussuff : Un peu, mais je laisserai le soin à mes collègues d'intervenir, car je crois qu'ils auront plus de choses à dire que moi là-dessus.

Au sujet de la partie 15, je dirais que ce projet de loi budgétaire semble n'avoir presque rien laissé au hasard. La Société canadienne des postes est une importante société d'État qui fournit des services essentiels dans chaque communauté, partout au pays. Étant donné ce que propose le gouvernement dans cette mesure législative, nous croyons que les changements que l'on souhaite faire à Postes Canada auraient dû être séparés du projet de loi et traités à part. Le repostage est une importante source de recettes pour Postes Canada. Les changements proposés dans ce projet de loi budgétaire nuiront à la capacité de la société de s'acquitter de ses obligations.

Nous sommes bien conscients de l'importance de cette institution pour les services qu'elle donne aux Canadiens, le coût et l'utilisation du système postal d'un bout à l'autre du pays. Évidemment, tout cela sera compromis par les changements proposés dans ce projet de loi. Nous savons que le gouvernement s'est défendu contre le fait que tout cela risquerait d'empêcher Postes Canada de se conformer à ses obligations. Nous ne partageons pas son point de vue à cet égard. Nous voulons que les honorables sénateurs sachent qu'il s'agit d'une question importante. Nous sommes attachés à Postes Canada et aux services essentiels qu'elle dispense aux Canadiens d'un océan à l'autre. Bien sûr, nous voudrions que Postes Canada conserve son privilège exclusif en matière de courrier international. Les tribunaux se sont enfin prononcés sur le mandat de Postes Canada et ont confirmé qu'il s'agissait d'un droit exclusif de la société.

Les entreprises de repostage ont fait valoir que ce projet de loi aurait des répercussions sur les activités et pourrait leur faire perdre des emplois. C'est peut-être vrai, mais je le répète, nous croyons que la plupart des initiatives prises jusqu'à présent sont illégales en regard du mandat actuel de Postes Canada. La Société canadienne des postes emploie de nombreux Canadiens. Beaucoup de nos membres y travaillent. La population profite des services que lui offre la société partout au pays, peu importe la taille des communautés ou des entreprises qui utilisent ces services. Postes Canada est un fleuron que nous devons protéger.

Cette partie du projet de loi C-9 devrait être retirée et traitée séparément. Si le gouvernement décide de modifier le mandat de Postes Canada, il faut qu'il y ait de vastes consultations publiques afin que les Canadiens puissent comprendre ce que le gouvernement propose. Et nous serions extrêmement ravis de prendre part au processus.

Le président : Monsieur Gordon, allez-y, je vous en prie.

John Gordon, President, Public Service Alliance of Canada: Thank you, Mr. Chair and senators, for allowing us to come before you. I also apologize because, the same as my colleague, I was under the impression that we would be talking about Bill C-9. However, in our presentation, we do go into Part 21. I will go ahead with our short statement from the perspective of the Public Service Alliance of Canada, the union we represent, which has 172,000 thousand members, primarily in the federal public sector.

We believe that Bill C-9 is flawed in two fundamental ways. Bill C-9 continues the pattern of budget bills that are introduced as omnibus legislation covering many aspects of governance that have little or nothing to do with the budget per se. The position held by PSAC is that legislation that has little if anything to do with the budget should be subject to rigorous scrutiny by Parliament and not bundled together in omnibus budget legislation and subject to a confidence vote. In this short statement, I will highlight two specific parts of the legislative changes proposed in Bill C-9 that are critically important to our members.

Amendments to the Canada Labour Code outlined in Part 21 of Bill C-9 will, if adopted, eliminate any semblance of an independent and impartial appeal system when a safety officer determines that there is no danger in a work refusal case or in those cases where the safety officer has issued a direction to an employer to correct a dangerous condition.

I cannot express this point strongly enough. Workers are being injured and dying on the job all too frequently, and government owes it to all of us to legislate strong and effective health and safety legislation. Part 21 of Bill C-9 goes in the other direction and undermines workers' rights to refuse unsafe work. As a result, it should, at a minimum, be subject to more extensive scrutiny than it has received to date.

I would also like to add my voice to those who have appeared before your committee on Part 15 of Bill C-9 that will, if adopted, result in a partial deregulation of Canada Post. Bill C-9 marks the third time that the government has attempted to remove international letter mail from Canada Post's exclusive privilege. Should this provision be adopted, it will weaken Canada Post and undermine its ability to continue to provide services to Canadians. As a result, it, too, should be withdrawn from Bill C-9.

From our perspective, the second fundamental flaw in the Budget 2010 is the government's conclusion that the time is right to start the transition from economic stimulus announced in the 2009 federal budget to measures designed to pay down the debt that flowed and continues to flow from the stimulus package. We believe that restraining government spending at this time puts the economic recovery at risk. That being the case, we believe that

John Gordon, président, Alliance de la Fonction publique du Canada : Merci, monsieur le président et chers sénateurs, de nous permettre de témoigner devant vous. Je voudrais aussi m'excuser car, à l'instar de mon collègue, j'avais dans l'idée que nous allions discuter du projet de loi C-9. Toutefois, dans notre exposé, nous nous concentrerons sur la partie 21. Je vais vous présenter rapidement le point de vue de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, le syndicat que nous représentons et qui compte 172 000 membres, essentiellement dans la fonction publique fédérale.

Nous croyons que le projet de loi C-9 comporte deux failles fondamentales. Il reproduit le modèle des projets de loi budgétaires présentés comme des projets de loi omnibus couvrant de nombreux aspects de la gouvernance qui ont peu ou n'ont rien à voir avec le budget comme tel. L'AFPC considère que les mesures législatives qui ont très peu, pour ne pas dire rien, à voir avec le budget devraient être soigneusement examinées par le Parlement et non regroupées dans un projet de loi budgétaire omnibus soumis à un vote de confiance. Dans ma courte déclaration, je vais mettre en lumière deux parties visées par les changements proposés dans le projet de loi C-9 qui revêtent une importance capitale pour nos membres.

Les modifications proposées au Code canadien du travail figurant dans la partie 21 du projet de loi C-9 auront pour effet, si elles sont adoptées, d'éliminer toute forme de système d'appel indépendant et impartial lorsqu'un agent de santé et sécurité déterminera qu'il n'y a pas de danger dans une affaire de refus de travailler, ou dans les cas où l'agent aura demandé à un employeur de corriger une situation dangereuse.

Je n'insisterai jamais assez sur ce point. Il arrive trop souvent que des travailleurs soient blessés ou tués dans l'exercice de leurs fonctions, et le gouvernement nous doit à tous d'adopter des lois rigoureuses et efficaces en matière de santé et de sécurité. La partie 21 du projet de loi C-9 prend une orientation contraire et mine le droit des travailleurs à refuser d'accomplir des tâches dangereuses. Par conséquent, il faudrait au moins accorder à cette question une attention beaucoup plus grande que celle qu'elle a reçue jusqu'à présent.

J'aimerais également unir ma voix à celle de ceux qui ont comparu devant votre comité au sujet de la partie 15 du projet de loi C-9 qui, si elle est adoptée, entraînera une déréglementation partielle à Postes Canada. C'est la troisième fois, avec ce projet de loi, que le gouvernement tente de retirer à Postes Canada le privilège exclusif dont elle jouit pour le courrier international. Si cette disposition devait être adoptée, Postes Canada en ressortirait affaiblie et sa capacité d'offrir des services à la population canadienne serait minée. Par conséquent, cette disposition devrait aussi être retirée du projet de loi C-9.

À notre avis, la deuxième erreur importante dans le budget 2010 tient au fait que le gouvernement est arrivé à la conclusion que le moment est bien choisi pour commencer le processus de transition, après la relance économique annoncée dans le budget fédéral de 2009, vers des mesures destinées à rembourser la dette accumulée et qui continue de grossir en raison des mesures de relance. Nous croyons que les compressions des dépenses

modest tax increases are the more palatable option than expenditure restraint measures designed to pay down the debt. We take this position because expenditure restraint equals a reduction in services provided to Canadians by the federal government. Moreover, the federal public sector workers expenditure restraint equates to job loss, income restraint or a combination of the two.

Budget 2010 announced a number of expenditure restraint initiatives that will make it impossible for federal departments and agencies to provide the same level of service to Canadians that they have provided in the past. The 1.5 per cent wage increases in 2010 that federal public sector workers are to receive must now be funded out of departmental operating budgets. While the full impact of this measure has yet to be felt, jobs have already been eliminated in a number of federal departments and agencies. More job loss and program cuts are anticipated in the coming weeks and months.

In addition, the departmental operating budgets are to be frozen for two years beginning in fiscal year 2011-12. Over those two years, departments will experience a further decline in their operating budgets of approximately \$900 million. Finally, the government has embarked upon an accelerated strategic review process that mandates at the outset of the review a 5 per cent expenditure reduction, no matter how efficient the department is or how important the service is that they provide to Canadians.

From our perspective, the three expenditure restraint measures that I have outlined are decidedly the wrong way to bring the federal budget back into balance. In total, over the course of the 2010 to 2015 period, more than \$15 billion will have been cut from departmental operating budgets, which will result in real pain to Canadians who need and require services from the federal government.

That being the case, we believe that a modest tax increase is a more palatable solution. Most economists hold the view that the government's decision to reduce the Goods and Services Tax, GST, to 5 percent from 7 percent made little economic sense at the time the reduction was implemented. It is also noteworthy that had the GST cut not been implemented in 2009-10, the deficit would have been considerably smaller. As a result, we believe that the 200 basis points reduction in GST should be reversed or at least partially reversed to reduce the federal deficit over the next years.

As significant as the debt-inducing burden of the GST cut has become in the context of recession, it pales in comparison to the cuts in the corporate tax rate in Canada. We agree with those in Parliament who believe that curtailing these cuts is the right thing

gouvernementales, en ce moment, compromettent la reprise économique. De plus, nous considérons qu'il serait plus acceptable, dans les circonstances, d'augmenter légèrement les impôts plutôt que d'imposer des restrictions dans les dépenses pour payer la dette. Nous défendons cette position, car une diminution des dépenses équivaut à une réduction des services qu'offre le gouvernement fédéral aux Canadiens. Par ailleurs, les restrictions budgétaires appliquées à la fonction publique fédérale sont synonymes de pertes d'emplois, de baisse des revenus ou d'un mélange des deux.

Dans le budget 2010, on a annoncé un certain nombre de mesures visant la réduction des dépenses. À cause de cela, les ministères et agences du gouvernement fédéral seront dans l'impossibilité de fournir aux Canadiens le même niveau de service que par le passé. L'augmentation salariale de 1,5 p. 100, prévue pour 2010, des employés de la fonction publique fédérale doit être financée à même les budgets de fonctionnement des ministères. Même si on n'a pas encore pris toute la mesure de cette décision, plusieurs postes ont déjà été éliminés dans différents ministères et agences fédéraux. Et on prévoit de nouvelles pertes d'emplois et coupes dans les programmes au cours des semaines et mois à venir.

De plus, les budgets de fonctionnement des ministères seront gelés pendant deux ans, à compter de l'exercice 2011-2012. Durant ces deux années, les ministères continueront de subir une baisse de leurs budgets de fonctionnement d'environ 900 millions de dollars. Enfin, le gouvernement s'est embarqué dans un processus accéléré d'examen stratégique qui rend obligatoire, en partant, une réduction des dépenses de l'ordre de 5 p. 100, peu importe le niveau d'efficacité des ministères ou l'importance des services qu'ils offrent aux Canadiens.

De notre point de vue, les trois mesures de compression des dépenses dont je viens de parler sont décidément une bien mauvaise manière de ramener l'équilibre dans le budget fédéral. Au total, de 2010 à 2015, on aura coupé 15 millions de dollars dans les budgets de fonctionnement des ministères, ce qui causera un tort bien réel aux Canadiens qui ont besoin d'obtenir des services auprès du gouvernement fédéral.

Dans les circonstances, nous considérons qu'il serait plus avisé de procéder à une légère augmentation des impôts. La plupart des économistes sont d'avis que la décision du gouvernement de ramener la taxe sur les produits et services, la TPS, de 7 à 5 p. 100 n'était pas très logique, du point de vue économique, au moment choisi pour appliquer cette réduction. Il convient également de signaler que si la diminution de la TPS n'avait pas été mise en œuvre en 2009-2010, le déficit serait bien moindre. Ainsi, nous croyons que la baisse de 200 points de base de la TPS devrait être annulée, au moins en partie, afin de réduire le déficit fédéral au cours des années à venir.

Aussi significatif que puisse être l'alourdissement du fardeau de la dette provoqué par l'abaissement de la TPS en période de récession, il n'est rien comparé à la diminution du taux d'imposition des sociétés au Canada. Nous unissons notre voix

to do. At a minimum, the government should acknowledge that, in the current context, staying the course with corporate tax cuts is the wrong approach.

In closing, I would thank the committee for inviting me to appear before you to outline some of the concerns that the Public Service Alliance of Canada has with respect to Bill C-9.

The Chair: Thank you, Mr. Gordon. We appreciate your comments. They are wide-ranging and should give food for discussion.

Senator Gerstein: Thank you, witnesses. I thought I had finished speaking on Part 15. This morning I made reference to the fact that Part 15 has 20 words, and I believe that more attention has been paid to those 20 words in this lengthy bill than has been paid to any other section. I have to say, in the 20 words, there is absolutely no reference to privatization, restructuring, discontinuance of rural delivery, the thin edge of the wedge, slippery slopes or a secret agenda. As a matter of fact, there is no reference to any change from what is taking place at the present time, or what has taken place over, in fact, the last 25 years. There is absolutely no change, it is business as usual, continue the status quo. Mr. Yussuff, why are you so concerned about this? What do you think has changed?

Mr. Yussuff: We do not think it is anything other than the question I asked you, senator, about why it is in the budget. If it is the status quo, why is it in the budget? It is a fundamental change to the mandate of Canada Post with respect to the remailing business internationally. It is critical that we acknowledge that. Should the government chose to do that, they are entitled to do so, but they should have wide public hearings for Canadians to participate in the process to understand that it will have implications for Canada Post. That is our belief. You may have a different opinion, and I respect that.

Senator Gerstein: I respect yours.

Mr. Yussuff: If you want to hear my opinion, that is my opinion.

Senator Gerstein: You do recognize that there is no change, do you not?

Mr. Yussuff: There is a fundamental change. That is why it is now enshrined in the law of the budget. If there were no change, it would not need to be in the budget.

Senator Gerstein: You agree there is no change from what has been taking place in Canada Post for the last 25 years.

Mr. Yussuff: What has been going on is illegal under the law. The courts have clarified that it has been illegal under the law.

Senator Gerstein: They have stated it is not illegal. No one is performing an illegal act at the present time.

aux parlementaires qui estiment qu'il faut faire marche arrière. Le gouvernement pourrait au moins reconnaître que dans la conjoncture actuelle, il est malavisé de maintenir la baisse du taux d'imposition des sociétés.

En guise de conclusion, j'aimerais vous remercier de m'avoir invité à comparaître devant votre comité aujourd'hui pour vous exposer quelques-unes des préoccupations de l'Alliance de la Fonction publique du Canada à l'égard du projet de loi C-9.

Le président : Merci, monsieur Gordon. Nous sommes sensibles à vos multiples observations qui ne manqueront pas d'alimenter les discussions.

Le sénateur Gerstein : Merci à nos témoins. Je pensais que nous avions fini de parler de la partie 15. Ce matin, j'ai fait remarquer que cette partie comportait 20 mots, et je crois qu'on a accordé plus d'importance à ces 20 mots qu'à toute autre partie de ce projet de loi volumineux. Je tiens à préciser que dans ces 20 mots, il n'est nullement question de privatisation, de restructuration, de suppression de services dans les zones rurales, de début de la fin, de tangente inquiétante ou d'intentions cachées. D'ailleurs, il n'y est nullement question non plus de quelque changement que ce soit par rapport à la situation actuelle ou à ce qui se passe depuis 25 ans. Il n'y a absolument aucun changement, tout continue normalement; c'est le maintien du statu quo. Monsieur Yussuff, pourquoi cela vous préoccupe-t-il autant? Qu'est-ce qui a changé selon vous?

M. Yussuff : On peut tout ramener à la question que je vous ai posée, sénateur; pourquoi cela figure-t-il dans le budget? Si c'est le statu quo, pourquoi en parle-t-on dans le budget? C'est un changement fondamental du mandat de Postes Canada en matière de reposage international. Il est essentiel que nous le reconnaissions. Si le gouvernement décidait de poursuivre dans cette voie, car il a le droit de le faire, il devrait tenir de vastes audiences publiques afin de permettre aux Canadiens de participer au processus par lequel ils pourront comprendre les implications pour Postes Canada. C'est ce que nous croyons. Vous pouvez avoir une opinion différente, et je la respecte.

Le sénateur Gerstein : Je respecte aussi la vôtre.

M. Yussuff : Si vous voulez mon avis sur la question, je viens de vous le donner.

Le sénateur Gerstein : Vous admettez qu'il n'y a aucun changement, n'est-ce pas?

M. Yussuff : Il y a un changement fondamental. C'est la raison pour laquelle cela figure dans un projet de loi budgétaire. S'il n'y avait aucun changement, on n'aurait pas besoin d'en parler dans le budget.

Le sénateur Gerstein : Vous êtes d'accord pour reconnaître qu'il n'y a aucun changement par rapport à ce qui se fait à Postes Canada depuis 25 ans.

M. Yussuff : Ce qui s'est passé est illégal, ce sont les tribunaux qui l'ont dit.

Le sénateur Gerstein : Pas du tout; personne ne fait rien d'illégale en ce moment.

Mr. Yussuff: Again, we have a difference of opinion.

The Chair: That is a good way to start, with a difference of opinion.

Senator Baker: Mr. Chair, I will move to Part 21.

I am interested in your comments concerning this part. I do not know if you want to elaborate on them. You take offence to the clause saying that the minister will appoint the appeals person. Under the existing act, the minister designates someone. However, I do agree with you that this clause introduces a whole new Governor-in-Council regulatory process.

Would you agree with me that all of these clauses and changes point toward a basic change in that previously, under the existing law, a person need only appeal; but now, under this proposed new section, you give a notice of appeal. The word "notice" is inserted. Then, under proposed new section 146.2(2), an amendment says that the Governor-in-Council may make regulations, pointing out a number of things.

Do you agree that the basic change is a notice of appeal and then a whole new section on regulations to be made by the government?

Mr. Gordon: Proposed new section 146.1 also points out the powers of the appeal officer during the hearings. We are taking exception to shifting from the appointment process to giving the minister the responsibility to appoint. We think that will impede the impartiality of any tribunal that looks at any appeals.

Senator Baker: I notice the only reference in case law to this section concerns the inability of the unions and employees to seek a judicial review of a decision of an appeals officer. Did you consider that at all, or is it extraneous to the subject matter of the amendments here?

Mr. Gordon: Our folks have reviewed the entire bill, and we were troubled by a number of things. Another concern is that the new amendments require decision makers to issue a decision within 90 days of the hearing. Some of those are very complex, and some of those situations have to be investigated and require bringing in witnesses so that people can actually have some expert testimony. Ninety days may not necessarily give people the appropriate time to do that.

Senator, we had a very serious situation. One of our members was killed in a boiler explosion here just down the road. These are the types of things that happen.

I am using that as something that is in our face and is immediate. When people notice something is wrong, they must have an ability to say, "We cannot go in there because of these reasons. We want to investigate, and we want it done in a timely way." We think this may hamper that from happening.

M. Yussuff : Une fois de plus, nos opinions divergent.

Le président : C'est une bonne façon de commencer, avec une divergence d'opinions.

Le sénateur Baker : Monsieur le président, j'aimerais parler de la partie 21.

Vos commentaires sur cette partie ont suscité mon intérêt. Je ne sais pas si vous voulez apporter des précisions. Vous vous insurgez contre la disposition disant que c'est le ministre qui nommera l'agent d'appel. Dans la loi actuelle, le ministre est la personne qui désigne. Toutefois, je ne suis pas d'accord avec vous que cela donnera lieu à un tout nouveau processus réglementaire concernant le gouverneur en conseil.

Êtes-vous d'accord avec moi que toutes ces dispositions et modifications ne visent qu'un changement fondamental selon lequel jusqu'à présent, c'est-à-dire en vertu de la loi actuelle, on n'avait besoin que de faire appel, mais que maintenant, avec le nouvel article proposé, on doit déposer un avis d'appel. On a rajouté le mot « avis ». Ainsi, dans le nouveau paragraphe 146.2(2) proposé, on dit que le gouverneur en conseil peut prendre des règlements, et on apporte certaines précisions.

Reconnaissez-vous que le changement essentiel porte sur l'avis d'appel et qu'il y a ensuite un tout nouveau paragraphe sur les règlements que peut prendre le gouvernement?

Mr. Gordon : Le nouvel article 146.1 proposé fait également état des pouvoirs de l'agent d'appel pendant les audiences. On s'en prend au processus de nomination pour conférer au ministre la responsabilité de nommer les agents. Nous estimons que cela nuira à l'impartialité de n'importe quel tribunal saisi de quelque appel que ce soit.

Le sénateur Baker : Je vois que la seule référence à la jurisprudence dans cet article vise l'incapacité des syndicats et des employés à demander une révision judiciaire de la décision d'un agent d'appel. En avez-vous tenu compte, ou est-ce étranger aux amendements dont il est question ici?

Mr. Gordon : Notre personnel a revu le projet de loi dans sa totalité, et nous avons été troublés par plusieurs éléments. En outre, ce qui nous préoccupe aussi, c'est que selon les nouveaux amendements, les décideurs devront se prononcer dans un délai de 90 jours après une audience. Certains dossiers sont très complexes et nécessitent la tenue d'enquêtes et l'audition de témoins pour pouvoir se fonder sur des témoignages de spécialistes. Il me semble que 90 jours, c'est peu pour mener à bien ce genre de travail.

Sénateur, nous avons eu à nous occuper d'une affaire très grave. Un de nos membres a été tué dans l'explosion d'une chaudière pas très loin d'ici. C'est le genre de chose qui arrive.

Je prends cet exemple parce qu'il est proche et récent. Lorsque quelqu'un remarque que quelque chose ne tourne pas rond, il doit avoir la possibilité de dire : « Nous ne pouvons pas entrer là-dedans pour telle et telle raison. Il faut faire enquête, et de manière opportune ». Nous croyons que les dispositions proposées empêcheront ce genre d'initiative.

Senator Baker: Mr. Gordon, I have one final question. In the last part of clause 2177, as you have pointed out, it says, "Section 146.2 of the Act is amended by adding the following after subsection (1)." Then it says, "The Governor in Council may make regulations, for the purpose of proceedings under subsection 146.1(1), respecting," and then it says, "the rules of practice and procedure."

To us, looking at the rules of practice and procedure is a very complicated matter. That is almost the same as a court proceeding when you have rules of procedure and so on that you are entering into it. Were you consulted? Do you know if the unions were consulted as to the intent of the government in allowing the making of new rules of practice and procedure for purposes of an appeal that will obviously affect the unions directly?

Mr. Gordon: I can say that, if we were consulted, I was certainly not made aware of any consultation process that took place with respect to this change.

I have to assume that, if there was any, it might have been an innocuous consultation, but it certainly was not a formal one that came across my desk.

Senator Tkachuk: I am looking for you to help me out with this remail issue. It is my first time at this meeting, and this is a very interesting topic.

Six years ago, could I have taken a truckload of mail from Regina, Saskatchewan to Minot, North Dakota and have sent it via the U.S. post office to clients in the United States?

Mr. Yussuff: You could certainly take it.

Senator Tkachuk: Could I have done it 10 years ago?

Mr. Yussuff: You could have done it, but again, it is our belief that, under the mandate of Canada Post, it is not legal.

Senator Tkachuk: I could have done it, and it was totally legal to do. I could have done it 15 years ago.

Mr. Yussuff: We do not believe it was legal, but you could certainly do it.

Senator Tkachuk: People were doing it. No one stopped anyone.

Mr. Yussuff: You are asking me a question.

The Chair: We are not picking up the translation because both of you are speaking at the same time.

Why do you not pose a question, and then we will get the answer?

Senator Tkachuk: Could I have done it six years ago, then?

Mr. Yussuff: You can certainly do anything you want in this country. As far as enforcing the law, it is a government responsibility to enforce the law.

Senator Tkachuk: When did the post office put a halt to remailers?

Le sénateur Baker : Monsieur Gordon, j'ai une dernière question à vous poser. La dernière partie de l'article 2177, comme vous l'avez fait remarquer, dit : « L'article 146.2 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (1), de ce qui suit : (2) Le gouverneur en conseil peut, pour les besoins des procédures prévues au paragraphe 146.1(1), prendre des règlements régissant : a) leur durée et les règles de pratique et de procédure à suivre. ».

Pour nous, c'est très compliqué d'examiner les règles de pratique et de procédure à suivre. C'est presque comme dans une procédure judiciaire quand il y a des règles de procédure, et cetera. Avez-vous été consultés? Savez-vous si les syndicats ont été consultés sur les intentions du gouvernement à l'égard de l'adoption de nouvelles règles de pratique et de procédure à suivre dans le cadre d'un appel qui, évidemment, aurait une incidence directe sur les syndicats?

M. Gordon : Je peux vous dire que si nous avons été consultés au sujet de ce changement, je n'en ai pas été le moindrement informé.

Je dois admettre que s'il y a eu des consultations, elles sont passées inaperçues; elles ont dû certainement se faire de manière informelle, car je n'en ai pas entendu parler.

Le sénateur Tkachuk : J'aimerais que vous m'aidez à mieux comprendre toute cette question entourant le repostage. C'est ma première séance à ce comité, et c'est un sujet que je trouve très intéressant.

Est-ce qu'il y a six ans, j'aurais pu envoyer par camion complet du courrier de Regina, en Saskatchewan, à Minot, dans le Dakota du Nord, en passant par la poste américaine, à des clients aux États-Unis?

M. Yussuff : Certainement.

Le sénateur Tkachuk : Et il y a 10 ans?

M. Yussuff : Aussi, mais je le répète, nous continuons de croire que ce n'est pas légal en vertu du mandat de Postes Canada.

Le sénateur Tkachuk : J'aurais pu le faire, et c'était complètement légal. J'aurais même pu le faire il y a 15 ans.

M. Yussuff : Nous ne croyons pas que c'était légal, mais libre à vous de penser que ça l'était.

Le sénateur Tkachuk : C'était pratique courante. Personne n'a empêché qui que ce soit de le faire.

M. Yussuff : Vous me posez une question.

Le président : Nous ne réussissons pas à comprendre l'interprétation, car vous parlez tous les deux en même temps.

Pourquoi ne posez-vous pas une question et attendez la réponse?

Le sénateur Tkachuk : Était-ce possible il y a six ans, alors?

M. Yussuff : Vous pouvez faire tout ce que vous voulez dans ce pays. L'application de la loi est la responsabilité des gouvernements.

Le sénateur Tkachuk : Quand est-ce que les bureaux de poste ont mis un frein au repostage?

Mr. Yussuff: The issue was before the courts. I do not have the date here, but if my memory serves me right, it has been perhaps in the last four or five years before it ended up in the courts. The courts were obviously dealing with the matter.

Senator Tkachuk: Six years ago a person or a client could have gone to a mail prep house and dropped mail off in Minot from Regina. How much would he or she have paid per piece?

Mr. Yussuff: It is cheaper than what Canada Post would charge.

Senator Tkachuk: It was about 30 cents, if I am not mistaken. What would it have cost through Canada Post?

Mr. Yussuff: I am not sure what the costs of international mail are.

Senator Tkachuk: At that time, it was about a dollar.

The Chair: Senator Tkachuk, please let the witness finish.

Mr. Yussuff: It is fine.

The Chair: It is not fine for the rest of us because we are translating this.

Senator Tkachuk: Sorry; I apologize. Would it have cost about a dollar?

Mr. Yussuff: Let us assume that is what it was, yes.

Senator Tkachuk: The business person who is involved in marketing into the United States is sending out information about products, tourism or information that would bring jobs to Canada. Obviously, there is a reason to send the mail, and the reason to send the mail is to inform people in America about products that we produce here.

Mr. Yussuff: It is in Canada Post's mandate right now to do international mailing. It is very clear that is its mandate and responsibility. If the government wants to change that, we should talk about the implications for the broader service that Canada Post is mandated to provide. We believe it will have an effect because Canada Post has generated an enormous amount of revenue from this international mailing business. It is not its entire business, but it is a significant part.

We believe nothing is wrong with wanting to change the mandate of Canada Post. However, wide, public hearings should take place so that, at least, people could understand what the implications might be. We believe there will be implications if this mandate is taken away, if it is subverted or if it is broadened for others to participate.

It will have an implication for the profitability of the corporation to keep its other mandate to provide service right across this country.

Senator Tkachuk: If I have a fishing lodge in Saskatchewan or a chain of hotels in Canada and I am marketing in the United States, should I pay one dollar a piece? Would that not put me at a competitive disadvantage rather than paying 30 cents per piece if I can haul it down to Minot, North Dakota, or take it across

M. Yussuff : L'affaire est allée devant les tribunaux. Je n'ai pas la date ici, mais si ma mémoire est bonne, cela remonte peut-être à quatre ou cinq ans. Les tribunaux ont été saisis du dossier.

Le sénateur Tkachuk : Il y a six ans, une personne ou un client pouvait se rendre à un bureau de traitement du courrier à Regina et y déposer du courrier pour Minot. Combien cela aurait-il coûté?

Mr. Yussuff : Moins cher qu'avec Postes Canada.

Le sénateur Tkachuk : C'était environ 30 ¢, si je ne me trompe pas. Combien cela aurait-il coûté avec Postes Canada?

Mr. Yussuff : Je ne sais plus très bien à combien s'élèvent les tarifs internationaux pour le courrier.

Le sénateur Tkachuk : À l'époque, ils tournaient autour d'un dollar.

Le président : Sénateur Tkachuk, veuillez laisser le témoin finir ce qu'il a à dire.

Mr. Yussuff : Ce n'est pas grave.

Le président : Si c'est grave, parce que les interprètes ne peuvent pas suivre.

Le sénateur Tkachuk : Je suis désolé; veuillez m'excuser. Est-ce que cela aurait coûté environ un dollar?

Mr. Yussuff : Disons que oui.

Le sénateur Tkachuk : La personne qui s'occupe de faire du marketing destiné aux États-Unis envoie de l'information au sujet des produits et du tourisme ou des renseignements susceptibles d'amener des emplois au Canada. Évidemment, on n'envoie pas du courrier pour rien, mais pour informer les gens de l'autre côté de la frontière des produits que nous avons ici.

Mr. Yussuff : C'est maintenant dans le mandat de Postes Canada de s'occuper du courrier international. Cela fait très clairement partie de sa mission et de ses responsabilités. Si le gouvernement veut que ça change, nous devrions parler des implications pour l'ensemble des services qu'offre Postes Canada. Nous croyons que ce ne sera pas sans effets, car la Société canadienne des postes a tiré d'énormes recettes de ces activités d'expédition du courrier à l'étranger. Elle ne fait pas que cela, mais cela représente une part importante de ses activités.

Nous ne voyons aucun inconvénient à changer le mandat de Postes Canada. Toutefois, il faudrait tenir de vastes consultations publiques pour que les gens puissent au moins comprendre les implications d'une telle décision. Nous pensons que le fait de retirer ce mandat à Postes Canada, de le renverser ou de l'élargir à d'autres joueurs pourrait avoir des implications.

Cela aura une incidence sur la rentabilité de la société et sa capacité à conserver son mandat pour fournir des services partout au Canada.

Le sénateur Tkachuk : Si j'ai un camp de pêche en Saskatchewan ou une chaîne hôtelière au Canada et que je fais de la publicité aux États-Unis, dois-je payer un dollar par envoi? Est-ce que cela ne risque pas de me placer en désavantage concurrentiel, si je peux payer autrement 30 cents par envoi en l'acheminant à Minot, dans

from Windsor, Ontario to Detroit, Michigan so I could market Canadian goods and services? Would that not give me a competitive advantage? Is this not what we are trying to achieve here so that Canadian businesses can market into the United States and create many jobs by the people in the United States responding to the mail that we are sending out there?

Mr. Yussuff: You are asking me if you are running a business, what is the cheapest way you can operate your business. That is the question, and that is for you to decide. My response to you is that Canada Post has an exclusive privilege. We are arguing that it should maintain that exclusive privilege. Ordinary Canadians have to mail their international mail through Canada Post. I do not see why a company who chooses to promote their businesses and to profit from it should not be obliged to do the same.

Senator Tkachuk: Therefore, it is not for me to decide. I have to do it through Canada Post?

Mr. Yussuff: Yes, through Canada Post. That is the exclusive privilege Canada Post has been granted.

Senator Tkachuk: At a dollar a piece.

Mr. Yussuff: In doing that, it also has to provide services to all Canadians in every community across this country. That is part of its mandate. Whatever money is made from this part of the operation is used to provide the mandate of Canada Post through the entire country for every Canadian to have the same level of service.

Senator Tkachuk: We have a different point of view, chair.

The Chair: I can see that, Senator Tkachuk. Thank you.

Senator Ringuette: I certainly have a different point of view from my colleagues across because Senator Gerstein has said “secret agenda” and “privatization” and so forth. Actually, it is deregulation. An Ipsos Reid poll showed that 79 per cent of Canadians are against the deregulation of Canada Post. If you look at the mandate review that followed the first bill to remove the exclusive privilege of Canada Post, you can look at all the submissions — it is close to 1,200 — and every one of them said that they were against deregulation. Never mind; we see that to force this through Parliament, to have the minimum public input, it is in a budget bill.

I will move on to other issues in this 900-page document. My question is about to Part 21, the safety officer. When the officials of the department were in front of us, they indicated that they were changing the legislation because it seems that some colleagues were safety officers and some were doing the review. The officials of the department said that they did not want that. I specifically remember asking where they are located and whether they are in the same office, the same building and so forth. The answer we received from the officials was that they were not even in the same building.

From your perspective, is this a valid reason to change the legislation of the labour code and of safety, to remove a conflict situations between colleagues?

le Dakota du Nord, ou en le faisant passer de Windsor, en Ontario, à Detroit, au Michigan, pour promouvoir des produits et services Canadiens? Est-ce que cela ne me donnerait pas un avantage concurrentiel? N'est-ce pas ce que nous visons ici, afin que les entreprises canadiennes puissent vendre aux États-Unis et créer de nombreux emplois grâce aux Américains qui répondraient au courrier que nous leur enverrions?

M. Yussuff : Vous êtes en train de me demander comment mener vos affaires au moindre coût. C'est à vous de voir. Ce que je peux vous dire, c'est que Postes Canada jouit d'un privilège exclusif et nous voudrions qu'elle le conserve. Les Canadiens ordinaires doivent passer par Postes Canada pour envoyer du courrier à l'étranger. Je ne vois pas pourquoi une entreprise qui voudrait promouvoir ses activités pour en tirer un bénéfice ne devrait pas être tenue d'en faire autant.

Le sénateur Tkachuk : Ce n'est donc pas à moi de décider. Dois-je passer par Postes Canada?

M. Yussuff : Oui, en vertu du privilège exclusif qu'elle a reçu.

Le sénateur Tkachuk : Un dollar par envoi.

M. Yussuff : Ce faisant, elle doit aussi fournir des services à tous les Canadiens, dans chaque communauté, d'un bout à l'autre du pays. Cela fait partie de son mandat. Tout l'argent tiré de ces activités est ensuite utilisé par la société pour s'acquitter de son mandat consistant à offrir le même niveau de service à l'ensemble des Canadiens, partout au pays.

Le sénateur Tkachuk : Nous avons un tout autre point de vue sur la question, monsieur le président.

Le président : Je m'en suis aperçu, sénateur Tkachuk. Merci.

Le sénateur Ringuette : J'ai quant à moi une opinion différente de celle de mes collègues d'en face, parce que le sénateur Gerstein a parlé « d'objectif caché » et de « privatisation », entre autres. En fait, il s'agit de déréglementation. Un sondage Ipsos Reid a révélé que 79 p. 100 des Canadiens sont contre la déréglementation à Postes Canada. Sachez que dans le cadre de l'examen du mandat qui a suivi le premier projet de loi visant à retirer à Postes Canada son privilège exclusif, on a reçu près de 1 200 mémoires, tous défavorables à la déréglementation. Peu importe; on a mis tout cela dans un projet de loi budgétaire pour que le Parlement l'adopte de force et avoir le moins possible l'avis du public.

Je vais maintenant parler d'autres problèmes, à propos de ce document de 900 pages. Ma question porte sur la partie 21, l'agent de santé et sécurité. Lorsque les représentants du ministère ont comparu devant nous, ils nous ont dit qu'on voulait changer la loi parce que certains de leurs collègues étaient des agents de santé et sécurité et d'autres s'occupaient de la révision. Les fonctionnaires du ministère ont dit qu'ils ne voulaient pas de cela. Je me souviens précisément leur avoir demandé où ils travaillaient, si c'était dans le même bureau, le même édifice, et cetera. Ils m'ont répondu qu'ils n'étaient même pas dans le même bâtiment.

À votre avis, est-ce une raison valable que de vouloir changer le Code du travail et les lois sur la sécurité pour régler une situation de conflit entre collègues?

Mr. Gordon: Our concerns are that presently the Canada Labour Code has protections to allow workers to have situations addressed where they have safety concerns. The changes to the legislation will impact their ability to have that done, and that, for us, is a law.

The number of people who are officers looking at safety situations has already decreased over the past five to ten years by about 20 per cent; and the delays that are occurring in examining safety issues are on the increase. All of this will change the way that work is done.

We view the safety of our workers and our employees as important. I keep hearing from senior officials across government that they believe that too, yet here we have a piece of legislation that has come in a budget bill and will not get the scrutiny and the review that I think it warrants.

If there is to be changes to these laws to better help safety, let us have a full discussion about it and not put it through in a budget bill so that to vote against it is a non-confidence motion and the budget is affected by it. That, to me, is wrong. We have some serious concerns about it.

Senator Ringuette: Were you consulted about these changes to the Canada Labour Code?

Mr. Gordon: I was not consulted.

Senator Ringuette: Was your organization consulted?

Mr. Gordon: As I said previously, normally if anything happens where we have full consultation, I would be briefed on that, and I have not been briefed on any discussions that took place with respect to this. Sometimes a discussion takes place in a coffee shop or something similar. However, to me, that is not really a consultation that is there to ask our input into something that they want to put into legislation.

Senator Ringuette: On Part 9, concerning pensions, Mr. Yussuff, have you looked at the implication of Part 9 and the pension issues with respect to Crown corporation employees and to federally incorporated businesses? Have you had the opportunity to look into that?

Mr. Yussuff: To be honest, no, I do not think we did that in the congress. I think we were asked that question, but I do not believe we reviewed it in that context to make any comment on the bill.

The government had previously introduced changes with respect to protection around private plans and a number of regulatory changes, which we did support because broad public consultation took place with the Minister of Finance, and we were very much engaged in those. We supported almost all the regulation that he brought in with those particular changes.

Senator Ringuette: Okay, but what about these particular changes?

Mr. Yussuff: No, we did not review that part thoroughly.

M. Gordon : Ce qui nous préoccupe, actuellement, c'est que le Code canadien du travail offre des protections permettant aux travailleurs de faire corriger leurs problèmes de sécurité. Les changements législatifs auront une incidence sur leur capacité à y parvenir, alors que nous considérons que cela fait partie de la loi.

Le nombre d'agents s'occupant de questions de sécurité a déjà diminué d'environ 20 p. 100 au cours des cinq à dix dernières années; et les délais, dans l'examen des problèmes de sécurité, augmentent. Tout cela aura pour effet de modifier les façons de travailler.

Nous considérons que la sécurité de nos travailleurs et de nos employés est importante. J'entends encore des hauts fonctionnaires, un peu partout dans le gouvernement, dire qu'ils pensent comme nous. Pourtant, nous avons ici une mesure législative, présentée dans un projet de loi budgétaire, que nous ne pourrons pas examiner avec la minutie et la profondeur qu'elle mérite.

Si on veut changer les lois pour améliorer la sécurité, il faut en discuter pleinement et ne pas se servir d'un projet de loi budgétaire pour le faire, parce que si on vote contre, ce sera perçu comme une motion de censure et le budget en sera affecté. Selon moi, c'est une erreur. Cela nous préoccupe sérieusement.

Le sénateur Ringuette : Vous a-t-on consulté au sujet de ces changements au Code canadien du travail?

Mr. Gordon : Non, je n'ai pas été consulté.

Le sénateur Ringuette : Votre organisation l'a-t-elle été?

Mr. Gordon : Comme je l'ai dit précédemment, normalement, quand il y a un processus de consultation complet, j'en suis avisé; et je n'ai été informé d'aucune discussion à ce sujet. Parfois, on peut discuter dans un café ou un autre endroit du genre. Toutefois, selon moi, ce n'est pas vraiment une consultation faite pour avoir notre avis sur quelque chose qu'on voudrait mettre dans la loi.

Le sénateur Ringuette : À propos de la partie 9, des prestations de pension, avez-vous examiné les implications de cette partie et des questions de pension pour les employés des sociétés d'État et des sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale, monsieur Yussuff? Avez-vous eu l'occasion de vous pencher là-dessus?

Mr. Yussuff : Bien franchement, non, je ne crois pas que le Congrès l'ait fait. Je pense qu'on nous l'a déjà demandé, mais je doute que nous ayons examiné la question dans le but de commenter le projet de loi.

Le gouvernement avait déjà inclus des changements au sujet de la protection entourant les plans privés et fait un certain nombre de modifications réglementaires, que nous avons appuyées parce qu'il y avait eu une vaste consultation publique avec le ministre des Finances dans laquelle nous nous sommes beaucoup investis. Nous avons appuyé presque tous les règlements qu'il avait proposés dans le cadre de ces changements.

Le sénateur Ringuette : D'accord, mais qu'est-il advenu des changements en question?

Mr. Yussuff : Non, nous n'avons pas revu cette partie en profondeur.

Senator Ringuette: You did not review it. I guess you were not consulted either, is that right?

Mr. Yussuff: We have no comments on that, thank you.

Senator Neufeld: I will read a short excerpt from Moya Greene, the CEO of Canada Post. This was in response to a question:

For us it is a revenue risk of \$40 million to \$80 million of a total revenue stream of \$7.3 billion. We will vigorously compete for that business. Just because a market is competitive does not mean that Canada Post is out of the game. Look at what we have managed to do in the parcel business. It is the most fiercely competitive business in the country, and we are by no means out of the game. We are in there ensuring that our share of the market stays with us. . . .

Mr. Yussuff, the president and CEO of Canada Post seemed to think that Canada Post would be very competitive and be able to keep a good part of the business, if not all of it. In fact, she had faith in Canada Post and the people that work at Canada Post. I said earlier today that I appreciate Canada Post very much. When I go for mail in Fort St. John, British Columbia the people are friendly; they do a great job, and we get our mail on time. I do not have any problem with it.

If the CEO is happy that people are very competitive at Canada Post, why are you not? Why do you need the shield of government to say that it is exclusively yours?

Mr. Yussuff: We value the broad service, as you do, that Canada Post provides from coast to coast across this country. We think it is an integrated part of the total corporation. You cannot look at one part without looking at the other parts. The exclusive privilege allows it to generate revenue. It is estimated to be about \$80 billion. We do not know whether it will grow from anywhere in that range to triple that amount or even more than that.

I have no doubt about what Ms. Greene is saying. I think she honestly believes it. I do not expect her to say that this will fundamentally affect the corporation. I do not believe she would say that. We happen to believe it will have an impact over time on the mandate of the corporation. That is why we are here.

I am not prophesying. I am simply giving my opinion.

Senator Neufeld: If it does grow, the opportunity is greater for Canada Post to capture more of that market. Would you not say so? I think it is half of 1 per cent of the total revenue that we are talking about here, at the low end, when you think about the \$7.3 billion.

Canada Post is a huge corporation that has been delivering mail for a long time. They have it down pat. They should have the market on that without a shield from government saying that it is exclusively Canada Post's without being competitive. I have no problem with competitiveness.

Le sénateur Ringuette : Vous ne l'avez pas revue. J'imagine qu'on ne vous a pas consultés non plus, n'est-ce pas?

M. Yussuff : Nous n'avons aucun commentaire à faire là-dessus, merci.

Le sénateur Neufeld : Je vais vous lire l'extrait d'une intervention de Moya Greene, PDG de Postes Canada. C'était en réponse à une question :

Pour nous, il s'agit d'un risque de 40 à 80 millions de dollars de revenu, sur un revenu total de 7,3 milliards de dollars. Nous allons nous battre vigoureusement pour conserver ces activités. Le fait d'ouvrir la porte à la concurrence ne signifie pas que Postes Canada soit hors jeu. Vous n'avez qu'à regarder ce que nous avons réussi à faire dans le domaine des colis. C'est le marché le plus féroce concurrentiel au pays, et nous ne sommes certainement pas hors jeu. Nous sommes là pour nous assurer de conserver notre part de marché [...]

Monsieur Yussuff, la PDG de Postes Canada semblait penser que la société serait très compétitive et en mesure de conserver une bonne part du marché, si ce n'est la totalité. En fait, elle avait foi dans Postes Canada et dans les gens qui y travaillent. J'ai dit un peu plus tôt que j'étais très attaché à Postes Canada. Lorsque je vais chercher mon courrier à Fort St. John, en Colombie-Britannique, les gens sont sympathiques; ils font de l'excellent travail, et nous recevons notre courrier à temps. Je n'ai jamais de problème.

Si la PDG se réjouit de la forte compétitivité de Postes Canada, pourquoi pas vous? Pourquoi avez-vous besoin de la protection du gouvernement pour défendre votre exclusivité?

M. Yussuff : Tout comme vous, nous sommes attachés aux services qu'offre Postes Canada d'un bout à l'autre du pays. Nous pensons que cela fait partie intégrante de la société dans son ensemble. C'est indissociable du reste. Le privilège exclusif permet à Postes Canada de générer des recettes estimées à environ 80 millions de dollars. Nous ignorons si cela va augmenter au point de tripler ou même plus.

Je ne remets pas du tout en question les propos de Mme Greene. Je crois qu'elle est sincère. Je ne m'attends à ce qu'elle dise que cela va nuire grandement à la société. Je doute qu'elle puisse dire une chose pareille. Mais il se trouve que nous considérons que cela finira par avoir des répercussions sur le mandat de Postes Canada. C'est pour cela que nous sommes ici.

Je ne joue pas au prophète; je donne seulement mon opinion.

Le sénateur Neufeld : Si cela se développe, Postes Canada aura plus de chances de voir ses parts de marché grossir, ne pensez-vous pas? Je crois que nous parlons ici d'un demi-point de pourcentage des recettes totales de 7,3 milliards de dollars.

Postes Canada est une très grosse société qui distribue du courrier depuis longtemps. Elle sait y faire. Elle devrait pouvoir occuper le marché sans la protection du gouvernement pour garder son exclusivité si elle n'est pas compétitive. La compétitivité ne me pose aucun problème.

Mr. Yussuff: We take many services for granted in this country.

Senator Neufeld: I think we do, yes.

Mr. Yussuff: This is one of those. We appreciate it enormously regardless of where we live in this country, and your example is one that most Canadians would say that we value enormously.

Our concern is, over time as it loses the exclusive privilege, whether it would affect the mandate of the corporation to provide the service it currently provides. We have a concern that it will.

We believe, as stated by one of your colleagues previously, that there was a previous look at the corporation and its mandate. Without a doubt, Canadians said without any hesitation that they support the mandate of the corporation to keep its exclusive privilege and to keep delivering the mail from coast to coast. It is one of the things we take for granted. Some people do not believe this will have an impact. However, we happen to believe it might, and I guess time will tell.

Senator Neufeld: Well, polls are polls. I am sure that if you asked Canadians whether they appreciate Canada Post and want to see it remain, they might say, yes. However, as to whether Canada Post should be competitive for one half per cent of its total gross revenues, you might receive some different answers.

I want to leave that and go on to Mr. Gordon. We had government officials here, as Senator Ringuette said, explaining some of these changes. I am certainly not an expert on the labour code, such as you are.

As I understand it, this standardizes a small portion of what happens in the rest of the labour code, in a broad sense. Would that be correct?

Mr. Gordon: There may be, in a broad sense, some standardization, but the fact of the matter is in doing so, you are taking away some of the strength of a court. Instead of building on the strengths, they are weakening them.

I will give you one example of the bill. The new amendments obligate appeal officers to, in a summary way, without delay, inquire into the circumstances of the decision. The existing legislation requires that they also look at the reasons for their decision. They are weakening what the officers have to do. When you do that and when you are dealing with health and safety, there is no turning back when someone dies on the job or is maimed on the job; there is no turning back. We are saying to strengthen it, not weaken it.

Senator Neufeld: As I understand it, it is a rather common practice to have outside experts consider some of these appeals. I certainly do not want to talk about the death of someone because that is very unfortunate. I am talking about general appeals that

M. Yussuff : Nous tenons de nombreux services pour acquis dans ce pays.

Le sénateur Neufeld : Effectivement.

M. Yussuff : Et celui-là en fait partie. Nous y attachons beaucoup d'importance, quel que soit l'endroit où nous vivons dans ce pays, et votre exemple est l'un de ceux dont la plupart des Canadiens diraient qu'ils y sont très attachés.

Ce qui nous préoccupe, c'est qu'avec le temps, la société perde son privilège exclusif et que cela nuise à son mandat de fournir les services qu'elle offre actuellement. C'est ce que nous craignons.

Nous croyons, comme l'a dit un de vos collègues un peu plus tôt, qu'on a déjà passé en revue la société et son mandat. Il ne fait aucun doute que les Canadiens ont dit sans la moindre hésitation qu'ils appuyaient la société dans son mandat pour qu'elle conserve son privilège exclusif et qu'elle continue de distribuer du courrier d'un océan à l'autre. C'est l'une des choses que nous tenons pour acquises. Certains pensent que cela n'aura aucune répercussion. Or, nous pensons le contraire; l'avenir nous dira qui avait raison.

Le sénateur Neufeld : Et bien, les sondages sont ce qu'ils sont. Je suis sûr que si vous demandiez aux Canadiens s'ils tiennent à Postes Canada et s'ils veulent qu'on la garde, il y a des chances qu'ils vous répondent oui. Toutefois, je ne suis pas certain que vous obtiendriez la même réponse à la question de savoir s'il faut que Postes Canada soit concurrentielle pour défendre un demi-point de pourcentage de ses recettes totales brutes.

J'aimerais que nous en restions là et me tourner maintenant vers M. Gordon. Comme l'a indiqué le sénateur Ringuette, nous avons reçu des représentants du gouvernement venus nous expliquer quelques-uns des changements. Je ne connais évidemment pas le code du travail autant que vous.

D'après ce que j'ai compris, cela a pour effet de normaliser une petite partie du reste du code du travail, au sens large. Est-ce que je me trompe?

M. Gordon : Il peut y avoir, au sens large, une certaine normalisation, mais ce faisant, on diminue une partie du pouvoir du tribunal. Au lieu de miser sur les forces, nous les minons.

Je vais vous donner un exemple tiré du projet de loi. Les nouveaux amendements forcent les agents d'appel, de manière sommaire, sans délai, à s'enquérir des circonstances d'une décision. En vertu de la loi actuelle, ces agents doivent aussi examiner les raisons ayant motivé la décision en question. On limite les compétences des agents. Quand on s'occupe de santé et de sécurité, il n'y a pas moyen de faire marche arrière quand quelqu'un est tué ou mutilé dans l'exercice de ses fonctions. Nous voulons que les pouvoirs soient renforcés, pas affaiblis.

Le sénateur Neufeld : D'après ce que je comprends, il est assez courant que des experts externes examinent certains de ces appels. Je ne veux surtout pas parler de la mort de qui que ce soit, car c'est très malheureux. Je parle des appels généraux et de la

take place and this standardizing. Were there five positions that were affected? If I remember correctly, when we had testimony from government officials, I think there were five or maybe six at the most.

Mr. Yussuff: Seven positions were affected.

Senator Neufeld: Those positions became redundant, but those people moved into other positions within, so there was no job loss for that. It was a standardization that is common and takes place in other parts of the labour code.

I appreciate your answer to that. Maybe you have something else you want to add to that.

Mr. Yussuff: To add a quick point to what Mr. Gordon is saying, currently, we have a tribunal process that hears the appeal. The amendments will shift that to individuals hearing the appeal. The process is yet to be determined. The minister will obviously provide some guidance and regulatory changes to encompass this new process. However, for all intents and purposes right now, a tribunal process deals with the appeal in its current context.

The point made by the department officials that came before you is that there is a perceived conflict of interest because the workers who are the inspectors and the workers who are dealing with the appeals are part of the bureaucracy. There are ample ways for dealing with those matters if there is a conflict. However, the point Mr. Gordon is making is that our paramount concern is that health and safety appeals are serious in nature, and it is about upholding the safety in the workplace when there is an appeal. For someone to make a decision, we are assuming the minister's guidance will be dealt with concerning how she accomplishes her task in appointing people with the required expertise and skills. However, we do not know what that process will evolve to become. The minister will obviously have to outline that.

Senator Neufeld: Thank you. I will put on the record that I believe government, myself. I am concerned about health and safety, too, very much so, with everyone that works for government or anyone. I do not think that is so much the issue as it is actually standardizing of process.

Senator Mitchell: In your written presentation, Mr. Gordon, you make reference to the Canada Grain Act. I was quite intrigued by that because we know that this government wants to do away with the Canadian Wheat Board. It was certainly in legislation that the government presented in 2009 but did not pass, and it raised some initiatives that many of us would consider to be a threat to the grain commission.

In your presentation, you point out that that piece of legislation could have resulted in the government firing many of its assistant grain commissioners. Do you see this bill, specifically clause 1662, as resurrecting that? Do we need to be concerned at this particular moment, in this particular bill, that they are trying to pull something that would weaken the grain commission and the great work it does for Canadian farmers?

Mr. Gordon: We believe they could not get the legislation through as just a straight up piece of legislation, so they have thrown it into an omnibus bill on the budget. Some senators have

normalisation. Est-ce que cela touchait cinq postes? Si ma mémoire est bonne, lorsque les représentants du gouvernement sont venus témoigner, ils parlaient de cinq ou six tout au plus.

M. Yussuff : Sept postes ont été visés.

Le sénateur Neufeld : Ces postes étaient devenus excédentaires puisque les personnes qui les occupaient ont été affectées ailleurs; il n'y a donc pas eu de perte d'emploi. C'est une normalisation courante qui se fait dans d'autres parties du code du travail.

Merci de votre réponse. Peut-être voulez-vous ajouter quelque chose.

M. Yussuff : Pour donner suite à ce qu'a dit M. Gordon, c'est actuellement un tribunal qui entend l'appel. Avec les amendements, ce seront des personnes qui l'entendront. Le processus n'est pas encore établi. Le ministre fournira évidemment certaines directives et effectuera des changements réglementaires pour inclure ce nouveau processus. Toutefois, à toutes fins utiles, un tribunal s'occupe de l'appel pour l'instant.

Les fonctionnaires qui ont comparu devant vous vous ont dit qu'il y a apparence de conflit d'intérêt parce que les inspecteurs et ceux qui s'occupent de l'appel font partie de la bureaucratie. Il y a de nombreuses façons de régler ce problème s'il y a un conflit. Cependant, comme M. Gordon le dit, notre préoccupation principale, c'est que les appels en matière de santé et sécurité sont graves et visent à maintenir la sécurité en milieu de travail lorsqu'il y a un appel. On présume que les directives de la ministre concerneront la façon de nommer les gens qui ont l'expertise et les compétences nécessaires pour rendre des décisions. Cependant, nous ne savons pas ce qui se produira à l'avenir. La ministre devra évidemment le décrire.

Le sénateur Neufeld : Merci. Je dirai pour le compte rendu que je crois le gouvernement. Je me préoccupe également beaucoup de la santé et de la sécurité, pour les fonctionnaires et tous les autres. Je crois qu'il s'agit ici plutôt de normaliser le processus.

Le sénateur Mitchell : Dans votre mémoire, monsieur Gordon, vous parlez de la Loi sur les grains du Canada. Cela m'a intrigué parce que nous savons que le gouvernement veut éliminer la Commission canadienne du blé. C'est ce qu'il avait essayé de faire avec un projet de loi en 2009 qui n'a pas été adopté, mais il a présenté des initiatives que certains d'entre nous perçoivent comme une menace envers la Commission des grains.

Dans votre exposé, vous soulignez que ce projet de loi aurait pu permettre au gouvernement de congédier un grand nombre de commissaires adjoints du grain. Croyez-vous que ce projet de loi, en particulier à l'article 1662, ramène cette menace? Devrions-nous nous inquiéter maintenant, à cause de ce projet de loi, que le gouvernement essaie d'affaiblir la Commission du grain et le bon travail qu'elle fait pour les agriculteurs canadiens?

Mr. Gordon : Nous croyons qu'ils n'ont pas pu faire adopter ce projet de loi distinct, alors le gouvernement l'a inclus dans le projet de loi omnibus du budget. Certains sénateurs ont dit que le

said that the amount of detail that is in this budget and the parts of the bill that you are dealing with are immense. This is one, we think, that they have tried through legislation and failed, and this is one way of getting it through without any further delay. We do believe that it is a sleight of hand.

Senator Mitchell: Mr. Yussuff, I am very sympathetic about a couple of concerns that have been raised. We are not supposed to use the words “slippery slope,” but let me put it another way. Any argument that they have used to justify cutting this particular international remailing business out could be an argument to begin to erode other forms of business that they have. I mean, they can talk competitiveness there. What they continually forget is that, of course, where they make money in one area, they subsidize rural post boxes in places such as Saskatchewan where Senator Tkachuk comes from. I believe this government has closed 42 rural post offices since it has been in power, and it says that it has a moratorium on closing rural post offices. You have to watch them all the time. You cannot get up early enough to be able to watch what they might be doing there.

Are you aware of how much business there is in this international mail business? It is very hard to determine. The department did not know. Do you have an idea of what portion of that business the post office is currently doing?

Mr. Yussuff: No, I do not, to be factual. I do not have the numbers. If the CEO could not provide you with the numbers, I will be in a much more difficult position to answer that question. We do think, again, this is an important part of it. Granted that international mail has changed significantly over time because of other forms of communication, but the reality is that it still remains a significant part of the business and earns a great deal of revenue for Canada Post.

Senator Runciman: I just want to say, with respect to Senator Mitchell's allegation about closure of rural post offices by the current government, when I referenced a matter yesterday — I believe it was — about 50 rural post offices closed under the Liberal government, he asked me to provide the source of that, which I did. I provided the name of the individual and the organization, which is the Canadian Union of Postal Workers, CUPW. I would think that if Senator Mitchell is going to make those allegations, he should also be required to back it up with the rest of the committee.

With respect to the post office, I think we are all a little exhausted by this conversation. However, I am somewhat surprised to see the CLC taking the position it is taking on this, given the testimony that we have heard. You talked about impact. The impact on the post office by maintaining the status quo or the recognition of reality is really nil because that is the way they have been operating for 25 or 30 years, with no job losses.

However, if this legislation were not to pass, the impact on the private sector is job losses in the thousands. We have heard that testimony here. Many of those jobs would be in the print sector, also given the testimony we heard, and I would suspect that some

nombre de détails inclus dans le budget et les parties du projet de loi que vous examinez est immense. Nous croyons qu'il s'agit là d'un point que le gouvernement a voulu faire adopter dans un projet de loi mais comme il n'a pas réussi, il essaie maintenant de le faire adopter sans plus tarder. Nous pensons que c'est un tour de passe-passe.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Yussuff, je me préoccupe également de deux points qui ont été soulevés. Nous ne devrions pas utiliser l'expression « pente glissante », alors permettez-moi de présenter les choses d'une autre façon. Les arguments que le gouvernement a utilisés pour justifier l'élimination du privilège pour le reposage international pourraient être utilisés pour éroder d'autres secteurs de Postes Canada. Il parle de concurrence. Mais ce qu'il oublie toujours, bien sûr, c'est qu'en faisant de l'argent dans un secteur, Postes Canada subventionne les boîtes postales dans des régions comme la Saskatchewan d'où vient le sénateur Tkachuk. Je crois que le gouvernement a fermé 42 bureaux de poste ruraux depuis son arrivée au pouvoir, mais il dit qu'il y a un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux. Il faut toujours surveiller. On ne peut pas se lever trop tôt pour surveiller ce qu'il est en train de faire.

Savez-vous quelle est la taille du marché du courrier international? Il est difficile de le déterminer. Le ministère ne le sait pas. Savez-vous quelle proportion du travail d'un bureau de poste cela représente?

M. Yussuff : Non, en fait, je ne le sais. Je n'ai pas ces chiffres. Si la PDG n'a pas pu vous donner ces chiffres, il me serait très difficile de répondre à la question. Nous croyons cependant que c'est une partie importante. Bien sûr, le courrier international a beaucoup changé à cause des autres formes de communication, mais il demeure quand même important et rapporte beaucoup de revenus pour Postes Canada.

Le sénateur Runciman : Je voulais simplement dire, concernant les allégations du sénateur Mitchell à propos de la fermeture de bureaux de poste ruraux par le gouvernement en place, que lorsque j'ai dit hier, je crois, que le gouvernement libéral avait fermé 50 bureaux de poste ruraux, il m'a demandé de fournir la source de cette information, ce que j'ai fait. J'ai fourni le nom de la personne et l'organisation, c'est-à-dire le STTP, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes. Je crois que si le sénateur Mitchell fait de telles allégations, on devrait également exiger qu'il en fournit les preuves au reste du comité.

Quant aux bureaux de poste, je crois que nous sommes tous un peu fatigués de cette discussion. Toutefois, je suis surpris que le CTC adopte une telle position à ce sujet, étant donné les témoignages que nous avons entendus. Vous avez parlé des conséquences. Les conséquences pour les bureaux de poste du maintien du statu quo ou de la reconnaissance de la réalité sont inexistantes parce que cela fait 25 ou 30 ans que l'on fonctionne de cette façon, sans pertes d'emploi.

Cependant, si ce projet de loi n'est pas adopté, il y aura des milliers de pertes d'emploi dans le secteur privé. Nous avons reçu un témoignage à cet effet. Un grand nombre de ces emplois seraient dans le secteur de l'imprimerie, toujours selon les

of those jobs would be in unionized environments. I find it somewhat surprising for you to be taking this position. With PSAC, it is understandable. We are talking about the growth of the public sector by failure of this legislation to go through. From the CLC's perspective, I find it perplexing.

The Chair: Do you wish to comment on that?

Mr. Yussuff: If the senator asks me a question, I will respond.

The Chair: He is making a comment, and you may comment in return.

Senator Runciman: I have finished with that particular issue, so if you want to comment, feel free.

Mr. Yussuff: About job losses, let us be specific. I was before the House of Commons when the remailers appeared before the committee. When they were asked about the specific amount of business that will be lost if they did not get the proposed changes in the legislation, they could not point to it. They do recognize that they receive some business from the remailers, in envelopes, and the list goes on and on. We take all job losses seriously, but the reality is that Canada Post is also a corporation that provides an enormous number of jobs for people in rural communities, as it does in urban centres.

Senator Runciman: They are not in jeopardy.

Mr. Yussuff: To be fair, the question was asked of those who came before the House of Commons to give specific numbers on job losses as a result of this legislation, and they did not give specific numbers. They said that they employ many people.

Senator Runciman: I agree with you that they could not be specific. They said that it would be in the thousands. Canada Post was specific. They said that no jobs were threatened.

With respect to the Canada Labour Code, I am curious about some aspects of this. If someone is in a workplace situation where they are operating a valve, for example, and they feel it is a dangerous situation, they can walk away from it and an officer will come in to assess the situation and make a decision. Then there is a 30-day period within which the employee or the employee's representative has an opportunity, if they disagree with the decision, to appeal it.

What happens during that 30-day period? Does the individual still maintain the right to refuse to work in that environment?

Mr. Gordon: The right to refuse to work is up until the time the officer comes in and makes the assessment and says that by doing this, we can eliminate the safety issue if they find something. That is taken away. If the representative wants to appeal, then it takes a little longer to go through that process. As long as the workers themselves feel that they are threatened by that situation, they can refuse. There may be consequences to that, and they will have a redress mechanism.

When we think of these situations, sometimes it is in a heating plant or some other building. However, oftentimes people drive vehicles and feel the vehicles are not being maintained. It is the responsibility of the driver to say that it is not safe. If they are

témoignages entendus, et je présume que certains de ces emplois sont syndiqués. Je trouve surprenant que vous adoptiez cette position. Il est facile de comprendre pour l'AFPC. Il y aura une croissance du secteur public si ce projet de loi n'est pas adopté. Mais je trouve cela bizarre de la part du CTC.

Le président : Voulez-vous répondre à cela?

M. Yussuff : Si le sénateur me pose une question, je répondrai.

Le président : Il fait une observation, et vous pouvez en faire une en retour.

Le sénateur Runciman : J'ai fini à ce sujet, alors si vous voulez répondre, faites-le.

M. Yussuff : À propos des pertes d'emploi, soyons précis. J'étais au comité des Communes lorsque les reposeurs ont comparu. Lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils perdraient si les changements proposés au projet de loi n'étaient pas adoptés, ils n'ont pu répondre. Ils ont admis recevoir des contrats des reposeurs, des enveloppes, par exemple. Nous prenons au sérieux toutes les pertes d'emploi, mais la réalité est que Postes Canada est également une entreprise qui fournit un très grand nombre d'emplois dans les collectivités rurales comme dans les centres urbains.

Le sénateur Runciman : Postes Canada n'est pas en péril.

M. Yussuff : Soyons justes, on a demandé aux témoins du comité de la Chambre des communes de donner des chiffres précis sur les pertes d'emploi suite à ce projet de loi, et ils n'ont pas pu le faire. Ils ont dit qu'ils employaient beaucoup de gens.

Le sénateur Runciman : Je suis d'accord avec vous qu'ils n'ont pas pu être précis. Ils ont dit qu'il s'agirait de milliers d'emplois. Postes Canada a été précise. L'entreprise a dit qu'aucun emploi n'était menacé.

J'ai des questions au sujet du Code canadien du travail. Si dans un milieu de travail, quelqu'un s'occupe par exemple d'une valve, et que cette personne croit qu'il y a un danger, elle peut quitter son poste et un agent viendra évaluer la situation et prendra une décision. Puis il y a une période de 30 jours pendant laquelle l'employé ou son représentant a l'occasion de faire appel de la décision, s'ils sont en désaccord avec elle.

Que se passe-t-il pendant cette période de 30 jours? Est-ce que la personne peut toujours refuser de travailler dans ce milieu?

M. Gordon : Le droit de refuser de travailler est maintenu jusqu'à ce que l'agent vienne évaluer la situation et dise qu'en faisant telle chose, on peut régler le problème s'il y en a un. Ce droit est alors retiré. Si le représentant veut interjeter un appel, alors cela prend un peu plus de temps pour suivre ce processus. Tant que le travailleur se sent menacé dans la situation, il peut refuser de travailler. Il y aura peut-être des conséquences, et il existe des recours.

De telles situations peuvent se produire dans une installation de chauffage ou dans d'autres édifices. Cependant, souvent les gens conduisent des véhicules qui ne leur semblent pas bien entretenus. C'est la responsabilité du conducteur de signaler que

pulled over by a law enforcement officer who cites Ontario transport regulations and says that it is unsafe and that they should not be driving, then the driver is at fault.

I should not be specific because so many issues could arise.

Senator Runciman: If an appeal is launched after an officer makes a decision, does the worker continue to have the right to refuse to work during that period of time?

Mr. Gordon: It would be difficult for me to answer that question with a “yes” or a “no” because it depends on what actions had taken place and what the decision was. Was the decision to take a particular piece of machinery out of the way so that they do not have to do that and carry on? I do not know. To give a definitive answer to your question would be difficult unless you have a specific circumstance you want to put forward to me, then I will answer that.

Senator Runciman: The other side of this coin is that I suppose if you had an operation where the workplace itself is being affected by the decision of an employee, which could be perfectly correct to make, and the opportunity exists to resolve that situation in a timely way, that also has to be taken into consideration. If you consider an assessment being made by an appeal officer and then that appeal officer having three months to write a decision, in the interim period, the workplace could be in some jeopardy with respect to performing if there is a continuation of a right to refuse. That is what I am trying to get my head around.

The other issue is how provincial labour laws match up with what the federal government is suggesting here. I think Ontario has something comparable to what is proposed in this legislation. What is happening in the provincial theatre with respect to labour laws related to this right to refuse?

Mr. Gordon: I must say that I am not an expert, and I do not know what is taking place. I did not review the various provincial laws. We are dealing specifically with the Canada Labour Code. I can obtain the information for you about the nuances and differences between the various codes. Our technical experts have probably looked at that, but I have not.

Senator Mitchell: I have a quick point of order and clarification in response to Senator Runciman’s aggressive allegations and his invitation to come back on it. It is much worse than even I thought, colleagues and chair. It is actually 55,000 post office boxes that have been closed under this government’s regime. I am not sure that I could say that all of those were rural, but I bet a large part of them were.

Because, of course, the post office does not advertise in some discreet list which post offices it is closing, the fact is that our researchers conducted extensive research through a variety of sources and found 42. I could name some of them, if you like: Verwood, Rapid View, Main Centre, Liebenthal, Kelso, Kelfield. I could certainly name all 42 of them, if you would like. My point is that there is lots of evidence and it is certainly readily backed up.

le véhicule n'est pas sécuritaire. S'il est arrêté par un agent de la paix qui dit qu'en vertu des règlements du transport de l'Ontario, le véhicule n'est pas sécuritaire et qu'on ne devrait pas le conduire, c'est le conducteur qui est responsable.

Je ne veux pas être trop précis parce qu'il peut y avoir toutes sortes de situations.

Le sénateur Runciman : Si on interjette appel de la décision de l'agent, est-ce que le travailleur continue d'avoir le droit de refuser de travailler pendant cette période?

Mr. Gordon : Il est difficile de répondre à la question par oui ou non parce que cela dépend des actions prises et de la décision. A-t-on décidé de retirer une machine pour que le travailleur n'ait plus à l'utiliser et puisse faire autre chose? Je ne sais pas. Il est difficile de donner une réponse définitive à votre question à moins que vous me fournissiez des circonstances précises.

Le sénateur Runciman : D'un autre côté, si le fonctionnement d'un milieu de travail est touché par la décision justifiée d'un employé et qu'on a l'occasion de régler la situation rapidement, il faut aussi en tenir compte. Si l'agent d'appel doit faire une évaluation et a ensuite trois mois pour rédiger sa décision, entre-temps, il y a un risque de diminution du rendement si on peut continuer à refuser de travailler. Voilà ce que j'essaie de comprendre.

Je me demande aussi comment les codes du travail provinciaux se comparent à ce que le gouvernement fédéral suggère de faire ici. Je crois qu'il y a en Ontario quelque chose de semblable à ce que propose ce projet de loi. Que disent les codes du travail provinciaux au sujet du droit de refuser de travailler?

Mr. Gordon : Je dois vous dire que je ne suis pas un expert dans ce domaine, et je ne connais pas la situation. Je n'ai pas examiné les diverses lois provinciales. Nous parlons ici du Code canadien du travail. Je pourrais obtenir pour vous des renseignements au sujet des nuances et différences entre les différents codes. Nos experts techniques ont probablement examiné cet aspect, mais pas moi.

Le sénateur Mitchell : J'ai un bref appel au Règlement et une clarification en réponse aux allégations belliqueuses du sénateur Runciman et à son invitation de répondre. Chers collègues et monsieur le président, c'est encore pire que je le pensais. Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement a fermé 55 000 boîtes postales. Je ne pourrais pas dire si elles étaient toutes dans des régions rurales, mais je suis prêt à parier qu'une grande partie l'était.

Bien sûr, Postes Canada ne dresse pas une liste des bureaux de poste fermés, mais nos chercheurs ont fait de longues recherches dans diverses sources et en ont trouvé 42. Je peux en nommer quelques-uns, si vous le désirez : Verwood, Rapid View, Main Centre, Liebenthal, Kelso, Kelfield. Je pourrais même les nommer tous, si vous le désirez. Ce que je dis c'est qu'il y a beaucoup de preuves disponibles.

The Chair: We will see that a copy of the list of all the post offices that have been closed is made available.

Senator Tkachuk: Will you table that? I am asking.

The Chair: I have five minutes left. We have three people who have not had a chance to pose a question, so I would ask you to try to keep your questions tight and we will proceed rapidly.

Senator Finley: One of my questions has been covered. I would like to say that anyone — including the CUPW, the NDP and Canada Post — who attempts to link remailing services to the protection of rural mail delivery or to privatization or deregulation is simply not stating the facts and is trying to fear monger. That is not from me; that is from Senator Ringuette's caucus colleague and fellow post office worker, Marlene Jennings, from, I believe, Hansard, May 6, 2008.

There is much controversy on this remailing issue. The fact is that the industry has said that it would lose several thousand jobs as a consequence. CUPW thinks they would lose a couple of hundred jobs, but they admit that they do not know anything about the business per se.

Does it not bother you that several thousand unionized employees or just regular human beings could lose jobs?

Mr. Yussuff: We have no doubt that there will be some job losses. The industry cannot state specifically what the number will be, and our opinion is that it will be in the hundreds rather than the thousands.

Of course it bothers me that people would lose their jobs, and that is something we should address. However, we believe that the jobs Canada Post provides through its mandate are equally important to defend and protect because we believe that Canada Post gives this country a unique feature. Canadians can enjoy the same service from coast to coast because of Canada Post's international mailing business.

Senator Finley: In 2007, the former president of the CUPW, Deborah Bourque, said that there was no decrease in their membership because of this competition. Earlier you said that you had no idea what size the business was, but you are saying that, in your opinion, the number would be more in the hundreds than in the thousands.

How do you come to that opinion if you do not know what the size of the market is, what Canada Post's part of the market is or anything else?

Mr. Yussuff: The business is currently guesstimated to represent between \$40 million and \$70 million. No one knows whether it would increase significantly with the proposed legislative changes. We assume it will increase. Otherwise, the push for legislative changes would not be as intense. I have to believe that they will generate more business than they are currently generating, and of course that will have an impact on Canada Post.

Senator Finley: Mr. Gordon, I believe it was you who said a couple of times that you were not involved, from a union point of view, in the remailing. You are aware that Canada Post

Le président : Nous ferons en sorte qu'une copie de la liste de tous les bureaux de poste fermés soit distribuée.

Le sénateur Tkachuk : Déposerez-vous cette liste? Je pose la question.

Le président : Il nous reste cinq minutes. Il y a trois personnes qui n'ont pas eu l'occasion de poser une question, alors je vous demanderais de garder vos questions brèves et nous allons procéder rapidement.

Le sénateur Finley : On a déjà répondu à l'une de mes questions. J'aimerais dire que quiconque — y compris le STTP, le NPD et Postes Canada — essaie de faire un lien entre les services de repostage et la protection de la distribution postale en milieu rural, la privatisation ou la déréglementation ne présente pas les faits et essaie de semer la peur. Ce n'est pas moi qui le dis; c'est la collègue de la sénatrice Ringuette et ancienne travailleuse des postes, Marlene Jennings, dans le hansard du 6 mai 2008, je crois.

Cette question de repostage suscite beaucoup de controverse. L'industrie a dit qu'elle perdrait plusieurs milliers d'emplois en conséquence. Le STTP pense qu'il perdrait 200 emplois, mais le syndicat admet ne pas avoir de détail sur ce secteur en soi.

Cela ne vous dérange pas que des milliers d'employés syndiqués ou de personnes ordinaires pourraient perdre leur emploi?

M. Yussuff : Nous sommes convaincus qu'il y aura certaines pertes d'emploi. L'industrie ne peut pas donner de chiffre précis, et d'après nous, il s'agira plutôt de centaines que de milliers.

Bien sûr, cela me dérange que des gens perdent leur emploi, et nous devrions faire quelque chose à ce sujet. Toutefois, nous croyons qu'il est aussi important de défendre les emplois que Postes Canada peut fournir dans le cadre de son mandat parce que nous croyons que Postes Canada constitue une caractéristique unique de notre pays. Les Canadiens profitent du même service postal d'un océan à l'autre à cause du courrier international de Postes Canada.

Le sénateur Finley : En 2007, l'ancienne présidente du STTP, Deborah Bourque, a dit que le nombre de leurs membres n'a pas diminué à cause de cette concurrence. Plus tôt vous avez dit n'avoir aucune idée de l'ampleur de ce marché, mais vous dites que selon vous, il s'agirait de centaines plutôt que de milliers d'emplois.

Comment en arrivez-vous à cette conclusion si vous ne connaissez pas la taille du marché, quelle est la part de Postes Canada dans ce marché, ou les autres aspects?

M. Yussuff : On évalue actuellement que ce marché représente entre 40 millions de dollars et 70 millions de dollars. Personne ne sait s'il augmentera de façon significative suite aux changements législatifs proposés. Nous présumons qu'il augmentera. Sinon, la demande pour ces changements législatifs n'aurait pas été aussi intense. Je crois qu'ils augmenteront leur part de marché, et bien sûr cela aura des conséquences pour Postes Canada.

Le sénateur Finley : Monsieur Gordon, je crois que c'est vous qui a dit à deux reprises que, d'un point de vue syndical, vous n'aviez rien à voir avec le repostage. Vous savez que la Société canadienne

Corporation, CPC, did an independent Canada Post strategic review, which they completed and published last year, I believe. Were you part of that? Did any of your unions participate in the consultations? We know that CUPW did, because they encouraged 23,500 postcards to be sent to the review panel.

Mr. Gordon: My understanding is that the component of PSAC that represents the workers at Canada Post was involved in that review. By extension, PSAC would have been involved.

Senator Finley: Are you aware that one of the very clear recommendations was that, from the legal perspective, this remailing issue be overturned and the independent remailers be allowed to continue fully in business?

Mr. Gordon: Are you asking about one of recommendations from the strategic review presented by the unions?

Senator Finley: It was in the final set of recommendations from the independent strategic review committee.

Mr. Gordon: I am going out on a limb here. They may have recommended it, but I assume that that would not have been part of the submissions put forward by the unions. We often make recommendations on matters ourselves, and they are not picked up. We hope they are, but oftentimes they are not.

Senator Finley: I am in the same position myself.

Senator Dickson: Thank you for appearing today and for your excellent presentations.

By way of background, I am from Nova Scotia, and I have deep roots in the union movement, particularly the United Mine Workers of America, UMW.

I will direct my questions to Mr. Gordon, and they will relate to paragraphs 47, 49 and 50 on page 10 of your brief. I have Part II of the Canada Labour Code, "Occupational Health and Safety" in front of me. Proposed new section 122(1) of the bill says:

"appeals officer" means a person who is appointed as an appeals officer under section 145.1;

Section 145(1) of the Canada Labour Code says:

The minister may designate as an appeals officer for the purpose of this Part any person who is qualified to perform the duties of such an officer.

The minister presently has the authority, so what is the problem with the clarification in the process? I want to be upfront. To me, as simply a senator, it seems that the amendments add greater specificity to the process and make it more favourable to the employee. There is power in here for an inquiry of unlimited length. The decision maker has 90 days after the inquiry to make the decision.

In Cape Breton, where I come from, a particular lawyer did many inquiries under the Canada Labour Code. I will not use his name because he is in the other place now making inquiries there. He was noted for never making up his mind. Is it not better to have someone who makes up his mind in 90 days after a just inquiry?

des postes, la SPC, a complété et publié un examen stratégique indépendant de Postes Canada l'an dernier, je crois. Y avez-vous participé? Est-ce que des membres de vos syndicats ont participé aux consultations? Nous savons que le STTP l'a fait, parce qu'il a encouragé l'envoi de 23 500 cartes postales au comité d'examen.

M. Gordon : Il me semble que la section de l'AFPC qui représente les travailleurs de Postes Canada a participé à cet examen. Du même coup, l'AFPC y a participé.

Le sénateur Finley : Saviez-vous qu'il a été très clairement recommandé, du point de vue juridique, que la décision concernant le repostage soit renversée afin de permettre aux entreprises indépendantes de poursuivre leurs activités?

M. Gordon : Parlez-vous de l'une des recommandations faites par les syndicats dans le cadre de l'examen stratégique?

Le sénateur Finley : Cela faisait partie de la dernière série de recommandations du comité indépendant d'examen stratégique.

M. Gordon : Je ne sais pas quoi en penser. On a peut-être fait cette recommandation, mais je présume qu'elle ne fait pas partie des propositions des syndicats. Nous faisons souvent des recommandations, mais elles ne sont pas suivies. Nous espérons qu'elles seront prises en compte, mais ce n'est pas souvent le cas.

Le sénateur Finley : Cela m'arrive aussi.

Le sénateur Dickson : Je vous remercie de comparaître aujourd'hui. Vos exposés étaient excellents.

À titre d'information, sachez que je suis de la Nouvelle-Écosse et que j'ai des relations bien établies dans le mouvement syndical, en particulier avec le United Mine Workers of America, le UMWA.

Mes questions s'adressent à M. Gordon et elles concernent les paragraphes 47, 49 et 50, à la page 10 de son mémoire. J'ai sous les yeux la partie II du Code canadien du travail, intitulée Santé et sécurité au travail. Voici comment on propose de modifier la disposition 122(1) :

« Agent d'appel » Personne nommée à ce titre en vertu de l'article 145.1.

Voici ce qui est stipulé au paragraphe 145(1) du Code canadien du travail :

Le ministre peut désigner toute personne compétente à titre d'agent d'appel pour l'application de la présente partie.

Si le ministre a déjà ce pouvoir, en quoi le fait de clarifier le processus constitue-t-il un problème? Je veux que les choses soient claires. En tant que simple sénateur, j'estime que les modifications servent à préciser davantage le processus et sont profitables pour les employés. On pourrait lancer des enquêtes d'une durée illimitée. À la fin de l'enquête, l'agent d'appel aurait 90 jours pour rendre sa décision.

Au Cap-Breton, d'où je viens, un avocat a mené de nombreuses enquêtes en s'appuyant sur le Code canadien du travail. Je ne le nommerai pas, parce qu'il est maintenant député et qu'il continue d'enquêter. On a dit qu'il n'arrivait jamais à prendre une décision. N'est-ce pas mieux que la personne doive arrêter sa décision dans les 90 jours après une enquête juste?

I think it is fairer — and I will probably be in trouble with my colleagues for saying this — I think it is in your favour.

Mr. Gordon: The whole change in process is that the minister will appoint. Appeals officers are already in place working for the government who are experts in the field, and they do the work. This change could very well, in certain circumstances, take the jobs away from them. People from outside of the public service could be appointed directly by the minister and given the responsibility to do this examination. We believe that that examination will not be as strong as that done by the officers who we believe should be doing the job.

Senator Dickson: I do not want to be argumentative, but on the other hand, the person who is chosen must be well qualified. The rules of natural justice say that court remedies are available to you to challenge if a person is not well qualified. I give due weight to your arguments, but I give due weight to my own as well.

This operates in your favour, so I would not be so strongly against it if I were in your shoes.

Senator Angus: I have the impression from listening to you gentlemen that you felt you were not consulted broadly enough on this legislation. Were you consulted, Mr. Yussuff?

Mr. Yussuff: No.

Senator Angus: I have here a copy of a press release from the Canadian Labour Congress, of which you are the Secretary-Treasurer?

Mr. Yussuff: That is right.

Senator Angus: It is dated October 27, 2009. It is titled, “CLC responds to Flaherty pensions announcement,” and reads as follows:

An announcement by Finance Minister Jim Flaherty on regulations dealing with federally-regulated pensions is welcome. . .

Ken Georgetti, President of the Canadian Labour Congress said:

These changes result from consultations the government has held over the past year and some of them look good. . . .

I believe these are provisions in Bill C-9. Did they consult on only one part of the bill?

Mr. Yussuff: The senator asked me if I looked at the proposed legislation in the bill. With respect to the changes that Minister Flaherty proposed, we were fully in agreement with him.

Senator Angus: The point I am trying to make is not complicated. I am a great believer that, before governments propose legislation, full and frank discussion and consultation should take place with the stakeholders. It is usually done by way of white or coloured papers. I have been here for 18 years, and it

Je pense que c'est plus équitable. Je vais probablement m'attirer les foudres de mes collègues pour avoir dit cela, mais je pense que c'est à votre avantage.

M. Gordon : Le grand changement dans le processus, c'est que le ministre nommerait les décideurs. Les agents d'appel qui travaillent présentement sont des experts dans le domaine et ils s'acquittent bien de leurs tâches. Dans certaines circonstances, ce changement pourrait très bien leur enlever leur gagne-pain. Le ministre pourrait nommer d'autres gens que des fonctionnaires pour mener les enquêtes, qui ne seraient pas aussi efficaces, selon nous. On devrait garder les agents qui sont actuellement en poste.

Le sénateur Dickson : Je ne veux pas argumenter, mais la personne choisie serait tout à fait qualifiée. Selon les principes de justice naturelle, on peut intenter un recours judiciaire, si la personne n'a pas les compétences requises. Je comprends ce que vous dites, mais mon argument se défend aussi.

Comme cette modification serait à votre avantage, je n'y serais pas si fermement opposé, si j'étais vous.

Le sénateur Angus : Messieurs, vous semblez estimer que vous n'avez pas été assez consultés à propos du projet de loi. L'avez-vous été, monsieur Yussuff?

M. Yussuff : Non.

Le sénateur Angus : J'ai devant moi copie d'un communiqué de presse du Congrès du travail du Canada, dont vous êtes le secrétaire et le trésorier, n'est-ce pas?

M. Yussuff : C'est exact.

Le sénateur Angus : Le communiqué est daté du 27 octobre 2009. Il est intitulé « Le CTC réagit à l'annonce de Flaherty sur les pensions ». Voici ce qu'on y dit :

L'annonce du ministre des Finances, Jim Flaherty, concernant les règlements qui régissent les régimes de pension de compétence fédérale est bien accueillie [...]

Voici une citation de Ken Georgetti, président du Congrès du travail du Canada :

Les modifications annoncées sont le fruit des consultations tenues par le gouvernement au cours de l'année et certaines semblent positives [...]

Je pense qu'il est question des dispositions du projet de loi C-9. A-t-on tenu des consultations seulement sur une partie du projet de loi?

M. Yussuff : Le sénateur m'a demandé si j'avais examiné les modifications proposées à la loi. Nous étions tout à fait d'accord avec le ministre Flaherty concernant les changements qu'il souhaitait apporter.

Le sénateur Angus : L'argument que je tente de présenter n'est pas compliqué. Je crois fermement que les gouvernements doivent tenir des discussions approfondies et franches avec les parties concernées avant de proposer des modifications à une loi. On publie habituellement des livres blancs ou autres choses du genre.

always seems to happen. This would suggest that extensive consultations took place over a year between your union and the government.

Mr. Yussuff: On the broad private pension regulations, there were extensive consultations. We were highly involved from coast to coast and in direct dialogue with the minister. On almost everything he tabled, with the exception of one minor concern that we raised with him, we were in full agreement with him.

The Chair: Are you trying to make a large leap over 23 other parts?

Senator Angus: Not at all. I indicated that it was part of Bill C-9. Any credible person would find it hard to believe that they consulted on only one part of the bill.

The Chair: Do you think that Bill C-9 was a cohesive unit for the last year and a half?

Senator Angus: It was a joint venture between your folks and my folks.

The Chair: You have not been sitting here for the last three weeks. Senator Callbeck, take us home, will you?

Senator Callbeck: Mr. Gordon, at page 5, you raise the issues of strategic reviews. You say that there have been cuts to government spending in the amount of \$1 million over the last two years and that we will have an additional \$287 million based on the 2009 strategic review. I have asked several times in this committee for a list of those strategic reviews and the amounts that they entail. If the government saved \$1 billion, could I see a list of those savings? I have never been able to get any information. Do you have any information on that?

Mr. Gordon: I do not have a list of where the money was saved. We have the dollar figure that they announced in the estimates on what they made in the first cut at the strategic review, but I do not have an extensive list of the various areas.

Senator Callbeck: You said that you have the first cut at the strategic review.

Mr. Gordon: It is in the estimates. I forgot the total amount. I would have to go back to the estimates tabled last year after the strategic review that showed how much money was involved. Every year they come up with a list of departments. You have to go each department to see what and where they reduced as a result of the strategic review. I do not have that information.

Senator Callbeck: It is difficult to find, even when looking at the budget figures.

You also have expressed concern about the Canada Labour Code, the Canada Grain Act, the Canada Post Corporation Act, the Canadian Environmental Assessment Act and Atomic Energy

Je suis sénateur depuis 18 ans, et c'est ce qui semble toujours se produire. Des consultations exhaustives ont donc dû avoir lieu durant un an entre votre syndicat et le gouvernement.

M. Yussuff : Concernant les règles générales applicables aux pensions privées, on a tenu des consultations exhaustives. Tout comme le ministre, nos représentants de partout au pays ont participé activement aux discussions. Sauf pour un point qui nous préoccupait, nous étions parfaitement d'accord avec le ministre sur tout ce qu'il proposait.

Le président : Essayez-vous d'éviter de parler des 23 autres parties du projet de loi?

Le sénateur Angus : Pas du tout. J'ai indiqué qu'il était question d'une partie du projet de loi C-9. Toute personne sensée aurait du mal à croire qu'on a tenu des consultations seulement sur une partie du texte.

Le président : Selon vous, a-t-on fait preuve de cohésion à l'égard du projet de loi C-9 depuis un an et demi?

Le sénateur Angus : Vos gens et les miens se sont consultés.

Le président : Vous n'étiez pas présent ces trois dernières semaines. Veuillez poursuivre, sénateur Callbeck.

Le sénateur Callbeck : Monsieur Gordon, à la page 5, vous soulevez des questions sur les examens stratégiques. Vous dites qu'il y a eu des compressions de 1 million de dollars dans les dépenses du gouvernement durant les deux dernières années et que 287 millions de dollars supplémentaires ont été épargnés selon l'examen stratégique 2009. À plusieurs reprises, j'ai demandé à ce comité la liste des examens stratégiques effectués pour connaître les montants détaillés. Si le gouvernement a économisé 1 milliard de dollars, pourrais-je voir les détails? Je n'ai jamais pu obtenir cette information. Que savez-vous à ce sujet?

M. Gordon : Je n'ai pas la répartition des économies réalisées. Je connais le montant annoncé dans le budget des dépenses concernant les premières compressions effectuées dans l'examen stratégique, mais je ne connais pas le détail des économies réalisées.

Le sénateur Callbeck : Vous dites connaître les premières réductions effectuées dans l'examen stratégique.

M. Gordon : Le montant total se trouve dans le budget des dépenses. Je ne me rappelle pas à combien il s'élève. Je devrais consulter de nouveau le budget des dépenses présenté l'an dernier à la suite de l'examen stratégique. Chaque année, on donne la liste des ministères concernés. Il faut ensuite examiner les compressions que chaque ministère a réalisées dans la foulée de l'examen stratégique. Je n'ai pas cette information avec moi.

Le sénateur Callbeck : Elle est difficile à trouver, même si on examine les montants qui figurent dans le budget.

Vous avez également exprimé des préoccupations à l'égard du Code canadien du travail, de la Loi sur les grains du Canada, de la Loi sur la Société canadienne des postes, de la Loi canadienne sur

of Canada Limited. You think that those aspects should have separate stand-alone bills and not be lumped in with the budget bill.

Mr. Gordon: That is correct. We believe that those elements have nothing to do with a budget bill and should be brought to the house separately so that scrutiny can be done independently of a large omnibus bill such as this one.

Senator Callbeck: I agree. At page 13, your brief says, "The public can comment on the project and the content, but the degree of consultation and what can be consulted about is substantially weakened." We heard from Minister Prentice this afternoon who said that the minister will have the authority to determine the scope. I asked him about public consultations and public involvement if Bill C-9 were to pass. I asked whether the public would have any less opportunity to voice their views on whatever project an environmental assessment was on, and his answer was no. You said that given the degree of consultation, Bill C-9 will change that.

Mr. Gordon: We believe that Bill C-9 will change fundamentally the way in which they do environmental assessments. That is why we believe it should be scrutinized in its own right rather than put in this bill. This budget bill has to pass, and these elements should not be in here. They should be delinked and discussed in a separate way.

These types of detailed issues could then be put under the microscope and fleshed out. Two years from now, long after the bill is passed, I do not want to find some details that we missed and should have picked up and challenged. That is what it is all about.

Senator Callbeck: I agree with you 100 per cent.

The Chair: Honourable senators, I have a number of names on the list for round two, but we will leave it at one round only. I thank our guests, Mr. Gordon, Mr. Yussuff and Mr. Hodgins, for appearing and sharing their views on Bill C-9. Thank you as well for staying beyond the agreed upon expiry time so that we could finish this session.

Mr. Gordon: We appreciate the opportunity to be heard. We understand that your first responsibility is in the Senate chamber.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, July 6, 2010

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-9, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures, met this day at 6:16 p.m. to give consideration to the bill (topic: Part 20).

Senator Joseph A. Day (Chair) in the chair.

l'évaluation environnementale et d'Énergie atomique du Canada limitée. Vous pensez que ces questions devraient être traitées dans des projets de loi séparés plutôt que de faire partie du projet de loi sur le budget.

M. Gordon : Effectivement. Nous croyons que ces questions n'ont rien à voir avec le projet de loi sur le budget et qu'elles devraient être présentées de manière séparée pour que la Chambre les examine indépendamment de ce volumineux projet de loi omnibus.

Le sénateur Callbeck : Je suis d'accord. À la page 13 de votre mémoire, vous dites que la population pourrait donner son opinion sur le projet de loi, mais que les consultations seraient beaucoup plus rares et que leur portée serait considérablement réduite. Le ministre Prentice a dit cet après-midi que le ministre concerné pourrait déterminer le champ d'application. Je lui ai posé des questions sur les consultations publiques et la participation de la population si le projet de loi C-9 était adopté. Il m'a dit que la population pourrait tout autant qu'avant émettre des commentaires sur n'importe quel projet faisant l'objet d'une évaluation environnementale. Pourtant, vous avez dit que l'adoption du projet de loi C-9 entraînerait une diminution des consultations.

M. Gordon : D'après nous, on changerait de manière fondamentale la façon de mener les évaluations environnementales. C'est pourquoi nous croyons que ces modifications devraient être examinées à part. Comme il faut adopter le projet de loi sur le budget, ces modifications ne devraient pas y figurer. Elles devraient être retirées de la mesure législative. Il faut tenir des discussions indépendantes sur ces changements.

Ce genre de questions détaillées devrait être examiné de près. Je ne voudrais pas constater dans deux ans que certains détails auraient dû être relevés et remis en question. C'est vraiment cela, le problème.

Le sénateur Callbeck : Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Le président : Honorables sénateurs, je sais que certains d'entre vous souhaitaient poser d'autres questions, mais nous allons en rester là. Nous remercions MM. Gordon, Yussuff et Hodgins d'être venus partager leurs opinions sur le projet de loi C-9 et d'être restés plus longtemps que prévu pour terminer la réunion.

M. Gordon : Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir donné la chance de comparaître. Nous comprenons que votre responsabilité première réside au Sénat.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 6 juillet 2010

Le comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui à 18 h 16 pour étudier ledit projet de loi (sujet : partie 20).

Le sénateur Joseph A. Day (président) occupe le fauteuil.

[English]

The Chair: Senators, this is the twenty-first meeting of the committee in relation to Bill C-9, the budget implementation bill for 2010. Over our previous meetings, this committee has heard from ministers, departmental officials and outside stakeholders who are interested in or impacted by this legislation.

This evening, we will be concluding our consideration of Part 20 of the bill, which deals with environmental assessments. We are pleased to welcome, representing MiningWatch Canada, Mr. Ramsey Hart; Mr. Richard Lindgren, counsel for the Canadian Environmental Law Association; and, joining us by video conference from British Columbia, Mr. Josh Paterson, staff lawyer for West Coast Environmental Law.

We will ask each of you to make your introductory remarks, and then we will engage in a question and answer session. If a question is posed to one of you and the other wishes to make a comment, just signal so we know that you would like to be involved.

Mr. Paterson, we have found in the past that when we have two people at the table here and one on video conference, the one on video conference tends to get missed out, so please do not hesitate to intervene. We will start with you and your introductory remarks.

Josh Paterson, Staff Lawyer, West Coast Environmental Law: Thank you very much. I represent West Coast Environmental Law, which has been actively involved in the development of environmental legislation at the federal and provincial levels for a number of decades.

This budget bill is an attack on environmental assessment in Canada and, in an important way, it is an attack on the democratic process that is critical to ensuring that Canada's environmental assessment is credible and trusted by Canadians. I use this fairly strong language because of the way that this bill has been designed to ensure that the weakening of environmental assessment bypasses detailed scrutiny by being buried among piles of other changes in a 900-page budget bill.

West Coast Environmental Law recognizes that the Canadian Environmental Assessment Act has numerous challenges. Many of these issues are well documented and have been known for some time. Clearly, the act needs to be strengthened to better address the challenge of climate change and to ensure that the health and resilience of Canadians and their environment are protected. However, the changes introduced in Bill C-9 fail to address these challenges.

As you will have no doubt heard today, Parliament, in its wisdom, set out that this year there is to be a wholesale root-and-branch review of the Canadian Environmental Assessment Act, a seven-year review. That is the best forum in which to consider the changes that are needed to the act, with robust public and stakeholder participation and the meaningful involvement of First Nations, Inuit and Metis peoples. This budget is making a

[Traduction]

Le président : Chers collègues, il s'agit de la 21^e réunion du comité concernant le projet de loi C-9, la loi d'exécution du budget de 2010. Lors des séances précédentes, le comité a entendu les témoignages de ministres, de représentants ministériels et d'intervenants extérieurs qui s'intéressent à cette loi ou qui sont touchés par celle-ci.

Ce soir, nous allons conclure notre examen de la partie 20 du projet de loi, qui porte sur les évaluations environnementales. Nous sommes heureux d'accueillir M. Ramsey Hart, qui représente Mines Alerte Canada; M. Richard Lindgren, avocat-conseil de l'Association canadienne du droit de l'environnement; ainsi que M. Josh Paterson, avocat-conseil à l'interne pour West Coast Environmental Law, qui se joint à nous par vidéoconférence depuis la Colombie-Britannique.

Nous demanderons à chacun d'entre vous de nous faire part de vos remarques préliminaires, puis nous passerons à une séance de questions et réponses. Si vous souhaitez répondre à une question qui a été posée à un autre intervenant, il vous suffit de nous signaler votre intention de participer à la discussion.

Monsieur Paterson, nous avons constaté dans le passé que nous avons tendance à oublier nos participants par vidéoconférence lorsque nous avons des témoins devant nous dans la salle. Alors, je vous en prie, n'hésitez pas à intervenir. Nous allons commencer avec vous. Veuillez nous faire part de vos remarques préliminaires.

Josh Paterson, avocat-conseil à l'interne, West Coast Environmental Law : Merci beaucoup. Je représente West Coast Environmental Law, qui participe activement à l'élaboration de lois environnementales aux niveaux fédéral et provincial depuis des dizaines d'années.

Cette loi budgétaire est un affront à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et une insulte pour le processus démocratique qui est essentiel pour veiller à ce que les évaluations environnementales soient crédibles et dignes de confiance aux yeux de la population canadienne. Si je me permets d'être aussi radical, c'est que ce projet de loi a été conçu de façon à ce que l'adoucissement de la loi sur l'évaluation environnementale passe en quelque sorte inaperçue parmi la foule de changements proposés dans les 900 pages de la loi budgétaire.

West Coast Environmental Law reconnaît que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale est confrontée à plusieurs défis. Bon nombre de ces problèmes sont bien documentés et sont connus depuis un certain temps. De toute évidence, il faut renforcer la loi pour mieux s'attaquer aux changements climatiques et s'assurer que la santé et la résilience des Canadiens et de leur environnement sont protégées. Cependant, les changements proposés dans le projet de loi C-9 font fi de ces difficultés.

Comme vous l'avez sans doute entendu aujourd'hui, le Parlement, dans toute sa sagesse, a établi qu'un examen en profondeur de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, un examen s'échelonnant sur sept ans, allait être entrepris cette année. Il s'agit là du meilleur forum pour examiner les changements à apporter à la loi, dans le cadre duquel le public et les différents intervenants pourront véritablement se

deliberate end-run around this review and around democratic processes. It is something you have seen before in last year's budget, and now the government is trying again. We are asking that you try to put a stop to it.

The provisions in Part 20 of the bill are clearly aimed at gutting the Canadian Environmental Assessment Act. They have nothing to do with the budget and have no business being there. None of the changes address the problems that have been widely identified in the act and that are canvassed in good detail in Professor Robert Gibson's excellent submission, which has been provided to you. In addition, none of the changes appear to be in accordance with the purposes of the act, which include ensuring that projects are considered in a careful and precautionary manner so that they do not cause significant adverse environmental effects.

While I do not have the time to get into a lot of detail, you will have heard already that clause 2155 allows the Minister of the Environment to avoid doing detailed, comprehensive environmental assessments on large projects by breaking them up into smaller pieces under certain unspecified conditions, in a major move that undoes the Supreme Court of Canada's recent decision that this is illegal under the current law.

Clause 2153 also has a blanket exemption for a host of major projects connected with the recent infrastructure program, paving the way for projects that may cause significant environmental damage without any thought being given to the mitigation of those risks.

Neither of these changes appears to serve even the bill's purpose to avoid unnecessary duplication and to promote coordination between federal and provincial environmental assessment processes. In respect to the whittling down of projects for the purpose of environmental assessment, there are no conditions defined in the bill to bound that discretion or to require consideration of whether the project will be comprehensively assessed by some other level of government. Rather than adding more certainty to the system, this discretion substantially decreases the certainty that is already provided through the comprehensive study list. It is now impossible to predict what sort of an assessment a project will have at the federal level.

The blanket exemption for infrastructure projects was introduced by regulation to foster growth during the recession and is made permanent here. It has no conditions, either. It just says that certain projects will not receive any federal environmental assessment, full stop, whether or not there is an equivalent assessment at the provincial level. This exemption offends against the very idea of environmental assessment, which is that all projects with potential significant environmental effects must be assessed. With the federal Minister of Finance saying just

prononcer et auquel les Premières nations, les Inuits et les Métis pourront participer activement. Ce budget se veut en fait un moyen délibéré pour contourner cet examen et les processus démocratiques. Le gouvernement avait employé le même stratagème l'an dernier, et il récidive encore aujourd'hui. Nous vous demandons de tenter de mettre un terme à ces manœuvres.

Il est évident que les dispositions énoncées dans la partie 20 du projet de loi visent à dépouiller la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Elles n'ont rien à voir avec le budget et n'y ont pas leur place. Aucun des changements proposés ne permettra de remédier aux problèmes largement identifiés dans la loi et que le professeur Robert Gibson expose avec moult détails dans son excellent mémoire, lequel vous a été remis. De plus, aucun de ces changements ne semble respecter les objectifs de la loi, qui prévoit notamment que les projets doivent être étudiés de façon soignée et prudente pour qu'ils n'aient pas d'effets adverses importants sur l'environnement.

Je n'ai pas vraiment le temps d'entrer dans les détails, mais vous savez déjà que l'article 2155 permettrait au ministre de l'Environnement d'éviter de soumettre des grands projets à des évaluations environnementales approfondies, en les scindant en de plus petites entités selon des conditions non précisées. Il s'agit là d'une résolution qui vient renverser la décision rendue récemment par la Cour suprême du Canada, qui a décrété que cette pratique était illégale en vertu de la loi actuelle.

L'article 2153 prévoit aussi une exemption générale pour toute une gamme de grands projets liés au nouveau programme d'infrastructure, pavant ainsi la voie à des projets qui pourraient avoir de graves conséquences sur l'environnement sans qu'aucune mesure d'atténuation des risques soit envisagée.

Ni l'un ni l'autre de ces changements ne semble cadrer avec l'objectif du projet de loi d'éliminer les redondances inutiles et de promouvoir la coordination entre les processus fédéraux et provinciaux d'évaluation environnementale. Pour ce qui est de la scission des projets aux fins de l'évaluation environnementale, aucune condition n'est définie dans le projet de loi pour circonscrire ce pouvoir discrétionnaire ou vérifier si le projet sera soumis à un examen approfondi par un autre ordre de gouvernement. Plutôt que de solidifier le système, ce pouvoir discrétionnaire vient miner les garanties qu'offre la liste d'étude approfondie. Il est maintenant impossible de prévoir à quel type d'évaluation sera soumis un projet au niveau fédéral.

L'exemption générale pour les projets d'infrastructure a été instaurée par voie de règlement afin de stimuler la croissance économique durant la récession, et le projet de loi en fait ici une mesure permanente. Aucune condition n'y est rattachée non plus. On se contente d'indiquer que certains projets seraient soustraits aux évaluations environnementales fédérales, un point c'est tout, qu'une évaluation équivalente soit effectuée ou non au niveau provincial. Cette exemption va à l'encontre de l'idée même de l'évaluation environnementale, c'est-à-dire que tous les projets qui

last month that we have seen the worst of the recession and are coming out of it, we question the need to make this kind of exemption permanent.

The last thing I would cover briefly is that the bill appears to facilitate the continuation of giving environmental assessments over major pipeline and nuclear projects to the National Energy Board and the Canadian Nuclear Safety Commission. It appears to encourage that by establishing participant funding programs at those agencies. It is a trend we are concerned about because these bodies do not have experience conducting environmental assessments or assessing cumulative effects, which is something that the federal Commissioner of the Environment and Sustainable Development has already identified as a challenge in environmental assessments.

To conclude, CEAA and its regulations were developed only after years of public and stakeholder review. Any one of these changes proposed to be made without any real public or stakeholder consultation, meetings like this aside, represents a significant setback for sustainability and environmental protection. Combined together, they set back the environmental assessment process many years. It is undemocratic to use the budget to ram through an attack on Canada's environmental laws, and it undermines Parliament's purpose as a place where laws are to be thoroughly debated and improved. That, in fact, is your constitutional responsibility as senators.

We are asking that in spite of the fact that a motion has already failed on the Senate floor to separate these provisions out for separate review as part of the seven-year review coming in the fall, we strongly recommend that you recommend to the body of the Senate as a whole that these provisions be separated out and be given the kind of scrutiny they deserve.

The Chair: Thank you very much. We appreciate your comments and we have your prepared statement, as well, which has been circulated and remains as a record of what has been discussed.

Ramsey Hart, MiningWatch Canada: Thank you for taking time to go through this bill in such a detailed fashion. We do very much appreciate it. We feel this is an issue of significant national importance and of much interest to Canadians.

I have had the opportunity to drop in with you throughout the day between phone calls and answering emails. I know much of what I could say has already been said today, so I will try not to belabour the points. I will try to bring a different perspective and a sense of clarity to some of the key issues.

MiningWatch is a relatively small organization based here in Ottawa. We are small but quite effective at engaging on mining issues, both nationally and internationally. I have often heard it

sont susceptibles d'avoir des effets négatifs importants sur l'environnement doivent être évalués. Comme le ministre fédéral des Finances nous a dit le mois dernier que le plus gros de la récession était terminé et que nous étions en train d'en sortir, nous ne sommes pas convaincus qu'il soit nécessaire de faire de cette exemption une mesure permanente.

Le dernier point que j'aimerais apporter, c'est que le projet de loi semble faciliter le transfert des évaluations environnementales de grands projets de pipelines et de projets nucléaires à l'Office national de l'énergie et à la Commission canadienne de sûreté nucléaire. On dirait bien que c'est ce que l'on veut encourager en établissant des programmes d'aide financière aux participants au sein de ces organismes. C'est une tendance qui nous préoccupe, car ces organismes n'ont pas d'expérience dans la conduite d'évaluations environnementales ni dans la conduite d'évaluations des effets cumulatifs, ce qui d'ailleurs demeure encore un défi selon le commissaire fédéral à l'environnement et au développement durable.

En terminant, je souligne que la LCEE et les règlements connexes n'ont été mis en place qu'après des années d'examen public et de consultation avec différents intervenants. Adopter l'un ou l'autre de ces changements sans procéder à de véritables consultations auprès du public ou des intervenants, outre les réunions comme celle d'aujourd'hui, c'est un peu comme renoncer à la durabilité et à la protection de l'environnement. Ensemble, ces deux articles font reculer le processus d'évaluation environnementale de plusieurs années. C'est antidémocratique que d'utiliser le budget pour dénaturer les lois environnementales du Canada, et cela va à l'encontre de l'objectif même du Parlement, qui se doit d'être un forum permettant de débattre à fond des lois dans le but de les améliorer. Il en va en fait de votre responsabilité constitutionnelle en tant que sénateurs.

Bien qu'une motion proposée à cet effet devant le Sénat n'ait pas réussi à soumettre ces articles à un examen distinct dans le cadre de l'examen de sept ans qui sera entrepris à l'automne, nous vous pressons de recommander à l'ensemble du Sénat que ces articles soient examinés séparément et avec toute la minutie qui s'impose.

Le président : Merci beaucoup. Nous prenons bonne note de vos commentaires et nous conserverons au dossier votre allocution écrite, qui nous a été distribuée.

Ramsey Hart, Mines Alerte Canada : Merci de prendre le temps d'étudier ce projet de loi de façon aussi approfondie. Nous vous en sommes très reconnaissants. Nous croyons que c'est un dossier qui revêt une grande importance au niveau national et qui suscite beaucoup d'intérêt parmi la population canadienne.

J'ai eu la chance d'assister à différentes parties de la séance tout au long de la journée, quand je ne devais pas prendre d'appel ou répondre à des courriels. Je sais que bien des choses que je pourrais vous dire ont déjà été soulevées aujourd'hui, alors je vais tâcher de ne pas ressasser les mêmes idées. J'aimerais cependant jeter un éclairage nouveau sur quelques-uns des principaux problèmes et apporter quelques précisions.

Mines Alerte est un organisme relativement petit établi ici, à Ottawa. Nous sommes peu nombreux, mais nous savons être efficaces quand vient le temps de nous attaquer à des problèmes

said that we punch above our weight. We are a pan-Canadian coalition of 20 different organizations including environmental, Aboriginal, social justice, development and labour organizations. We advocate for responsible mining for Canadian mining companies here in Canada and wherever they may operate, which is pretty much all around the world.

In my brief comments today, I would like to focus on three points: the importance and status of federal environmental assessment; the appropriate mechanism for improving the environmental assessment process; and the potential for increased confusion and delays that could come from the proposed amendments to section 15 of CEAA, specifically regarding project scoping.

We have worked on the federal EA process at both the policy level as well as for specific projects. We have been intervenors in a number of mining-related environmental assessments. We think the environmental assessment is so important that, under considerable risk to our organization, we took the Red Chris case all the way to the Supreme Court. I know that case has come up several times. I would be happy to provide our perspectives on it.

From our perspective, three main results came out of that decision. The first is that where projects are listed on the comprehensive study list, they must receive at least comprehensive if not a panel review. The second is that a project is proposed, not arbitrarily determined by federal authorities. Finally, there already exists a variety of opportunities for federal and provincial authorities to coordinate environmental assessment processes and those options need to be used to greater effect.

There is a second finding regarding project scoping that I will return to in a moment. Before doing so, I would like to provide you our perspectives on the federal environmental assessment process. As we heard earlier today from the Mining Association of Canada, mines make up a significant percentage of federal environmental assessments. Therefore, I think the perspectives of an organization that focuses on mining are quite relevant to your consideration.

Across Canada, we have examples of mining legacies regarding projects that went wrong. Many of these are historic. However, they point to the fact that if projects are done wrong, they can have legacies that can last for generations. When I hear complaints about delays of a few months, it is challenging for me to have sympathy for industry when the potential implications of a project gone wrong can last for tens and hundreds of years. Certainly, I do not want to arbitrarily hold up development, but decisions take

liés à l'exploitation minière, tant sur la scène nationale qu'internationale. On a souvent dit de nous que nous osions jouer dans la cour des grands. Nous sommes une coalition pancanadienne formée de 20 organismes à missions distinctes, notamment dans les domaines de l'environnement, des relations autochtones, de la justice sociale, du développement et du travail. Nous faisons la promotion d'une exploitation responsable de la part des compagnies minières canadiennes qui mènent des activités ici, au Canada, ou ailleurs dans le monde.

Dans mon court exposé aujourd'hui, j'aimerais mettre l'accent sur trois points : l'importance et l'état du processus fédéral d'évaluation environnementale; le mécanisme approprié pour améliorer le processus d'évaluation environnementale; et les répercussions possibles des amendements proposés à l'article 15 de la LCEE, qui pourraient se solder par une confusion accrue et des délais supplémentaires, particulièrement en ce qui a trait à la définition de la portée des projets.

Nous avons travaillé au processus fédéral d'évaluation environnementale au niveau des politiques, mais aussi pour des projets précis. Nous avons agi à titre d'intervenants dans le cadre de différentes évaluations environnementales liées à l'exploitation minière. Nous sommes tellement convaincus de l'importance de l'évaluation environnementale que nous avons porté l'affaire Red Chris jusqu'en Cour suprême, même si c'était très risqué pour notre organisation. Je sais qu'on a fait mention de cette affaire à différentes reprises. Je serais heureux de vous donner notre point de vue à ce sujet.

Quant à nous, trois principaux résultats découlent de cette décision. Premièrement, quand un projet figure sur la liste d'étude approfondie, il doit à tout le moins faire l'objet d'un examen approfondi, quand il n'est pas soumis à une commission d'examen. Deuxièmement, un projet peut être proposé et non pas déterminé de façon arbitraire par les autorités fédérales. Et finalement, il existe déjà toute une gamme de mécanismes qui permettent aux autorités fédérales et provinciales de coordonner les processus d'évaluation environnementale et ces mécanismes doivent être employés à meilleur escient.

Il y a un deuxième constat concernant la définition de la portée des projets sur lequel j'aimerais revenir dans un instant. Mais avant, j'aimerais vous donner nos impressions sur le processus fédéral d'évaluation environnementale. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui de l'Association minière du Canada, un grand pourcentage des évaluations environnementales fédérales porte sur des projets miniers. Je crois donc que le point de vue d'une organisation qui se concentre sur les activités minières est tout à fait pertinent dans le cadre de votre étude.

Un peu partout au Canada, des projets miniers qui ont mal tourné ont laissé des traces derrière eux. Bon nombre de ces exemples sont des cas historiques. Cependant, il faut en conclure que si des projets tournent mal, ils peuvent avoir des conséquences qui se répercuteront sur plusieurs générations. Quand j'entends des gens de l'industrie se plaindre de délais de quelques mois, j'ai du mal à éprouver de la sympathie pour eux, quand on pense que les répercussions potentielles d'un projet manqué peuvent

time, as the Senate knows. You are taking the time to carefully consider the decisions before you. Good decisions take reflection and thoughtful analysis, and that sometimes takes time.

Canada's economy is certainly suffering right now. Did environmental assessment cause the recession? No, it did not. Will environmental assessment unduly prevent a recovery? I do not think it will. It should, however, help us to transition our economy to one that is based on more sustainable and socially and environmentally responsible alternatives. However, I am deeply concerned that the current bill is being used as a Trojan Horse under economically difficult times to dismantle one of Canada's most important pieces of environmental legislation.

Regarding duplication, which is an often-cited problem regarding environmental assessment, it is important to recognize that the federal process as it exists includes several important advantages over most, if not all, provincial processes. These include access to participant funding, the potential for engaging in federal policy decisions, and the issue of climate change has come up throughout the day, as just one example. Other examples would include the conservation of fish habitat and the Crown's fiduciary responsibility to First Nations, Inuit and Metis.

The federal EA process also includes clearly mandated requirements for public consultation and, in the case of panel reviews, public hearings that go well beyond the typical information sessions offered by project proponents.

Several references have been made throughout the day to the Auditor General's 2009 review of the Canadian Environmental Assessment Act. I would like to paraphrase some of the main points in that document.

Generally, comprehensive studies and review panels were done well. There were some problems with screenings, however, in that they seemed to lack accountability. For projects where there is more than one responsible authority, disputes about project scope may cause serious delays in the environmental assessment process. The agency does not know whether responsible authorities are conducting good quality EAs or whether assessments are contributing to the protection of the environment as intended. That is an issue around accountability and documentation, I would suggest, more than the process itself. The agency has also established and maintained the Canadian Environmental Assessment Registry Internet site, which is doing a good job of providing information to the public.

My reading of those findings is not of a system in complete collapse, as has been portrayed by some, but one that needs improvement. We do not disagree that the system needs improving. How should it be improved upon, however? Not by

s'échelonner sur des dizaines, voire des milliers d'années. Je ne veux certainement pas empêcher le développement de façon arbitraire, mais il faut du temps pour prendre de bonnes décisions, et le Sénat le sait très bien. Vous prenez le temps qu'il faut pour examiner attentivement les questions qui vous sont soumises. Prendre de bonnes décisions demande de la réflexion et une analyse raisonnée, et cela peut prendre du temps.

L'économie du Canada traverse évidemment des moments difficiles. Est-ce que les évaluations environnementales sont à blâmer? Bien sûr que non. Vont-elles indûment empêcher une reprise économique? Je ne crois pas. Par contre, elles devraient nous aider à cheminer vers une économie fondée sur des solutions plus durables et plus responsables sur les plans social et environnemental. Je crains toutefois que le projet de loi actuel ne serve de cheval de Troie en ces temps économiques difficiles pour démanteler l'une des plus importantes lois environnementales du Canada.

Pour ce qui est des redondances, un problème souvent signalé concernant les évaluations environnementales, il est important de reconnaître que le processus fédéral, dans sa forme actuelle, offre beaucoup plus d'avantages que la plupart des processus provinciaux, sinon tous. On parle notamment d'accès à de l'aide financière aux participants, la possibilité de prendre part aux décisions politiques fédérales, et le problème des changements climatiques a été soulevé plusieurs fois durant la journée, et ce n'est là qu'un exemple. On pourrait aussi parler de la conservation de l'habitat du poisson et de la responsabilité fiduciaire de la Couronne à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis.

Le processus fédéral d'évaluation environnementale comporte également des exigences clairement définies en matière de consultation publique et, dans le cas des commissions d'examen, il prévoit des audiences publiques qui vont bien au-delà des séances d'information typiques offertes par les promoteurs de projets.

Tout au long de la journée, il a plusieurs fois été question du rapport de 2009 de la vérificatrice générale sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. J'aimerais reprendre certains des éléments clés signalés dans ce document.

Dans l'ensemble, les études approfondies et les commissions d'examen sont menées de bonne façon. Toutefois, on a signalé qu'il semblait y avoir des lacunes au niveau des obligations de rendre compte pour les examens préalables. Pour les projets où il y a plus d'une autorité responsable, les malentendus concernant la portée du projet peuvent entraîner de sérieux retards dans le processus d'évaluation environnementale. L'agence ne sait pas si les autorités responsables mènent des évaluations environnementales de qualité ou si les évaluations contribuent effectivement à protéger l'environnement. Je présume que le problème est surtout lié à la reddition de comptes et à la documentation, plutôt qu'au processus lui-même. L'agence a aussi établi le site Internet du Registre canadien d'évaluation environnementale, qui permet d'informer efficacement le public et dont elle assure également la mise à jour.

D'après les conclusions de ce rapport, je constate qu'il ne s'agit pas d'un système en dérive totale, comme certains l'ont prétendu, mais d'un système qui a besoin d'amélioration. Nous sommes d'accord pour dire que des changements sont nécessaires. Mais

an omnibus budget bill that sneaks changes through the House of Commons; it is not getting snuck through here, fortunately, and I appreciate the effort that you are putting into reviewing it.

Canada has a long and admirable history of engaging with stakeholders to review environmental legislation, and CEAA is a good example of that. Several structures already exist that could facilitate a review. There is an existing multi-stakeholder advisory group, although it has been disbanded for some time, unfortunately. There is also the Canadian Environment Network's environmental assessment caucus. Neither of these bodies has been involved at all in the proposed amendments. As you have heard, there is the upcoming full statutory review of the environmental assessment process, which will include not only legislation but also administrative issues, which are key to improving the EA process.

I would encourage you to send the government a clear message that proper democratic and fundamentally Canadian approaches should be used to address concerns about the environmental assessment process. You can best do this by splitting Part 20 away from the rest of Bill C-9.

I would like to conclude my submission by briefly returning to the famous issue of scoping, which you have been grappling with throughout the day. For us, the issue hangs on this point: At MiningWatch Canada, most of the projects in the exemption list are not related to mining; none of them would address mining. For us, this is the crux of the issue, though we share other organizations' concerns about the other exemptions.

Our concern is that even if we have projects on a comprehensive study list going to comprehensive study reviews, they may not actually look at the core issue of a project. There may be an opportunity for the minister to say, "We will only review a tailings impoundment or a stream crossing because that is our federal mandate." However, the intent of CEAA is to contribute to sustainable development, which requires looking at the whole project. If we are to use environmental assessment as a planning tool, the whole project must be examined.

I would argue that this increases uncertainty, rather than decreasing it. The Red Chris case brought a certain degree of certainty that a project is a project as proposed, not as different bureaucrats can negotiate it with a proponent. That is fairly clear.

Now there will be a bit of room around the edges to define exactly where the boundary is. That is where the scoping authority should rest, but it should not be about key aspects of a project being split apart.

comment devrait-on améliorer ce système? La solution n'est pas d'adopter un projet de loi omnibus pour faire passer en douce des changements à la Chambre des communes; heureusement, ce subterfuge ne vous a pas échappé, et je vous remercie des efforts que vous déployez pour examiner ce projet de loi.

Le Canada peut se vanter d'avoir l'admirable habitude de mettre différents intervenants à profit pour examiner ses lois environnementales, et la LCEE en est un bon exemple. Plusieurs structures sont déjà en place pour faciliter un examen. Il existe déjà un groupe consultatif multilatéral, même si ce dernier a été démantelé il y a un certain temps, malheureusement. Il y a aussi le caucus d'évaluation environnementale du Réseau canadien de l'environnement. Ni l'une ni l'autre de ces deux entités n'a été consultée à l'égard des changements proposés. Comme vous l'avez entendu, on entreprendra bientôt un examen réglementaire approfondi du processus d'évaluation environnementale, qui portera non seulement sur la loi, mais aussi sur les problèmes administratifs, un aspect sur lequel il faut absolument se pencher pour améliorer le processus d'évaluation environnementale.

Je vous encourage à signaler clairement au gouvernement que nous devons recourir à des approches démocratiques adéquates et fondamentalement canadiennes pour remédier aux problèmes cernés concernant le processus d'évaluation environnementale. La meilleure façon de le faire, c'est d'étudier séparément la partie 20 du projet de loi C-9.

J'aimerais conclure mon exposé en revenant brièvement sur la fameuse question de la définition de la portée des projets, qui a fait les frais de vos discussions toute la journée. Pour nous, la question se résume à ceci : à Mines Alerte Canada, la plupart des projets figurant sur la liste d'exemptions ne sont pas liés à des exploitations minières; aucune des exemptions ne couvrirait les activités minières. À notre avis, c'est le nœud de la question, bien que nous partagions les préoccupations des autres organisations à propos du reste des exemptions.

Ce qui nous inquiète, c'est que même si les projets figurent sur la liste d'étude approfondie, il se peut que l'examen approfondi en question passe à côté de l'élément fondamental d'un projet. Le ministre pourrait bien décider d'axer l'examen sur la retenue des résidus ou la traversée d'un ruisseau, parce que c'est ce que prévoit le mandat fédéral. Toutefois, l'intention de la LCEE est de contribuer au développement durable, ce qui implique d'examiner l'ensemble du projet. Si on doit recourir à l'évaluation environnementale comme outil de planification, l'ensemble du projet doit être soumis à un examen.

Selon moi, cette façon de faire accentue l'incertitude plutôt que de l'atténuer. La décision rendue dans l'affaire Red Chris nous garantit dans une certaine mesure qu'un projet doit être défini tel qu'il est proposé, pas tel que les bureaucraties l'ont négocié avec le promoteur. C'est très clair.

Il y aura tout de même une certaine latitude pour déterminer exactement où se situent les limites. C'est là-dessus que devrait reposer l'établissement de la portée, mais ça ne devrait pas être un prétexte pour séparer les volets clés d'un projet.

Again, I urge you to amend Bill C-9 by removing proposed Part 20. Thank you very much for your time and dedication to this issue. I look forward to the discussion that will follow.

Richard D. Lindgren, Counsel, Canadian Environmental Law Association: On behalf of the Canadian Environmental Law Association, CELA, I would like to thank the committee for this opportunity to speak to Bill C-9's amendments to CEAA. As you may know, the Canadian Environmental Law Association is a public interest law group that was established in 1970. Our mandate is to use and improve environmental laws in order to protect ecosystems and public health and safety. For that reason, we represent citizens and public interest groups in the courts and before various administrative tribunals on a wide variety of environmental issues.

CELA has long advocated the need for federal environmental assessment legislation that is effective, efficient and equitable. For example, it was about 20 years ago today that I appeared before a parliamentary committee when CEAA was first introduced and debated, and we supported it then. We also participated in the first parliamentary review of CEAA that occurred from 2000 to 2003.

We do not just do law reform; we do litigation. We have appeared before the Supreme Court of Canada on various federal environmental assessment cases. For example, I was the lawyer for the six environmental groups that intervened in the MiningWatch Canada case that we have heard about already.

Mr. Chair and members of the committee, based on our experience and our public interest perspective, we have three fundamental concerns about Bill C-9 amendments to environmental assessment legislation.

First, we object strongly to the process that has been used to put forward these amendments. In our opinion, amendments to the Canadian Environmental Assessment Act should not be buried in a budget bill. They need to be brought forward in the form of standalone legislation, subjected to full parliamentary debate and meaningful public consultation, none of which has occurred to this point.

Our second concern is that we object to the timing of the proposed amendments to CEAA. As you have heard many times today, we are on the eve of the mandatory parliamentary review of the whole legislation. In our respectful submission, that is the preferable forum for debating, discussing and bringing forward significant changes to the Canadian Environmental Assessment Act.

Third, and perhaps most important, we object to the content of the Bill C-9 amendments to CEAA. In our respectful opinion, the amendments do not represent sound public policy. In fact, we take the position that the amendments represent a significant

Je vous presse encore une fois d'amender le projet de loi C-9 en enlevant la partie 20 proposée. Merci beaucoup de consacrer temps et efforts à cette question. Je serai heureux de prendre part à la discussion qui suivra.

Richard D. Lindgren, avocat-conseil, Association canadienne du droit de l'environnement : Au nom de l'Association canadienne du droit de l'environnement, l'ACDE, je tiens à remercier le comité de me donner l'occasion de commenter les amendements proposés à la LCEE dans le cadre du projet de loi C-9. Comme vous le savez peut-être, l'Association canadienne du droit de l'environnement est un groupe juridique d'intérêt public qui a été fondé en 1970. Notre mandat consiste à appliquer et à améliorer les lois environnementales de façon à protéger les écosystèmes, de même que la santé et la sécurité publiques. Ainsi, nous représentons des citoyens et des groupes d'intérêt public devant les cours de justice et différents tribunaux administratifs en ce qui concerne une vaste gamme d'enjeux environnementaux.

Il y a un bon moment que l'ACDE milite en faveur d'une loi fédérale sur l'évaluation environnementale qui soit efficace, efficiente et équitable. En effet, ma première comparution devant un comité parlementaire remonte à une vingtaine d'années, alors que la LCEE était présentée et débattue pour la première fois. Nous avions appuyé son adoption à l'époque. Nous avons également pris part au premier examen parlementaire de la LCEE, qui s'est échelonné de l'année 2000 à 2003.

Nous ne nous limitons pas aux réformes législatives; nous sommes aussi appelés à plaider devant les tribunaux. Nous avons plaidé devant la Cour suprême du Canada pour plusieurs affaires d'évaluation environnementale fédérale. Par exemple, j'étais l'avocat des six groupes environnementaux concernés dans l'affaire Mines Alerte Canada dont il a déjà été question.

Monsieur le président, chers membres du comité, au nom de l'intérêt public, notre expérience nous commande de contester les amendements à la loi sur l'évaluation environnementale proposés dans le projet de loi C-9. Nous avons à cet égard trois grandes préoccupations.

Tout d'abord, nous nous opposons fortement au processus utilisé pour présenter ces amendements. À notre avis, les amendements à apporter à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ne devraient pas être enfouis dans une loi budgétaire. Ils doivent être présentés dans un projet de loi distinct, lequel serait assujetti à un débat parlementaire en bonne et due forme et à des consultations publiques dignes de ce nom, mais rien de tout cela n'a été fait jusqu'à présent.

Nous nous objectons aussi au moment qui a été choisi pour proposer des amendements à la LCEE. On l'a répété plusieurs fois aujourd'hui, mais nous sommes sur le point d'entamer un examen parlementaire obligatoire de l'ensemble de la loi. En tout respect, nous affirmons qu'il s'agit là du forum le plus approprié pour proposer des changements importants à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, en vue d'en débattre et d'en discuter.

Finalement, et c'est peut-être le point le plus important, nous contestons le contenu des amendements proposés à la LCEE dans le projet de loi C-9. À notre humble avis, les amendements ne cadrent pas avec une politique publique rigoureuse. En fait, nous pensons

weakening or rollback of existing EA safeguards within the legislation. At the same time, the amendments do nothing to address the priority matters that need to be considered and addressed in terms of the legislation and its implementation.

Like the previous speakers, we are particularly concerned about the scoping powers that will be given to the minister. As we understand the proposal, the minister will be given the power to redefine or scope down the project as it goes through the assessment process. Although this is touted as a mechanism that might speed up the process, and perhaps end some delay or uncertainty, we think the opposite result will be achieved. We think this kind of make-it-up-as-you-go-along, let's-make-a-deal scoping will result in more delay, more uncertainty and more litigation.

I have to tell you that as a lawyer, I like the sound of more litigation; but in the public interest, that is not the best way forward and I will readily admit that. It should not be open to the minister, on a case-by-case basis, to screen down, scope down or whittle away a project so that, at the end of the day, the matter being considered is just a small subset of the actual proposal. That is the kind of project splitting that the Supreme Court of Canada said should not be undertaken under Canadian environmental assessment legislation.

For those reasons, Mr. Chair, we do not support the Bill C-9 amendments to CEAA. We encourage and recommend that this committee do everything in its power to delay, defer or defeat those amendments.

Subject to questions, those are our submissions.

The Chair: Mr. Lindgren, thank you very much.

We have been provided with a copy of a letter from the Canadian Bar Association's environmental law group. Their words sound similar to yours. What relation has your association, the Canadian Environmental Law Association, to the Canadian Bar Association's environmental law group?

Mr. Lindgren: There is no direct relation. Some of us used to be members of the Canadian Bar Association, and on these environmental issues we find that our interests are similar. It does not surprise me that the Canadian Bar Association has expressed a view similar to what we have been expressing as environmental lawyers at CELA.

Senator Angus: The confusion may be that the Canadian Bar Association, of which I am a member, has a series of subsections — for example, marine law, environment law, criminal law and so on. However, a number of the specialties, such environment law and maritime law, have their own separate associations. They are totally unrelated, other than that the members are members of the bar.

I want to ask a couple of questions.

que les amendements représentent un affaiblissement important des mesures de protection prévues dans la loi sur l'évaluation environnementale. En outre, les amendements n'offrent rien pour remédier aux problèmes qui doivent être étudiés et corrigés en priorité en ce qui a trait à la loi et à son application.

Tout comme les témoins précédents, nous sommes particulièrement préoccupés par les pouvoirs qui seront accordés au ministre concernant l'établissement de la portée des projets. Si nous avons bien compris la proposition, le ministre aura le pouvoir de redéfinir la portée des projets ou de les scinder en différents volets au cours du processus d'évaluation. Même si la chose est présentée comme un mécanisme qui pourrait aider à accélérer le processus, et peut-être à éliminer certains délais ou à dissiper les incertitudes, nous croyons que cette façon de faire aurait plutôt l'effet contraire. Selon nous, cette approche improvisée et propice aux négociations entraînera davantage de retards, d'incertitudes et de litiges.

Bien sûr, l'avocat en moi n'est pas contre l'idée d'avoir plus d'affaires à plaider; mais dans l'intérêt du public, ce n'est pas la meilleure voie à emprunter, et je l'admettrai sans gêne. Le ministre ne devrait pas avoir la liberté de décider, au cas par cas, de réduire ou de revoir à la baisse la portée d'un projet de façon à ce qu'une infime portion seulement de la proposition initiale ne soit soumise à une évaluation. Selon la Cour suprême du Canada, il est illégal de se prêter à ce genre d'exercice en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Pour ces raisons, monsieur le président, nous n'appuyons pas les amendements à la LCEE proposés dans le projet de loi C-9. Nous recommandons au comité de faire tout ce qu'il est en son pouvoir pour reporter, différer ou rejeter ces amendements.

Voici ce qui met fin à nos exposés. Nous sommes disposés à répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Lindgren.

Nous avons reçu une copie d'une lettre provenant du groupe du droit environnemental de l'Association du Barreau canadien. Il tient sensiblement le même discours que vous. Quel rapport y a-t-il entre votre association, l'Association canadienne du droit de l'environnement, et le groupe du droit environnemental de l'Association du Barreau canadien?

M. Lindgren : Il n'y a pas de lien direct entre les deux. Certains d'entre nous ont déjà fait partie de l'Association du Barreau canadien, et nous constatons que nos intérêts sont semblables en ce qui concerne ces enjeux environnementaux. Je ne suis pas surpris d'apprendre que l'Association du Barreau canadien a exprimé des opinions très similaires à celles des avocats du droit de l'environnement de l'ACDE.

Le sénateur Angus : Ce qui peut porter à confusion, c'est que l'Association du Barreau canadien, dont je suis membre, compte différentes sous-sections. Il y a par exemple celles du droit maritime, du droit de l'environnement et du droit pénal. Toutefois, certaines spécialités, comme le droit de l'environnement et le droit maritime, ont leur propre association. Ce sont des entités tout à fait distinctes, sauf que leurs membres sont aussi membres du Barreau.

J'aimerais vous poser quelques questions.

Mr. Paterson, did you have an opportunity today, through whatever media, to hear the comments of Minister Prentice?

Mr. Paterson: No, I did not, senator. I was not able to pick up on those, unfortunately.

Senator Angus: I believe you did, Mr. Hart. You were in and out of the room, as you said. Did you hear all of his comments?

Mr. Hart: No, I got a phone call in the middle of it, but I did hear several of his remarks. If there is something specific, I would be happy to comment on what I heard.

Senator Angus: What about you, Mr. Lindgren?

Mr. Lindgren: No. I was in transit so I missed it, unfortunately.

Senator Angus: In listening to your submissions, they address points that were addressed in every case by the minister. What I found — and I think many here felt — it was presented in a cogent and articulate way. As you know, he was a member of the Canadian Bar Association when he was a practitioner, and a very competent one at that. He, like many of us, when we were looking at the last seven-year review, found that there was a lot of confusion amongst the various statutes that govern the protection of our precious environment.

Without oversimplifying his testimony, which is a matter of record, I want to ask each of you if you disagree with what Minister Prentice told us this afternoon. If so, with which part do you disagree? He was candid in saying that it is only a first step. I can understand you objecting to the process and the timing, but we are interested in substance. It is either good or bad law. You can argue until the cows come home whether it should be in this bill, but that matter has been dealt with in the Senate already and we have what we have here.

I happen to be Chairman of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, and we look at these issues. Personally, I was satisfied with the minister's explanations and the motivation of streamlining otherwise conflicting factors.

Senator Banks is here, and he was the chair of that committee when its members did the review. They made recommendations which, in some ways, are these initial amendments. As I heard him, the minister definitely left the door open that this is only a first step and that there will be more comprehensive legislation. There will be all the usual processes that you would like to see. In any event, I cannot ask you the question about whether you disagree because you were not there.

Monsieur Paterson, avez-vous eu l'occasion aujourd'hui, peu importe le média, d'entendre les commentaires du ministre Prentice?

M. Paterson : Non, je ne les ai pas entendus, monsieur le sénateur. Je n'étais malheureusement pas présent lors de son témoignage.

Le sénateur Angus : Je crois que vous avez pu les entendre, monsieur Hart. Vous avez été dans la salle une bonne partie de la journée, d'après ce que vous nous avez dit. Avez-vous entendu l'ensemble de son intervention?

M. Hart : Non, j'ai reçu un appel pendant ce temps, mais j'ai pu entendre plusieurs de ses commentaires. Si vous avez une question précise, je serai heureux de vous donner mon avis sur ce que j'ai entendu.

Le sénateur Angus : Et vous, monsieur Lindgren?

M. Lindgren : Non. J'étais en route à ce moment-là, alors je l'ai manqué, malheureusement.

Le sénateur Angus : J'ai constaté que tous les points que vous aviez soulevés dans vos exposés avaient aussi été abordés par le ministre. Le ministre s'est exprimé avec éloquence et il a su être convaincant. C'est d'ailleurs l'impression qu'il a laissée sur bon nombre d'entre nous. Comme vous le savez, il était membre de l'Association du Barreau canadien quand il exerçait le métier, et c'était qui plus est un avocat des plus compétents. À l'instar de plusieurs d'entre nous, compte tenu des résultats du dernier examen de sept ans, il a remarqué qu'il y avait beaucoup de confusion entre les différentes lois qui régissent la protection de notre précieux environnement.

Sans simplifier outre mesure le témoignage du ministre, car le tout sera consigné dans les délibérations comité, je demanderais à chacun d'entre vous de nous dire si vous mettez en doute ce que le ministre Prentice nous a dit cet après-midi. Si oui, sur quoi n'êtes-vous pas d'accord avec lui? Il ne nous a pas caché qu'il ne s'agissait que d'une première étape. Je peux comprendre que vous vous opposiez au processus et au moment choisi pour le faire, mais nous voulons savoir ce qu'il en est de la substance. Soit la loi est efficace, soit elle ne l'est pas. Est-ce que ce projet de loi était la meilleure façon de procéder? Nous pourrions en débattre jusqu'à la fin des temps, mais cette question a déjà été réglée au Sénat et nous devons continuer à partir de là.

Je suis le président du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, et nous nous penchons aussi sur ces questions. Personnellement, j'ai été satisfait des explications du ministre et je comprends les raisons qui l'ont poussé à vouloir simplifier les facteurs qui sont sources de conflits.

Nous avons le sénateur Banks avec nous, qui était président de ce comité lorsque ses membres ont effectué l'examen en question. Ils ont formulé des recommandations, et ce sont essentiellement ces recommandations qui sont à la base des amendements initiaux. Si j'ai bien compris le ministre, il est très clair qu'il ne s'agit là que d'une première étape et qu'une loi plus exhaustive suivra. Tous les processus habituels que vous souhaitez voir seront alors mis en place. Quoi qu'il en soit, je ne peux pas vous demander si vous êtes en désaccord avec le ministre, puisque vous n'avez pas entendu son témoignage.

Mr. Hart, I would like hear specifically what he said that you do not agree with.

Mr. Hart: There is a contradiction in what he said that I find troubling. Part of his intent was to ensure that the minister was the person who should make the decisions about scoping, and that is where the decision properly lies. However, in the same amendment, the minister is able to delegate that authority to a responsible authority. If it is the minister who should be deciding, why does the next line say that the minister can delegate to a responsible authority?

I am not a lawyer; I am an ecologist. I am pretty new at government relations and policy consideration. Forgive me, but I do not understand that contradiction. I am not in a position to say where the authority should be, whether it should be with the responsible authorities or with the minister. However, the minister said he should have the responsibility as minister, and then in the next line of his amendment that he will give it away. That is confusing to me.

I disagree that all of the proposed infrastructure projects will have no environmental effects. I do not see how we know that. He suggested there was no controversy around any of them. Well, just up the road there is a road extension going through sensitive wetland habitat, threatening a rare turtle species called the Blanding's turtle. Now we are into my territory as an ecologist. That is causing a controversy. Those are two concerns in the part of his discussion that I heard.

Senator Angus: That is interesting.

I am a lawyer, so I notice in nearly all the statutes that govern subject matter that there is generally a responsible minister. He does not go out and do it all himself. It comes from agencies or other bodies, if deemed appropriate at the time, to be under that minister's aegis, and he then must delegate. If you look at any of the maritime laws in this country, the Canada Shipping Act or the Canada Transportation Act, all of them have "the minister" contained therein. It is the same with financial legislation. The Minister of Finance does not go out and do your tax returns for you. That explains that part of it.

I thought Minister Prentice was cogent on that point. I do not want to argue with you. I just wanted to find out where you disagreed with him, and you have made that point.

Mr. Paterson, I am not familiar with West Coast Environmental Law. Is it an independent organization? Who finances it?

Mr. Paterson: West Coast Environmental Law is very much like the description provided by the Canadian Environmental Law Association except we are based on the West Coast. We are a not-for-profit organization. We have a number of staff lawyers. We receive funding from the Law Foundation of British Columbia and for other projects, specific funding — depending on the different things we are working on — to conduct law

Monsieur Hart, j'aimerais savoir sur quoi exactement vous ne vous entendez pas avec le ministre.

M. Hart : Il y a une contradiction dans les propos qu'il a tenus que je trouve inquiétante. Son intention était notamment de s'assurer que les décisions concernant la portée des projets allaient revenir au ministre, la personne la mieux placée pour prendre ce genre de décision. Toutefois, dans le même amendement, on accorde au ministre la possibilité de déléguer ses pouvoirs à l'autorité responsable. S'il incombe au ministre de prendre ce genre de décision, pourquoi lui donne-t-on le droit à la ligne suivante de déléguer ce pouvoir à une autorité responsable?

Je ne suis pas avocat; je suis écologiste. Je ne suis pas très ferré sur les relations gouvernementales et l'examen des politiques. Je vous prie de m'excuser, mais je ne comprends pas cette contradiction. Je suis mal placé pour décider à qui doit revenir ce pouvoir, que ce soit à l'autorité responsable ou au ministre. Cependant, le ministre a affirmé qu'il devait avoir cette responsabilité en tant que ministre, mais il la délègue à quelqu'un d'autre dans la ligne suivante de son amendement. Je m'y perds un peu.

Je ne suis pas d'accord pour dire que tous les projets d'infrastructure proposés n'auront aucun effet sur l'environnement. Je ne vois pas comment on pourrait en être aussi sûr. Il a laissé entendre qu'aucun de ces projets n'avait suscité de controverse. Pourtant, pas très loin d'ici, un projet de prolongement de route qui traverse un habitat marécageux fragile menace une espèce rare de tortue appelée « tortue mouchetée ». On entre maintenant dans mon territoire d'écologiste. Ce projet suscite la controverse. Ce sont les deux choses qui m'inquiètent dans les commentaires que j'ai entendus.

Le sénateur Angus : C'est intéressant.

Je suis avocat, alors j'ai remarqué que dans presque toutes les lois qui régissent un domaine précis, il y a généralement un ministre responsable. Cela ne veut pas dire qu'il doit tout faire lui-même. Si on le juge approprié, le ministre délègue ses pouvoirs à des organismes ou à d'autres entités, qui agissent sous son égide. Si vous jetez un coup d'œil aux lois maritimes canadiennes, la Loi sur la marine marchande du Canada ou la Loi sur les transports au Canada, vous verrez qu'elles contiennent toutes la mention « le ministre ». Il en va de même avec les lois financières. Ce n'est pas le ministre des Finances qui va faire votre remboursement d'impôt. C'est ainsi que je pourrais expliquer cette contradiction.

Je crois que le ministre Prentice a été clair sur ce point. Je ne veux pas en débattre avec vous. Je voulais tout simplement savoir sur quoi vous n'étiez pas d'accord avec lui, et vous nous l'avez dit.

Monsieur Paterson, je ne connais pas la West Coast Environmental Law. S'agit-il d'un organisme indépendant? Qui le finance?

M. Paterson : La West Coast Environmental Law est un organisme très semblable à l'Association canadienne du droit de l'environnement, sauf qu'il est établi sur la côte Ouest. Nous sommes un organisme à but non lucratif. Nous avons quelques avocats à l'interne. Nous recevons du financement de la Law Foundation of British Columbia, et pour d'autres projets, nous recevons des fonds spécifiques (selon le dossier sur lequel

reform principally in British Columbia, but also at the federal level in as much as it affects things going on in British Columbia. We are a not-for-profit legal association.

If I can go back to your first question, senator, I do have before me a letter from the minister where he responds to a number of concerns with the act. I suspect that what he would have said today is similar to some of the things he indicated in the letter. One of the things he said about this scoping issue is that it would provide him with the “authority to focus an environmental assessment on key components of a project where it made sense to do so. This discretion is intended to provide legal certainty and to ensure that resources and efforts are invested where it matters the most.”

First, I do not understand how vesting the minister with an unbounded discretion of this matter increases legal certainty. You are a lawyer; I am a lawyer. It seems to me that without putting any conditions around that, you are actually decreasing the amount of certainty. Right now we have a list that tells us, if your project is X size, if your pipeline is this big in diameter, a comprehensive study will be done, period. We know that. There is some certainty in that regard, particularly since the Supreme Court of Canada decision in the Red Chris and MiningWatch Canada decision. They have re-established that kind of certainty.

To me, these changes detract from the certainty. I do not see why you would not put conditions in the act to say, “If we know there is an equivalent provincial process and if we know X, Y or Z, then in these situations we might tailor down the scope of the project for assessment purposes.”

I fundamentally disagree with the minister’s contention that that increases certainty. I do not think it is a good way to go.

Senator Banks: The chair was right when he said that in conducting our review of CEAA, we proposed that efficiency would be had in the same way that we proposed the first response to emergencies in the Standing Senate Committee on National Security and Defence. It used to be that it was criss-crossing within the federal government. It was everyone’s and no one’s responsibility, as the minister said earlier.

Senator Angus: Your analogy about it being a big bowl of spaghetti was a good one.

Senator Banks: That is right. In light of that we recommended that the responsibility should be made more clear and that it should reside in one place so there is no doubt as to where the responsibility lies.

What we did not propose, and what others who have urged that kind of efficiency did not propose, was the kind of reduction to which Mr. Paterson has referred; that is, as I referred to it

nous travaillons) pour procéder à des réformes législatives, principalement en Colombie-Britannique, mais aussi au niveau fédéral lorsque cela a des répercussions sur la province. Nous sommes une association juridique à but non lucratif.

J’aimerais revenir à votre première question, sénateur. J’ai devant moi une lettre du ministre dans laquelle il réagit aux différentes préoccupations que nous avons exprimées à l’égard de la loi. Je présume qu’il a dû tenir aujourd’hui à peu près les mêmes propos que ceux contenus dans la lettre. Voici entre autres ce qu’il affirme à propos de l’établissement de la portée des projets : « Je jouirai d’une nouvelle autorité me permettant d’axer une évaluation environnementale sur les composantes essentielles d’un projet lorsque cela paraîtra raisonnable. Le pouvoir discrétionnaire que j’exercerai vise à offrir une certitude légale et à faire en sorte que les ressources et les efforts seront investis là où cela compte le plus. »

Premièrement, je ne vois pas comment on peut assurer une certitude légale en accordant au ministre un pouvoir discrétionnaire illimité. Vous êtes avocat, et je le suis aussi. Selon moi, si aucune condition n’est établie à cet égard, cela aura plutôt pour effet d’accroître l’incertitude. À l’heure actuelle, nous avons une liste qui détermine que dans le cas d’un projet de telle envergure, si les pipelines ont un tel diamètre, une étude approfondie sera effectuée, point à la ligne. C’est clair. C’est une bonne façon d’offrir de la certitude, particulièrement à la lumière de la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l’affaire Red Chris et Mines Alerte Canada. Elle est venue rétablir ce genre de certitude.

À mon avis, ces changements nous éloignent de la certitude. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas établir de conditions dans la loi pour déterminer dans quelles situations il serait approprié de redéfinir la portée du projet aux fins de l’évaluation. Ce pourrait être le cas par exemple quand on sait qu’un processus provincial équivalent a été appliqué ou que le projet satisfait à des critères X, Y ou Z.

Je ne suis pas du tout d’accord avec le ministre pour dire que cette façon de faire offrirait davantage de certitude. Je ne pense pas que ce soit la voie à suivre.

Le sénateur Banks : Le président avait raison quand il a parlé de notre examen de la LCEE. Nous avons proposé des mesures pour accroître l’efficience de la même façon que nous l’avions fait pour les premières interventions en cas d’urgence au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. C’était un peu le chaos au gouvernement fédéral. Comme le ministre l’a dit plutôt, c’était la responsabilité de tout le monde et de personne à la fois.

Le sénateur Angus : C’était fort à propos de comparer la situation à un gros bol de spaghettis.

Le sénateur Banks : C’est exact. C’est pour cette raison que nous avons recommandé de redéfinir la responsabilité et de confier celle-ci à une seule personne pour que les choses soient bien claires.

Nous n’avons toutefois pas proposé de procéder au genre de réduction à laquelle M. Paterson a fait référence, et ce n’est pas non plus ce qu’ont fait les autres qui militaient en faveur d’une

when I was speaking with the minister, a reduction of rigour. I do not know if that is the right word. I am not a lawyer, as you will see, because I am about to ask a question to which I do not know the answer.

I would like to use a hypothetical and oversimplified example of my understanding of the meaning of the Supreme Court's decision and of the scoping language contained in the present bill. Let us say this is a mine and over there is a wildlife refuge and over here is a lake and over here is a river and over there is a road to get into the mine. The scoping does not consist only in the minister saying, "I will decide whether this will receive a panel review or a comprehensive examination." It means that the minister can look at this project and say, "We will check out what the road will do, but we will not look at the mine or the lake or the wildlife refuge. We will just look at the road." If I am reading this legislation correctly, that is the scoping authority given to the minister. That is a reduction in the rigour that has been intended since CEAA was invented and brought in, if I understand it correctly, and I hope that you will correct me if I am wrong.

Mr. Lindgren: Senator, you have hit the nail right on the head. That is the essence of the concern. This legislation will enable the minister to do just that on a totally discretionary, case-by-case basis. The discretion is unfettered; there are no criteria; he can make it up as he goes along. That is not rigorous, predictable or certain. That is why we are quite concerned.

To pick up on the comment by Senator Angus, if that scoping provision and other provisions are merely the first step and Minister Prentice has other things up his sleeve, I am terrified of the next step. I ask why we are even taking these steps; we have a parliamentary review happening.

I will defer to my colleagues, but you are quite right. You deserve an honorary law degree because you hit the nail right on the head.

Senator Banks: I have an honorary law degree, Mr. Lindgren.

Mr. Lindgren: You should get a second one.

Senator Banks: If you ever get into any honorary legal trouble, I could be of great help.

Let the record show that I saw Mr. Paterson nodding.

Senator Angus: About the email.

Senator Neufeld: Thank you to the witnesses here with us today and the witness from British Columbia.

I have a question for you, Mr. Paterson. You said that it bothered you that reviews in regard to pipelines could be delegated down to the National Energy Board. Tell me why that bothers you.

plus grande efficience. Comme je l'ai indiqué lorsque je me suis entretenu avec le ministre, nous n'avons pas recommandé de sabrer dans la rigueur. Je ne sais pas si j'emploie le terme exact. Vous remarquerez que je ne suis pas avocat, car je m'apprends à poser une question dont je ne connais pas la réponse.

J'aimerais utiliser un exemple très simple et hypothétique pour illustrer ma compréhension de la décision de la Cour suprême et de la terminologie liée à la portée des projets contenue dans le projet de loi en question. Disons qu'il y a une mine ici, et que là, il y a un refuge faunique, il y a aussi un lac et une rivière, puis une route pour se rendre à la mine. La notion de l'établissement de la portée ne se limite pas à déterminer si le projet doit être soumis à une commission d'examen ou à une étude approfondie. En fait, le ministre peut décider que seule la route mérite de faire l'objet d'un examen pour en évaluer les effets, pas la mine, pas le lac, ni le refuge faunique. La route, c'est tout. Si je comprends bien ce projet de loi, c'est le pouvoir donné au ministre. C'est de réduire le niveau de rigueur que l'on souhaitait atteindre avec l'adoption de la LCEE. Je me trompe peut-être, et j'espère que vous allez me corriger si c'est le cas.

M. Lindgren : Sénateur, vous avez frappé en plein dans le mille. C'est essentiellement pour cette raison que le projet de loi nous préoccupe. Il va octroyer au ministre toute la discréction nécessaire pour agir de cette façon, au cas par cas. Rien ne délimite ce pouvoir discrétionnaire; il n'y a aucun critère à respecter, le ministre peut improviser au fur et à mesure. Cela n'a rien d'un processus rigoureux, prévisible ou certain. C'est très inquiétant à notre avis.

Pour reprendre le commentaire du sénateur Angus, si cet article sur l'établissement de la portée et les autres articles ne constituent qu'une première étape et que le ministre nous mijote autre chose, je suis terrifié de voir quelle sera la prochaine étape. Je me demande en fait pourquoi on tient tant à prendre des mesures maintenant, alors qu'on s'apprête à procéder à un examen parlementaire.

Je vais laisser la chance à mes collègues de répondre à votre question, mais vous avez absolument raison. Vous méritez un diplôme honorifique en droit, car votre analyse est on ne peut plus juste.

Le sénateur Banks : Je possède déjà un diplôme honorifique en droit, monsieur Lindgren.

M. Lindgren : On devrait vous en donner un deuxième.

Le sénateur Banks : Si jamais vous avez des ennuis juridiques honorifiques, mon aide pourrait s'avérer précieuse.

Je vous prie de noter que j'ai vu M. Paterson faire signer que oui.

Le sénateur Angus : Au sujet du courriel.

Le sénateur Neufeld : Je tiens à remercier les témoins qui sont ici aujourd'hui, ainsi que ceux qui sont en Colombie-Britannique.

J'ai une question pour vous, monsieur Paterson. Vous avez dit vous inquiéter du fait que les fonctions d'examen concernant les pipelines puissent être déléguées à l'Office national de l'énergie. Expliquez-moi pourquoi.

Mr. Paterson: To be clear, we are talking here about review panels. Under the act, a review panel is intended to be an independent panel of experts in environmental issues, environmental assessment, et cetera. With great respect to the adjudicators on the National Energy Board, I do not think that tribunal has within it the kind of expertise required to do these panel reviews in the most robust and comprehensive possible way. It is just not a body that is designed to consider those issues.

There are human rights tribunals, and we do not give labour disputes to a human rights tribunal to resolve. We have specialized tribunals for certain purposes. Review panels are ad hoc, special tribunals, quasi-judicial in nature, composed of independent experts who are supposed to get their heads around many more things than what the National Energy Board normally has to consider. These experts assess such things as cumulative impacts, social and cultural impacts, impacts on Aboriginal use of land for traditional purposes, a lot of things that traditionally lie outside the scope of the National Energy Board.

On the Enbridge project, for example, we see National Energy Board panel members appointed as part of the review panel, but I do not think that is the best way to go. I think it will result in poorer decisions than there could be, which is my main concern in that respect.

Senator Neufeld: That is interesting because the National Energy Board has been doing reviews for 15 or 20 years. It is not new. If your fear has just been found now, that is interesting, but the National Energy Board has carried on these kinds of reviews for 15 or 20 years, and quite successfully. For you to say that maybe they cannot handle it, I would say that they have probably demonstrated that they can handle it. They have the expertise; they have the people; they have that knowledge.

In fact, in the bill, they are compelled to provide participant funding so that participants can come there. The minister can actually appoint a panel.

I wanted to find out whether that was just a new-found fear — I do not know how long you have been with West Coast Environmental Law — or if you have had that fear for 15 or 20 years. You have answered my question. Thank you.

The Chair: Did he answer? Has he had this fear for 15 or 20 years, or for the last 6 months?

Senator Neufeld: You can ask him. He told me that he has this fear now.

The Chair: I understand, but you had asked if he had it for 15 or 20 years, and then you said, "You have answered my question."

Senator Neufeld: He did not relate it to anything other than this bill.

The Chair: Let us ask him.

Mr. Paterson: Actually, I said that this bill appears to be encouraging a trend about which we have concerns. I am pretty sure that the record will reflect that that is what I said. We

M. Paterson : Il est question ici des commissions d'examen, qui, aux termes de la loi, sont censées être des groupes indépendants de spécialistes en matière d'environnement, d'évaluation environnementale, et cetera. Avec tout le respect que je dois aux arbitres de l'Office national de l'énergie, je ne pense pas que ce tribunal dispose de l'expertise nécessaire pour effectuer les examens requis avec toute la rigueur et l'exhaustivité qui s'imposent. L'organisme n'est tout simplement pas conçu pour ce genre de chose.

Par exemple, on ne demande pas à des tribunaux des droits de la personne de résoudre des conflits de travail. Les tribunaux spécialisés remplissent des objectifs précis. Les commissions d'examen sont quant à elles des tribunaux spéciaux et quasi judiciaires, composés d'experts indépendants censés tenir compte de beaucoup plus de facteurs que n'en considère habituellement l'Office national de l'énergie. Ces experts évaluent notamment les répercussions cumulatives, sociales et culturelles ainsi que l'incidence sur l'utilisation traditionnelle des terres par les Autochtones, soit de nombreux éléments qui ne relèvent généralement pas de l'Office national de l'énergie.

Prenons par exemple le projet Enbridge. On a nommé des membres de l'Office national de l'énergie à la commission d'examen, mais je ne pense pas qu'il s'agisse là de la meilleure façon de faire. En fait, selon moi, les décisions ainsi prises ne seront pas les plus judicieuses, et c'est ce qui m'inquiète le plus.

Le sénateur Neufeld : C'est intéressant, parce que l'Office national de l'énergie effectue des examens depuis maintenant 15 ou 20 ans. Ce n'est pas nouveau. Si votre crainte est récente, sachez que l'Office national de l'énergie effectue depuis déjà longtemps ce genre d'examen, et ce, d'une façon fort satisfaisante. Vous dites que l'Office ne pourra peut-être pas s'acquitter de cette tâche adéquatement, mais je rétorque qu'il a déjà prouvé le contraire. L'Office a l'expertise, les ressources humaines et les connaissances nécessaires.

En fait, le projet de loi contraint l'organisme à offrir une aide financière pour faciliter la participation du public. Le ministre peut donc effectivement mettre sur pied une commission.

Je voulais savoir s'il s'agissait d'une nouvelle crainte — je ne sais pas depuis combien de temps vous travaillez pour West Coast Environmental Law —, ou si vous la nourrissiez depuis 15 ou 20 ans. Vous avez répondu à ma question, alors je vous en remercie.

Le président : Vraiment? Cela le préoccupe-t-il depuis 15 à 20 ans, ou depuis six mois?

Le sénateur Neufeld : Posez-lui la question. Il m'a dit être inquiet maintenant.

Le président : Je comprends, mais vous lui avez demandé si cela le préoccupait depuis 15 à 20 ans, puis vous avez déclaré qu'il avait répondu à votre question.

Le sénateur Neufeld : Il n'a fait référence à rien d'autre qu'à ce projet de loi.

Le président : Posons-lui la question.

M. Paterson : En fait, j'ai dit que ce projet de loi semblait accentuer une tendance inquiétante. Le compte rendu en témoignera, j'en suis sûr. Nous comprenons que le pouvoir de

understand that the power for substitution is not anything new but that the intention is to increase the trend towards doing that. We are very much concerned about ensuring that the decision makers and the process around making these decisions is the best one possible. We do not think that the National Energy Board process is the best one possible, notwithstanding that they have been doing it for a while. That was the nature of my concern.

As for 15 or 20 years ago, I think that would have put me somewhere in primary school.

Senator Neufeld: That is what I thought. That is why I did not ask the question the chair wanted me to ask.

Mr. Paterson: West Coast Environmental Law has been working on it for substantially longer than I have, and this is an ongoing concern.

Senator Neufeld: Mr. Hart and Mr. Lindgren, when the minister was here, nothing has changed as far as CEAA is concerned. It still applies. However, someone will finally take charge. As Senator Banks talked about earlier, that was a recommendation; someone needs to take charge.

We found out from government officials and the minister that it took nine months, a year or sometimes eighteen months before the government made a decision about whether they would do anything and what kind of process they would take part in. I think you would agree that that is not very efficient, and I think this bill creates some efficiency. I believe someone actually has to be in charge, and who other than the minister responsible for CEAA should decide how this process will go instead of government departments fighting with one another for many years — 12 months for the liquefied natural gas project in Nova Scotia; 18 months for Ruby Creek. You will know where Ruby Creek is, I believe, and so do I.

I am sure you must agree that moving forward is good. You talked about change and positive change is good change. I get the part about the budget bill and all that stuff; I am not talking about that. Premiers from across Canada have been asking for over 10 years, as we have been told, to make decisions to change some of this so we can start doing better environmental assessments.

Do you agree that some of these changes are positive changes that need to be done? I ask you to disregard the fact that these changes are in a budget bill. We are thinking about the environment and thinking about jobs, thinking about people who need work. Remember that different governments of every stripe across Canada, from the provinces to the territories, not just this government, have been asking for some of these changes.

Mr. Lindgren: If your question is simply whether there are any positive changes in Bill C-9's amendments to CEAA, my answer is no. There is not one thing in there I can positively recommend or endorse on behalf of the Canadian Environmental Law Association. Now, there may well be instances where particular EA processes have gone on longer than expected. In my mind that

substitution n'est pas nouveau, mais qu'on souhaite favoriser cette approche. Nous tenons absolument à ce que les décisions soient prises dans les meilleures conditions, par les gens les mieux placés pour le faire. Or, nous ne croyons pas que le processus de l'Office national de l'énergie soit optimal, même s'il l'applique depuis déjà longtemps. Voilà ce qui me préoccupe.

Quant à savoir ce qu'il en était il y a 15 ou 20 ans, je pense qu'à l'époque j'étais à l'école primaire.

Le sénateur Neufeld : C'est bien ce que je pensais. C'est pourquoi je n'ai pas posé la question, comme le président le souhaitait.

M. Paterson : West Coast Environmental Law travaille sur ce dossier depuis beaucoup plus longtemps que moi, et il s'agit là d'une préoccupation constante.

Le sénateur Neufeld : Messieurs Hart et Lindgren, lorsque le ministre a comparu devant nous, il a affirmé que rien n'avait changé à l'égard de la LCEE. Elle s'applique toujours. Cependant, quelqu'un prendra finalement les choses en main. C'est d'ailleurs ce qui avait été recommandé, comme l'a dit plus tôt le sénateur Banks.

Les fonctionnaires et le ministre nous ont dit qu'il fallait neuf à douze mois, voire dix-huit, avant que le gouvernement ne prenne une décision sur la pertinence de faire quoi que ce soit et, le cas échéant, le type de processus auquel participer. Vous serez certainement d'accord avec moi, ce n'est pas très efficace; or, le projet de loi vient y remédier. Je crois que quelqu'un doit véritablement prendre les choses en main, et qui de mieux placé que le ministre responsable de la LCEE pour décider du processus? Cela vaut mieux que de laisser les ministères se battre entre eux pendant des années — 12 mois dans le cas du projet de gaz naturel liquéfié en Nouvelle-Écosse, et 18 pour Ruby Creek. J'imagine que vous savez aussi bien que moi où se trouve Ruby Creek.

Vous conviendrez assurément qu'il est bon d'aller de l'avant. Vous avez parlé de changements, et il est certain qu'ils sont positifs lorsqu'ils sont pour le mieux. Je comprends ce que vous dites au sujet du projet de loi d'exécution du budget et tout ce qui l'entoure, mais ce n'est pas ce qui m'intéresse. On nous a dit que les premiers ministres provinciaux d'un peu partout au Canada réclamaient depuis plus de 10 ans cette modification permettant d'améliorer les évaluations environnementales.

Admettez-vous que certains de ces changements sont positifs et nécessaires? Ne tenez pas compte pour l'instant du fait qu'ils figurent dans un projet de loi d'exécution du budget. Il est question ici de l'environnement, d'emplois, de chômeurs qui ont besoin de travail. Souvenez-vous que ce n'est pas uniquement notre gouvernement, mais ceux de provinces et de territoires un peu partout au Canada et de toutes les allégeances politiques qui ont réclamé certains de ces changements.

M. Lindgren : Si vous cherchez tout simplement à savoir si je considère comme positifs certains des changements apportés à la LCEE par l'entremise du projet de loi C-9, ma réponse est non. Il n'y a rien ici que je puisse recommander ou cautionner au nom de l'Association canadienne du droit de l'environnement. Il est évidemment possible que certaines évaluations environnementales

is an implementation issue; it is not a legislative issue. There are no deadlines prescribed in the amendments, just more discretion and more open-ended flexibility. That does not create any certainty. It may not lead to any more timeliness.

I am actually puzzled at the claim that this will speed things up. The only way that things will speed up is by the things that are exempted, like infrastructure.

The other point you made is that the minister made the claim that this changes nothing. This changes everything. More things are exempted. Public participation is eroded or diminished. Scoping is now completely a Wild West show. Those are significant and detrimental changes to this process. For the minister to sit here and say “all is well, be happy, smile,” I am worried and I am not smiling.

Senator Neufeld: I can tell by your testimony that it would not matter what we brought forward, you probably would not be happy. It is pretty obvious to me.

The Chair: We try to be courteous with our witnesses.

Senator Neufeld: I am courteous.

Mr. Lindgren: Mr. Chair, by way of brief reply to that suggestion, we have been working with CEAA, the Minister of the Environment and other stakeholders for 20 plus years to get a good, effective EA process in place. We recognize the need for further and better improvements. That is why we look forward to participating in the 2010 review. However, to see this stuff trotted out at this time and have it spun as positive change is completely unacceptable.

I regret that I was not able to hear the minister personally today, but I will undertake to read the transcript of his remarks. I will be responding to them. It is not a dead issue.

The Chair: If you are able to respond in writing to us it would be very helpful.

Mr. Lindgren: Depending on your time frame.

The Chair: Our time frame is tight.

Senator Baker: I might add, you can be as nasty as you wish to Mr. Lindgren. He is used to it. He is an experienced litigator, like Senator Angus. He has 62 reported cases in WestlaweCARSWELL and I think a little more in Quicklaw. He has great experience before the courts.

I want to straighten out one thing for the listening audience. Some people have referred to the Red Chris case and others have referred to the MiningWatch case.

Mr. Hart, can you clear the record and verify to us that it is actually *MiningWatch v. the Minister of Fisheries and Oceans*; is that correct?

Mr. Hart: Correct.

aient pris plus de temps que prévu. À mon avis, ce problème ne découle pas de la loi elle-même, mais plutôt de son application. Les modifications ne prévoient aucun délai, seulement un plus grand pouvoir discrétionnaire et plus de flexibilité. On ne saura pas davantage à quoi s'en tenir, et le processus n'aboutira pas forcément plus rapidement.

Je suis en fait étonné qu'on prétende que cela accélérera les choses. Ce ne pourra être le cas que parce que certains éléments, comme l'infrastructure, sont exclus.

Vous dites en outre que, selon le ministre, rien ne change. Or, c'est tout le contraire. On crée plus d'exemptions. On érode ou diminue la participation du public. L'établissement de la portée n'est plus qu'une farce. Il s'agit là de changements importants et préjudiciables au processus. Le ministre a beau affirmer que tout va pour le mieux, qu'il ne faut pas s'en faire mais plutôt garder le sourire, je n'en suis pas moins inquiet et loin de me réjouir.

Le sénateur Neufeld : D'après votre témoignage, rien de ce qu'on pourrait proposer ne vous satisferait. Cela me semble évident.

Le président : Nous nous efforçons d'être courtois envers nos témoins.

Le sénateur Neufeld : Je le suis.

Mr. Lindgren : Monsieur le président, en guise de réponse, je dirais que nous travaillons depuis plus de 20 ans avec la LCEE, le ministre de l'Environnement et d'autres intervenants afin de rendre le processus d'évaluation environnementale plus efficace et plus solide. Nous reconnaissions qu'il y a encore place à l'amélioration, et c'est pourquoi nous sommes impatients de participer à l'examen de 2010. Cependant, il est tout à fait inacceptable qu'on nous présente ces mesures maintenant et qu'on les fasse passer pour des améliorations.

Je regrette de n'avoir pu assister au témoignage du ministre aujourd'hui, mais je lirai sans faute la transcription de ses propos, et j'y réagirai. Le dossier n'est pas clos.

Le président : Si vous pouviez le faire par écrit, ce serait fort utile.

Mr. Lindgren : Tout dépend de votre échéancier.

Le président : Nous ne disposons que de peu de temps.

Le sénateur Baker : Sachez que vous pouvez traiter M. Lindgren aussi désagréablement que vous le souhaitez, puisqu'il y est habitué. Il est un avocat plaidant expérimenté, tout comme le sénateur Angus. Soixante-deux de ses causes ont été publiées dans WestlaweCARSWELL, et un peu plus dans Quicklaw. Il a beaucoup d'expérience devant les tribunaux.

Je tiens à préciser une chose pour la gouverne de notre auditoire. Certains ont parlé de l'affaire Red Chris, d'autres de l'affaire Mines Alerte.

Monsieur Hart, pourriez-vous mettre les choses au clair et nous confirmer qu'il s'agit en fait de *Mines Alerte c. le ministre des Pêches et Océans*?

Mr. Hart : C'est bien cela.

Senator Baker: If it were referenced more than one time, you would say “MiningWatch supra.”

Mr. Hart: I will defer to my esteemed legal colleague for the technical nomenclature.

Mr. Lindgren: Red Chris was the name of the project that was the subject matter of the litigation.

Senator Baker: Yes, but the style of cause was, in the beginning, MiningWatch versus Red Chris. Is that not correct; or is it versus the Minister of Fisheries and Oceans?

Mr. Hart: The latter.

Senator Baker: We know it is MiningWatch.

I have three basic questions and my second question is this: Mr. Lindgren, you said a moment ago that public participation is reduced in the new plan. I am taking the other side of the argument for a moment. A reasonable person reading the judgment in that case would conclude that in the end there would be a repeat public hearing, that what was missing was that the federal law said there should be public meetings regarding the matter and that is the way it should have been. In other words, there would be a repeat of what had been done under the provincial legislation.

Mr. Lindgren: I am not sure I would characterize it that way. There is no doubt at the end of the day that the Supreme Court did deny the remedy and did not order the Red Chris project to go back to square one and start over either federally or provincially. However, that was not the essence of the case.

As you recall from reading it, the problem was that the Red Chris Mine started out as a comprehensive study and somewhere along the line, despite good intentions to have a harmonized, coordinated federal-provincial EA process, it all fell apart. The feds unilaterally decided it would proceed by way of a screening only, without public participation, and the Supreme Court of Canada said that that could not be done. If it is a comprehensive study, it is a comprehensive study.

Senator Baker: If it is a comprehensive study you must have public hearings. I am looking at the judgment.

Mr. Lindgren: You do not have public hearings, per se, but it preserves the option for the minister at the end of the day to bump it up to a review panel.

Senator Baker: The judge concluded that the trial judge had exceeded his jurisdiction.

Mr. Lindgren: In granting the remedy.

Senator Baker: Yes; and that is why it was left alone.

What does this do to future judicial reviews of departmental decisions such as this, or ministerial decisions? It is my understanding that the appeal procedure is solely the jurisdiction of the Federal Court. One would have to go to the Federal Court

Le sénateur Baker : Si on y faisait référence plus d'une fois, on dirait « Mines Alerte, supra ».

M. Hart : Je m'en remets à mon éminent collègue pour ce qui est de la nomenclature technique.

M. Lindgren : Red Chris était le nom du projet qui a fait l'objet d'un litige.

Le sénateur Baker : Oui, mais au début, c'était Mines Alerte contre Red Chris, n'est-ce pas? Ou était-ce plutôt contre le ministre des Pêches et Océans?

M. Hart : Le ministre.

Le sénateur Baker : Nous savons qu'il s'agit de Mines Alerte.

J'ai trois questions fondamentales, et voici la deuxième : monsieur Lindgren, vous avez dit il y a un instant que la participation du public était limitée dans le nouveau plan. Permettez-moi de me faire l'avocat du diable. Toute personne raisonnable, à la lecture de la décision dans cette affaire, en viendrait à la conclusion qu'au bout du compte, il faudrait tenir d'autres audiences publiques, que c'est ce que prévoyait la loi au départ, et que c'est donc ce qui aurait dû être fait. Autrement dit, il faudrait refaire ce qui a déjà été accompli en vertu des lois provinciales.

M. Lindgren : Ce n'est pas ainsi que je l'expliquerais. Il ne fait aucun doute, en définitive, que la Cour suprême a effectivement refusé d'accorder une réparation et n'a pas ordonné au projet Red Chris de revenir à la case départ et de tout reprendre à zéro, aux niveaux fédéral et provincial. Cependant, ce n'est pas l'essentiel de l'affaire.

Si vous avez lu la décision, vous vous souviendrez que le problème, c'était que la mine Red Chris avait entamé une étude approfondie mais, en cours de route, malgré toutes les bonnes intentions qu'on avait d'assurer un processus d'évaluation environnementale harmonisé et coordonné entre les gouvernements fédéral et provincial, tout s'est effondré. Le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement de ne procéder qu'à un examen environnemental préalable, sans consultation publique, et la Cour suprême du Canada a conclu que ce ne pouvait être fait. Si on prévoit une étude approfondie, il faut s'y tenir.

Le sénateur Baker : Et dans ce cas-là, il faut tenir des audiences publiques. J'ai la décision sous les yeux.

M. Lindgren : Il n'y a pas d'audiences publiques en tant que telles, mais le ministre se réserve ainsi le droit de faire appel à une commission d'examen.

Le sénateur Baker : On a conclu que le juge de première instance avait outrepassé sa compétence.

M. Lindgren : En accordant une réparation.

Le sénateur Baker : Oui, et c'est pourquoi on n'y a pas touché.

Quelle est l'incidence de ce jugement sur les prochains contrôles judiciaires de décisions ministérielles? Si je comprends bien, la procédure d'appel relève uniquement de la Cour fédérale. C'est donc devant elle qu'il faudrait se présenter pour obtenir un

to get a judicial review under section 18.1 of the Federal Court of Canada Act. What does this do for future cases and what does it do for the case law now if someone wishes to question the minister?

Mr. Lindgren: It does not change anything in terms of the interpretation of CEAA. It has everything to do with the court's discretion to grant a remedy on the facts of the case. On the facts of that case the court decided that MiningWatch, as the judicial review applicant, really did not have a personal interest or a commercial interest that would be adversely affected. For that reason alone, the court thought that this was a pure public interest case, that it would decide the law as it saw fit, and that it would not grant a remedy.

In future cases, that particular result may be distinguishable. As a lawyer who will probably bring the next judicial review application, I will craft the application and supporting affidavits a little bit differently if I am representing a public interest group. I will not say that we do not have an interest, because that is an invitation for the court to say, "Here is our interpretation, but you do not get a remedy."

Senator Baker: That is what I was looking for. It really establishes some new law.

Do you have any suggestions to make? I find reading the rules of the Federal Court very confusing compared to the rules of the superior courts or the provincial courts or the Supreme Court of Canada. They are convoluted, especially in class proceedings and representative proceedings. I do not think there has been one case of a class proceeding that has been adjudicated that I could ever see. Do you find the same problem?

Are you saying that a judge hearing a case on judicial review under section 18 of the act, by an application made under rule 300 of the Federal Court, cannot go beyond simply referring the matter back?

Mr. Lindgren: That has always been one matter of discretion that is open. The other option is to simply quash it and allow it to proceed. Granting a remedy is entirely within judicial discretion. Just because the Supreme Court declined to grant one in the *MiningWatch* case does not mean that the next judge cannot grant one in the next case.

Senator Baker: Do you mean the trial judge of the Federal Court?

Mr. Lindgren: Correct.

Senator Baker: You just said the "Supreme Court," though.

Mr. Lindgren: The mere fact that the Supreme Court ultimately did not issue a remedy does not bind the discretion of the trial judge in the next case.

Senator Baker: It sure sends him a signal, though.

Mr. Lindgren: As a litigant, it sends me a signal as to how I will plead my case the next time around.

contrôle judiciaire en vertu de l'article 18.1 de la Loi sur les Cours fédérales. En quoi cela pourrait-il influer sur les prochaines causes et sur la jurisprudence, si quelqu'un souhaitait contester la décision du ministre?

Mr. Lindgren : Cela ne change rien à l'interprétation de la LCEE. Il est question ici du pouvoir discrétionnaire des tribunaux d'accorder une réparation selon les faits relatifs à l'affaire. En l'espèce, la Cour a jugé que Mines Alerta, qui avait demandé le contrôle judiciaire, n'avait subi aucun préjudice personnel ou commercial. Pour cette seule raison, la Cour a décidé qu'il s'agissait d'une cause d'intérêt public, qu'elle statuerait sur le droit comme elle le jugerait bon et qu'elle n'accorderait pas de réparation.

L'issue des prochaines affaires pourrait être différente. Puisque je serai probablement l'avocat responsable de présenter la prochaine demande de contrôle judiciaire, j'utiliserais dans celle-ci, et dans les affidavits à l'appui, un libellé légèrement différent si je représente un groupe de défense de l'intérêt public. Je ne parlerai pas de l'absence d'intérêt, parce que je ne ferais ainsi qu'inviter la Cour à donner son interprétation sans accorder de réparation.

Le sénateur Baker : C'est ce que je voulais entendre. Cela crée donc véritablement un précédent.

Auriez-vous des idées à proposer? Je trouve les règles de la Cour fédérale difficiles à comprendre par rapport à celles des cours supérieures ou provinciales ou de la Cour suprême du Canada. Elles sont alambiquées, surtout à l'égard des recours collectifs. Je ne crois pas avoir pu consulter ne serait-ce qu'une seule décision à l'égard d'un recours collectif. Constatez-vous le même problème?

Dites-vous qu'un juge saisi d'une demande de contrôle judiciaire en vertu l'article 18 de la loi, et de la règle 300 de la Cour fédérale, ne peut que renvoyer l'affaire devant la première instance?

Mr. Lindgren : Cela a toujours relevé du pouvoir discrétionnaire. L'autre option consiste à annuler le jugement et laisser l'affaire suivre son cours. Le fait d'accorder une réparation relève de la décision judiciaire. Ce n'est pas parce que la Cour suprême a refusé de l'accorder dans l'affaire *Mines Alerta* qu'un autre juge ne pourrait pas le faire dans une autre cause.

Le sénateur Baker : Parlez-vous du juge de première instance de la Cour fédérale?

Mr. Lindgren : Oui.

Le sénateur Baker : Or, vous avez dit « la Cour suprême ».

Mr. Lindgren : Le seul fait que la Cour suprême n'ait pas accordé de réparation en l'espèce ne contraint pas le juge de première instance saisi d'une autre affaire.

Le sénateur Baker : On lui envoie tout de même un message clair.

Mr. Lindgren : En tant qu'avocat plaidant, cela m'indique comment je dois plaider ma cause la prochaine fois.

Senator Baker: That has to do with all of these questions we are looking at right now under the Environmental Protection Act and under all the other acts.

Senator Mitchell: I am quite interested in a couple of issues. One is the idea of the scope. It has been made pretty clear by you and others that there is no limit to how small it could get in a given project. Are you aware of any mechanism in this bill or elsewhere that gives people recourse to an appeal if there is a grievous oversight on the part of the minister in determining the scope?

Mr. Lindgren: That is a very good question. The short answer is that nothing in this package of amendments provides a remedy where there has been excessive, unjustified or unreasonable scoping. The only remedy is to do what MiningWatch did, which is to count your pennies, hire a lawyer, go to court, cross your fingers and hope you do not lose or get dinged with an adverse cost award.

Senator Mitchell: You need tons of money to do that.

Mr. Lindgren: You need lots of patience.

Senator Mitchell: Then it is too late.

One thing the minister said today that captured my interest was in answer to my suggestion that maybe some of the delays they talk about all the time have nothing to do with the environmental assessment process itself as much as it has to do with how poorly this government seems to manage itself in processes like that. It just does not manage well. We have lots of evidence of that.

He made an interesting point, that he will consolidate the authority to do the environmental assessments under his authority as the Minister of the Environment, yet there seem to be two contradictions here. You mentioned one, Mr. Hart, which is the responsible authority delegation. The other one is that he is still explicitly allowing the Canadian Nuclear Safety Commission and the National Energy Board to do comprehensive assessments. Were you aware of his thinking in this regard? Can you make any sense of it?

Mr. Lindgren: No.

Senator Mitchell: That is a good answer.

Mr. Paterson, are you okay with that? Would you like to answer?

Mr. Paterson: I missed part of your last question. I apologize.

Senator Mitchell: The point I was making is that, on the one hand, the minister says he is solving any management problems there may be in implementing environmental assessments by bringing all the authority under himself. On the other hand, Mr. Hart's point is that he still has provision to delegate to certain authorities, and those are departments that have done these environmental assessments before, such as the fisheries department. He also has excluded from his direct authority the National Energy Board and the Canadian Nuclear Safety Commission. Am I missing something here or is he missing something?

Le sénateur Baker : Cela fait partie des questions que nous nous posons à l'égard de la Loi sur la protection de l'environnement et des autres lois.

Le sénateur Mitchell : Quelques points m'intéressent plus particulièrement, notamment la portée. Vous avez clairement indiqué, comme d'autres, qu'aucun minimum n'est prévu pour un projet donné. Savez-vous s'il existe un mécanisme dans ce projet de loi ou une autre mesure législative, qui permettrait d'interjeter appel d'une décision du ministre à l'égard de l'établissement de la portée d'une évaluation en cas d'erreur grave de sa part?

M. Lindgren : C'est une excellente question. En bref, rien dans cette série de modifications ne nous permet de corriger la situation lorsque la portée a été établie de façon excessive, non fondée ou déraisonnable. La seule solution consiste à faire comme Mines Alerte, à savoir compter ses économies, retenir les services d'un avocat, saisir les tribunaux de l'affaire, croiser les doigts et espérer ne pas être débouté ou condamné aux dépens.

Le sénateur Mitchell : Il faut être riche pour procéder ainsi.

M. Lindgren : Et très patient.

Le sénateur Mitchell : Alors il est trop tard.

Mon attention a été attirée par les propos du ministre en réaction à ma suggestion, à savoir que certains des retards qu'on évoque sans cesse n'avaient peut-être rien à voir avec le processus d'évaluation environnementale lui-même, mais découlaient plutôt du piètre bilan du gouvernement dans ce genre de processus. En effet, il ne s'en sort tout simplement pas bien, et nous en avons bien des preuves.

Il était intéressant d'entendre le ministre dire que la responsabilité en matière d'évaluation environnementale lui appartiendrait, en tant que ministre de l'Environnement. Il semble toutefois se contredire à certains égards. Comme M. Hart l'a mentionné, il peut déléguer cette responsabilité. De plus, le ministre permet toujours ouvertement à la Commission canadienne de sûreté nucléaire et à l'Office national de l'énergie de mener des évaluations approfondies. Êtiez-vous au courant de sa façon de penser à ce propos? Y comprenez-vous quelque chose?

M. Lindgren : Non.

Le sénateur Mitchell : Voilà qui est une bonne réponse.

Qu'en pensez-vous, monsieur Paterson? Aimeriez-vous répondre?

M. Paterson : Veuillez m'excuser, je n'ai pas compris une partie de votre dernière question.

Le sénateur Mitchell : Comme je le disais, le ministre affirme qu'il règle tous les problèmes de gestion potentiels touchant la mise en œuvre des évaluations environnementales en s'attribuant toute la responsabilité. Cependant, M. Hart a indiqué que le ministre peut toujours déléguer cette responsabilité aux ministères qui ont déjà effectué des évaluations environnementales, comme Pêches et Océans Canada. En outre, il accorde cette responsabilité à l'Office national de l'énergie et à la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Est-ce moi qui ne comprends pas ou est-ce le ministre qui n'a pas saisi quelque chose?

Mr. Paterson: I cannot speak to what either of you are missing, but it seems as if what you are saying is exactly what is happening. That is what we have been saying as well, that this is not an authority that will just reside with the minister. It can be delegated to the same departments it has been speculated are not doing a good job of doing it in the first place.

Senator Mitchell: There is obviously lots of talk and evidence of concerns with offshore drilling given this tragic disaster in the Gulf of Mexico. We are facing perhaps years of offshore drilling in Canada in very sensitive areas as well. This weakening of the environmental review process could have huge implications. Can you comment on that in the context of offshore drilling and how they might scope it in a way that would be detrimental?

Mr. Lindgren: I do not hold myself out as an expert in the regulation of oil and gas exploration in the deep sea. That is not something we deal with here in Ontario.

You are quite right. My colleague Mr. Hart mentioned this already. The particular oil drilling rig that caught fire, blew up, sank and caused the horrific impact in the Gulf of Mexico was exempted from undergoing a rigorous environmental study under the federal environmental assessment legislation in the United States. That is something we should try to avoid at all costs. We should ensure that situations where drilling rigs are going into deeper water than has ever been tapped into before, those kinds of novel, potentially harmful situations need to be fully vetted and rigorously assessed within a good environmental process and not just done in a licensing or technical hearing.

Mr. Paterson: In the wake of the spill, we heard on the floor of the other place from various ministers of the Crown that Canada has the world's best regulation possible around drilling for oil and gas; that we have the absolute best environmental assessment processes; that insofar as drilling and oil and gas activities offshore in Canada are concerned, we need not worry; and that this kind of thing would never be allowed to happen here. At the same time, this bill purports to weaken some of those very protections, protections that groups like ours would suggest are not robust enough already. I am not left with a whole lot of confidence around the current status and the direction for regulation of offshore oil and gas activity in Canada.

Senator Mitchell: I asked the minister today whether he would make a commitment, given that he can scope up or down, that he will ensure that all major energy projects, such as oil sands development or new power plants, be reviewed for greenhouse gas emissions and their potential impact in that regard. He did not answer yes or no, which was ominous, and it was not lost on several of us.

There is nothing in this bill that would prohibit him from excluding greenhouse gas emissions from reviews of major projects, is there?

Mr. Lindgren: That is correct.

M. Paterson : Je ne sais pas s'il y a quoi que ce soit qui vous échappe, mais j'ai l'impression que vous décrivez exactement ce qui se produit. Nous avons nous aussi fait remarquer que cette responsabilité n'appartiendra pas uniquement au ministre de l'Environnement. Il pourrait la déléguer à ces ministères, dont le travail a été critiqué.

Le sénateur Mitchell : Étant donné la catastrophe tragique dans le golfe du Mexique, il y a évidemment beaucoup de discussions et de préoccupations manifestes concernant le forage en mer. Une telle activité pourrait se dérouler durant des années au Canada dans des milieux très fragiles. Cet affaiblissement du processus d'examen environnemental pourrait avoir des conséquences énormes. Pourriez-vous nous en parler dans le contexte du forage en mer et nous expliquer dans quelle mesure la portée de l'étude d'impact pourrait avoir des répercussions négatives?

M. Lindgren : Je ne prétends pas être expert de la réglementation de l'exploration pétrolière et gazière en haute mer. Nous ne nous occupons pas de cela en Ontario.

Vous avez bien raison. Mon collègue M. Hart en a déjà parlé. La plate-forme pétrolière qui a pris feu, explosé, coulé et entraîné des conséquences horribles dans le golfe du Mexique n'avait pas à faire l'objet d'une étude d'impact rigoureuse comme le prévoit la législation fédérale sur l'évaluation environnementale aux États-Unis. Nous devons éviter une telle situation à tout prix. Nous devons procéder à une évaluation complète et rigoureuse des projets potentiellement dommageables dont l'objectif est de forer en haute mer à des profondeurs sans précédent. Il ne faut pas simplement délivrer un permis aux responsables après avoir discuté de questions techniques.

M. Paterson : Au début du déversement, des ministres ont affirmé en Chambre que le Canada a la meilleure réglementation au monde concernant le forage pétrolier et gazier, que nous avions vraiment les meilleurs processus d'évaluation environnementale, que nous ne devions pas nous inquiéter des activités de forage et de production pétrolières et gazières en mer au Canada et qu'ils ne permettraient jamais que se produise ici ce qui s'est passé aux États-Unis. Pourtant, on propose dans le projet de loi d'affaiblir des mesures de protection qui sont déjà trop faibles selon nous et d'autres groupes. Je ne suis pas très confiant concernant l'état actuel et l'orientation prise à l'égard de la réglementation sur les activités pétrolières et gazières en mer au Canada.

Le sénateur Mitchell : J'ai demandé aujourd'hui au ministre si, étant donné qu'il peut modifier la portée de l'évaluation, il allait faire en sorte que soient examinés les effets, comme les émissions de gaz à effet de serre, de tous les grands projets énergétiques, notamment en ce qui concerne l'exploitation des sables bitumineux et les nouvelles centrales électriques. Il n'a évidemment pas répondu par oui ou non. Plusieurs d'entre nous l'ont remarqué.

Il n'y a rien dans le projet de loi qui empêcherait le ministre d'exclure les émissions de gaz à effet de serre des études sur les grands projets, n'est-ce pas?

M. Lindgren : C'est exact.

Mr. Hart: I want to comment on the issue of delays and where they occur through the environmental assessment process because that comes back again and again. Delays can happen for a number of reasons, only some of which have to do with the way the act is written or implemented. We just completed a federal review process for the proposed Prosperity Mine in British Columbia, which the company likes to talk about as having taken 17 years. That sounds unreasonable to anyone, but what the proponent does not talk about is that they were in hiatus for five years because of economics and because they have been trying to do a project that the regulators did not want to approve. The regulators did not have the authority to say no, so the proponents came back again and again and kept trying despite the regulator's hesitation about the project.

Sometimes proponents hand in shoddy environmental assessments and they need to go back because the regulators say they have not met the requirements, even though they have been clearly spelled out. Sometimes it is the regulators. Sometimes the responsible authorities cannot get it together and figure out what they want in the environmental assessment.

There are a whole range of reasons that delays occur. Far too often, we only hear about the problems with the environmental assessment process and not all of the other reasons that can create delays.

Senator Mitchell: Sometimes it is land claims; sometimes it is dropping oil prices; sometimes it is recessionary periods; sometimes it is increasing interest rates. It can be all kinds of things. It is an urban myth — although it is not generally an urban project — that it is just environmental assessments that hold things up, and this will not speed up or facilitate things at all. It will just make things worse.

Senator McCoy: We had the pleasure of having the Mining Association of Canada as a witness earlier. You may have been present for that. Ms. Justyna Laurie-Lean said that they have been promised more effective results, more effective management of the federal EA process for as long as CEAA has been in existence, and none of those promises have been kept. She is looking at these amendments with favour because she is hoping that the intent this time will be to deliver on the promises.

We who have been involved with environmental assessments for years, as I have in Alberta, all say we want a more effective process. Now we are faced with these rather vague amendments in a rush, and we are interpreting them depending on whether we see the glass as half full or half empty.

I want to ask two questions. If you predict what the effect of these amendments will be, how do you assess them?

I asked the minister whether CEAA, the agency, would have the resources. I asked the agency. They both said they were given \$11 million extra two years ago and would continue to have that.

M. Hart : Je veux parler des retards et de ce qui les cause dans le processus d'évaluation environnementale, parce que cette question revient toujours. Des retards peuvent survenir pour diverses raisons. Il n'y en a qu'un certain nombre qui peuvent être causés par la façon dont la loi est rédigée ou mise en œuvre. Nous venons de terminer le processus d'examen fédéral du projet Prosperity Mine en Colombie-Britannique. L'entreprise concernée aime dire que le processus a pris 17 ans. Cela semble une période déraisonnable, mais le promoteur ne dit pas que le projet a été mis sur la glace pendant cinq ans en raison de considérations économiques et parce que les chargés de la réglementation ne voulaient pas l'approuver. Comme ils n'avaient pas le pouvoir de refuser le projet, les promoteurs ont essayé à maintes reprises de le faire approuver.

Quand les promoteurs remettent de mauvaises évaluations environnementales, ils doivent recommencer le travail, parce que les chargés de la réglementation disent qu'ils n'ont pas satisfait aux exigences, qui étaient pourtant claires. Par contre, ce sont parfois les autorités responsables qui n'arrivent pas à s'entendre sur l'évaluation environnementale qu'il faut mener.

Des retards se produisent pour toutes sortes de raisons. Bien trop souvent, nous entendons seulement parler des problèmes dans le processus d'évaluation environnementale au lieu de tout ce qui peut aussi causer des retards.

Le sénateur Mitchell : À l'occasion, il est question de revendications territoriales, d'une chute du prix du pétrole, d'une récession ou d'une hausse des taux d'intérêt. Toutes ces choses peuvent être en cause. C'est une légende urbaine — même si les projets ne sont généralement pas réalisés dans les villes — de penser que ce sont seulement les évaluations environnementales qui causent des retards. Ces changements ne peuvent absolument pas accélérer ou faciliter les choses. Au contraire, ils ne peuvent que les empêcher.

Le sénateur McCoy : Nous avons eu le plaisir de recevoir précédemment une représentante de l'Association minière du Canada. Vous étiez peut-être présents. Mme Justyna Laurie-Lean a dit qu'on promet davantage de résultats et une gestion plus efficace des études d'impact fédérales depuis les débuts de l'ACEE, mais qu'on n'a pas tenu ces promesses. Elle approuve ces modifications, car elle espère que, cette fois, on tiendra parole.

Tous ceux d'entre nous qui, comme moi en Alberta, se sont occupés d'évaluations environnementales durant des années veulent un processus plus efficace. Nous devons maintenant nous dépêcher d'examiner ces modifications plutôt vagues. Certains d'entre nous voient le verre à moitié plein, tandis que d'autres le voient à moitié vide.

J'ai deux questions à poser. Comment faut-il évaluer l'effet qu'auraient ces modifications?

J'ai demandé au ministre et aux responsables de l'ACEE si cette agence aurait les ressources nécessaires. Dans les deux cas, on m'a répondu que les 11 millions de dollars supplémentaires

I point out that in his own planning document, they are losing the \$11 million three years from now. That, to me, is a marker of how serious they are about true implementation.

Those of you who have been involved longer, over the past 10 years perhaps, may have been observing these matters. In your knowledge and experience, has there been a federal environmental minister that has delisted more projects than the current minister?

Mr. Lindgren: To the extent that the infrastructure projects we have been talking about were first exempted by regulation and now by statute, it is a big whack of projects right there. I cannot recall anyone else that swept the table of that many projects in one fell swoop. I guess he holds that dubious record.

Senator McCoy: Mr. Hart, to your recollection, has there been any federal environmental minister who has delisted more projects from EAs than the current minister?

Mr. Hart: My recollection does not go back as far as many people in the room, but I did want to comment on how we can predict the outcomes of these proposed amendments. Our big concern is that we will go back to the time of pre-Red Chris, where many mining projects were being split apart and where the federal assessments were not being assessed for the mine. Even though they may have supposedly triggered a comprehensive assessment, because the mines were over 3,000 tonnes a day, the projects were only being assessed for their specific permit issues, which were around fisheries and the tailings impoundment areas. You no longer had a mine, a road to a mine or a hydro corridor to the mine. Now all you had was a tailings impoundment. That is all the federal authorities were interested in reviewing. That is where our concern comes from and how we are forecasting the potential implications of these amendments.

Mr. Paterson: I do not have much to add to what the other speakers have on that point.

Senator McCoy: Does the current minister hold the record, in your experience, as to how many projects have been delisted?

Mr. Paterson: As Mr. Lindgren said, to eliminate thousands of projects from environmental assessment in one fell swoop is quite the daunting record. I could not say for certain, but it is quite a lot.

Mr. Lindgren: To answer the question of how we know what will happen down the road when these amendments have yet to be passed, I ask myself if anything in the amendments would prevent a Red Chris scoping or downgrading from happening again, and the short answer is no. Not only will it not prevent it, it will also probably facilitate it. That is the concern.

Senator Tkachuk: I am not a lawyer, either, but some of my best friends are lawyers.

accordés il y a deux ans seraient toujours disponibles. Cependant, je souligne que, dans le document de planification du ministre, il est indiqué que l'agence n'aura plus accès aux 11 millions de dollars dans trois ans. Selon moi, cela montre à quel point on est sérieux au sujet de la mise en œuvre.

Ceux d'entre vous qui sont dans le milieu depuis longtemps, 10 ans peut-être, ont possiblement constaté ces problèmes. D'après vos connaissances et votre expérience, y a-t-il déjà eu un ministre fédéral de l'Environnement qui ait exclu plus de projets que ne l'a fait le ministre actuel?

M. Lindgren : Il y a tous les projets d'infrastructure dont nous avons parlé et qui ont d'abord été exclus de l'étude d'impact par règlement et qui le sont maintenant par la loi. Je ne me rappelle pas qu'un autre ministre ait exempté autant de projets d'un seul coup. J'imagine que le ministre actuel détient ce record peu enviable.

Le sénateur McCoy : Monsieur Hart, vous rappelez-vous qu'un ministre fédéral de l'Environnement ait exclu autant de projets de l'évaluation environnementale que le ministre actuel?

M. Hart : Je n'ai pas autant d'expérience que bien des gens dans la salle, mais je veux parler de la façon de prédire les conséquences des modifications proposées. Notre grande préoccupation, c'est de revenir aux conditions d'avant Red Chris. Dans ce temps-là, bien des projets miniers étaient abandonnés. Il n'y avait pas d'évaluations fédérales pour les mines. Même si on a prétendu qu'une évaluation approfondie était effectuée, étant donné que les mines produisaient plus de 3 000 tonnes par jour, les projets étaient seulement évalués en fonction de la délivrance des permis qui concernaient les pêches et les dépôts de résidus miniers. Il n'était pas question de mine ni de route ou de corridor hydroélectrique. Tout ce qui comptait, c'était le dépôt de résidus miniers. Les autorités fédérales ne souhaitaient pas examiner autre chose. Voilà pourquoi nous sommes préoccupés et comment nous prévoyons l'impact potentiel de ces modifications.

M. Paterson : Je n'ai pas grand-chose à ajouter là-dessus.

Le sénateur McCoy : Selon votre expérience, le ministre actuel remporte-t-il la palme pour le plus grand nombre de projets exclus de l'évaluation environnementale?

M. Paterson : Comme M. Lindgren l'a dit, c'est difficile de faire plus qu'exclure d'un seul coup des milliers de projets de l'évaluation environnementale. Je ne suis pas certain qu'on en ait déjà fait autant, mais ce n'est pas peu dire.

M. Lindgren : Concernant ce qui va se passer si ces modifications sont adoptées, j'en suis venu à la conclusion qu'aucune de ces modifications ne pourrait empêcher de restreindre la portée de l'évaluation environnementale comme on l'a fait pour le projet Red Chris. Il est préoccupant de voir que non seulement ces modifications ne l'empêcheraient, mais qu'elles permettraient de le faire plus facilement.

Le sénateur Tkachuk : Je ne suis pas avocat non plus, mais certains de mes meilleurs amis le sont.

I would like to get some information so I understand the organization. The Canadian Bar Association has an environmental group. Senator Angus or Mr. Lindgren, perhaps you can help me. It is a separate group within the Canadian Bar Association. What is it, exactly? I just want to know how many groups there are.

Mr. Lindgren: The Canadian Bar Association is the association of all the lawyers in Canada who want to be members of it. Within that organization, there are a number of specialized subgroups by area of practice, including environmental lawyers who hold conferences where they get together to talk about things. Then there are the rest of us, public interest groups that are out there litigating.

Senator Tkachuk: Your group is the Canadian Environmental Law Association. Was your group split off? Did you organize separately? How many members are there?

Mr. Lindgren: We are completely separate entities. Some of us used to belong to the Canadian Bar Association and some of us may still. There are five lawyers at CELA, including me. It is a voluntary thing as to whether you want to join the Canadian Bar Association.

Senator Tkachuk: How many people are there in the association that you are representing here, CELA?

Mr. Lindgren: That is an interesting question. We are not set up like a normal group with membership. We do not have 5 million people.

Senator Tkachuk: Do you have lawyers?

Mr. Lindgren: Yes, we have many lawyers.

Senator Tkachuk: How many members?

Mr. Lindgren: There are probably 15 to 20 of us at any given time. There are six or eight lawyers on staff that are either on contract or full time.

We are a legal aid group funded by the Ontario legal aid association, so we are basically a community legal aid clinic.

Senator Tkachuk: You are funded, then, by the provincial government.

Mr. Lindgren: It is more indirect than that because we end up suing the provincial government from time to time.

Senator Tkachuk: I want to know how you get your money. You seem to have a lot of staff members and very few members, so I am asking how you are funded. I think that is a legitimate question.

Senator Moore: Not in respect of court challenges.

Senator Tkachuk: Are you a business?

Mr. Lindgren: We are a community legal aid clinic. We are funded by the Legal Aid Ontario corporation, which itself gets money from the attorney general's office. Most of our money funnels to us through the legal aid system.

J'aimerais obtenir de l'information pour comprendre l'organisation. Un groupe environnemental est affilié à l'Association du Barreau canadien. Sénateur Angus ou M. Lindgren, vous pouvez peut-être m'aider. Pourquoi s'agit-il d'une entité indépendante de l'association? Je veux simplement savoir combien il y a de groupes.

M. Lindgren : L'Association du Barreau canadien représente les avocats qui pratiquent au Canada et qui veulent en faire partie. L'organisation comprend un certain nombre de sous-groupes spécialisés dans un domaine, comme celui des juristes en droit environnemental, qui se rencontrent pour discuter. Il y a aussi les groupes de défense de l'intérêt public.

Le sénateur Tkachuk : Vous faites partie de l'Association canadienne du droit de l'environnement. Votre groupe s'est-il dissocié de l'ABC? L'a-t-on fondé de manière indépendante? Combien de membres compte-t-il?

M. Lindgren : Il s'agit d'entités complètement indépendantes. Certains de nos membres ont fait partie de l'Association du Barreau canadien. Certains y sont encore représentés. Cinq avocats de notre groupe, dont moi, font partie de l'ABC, à laquelle nous sommes libres de nous joindre.

Le sénateur Tkachuk : Combien de membres votre association compte-t-elle?

M. Lindgren : C'est une bonne question. Nous ne comptons pas le nombre de membres. Néanmoins, nous ne représentons pas 5 millions de personnes.

Le sénateur Tkachuk : Y a-t-il des avocats dans votre association?

M. Lindgren : Oui, il y en a beaucoup.

Le sénateur Tkachuk : Combien?

M. Lindgren : Il doit y avoir 15 ou 20 avocats en tout temps. Notre personnel comprend six ou huit avocats à forfait ou à temps plein.

Nous sommes un groupe d'aide juridique financé par l'association d'aide juridique de l'Ontario. Nous sommes essentiellement un service de consultation juridique pour les particuliers.

Le sénateur Tkachuk : Ainsi, vous êtes financés par le gouvernement provincial.

M. Lindgren : Le gouvernement provincial ne nous finance pas directement, car nous le poursuivons parfois.

Le sénateur Tkachuk : Je veux savoir d'où proviennent vos fonds. Vous semblez avoir beaucoup de personnel, mais très peu de membres. C'est pourquoi je cherche à savoir qui vous finance. La question me paraît légitime.

Le sénateur Moore : Pas s'il y a contestation judiciaire.

Le sénateur Tkachuk : Êtes-vous une entreprise?

M. Lindgren : Nous sommes un service de consultation juridique pour les particuliers. Nous sommes financés par la Société de l'aide juridique de l'Ontario, qui reçoit son financement du ministère public. La plupart des fonds nous sont transmis par le système de l'aide juridique.

Senator Tkachuk: From the taxpayers of Ontario?

Mr. Lindgren: A lot of the money comes from the law foundation, which is money that lawyers generate as part of their practices.

Senator Tkachuk: Then we have the West Coast Environmental Law. Are you a split organization from the Canadian Environmental Law Association, or are you a separate group on the West Coast? How many members do you have?

Mr. Paterson: We are a completely separate group from the Canadian Environmental Law Association. In the same way as Mr. Lindgren described, we are not a member-based organization. Under the Society Act of British Columbia, our board is composed of our members. We have a board of X number of people. We have four staff lawyers.

The bulk of our funding comes from the Law Foundation of British Columbia, which, as is the case in Ontario, is generated off the interest of lawyers' trust accounts and is granted out to organizations doing law work in the public interest. Then we have donations, the same as any other not-for-profit organization would have.

Senator Tkachuk: Do you give out charitable receipts, or is it just a not-for-profit organization?

Mr. Paterson: I am speaking on behalf of the West Coast Environmental Law Association, which is a not-for-profit organization. We do also have a charitable foundation, which has different charitable aims. People giving money to that are able to get charitable receipts. People who give money to the associations do not get charitable receipts.

Senator Tkachuk: How many members do you have? How many people do you represent?

Mr. Paterson: I am counsel representing the association, so we represent ourselves in this kind of matter. Our membership consists of our board. There are about 10 members on our board of directors, and they are the sole members of the association.

Senator Tkachuk: You represent this group of 10 lawyers. That would be like a small law firm in downtown Toronto.

Mr. Paterson: Not all of them are lawyers to start with. We are a not-for-profit organization.

Senator Tkachuk: You say "West Coast Environmental Law," so it is confusing for me. Not being a lawyer, I have to ask these questions.

Just so that I understand, because you impugn certain motives to the government about why they did this or why they did that, what are your motives?

Mr. Lindgren: Our motives are what they have been for 25 years. We want good, effective, enforceable, fair environmental assessment legislation. We want a good and efficient process. There seems to be a myth that the whole objective of environmental groups and First

Le sénateur Tkachuk : L'argent provient-il des contribuables de l'Ontario?

M. Lindgren : Une grande partie des fonds vient de la fondation du droit, qui reçoit de l'argent des avocats.

Le sénateur Tkachuk : Il y a aussi la West Coast Environmental Law. Votre organisation s'est-elle séparée de l'Association canadienne du droit environnemental? La West Coast est-elle une entité indépendante? Combien de membres comptez-vous?

M. Paterson : Notre groupe est tout à fait indépendant de l'Association canadienne du droit de l'environnement. Comme l'a expliqué M. Lindgren à propos son organisme, notre organisation n'est pas axée sur le nombre d'adhérents. En vertu de la Society Act de la Colombie-Britannique, notre conseil d'administration est formé de membres. Il y a un certain nombre de personnes qui siègent au conseil. Quatre avocats font partie de notre personnel.

Nos fonds proviennent principalement de la Law Foundation of British Columbia, qui, comme son équivalent en Ontario, est financée par les comptes en fiducie des avocats pour aider les organisations qui défendent l'intérêt public dans le domaine du droit. Comme les organisations sans but lucratif, nous recevons aussi des donations.

Le sénateur Tkachuk : Remettez-vous des reçus d'impôt pour activités de bienfaisance ou n'êtes-vous qu'une organisation sans but lucratif?

M. Paterson : La West Coast Environmental Law est une organisation sans but lucratif. Nous avons aussi une organisation caritative qui travaille pour différentes causes. Les gens qui lui font un don pour cela obtiennent un reçu. Mais ceux qui donnent de l'argent aux associations n'en reçoivent pas.

Le sénateur Tkachuk : Combien de membres l'organisation compte-t-elle? Combien de personnes représentez-vous?

M. Paterson : Je suis avocat-conseil et je représente l'association. Nous nous représentons nous-mêmes. Notre conseil d'administration est constitué d'environ 10 membres, qui sont les seuls membres de l'association.

Le sénateur Tkachuk : Vous représentez un groupe de 10 avocats. Ce serait comme un petit cabinet d'avocats au centre-ville de Toronto.

M. Paterson : Nos membres ne sont pas tous avocats. Nous sommes une organisation sans but lucratif.

Le sénateur Tkachuk : Vous vous appelez la West Coast Environmental Law. De mon point de vue, cela prête à confusion. Comme je ne suis pas avocat, je dois poser ces questions.

Jaimerais comprendre : vous faites des procès d'intention au gouvernement, mais que recherchez-vous?

M. Lindgren : Notre objectif est le même depuis 25 ans. Nous voulons une loi sur l'évaluation environnementale équitable, efficace et juste ainsi qu'un processus efficient. On semble prétendre que le grand objectif des groupes environnementaux,

Nations and others is to stop and delay things. We have no real interest in delay and interminable proceedings. We do not have much money on behalf of the clients we represent, so we do not benefit from processes that drag out for months, years and decades. We want to see things decided in a timely way, too. There is a commonality of interest. However, the Bill C-9 changes that we see before us are not the way to get there.

Senator Tkachuk: Your group, then, would be more political in nature. Lawyers have differences of opinion, of course, with regard to this bill. Senator Angus is a lawyer, and he has a different opinion than yours. You are more like a political organization.

Let me ask my question, and the witness can answer as to why he is here. From my point of view, the more environmental law there is, the more business there is, is there not?

Mr. Lindgren: I would rather be home on my boat fishing, quite frankly.

Senator Tkachuk: I am just asking you. The more complicated the issue, the more work for environmental lawyers. It is a big business.

Mr. Lindgren: Maybe I was not clear about this at the beginning of my remarks. We represent individuals, farmers, ratepayers groups, First Nations, et cetera, who try to participate in these environmental assessment processes to ensure that the decision at the end of the day is environmentally sound, protects public health and safety, and ensures sustainability. That is where we are coming from.

Senator Tkachuk: That is a very clear answer. Thank you very much.

Mr. Paterson: If I could answer for the West Coast Environmental Law.

Senator Moore: For the record, it is the National Environmental, Energy and Resources Law Section?

The Chair: Yes, it is a section of the Canadian Bar Association.

Mr. Paterson, go ahead.

Mr. Paterson: I want to add something to follow up on what Mr. Lindgren said. In many individual matters, we act as counsel for the exact same thing: farmers groups, community groups, First Nations and various different groups that have occasion to interact with these processes at a federal and provincial level. Over the period of years we have been doing that, we have garnered some expertise. We have an interest in ensuring that the process works as well as it possibly can for the environment. That is why I am sitting in this studio here today.

Senator Tkachuk: You and I are on the same side, then.

des Premières nations et d'autres, c'est de bloquer et de retarder les projets. Nous n'avons pas vraiment intérêt à ce que les choses soient retardées et que les procès traînent. Comme nous ne recevons pas beaucoup d'argent de nos clients, nous n'avons pas intérêt à ce que les processus durent des mois, des années ou des dizaines d'années. Nous souhaitons aussi que les décisions soient prises de manière opportune. Nous avons des intérêts communs. Toutefois, les modifications proposées dans le projet de loi C-9 ne nous permettraient pas d'arriver à nos fins.

Le sénateur Tkachuk : Par nature, votre groupe serait plutôt politisé. Les avocats ont bien sûr des divergences d'opinions à l'égard du projet de loi. Le sénateur Angus est avocat et il a une opinion différente de la vôtre. Vous ressemblez à une organisation politique.

Permettez-moi de poser ma question. Le témoin pourra dire pourquoi il est ici. À mon avis, plus il y a de lois environnementales, plus il y a du travail. Est-ce que je me trompe?

M. Lindgren : Très honnêtement, je préférerais pêcher près de chez moi.

Le sénateur Tkachuk : Je veux simplement connaître votre point de vue. Plus le droit environnemental est complexe, plus il y a de travail pour les avocats spécialisés dans le domaine. C'est un secteur lucratif.

M. Lindgren : Le début de mon exposé n'était peut-être pas clair. Nous représentons des particuliers, des agriculteurs, des groupes de contribuables, des Premières nations, et cetera. Ces gens veulent participer aux processus d'évaluation environnementale pour que les décisions ne nuisent pas à l'environnement, qu'elles protègent la santé et la sécurité publiques et qu'elles favorisent la durabilité. Voilà ce qui nous intéresse.

Le sénateur Tkachuk : Je vous remercie beaucoup de cette réponse très claire.

M. Paterson : Permettez-moi de répondre pour la West Coast Environmental Law.

Le sénateur Moore : Pour mettre les choses au clair, êtes-vous la section de l'environnement, de l'énergie et des ressources naturelles?

Le président : Oui, c'est une section de l'Association du Barreau canadien.

Allez-y, monsieur Paterson.

M. Paterson : Je veux répondre dans la foulée des propos de M. Lindgren. À bien des égards, nous faisons le même travail. Nous conseillons des groupes d'agriculteurs, des associations communautaires, des Premières nations et d'autres groupes qui participent à l'occasion aux processus fédéraux et provinciaux. Au fil des ans, nous avons acquis une certaine expertise. Nous voulons que les processus se déroulent aussi bien que possible pour protéger l'environnement. C'est pourquoi je suis venu témoigner aujourd'hui.

Le sénateur Tkachuk : Nous sommes donc du même côté.

Senator Dickson: I have a couple of questions for Mr. Lindgren and our friend on the West Coast. Have you ever represented a project proponent or have you always been on the other side?

Mr. Paterson: I have not.

Mr. Lindgren: I am a dog-and-pony show. The only thing I know is environmental law. I have only worked for the Canadian Environmental Law Association. We do not represent proponents.

Senator Dickson: My second question is broad. I am a senator from Atlantic Canada where, economic times being what they are, like all Canadians, our citizens have great interest in sustainable projects, particularly those that are sensitive to health, safety, environment and community. With regard to my friend out there on the West Coast, I get the sense that he feels the effect of this legislation will deny the benefits that flow from projects. I do not feel that way. I strongly support Bill C-9 because the drivers behind it at this point are that we should look at some public policy perspective and balance, and it will create jobs that Canadians desperately need now, particularly in Atlantic Canada. I would like your comments as to whether you agree or disagree. My feeling is that there will be jobs now, not later.

I was involved in one particular project where certain people are still waiting for an answer as to whether or not they have jurisdiction. I am sure that if I posed the problem to you today, you would give me the immediate answer that they have completely no jurisdiction. However, the particular official in the federal government is afraid to make a decision.

Mr. Lindgren: I am not sure I have ever seen any job estimates from Minister Prentice as to how many dozens, hundreds or thousands of jobs will accrue from these changes. Frankly, if any kind of estimates like that were made, they should be taken with a grain of salt.

Senator Dickson: I do not agree.

The Chair: We understand you do not agree, but you made your point. The witness is replying to it.

Mr. Lindgren: My only observation is this: When we get involved in an EA process, whether provincially or federally, we see a lot of grandiose claims from proponents that they can protect the environment, provide social benefits, create employment, generate tax revenue, et cetera. That is great. More power to you. Can you prove it in an EA process with some rigour? If you can, you have no problem; you will sail through it in a minute. If you cannot prove it, you have problems.

Mr. Hart: I spent six years living in New Brunswick before moving to Ottawa to take on this job with MiningWatch Canada. I appreciate the economic situation down east, but I also very much appreciate the sense of community values and the value of the land that people down east have.

Le sénateur Dickson : J'ai deux ou trois questions à poser à M. Lindgren et à notre ami de la côte Ouest. Avez-vous déjà représenté un promoteur de projet ou vous êtes-vous déjà opposés à des groupes environnementaux?

M. Paterson : Jamais.

M. Lindgren : J'ai peu de cordes à mon arc. La seule chose que je connais, c'est le droit environnemental. Je n'ai travaillé qu'à l'Association canadienne du droit de l'environnement. Nous ne représentons pas les promoteurs.

Le sénateur Dickson : Ma deuxième question est générale. Je suis un sénateur du Canada atlantique. Compte tenu de la conjoncture économique, comme tous les Canadiens, les habitants de ma région ont un vif intérêt pour les projets durables, en particulier ceux qui tiennent compte de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la communauté. En ce qui concerne mon ami de la côte Ouest, il semble penser que la mesure législative empêcherait de profiter des avantages des projets. Je ne partage pas cette impression. J'appuie fermement le projet de loi C-9, car il nous permettrait de prendre du recul et d'équilibrer les politiques publiques. Le projet de loi favoriserait la création d'emplois dont les Canadiens ont désespérément besoin à l'heure actuelle, particulièrement au Canada atlantique. Qu'en pensez-vous? J'estime que la mesure permettrait de créer des emplois dans l'immédiat.

J'ai participé à un projet pour lequel certaines personnes attendent toujours des autorisations. Je suis certain que, si je vous expliquais le problème maintenant, vous diriez tout de suite que le projet n'est pas du tout valable. Cela dit, le représentant du gouvernement fédéral a peur de prendre une décision.

M. Lindgren : Je ne crois pas que le ministre Prentice ait déjà présenté d'estimation sur les dizaines, les centaines ou les milliers d'emplois qui découleraient de ces modifications. Honnêtement, je dirais que, si on faisait ce genre d'estimations, il faudrait les prendre avec un grain de sel.

Le sénateur Dickson : Je ne suis pas d'accord.

Le président : Nous comprenons que vous n'êtes pas d'accord, mais vous avez fait valoir votre point de vue. Le témoin répond à votre question.

M. Lindgren : Je veux seulement ajouter que, lorsque nous participons aux processus provinciaux ou fédéraux d'évaluation environnementale, nous entendons souvent les promoteurs affirmer que, hors de tout doute, ils peuvent protéger l'environnement, offrir des avantages pour la société, créer de l'emploi, générer des recettes fiscales, et cetera. C'est très bien et tant mieux pour eux. Sont-ils capables de le démontrer avec une certaine rigueur dans une évaluation environnementale? S'ils sont confiants, il n'y a pas de problème, car le processus sera très bref. Mais s'ils ne sont pas sûrs de ce qu'ils avancent, c'est une autre paire de manches.

M. Hart : J'ai habité six ans au Nouveau-Brunswick avant de déménager à Ottawa pour travailler à Mines Alerte Canada. Je comprends la situation économique dans l'Est. Par ailleurs, ce que j'apprécie particulièrement là-bas, c'est le sens communautaire et l'attachement à la terre.

I would perhaps put out for your thought and consideration the Whites Point Quarry decision in Digby Neck, Nova Scotia, where the community unanimously rejected a proposed development. They were able to say no to a proposed development because of a rigorous joint panel of due process. First Nations, farmers, fishermen and ecotourist operators all thought this project was not in the best interest of the community and were able to see that project denied through a federal-provincial joint panel review. That is a rare occasion, but it shows that down east, where perhaps economic times are amongst the hardest in Canada, people are not willing to accept jobs at any cost.

The Chair: Colleagues, two senators wanted to participate but were unable to do so. Senators Ringuette and Baker had follow-up questions. We are 10 minutes over our designated time. Our witnesses have been here longer than they thought they would be.

Mr. Lindgren, Mr. Hart and Mr. Paterson, we very much appreciate you coming here today to share your expertise with us. Thank you.

(The committee adjourned.)

J'aimerais vous parler de l'affaire de la carrière de Whites Point pour laquelle les gens de Digby Neck, en Nouvelle-Écosse, étaient unanimes pour dire qu'il fallait rejeter un projet d'exploitation. On a réussi à bloquer le projet grâce à un comité mixte rigoureux, qui est intervenu à temps. Les Premières nations, les agriculteurs, les pêcheurs et les entreprises d'écotourisme ont tous estimé que ce n'était pas dans le meilleur intérêt de la communauté et ils ont fait en sorte que le comité fédéral-provincial refuse le projet. C'est une situation rare, mais elle démontre que, dans l'Est, où la situation économique est peut-être la plus difficile au pays, les citoyens ne sont pas prêts à accepter des emplois à n'importe quel prix.

Le président : Chers collègues, deux sénateurs qui voulaient participer aux discussions n'ont pas pu le faire. Les sénateurs Ringuette et Baker avaient des questions complémentaires. Nous avons dépassé de 10 minutes le temps accordé. Nos témoins comparaissent depuis plus longtemps qu'ils ne l'avaient prévu.

Nous apprécions beaucoup que MM. Lindgren, Hart et Paterson soient venus aujourd'hui nous faire profiter de leur expertise. Je vous remercie.

(La séance est levée.)

Tuesday, July 6, 2010 (afternoon meeting)

Environmental Management & CCA:

Jeff Barnes, Senior Principal, Environmental Management.

Canadian Construction Association:

Michael Atkinson, President.

Mining Association of Canada:

Justyna Laurie-Lean, Vice-President, Environment and Health.

Canadian Labour Congress:

Hassan Yussuff, Secretary-Treasurer;

Adam Hodgins, National Representative.

Public Service Alliance of Canada:

John Gordon, President.

Tuesday, July 6, 2010 (evening meeting)

West Coast Environmental Law:

Josh Paterson, Staff Lawyer (by video conference)

MiningWatch Canada:

Ramsey Hart.

Canadian Environmental Law Association:

Richard D. Lindgren, Counsel.

Le mardi 6 juillet 2010 (séance de l'après-midi)

Gestion environnementale et ACC :

Jeff Barnes, directeur principal, Gestion environnementale.

Association canadienne de la construction :

Michael Atkinson, président.

Association minière du Canada :

Justyna Laurie-Lean, vice-présidente, Environnement et Santé.

Congrès du travail du Canada :

Hassan Yussuff, secrétaire-trésorier;

Adam Hodgins, représentant national.

Alliance de la Fonction publique du Canada :

John Gordon, président.

Le mardi 6 juillet 2010 (séance du soir)

West Coast Environmental Law :

Josh Paterson, avocat-conseil à l'interne (par vidéoconférence).

Mines Alerte Canada :

Ramsey Hart.

Association canadienne du droit de l'environnement :

Richard D. Lindgren, avocat-conseil.



Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid
Lettermail

Poste-payé
Poste-lettre

1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Tuesday, July 6, 2010 (morning meeting)

The Honourable Rob Merrifield, P.C., M.P., Minister of State (Transport).

Tuesday, July 6, 2010 (afternoon meeting)

The Honourable Jim Prentice, P.C., M.P., Minister of the Environment.

WITNESSES

Tuesday, July 6, 2010 (morning meeting)

Transport Canada:

André Morency, Assistant Deputy Minister, Corporate Services and Crown Corporation Governance;

Laureen Kinney, Acting Assistant Deputy Minister, Safety and Security Group.

The Green Party of Canada:

Elizabeth May.

Ecojustice:

Stephen Hazell, Lawyer.

Green Budget Coalition:

Barry Turner, Chair.

COMPARAISSENT

Le mardi 6 juillet 2010 (séance du matin)

L'honorable Rob Merrifield, C.P., député, ministre d'État (Transports).

Le mardi 6 juillet 2010 (séance de l'après-midi)

L'honorable Jim Prentice, C.P., député, ministre de l'Environnement.

TÉMOINS

Le mardi 6 juillet 2010 (séance du matin)

Transports Canada :

André Morency, sous-ministre adjoint, Services ministériels et Gouvernance des sociétés d'État;

Laureen Kinney, sous-ministre adjointe par intérim, Groupe de sécurité et sûreté.

Parti Vert du Canada :

Elizabeth May.

Ecojustice :

Stephen Hazell, avocat.

Coalition du budget vert :

Barry Turner, président.